

Projet d'activités et de budget par programmes 2017

Sommaire

Missions	
Programmes	
Enfance et famille	5
Accueil de la petite enfance	6
Aide sociale à l'enfance	15
Protection maternelle et infantile, planification familiale	24
Solidarité, insertion, santé	29
Accompagnement social	30
Promotion des droits fondamentaux	36
Insertion	41
Prévention et promotion de la santé	47
Prévention des conduites à risques	57
Autonomie	61
Personnes âgées	62
Personnes handicapées	70
Education et jeunesse	79
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	80
Projet éducatif départemental	87
Actions pour la jeunesse	93
Culture, patrimoine, archives	96
Culture	97
Patrimoine culturel	104
Archives	109
Citoyenneté active et sports	116
Sport et loisirs	117
Promotion de la vie associative et démocratie participative	122
Réseau routier et mobilité durable	125
Réseau routier	126
Mobilité durable	131
PDU et infrastructures de transports en commun	136
Développement et attractivité des territoires	142
Aménagement	143
Politique de la ville et habitat	148
Développement économique et promotion du territoire	153
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	158
Ecologie urbaine	164
Biodiversité et nature en ville	165
Assainissement	173
Qualité de l'environnement urbain	177
Cadre de vie	180

Pilotage et modernisation	183
Pilotage et stratégie	184
Audit interne	191
Systèmes d'information	194
Animation du développement social local	201
Europe et solidarité internationale	204
Solidarité, coopérations internationales	205
Animation et gestion de projets européens	212
Supports internes	216
Bâtiments départementaux	217
Logistique	224
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	231
Secrétariat général	237
Ressources humaines	239
Mission RH	240
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	241
Politique salariale et gestion des carrières	247
Relations sociales et santé au travail	250
Conduite de l'action départementale	258
Stratégie budgétaire et financière	259
Gestion de la dette	267
Commande publique	269
Information et communication	271
Mission jeux olympiques	275
Orientation des politiques départementales	276
Assemblée départementale	277
Moyens des groupes politiques	278

Mission

Enfance et famille

Programme

Accueil de la petite enfance

Programme

Aide sociale à l'enfance

Programme

Protection maternelle et infantile, planification familiale

Programme : Accueil de la petite enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte trois actions :

- Crèches départementales,
- Accueil collectif de la petite enfance,
- Accueil individuel de la petite enfance.

Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

La Seine-Saint-Denis est le département de France métropolitaine où le taux de natalité est le plus élevé (18,5 naissances pour 1 000 habitants, soit environ 29 000 naissances par an), avec un nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé d'après les déclarations de naissances à 85 000.

Le dispositif d'accueil de la petite enfance est structuré en une offre d'accueil collectif, rassemblant 14 330 places au 31 décembre 2015 et une offre d'accueil individuel comptabilisant près de 6 000 assistants maternels agréés, ce qui correspond à 16 102 places théoriques.

Il y a, tous modes d'accueil confondus, près de 30 500 places d'accueil pour 85 000 enfants de moins de 3 ans, soit un taux de couverture de 36 %, alors que la moyenne nationale est de 50 %. Cet écart s'explique non pas par un déficit en places d'accueil collectif, pour lesquelles la Seine-Saint-Denis est mieux dotée que la moyenne française (taux de couverture de 17 % contre 15 % au niveau national), mais par le manque de recours à l'accueil individuel (taux de 19 % contre 30 % au niveau national), le nombre d'assistants maternels baissant depuis la fin 2012, tendance également observée au plan national. A noter que le recul de la scolarisation des enfants de 2 ans en école maternelle augmente également le besoin de modes d'accueil des familles. Cette politique de scolarisation précoce a été relancée depuis 2012, mais le taux de scolarisation des enfants de 2 ans reste encore très faible en Seine-Saint-Denis.

La politique volontariste du Département pour développer les modes d'accueil de la petite enfance est mise en œuvre dans le cadre de partenariats forts avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), les communes et l'ensemble des gestionnaires de crèches. Elle s'inscrit dans un contexte de mobilisation nationale en faveur de l'accueil de la petite enfance, avec un effort particulier en direction des familles en difficulté. Ces orientations sont en lien avec celles du Schéma de la petite enfance et de la parentalité et du Plan petite enfance et parentalité du Département (cf *infra*).

Objectifs du programme

L'objectif stratégique de ce programme est de répondre aux besoins des familles par le développement d'une offre d'accueil qualitativement et quantitativement adaptée. Le Département de la Seine-Saint-Denis a la particularité d'intervenir à plusieurs titres en matière d'accueil de la petite enfance :

- au titre de l'accueil en crèche, le Département assure la gestion de 55 crèches départementales. Ces établissements représentent plus de 20 % de l'offre d'accueil collectif du département, soit environ 3 000 places,
- au titre de la protection maternelle et infantile, le Département donne un avis ou une autorisation de création, d'extension ou de transformation d'établissement et a en charge le contrôle des établissements. Il est également responsable de l'agrément, du suivi et de la formation des assistant(e)s maternel(le)s ;
- il gère, par ailleurs, l'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) versée depuis décembre 2008 aux familles qui confient leur(s) enfant(s) à un assistant maternel agréé,
- il contribue conjointement avec la CAF au développement des modes d'accueil de la petite enfance, via des aides en fonctionnement aux structures associatives et coopératives, des aides en investissement à toutes les structures et des actions de promotion de l'accueil individuel avec l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (cf *infra*, action 3).

Trois projets particulièrement structurants vont marquer l'action des services en 2017 et au cours des prochaines années :

1/ Le **Plan petite enfance et parentalité 2015-2020** (PPEP) a été voté par l'Assemblée départementale le 16 octobre 2014. Ce plan d'investissement de 80 millions d'euros prévoit la création de 3 500 places d'accueil sur la période, dont 2 500 en accueil collectif et 1 000 en accueil individuel. 60 millions d'euros seront consacrés à la rénovation des bâtiments départementaux (crèches, centres de PMI, circonscriptions ASE et de service social). 20 millions d'euros de subventions d'investissement seront consacrés à trois dispositifs : la création de places dans les crèches non départementales publiques ou privées, la création de maisons d'assistantes maternelles (MAM) et la mise en place de lieux uniques d'inscription. Ce soutien financier sera ciblé prioritairement sur les territoires les moins bien desservis et les plus touchés par la précarité socio-économique. Ce plan permettra, outre la création de places, de rénover les bâtiments existants en améliorant les performances énergétiques et l'accessibilité aux personnes handicapées. Douze crèches départementales vont en particulier faire l'objet d'une rénovation totale qui, dans certains cas, pourra avoir une incidence sur l'accueil des enfants (baisse temporaire du nombre d'enfants accueillis).

2/ Le **Schéma départemental de la petite enfance et de la parentalité**, mis en œuvre en lien avec la CAF et l'Etat, a été adopté par l'Assemblée départementale le 25 novembre 2014. Les orientations nationales sont de mieux coordonner les interventions des différents acteurs de la petite enfance et de la parentalité et de favoriser un rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil. Le schéma s'articule autour de quatre objectifs :

- accroître l'offre de services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité tout en réduisant les inégalités territoriales d'accès,
- continuer d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant comme vecteur d'éducation et d'intégration sociale,
- améliorer l'information des familles et encourager leur participation dans les actions liées à la petite enfance et à la parentalité,
- permettre une action coordonnée des différents acteurs sur le territoire.

3/ Le nouveau **Projet éducatif des crèches départementales** (PECD), adopté fin 2016 par le Conseil départemental. Il constitue le cadre de référence de l'action des professionnel(le)s du service des crèches, acteur majeur de l'offre d'accueil en Seine-Saint-Denis. Il présente les orientations et les valeurs portées par le Département concernant l'accueil de chaque enfant et de ses parents (respect et « bienveillance », diversité et égalité, faire et penser ensemble, créativité, plaisir et bien-être). Il vise à donner du sens et de la cohérence à l'action des équipes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil de la petite enfance	Dépenses	20,844	21,093	10,564	10,474
	Recettes	23,012	23,281	23,347	23,063

L'ADAJE et les subventions versées aux crèches associatives constituent les principales dépenses de fonctionnement directes du programme. Pour rappel, il a été décidé en 2016 de supprimer les subventions de fonctionnement aux crèches municipales et hospitalières (les subventions aux sociétés privées commerciales ayant été supprimées en 2014). Désormais, les seules crèches subventionnées en fonctionnement sont les crèches associatives et celles relevant de l'économie sociale et solidaire : ces structures s'adressent souvent à des publics spécifiques (personnes handicapées, en insertion...).

A ces dépenses directes de fonctionnement s'ajoutent les dépenses de personnel et de bâtiments portées d'autres programmes et estimées à 50 millions d'euros.

Les recettes de fonctionnement concernent les crèches départementales et sont constituées des participations des familles et de la CAF.

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil de la petite enfance	Dépenses	0,486	0,690	1,380	1,861

Les dépenses d'investissement sont prévues en augmentation afin de financer, dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité, la création de places d'accueil dans les structures non départementales et la création de maisons d'assistantes maternelles.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 489	308	135	1 046

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Optimiser l'occupation des places en crèches départementales					
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'occupation (hors juillet-août, en %)	cible	-	73,5 %	73,5 %	73,5 %	74 %
	réalisé	72,4 %	72,3 %	72,9 %	72,5 % (au 30 juin)	
Taux d'admission (hors juillet-août, en %)	cible	104 %	104 %	104 %	104 %	104 %
	réalisé	100,4 %	98,8 %	98,3 %	100,7 % (au 30 juin)	
<p><u>Commentaire :</u> Ces deux taux permettent de déterminer l'activité des crèches (enfants accueillis, jours de présence). Depuis le lancement du PPEP, l'activité des crèches départementales a connu des situations de rupture d'accueil plus importantes (fermetures temporaires, gel de berceaux). L'occupation des crèches dépend également de la situation du personnel (absences, postes vacants et remplacement du personnel de longue durée). Plusieurs mesures ont été mises en place afin d'optimiser l'accueil en crèche : évolution du règlement de fonctionnement, équipe de remplacement des auxiliaires de puériculture d'urgence (APU), redéploiement des agents exerçant dans les crèches en travaux. L'objectif pour 2017 est a minima de stabiliser ces deux indicateurs.</p>						

Objectif	Conforter la démarche participative avec les parents					
		2013	2014	2015	2016	2017
Part des crèches participant à un conseil d'établissement (CE)	cible					75 %
	réalisé	47 % (26 crèches pour 12 CE)*				
<p><u>Commentaire :</u> Après une phase de bilan, le Département a décidé fin 2015 de faire évoluer les conseils d'établissement en vue d'une participation des familles à la fois plus simple et plus importante. Généralisés aux 55 crèches, 10 conseils regroupant par canton entre 4 et 7 crèches seront institués sur le territoire. * Conseil d'établissement « ancienne formule ».</p>						

Objectif		Conforter la qualification professionnelle des agents				
		2013	2014	2015	Cible 2016	Cible 2017
Part des d'agents concernés par un départ en formation (en %, sur 1 300 agents)	Cible	60 %	60 %	60 %	60 %	70 %
	réalisé	47 % (608 agents)	52 % (675 agents)	73 % (946 agents)	43 % (556 agents) au 1 ^{er} août 2016	
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Depuis 2013, le nombre d'agents concernés par un départ en formation ne cesse d'augmenter. Les différents efforts du service en matière de professionnalisation semblent porter leurs fruits.</p>						

Objectif		Conforter la démarche éducative par l'élaboration des projets d'établissement par les équipes de crèches				
		2013	2014	2015	2016	2017
Part des crèches ayant un projet d'établissement validé	cible	85 %	72 %	60 %	60 %	65 %
	réalisé	54,5 %	56 %	58 %	58 %	
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Début 2016, 32 projets d'établissement étaient validés. Leur élaboration a fait l'objet d'un travail collectif associant tous les agents d'une crèche autour d'une réflexion sur leurs pratiques. L'année 2017 sera consacrée à la mise en œuvre du nouveau Projet éducatif des crèches avec les équipes de crèches et à sa déclinaison dans les projets d'établissement.</p>						

Objectif		Soutenir le développement de l'accueil de la petite enfance				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places créées en accueil collectif et individuel (places théoriques pour l'accueil individuel)	cible	1 010 en accueil collectif	900 au total	400, dont 250 en accueil collectif	400 places en accueil collectif	600 places dont 400 en accueil collectif
	réalisé	422 places créées (solde de 484 créations en collectif et diminution de 62 en individuel)	Diminution de 338 places (solde de 98 créations en collectif et diminution de 436 en individuel)	Création de 255 places en accueil collectif et 253 places théoriques en accueil individuel		
Nombre de bénéficiaires de l'ADAJE (au 31/12 de chaque année)	cible		+ 1 %	+ 1 %	+ 1 %	0 %
	réalisé	5 780	5 818	5 675		

Action 1 : Crèches départementales

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- garantir un accueil optimisé et de qualité centré sur l'enfant,
- développer et améliorer la place et la participation des familles dans le processus d'accueil du jeune enfant,
- soutenir et valoriser les équipes dans un objectif de professionnalisation pour renforcer leurs pratiques,
- favoriser l'ouverture de la crèche sur l'extérieur et son environnement.

Les priorités de l'année 2017 seront les suivantes :

1/ Poursuivre les rénovations de crèches dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité

En 2017, les crèches Jules Guesde à Montreuil et Hautes Noëles à Saint Denis vont fermer pour travaux. Les crèches Lamaze à Bobigny et Floréal à Romainville, actuellement fermées, vont quant à elles rouvrir leurs portes suite à leur rénovation.

Dans certains cas, ces opérations permettront d'accueillir des enfants supplémentaires.

Pour autant, le déploiement du Plan dans les crèches pourra, ponctuellement pendant la durée des travaux, susciter une baisse temporaire du nombre d'enfants accueillis.

Outre les rénovations totales, le Plan va se traduire sur la période 2015-2020 par :

- un renforcement des travaux de modernisation et de grosses réparations (TMGR) réalisés dans les crèches,
- un effort important pour rendre les bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap (enfants mais également familles et professionnels).

Quatre à cinq crèches bénéficieront d'une amélioration de l'accessibilité aux personnes handicapées, à travers l'adaptation des bâtiments, l'aménagement de l'espace, l'équipement et la formation du personnel. Après les crèches Jean Jaurès à La Courneuve en 2015 et Jacques Prévert aux Lilas en 2016, c'est au tour de la crèche Berthelot de Pavillons-sous-Bois d'en bénéficier.

2/ Limiter les ruptures d'accueil

Le service va maintenir ses efforts pour optimiser la présence des professionnel(le)s en fonction des besoins d'accueil des enfants et des familles.

Une nouvelle équipe d'auxiliaires de puériculture d'urgence (APU) de cinq personnes, spécifiquement dédiée aux remplacements courts, sera pleinement opérationnelle en 2017. Dispositif complémentaire à celui des auxiliaires de puériculture de remplacement (APR), positionnées sur des absences longues, les APU ont vocation à apporter un soutien court et ponctuel permettant de soulager les équipes et d'éviter les ruptures d'accueil.

3/ Lancer la nouvelle édition du Projet éducatif des crèches départementales

2017 sera l'année de mise en œuvre du nouveau PECD et de sa déclinaison dans les projets d'établissement des 55 crèches. Dans ce cadre, les actions liées aux activités artistiques, culturelles, ludiques, à la promotion de toutes les diversités (égalité filles-garçons, handicap, plurilinguisme, etc.), ainsi que les actions de prévention (alimentation, bucco dentaire) seront renforcées.

Les actions artistiques et culturelles seront soutenues à travers le développement, en 2017, de conventions entre le Département et les associations œuvrant dans le double champ de la culture et de la petite enfance mais aussi à travers des projets alliant les champs de la culture et de l'action sociale.

4/ Installer les conseils d'établissement dans leur nouveau format

Les conseils d'établissement permettent aux élus et au personnel des crèches d'échanger avec les familles sur les questions relatives au fonctionnement des crèches et aux actions qui peuvent y être développées. Ces conseils

d'établissement ont été réorganisés par canton et ont été simplifiés dans leur fonctionnement (délibération du 17 décembre 2015). L'année 2017 sera celle de la mise en place de ces nouveaux conseils.

5/ Poursuivre la mise en œuvre du Schéma petite enfance et parentalité à travers les conventions locales petite enfance et parentalité

Pour à la fois mieux saisir les attentes des familles et proposer des réponses plus adaptées, le service va poursuivre sa participation au développement des lieux uniques d'inscription et des commissions d'admission aux modes d'accueil (CAMA), notamment dans le cadre des conventions petite enfance et parentalité signées avec les villes.

6/ Poursuivre les actions de développement du recrutement, de l'accueil et de la formation des professionnels

Depuis plusieurs années, le service des crèches est confronté à des difficultés de recrutement de personnel, en particulier sur les postes d'auxiliaires de puériculture. Dans ce contexte, des actions sont mises en œuvre pour améliorer le recrutement, mais aussi, plus globalement, pour faire évoluer le secteur de la petite enfance en matière d'emploi et de formation. Le service s'est ainsi engagé dans une démarche d'état des lieux pilotée par la Région Ile-de-France concernant l'emploi et les formations du secteur sanitaire et sociale.

Les principaux objectifs du service, pour 2017, en matière de pré-recrutement et de recrutement, sont de :

- poursuivre les interventions dans les écoles (développement de la collaboration avec le Département du Val d'Oise), l'attribution de bourses et de contrats d'apprentissage,
- le développement de l'accueil de stagiaires (collégiens, auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, personnes en insertion...),
- le développement de l'accueil d'emplois d'avenir.

En 2017, le travail engagé autour de la prévention des risques professionnels sera poursuivi (acquisition d'équipements et de matériel prévenant les troubles musculo-squelettiques). Il sera complété par les réflexions et travaux du pôle ergonomie de la DBL, dans le cadre de la création du référentiel d'aménagement des crèches.

Dans la continuité du projet d'actualisation et de simplification du règlement de fonctionnement des crèches porté par le service en 2015-2016 ont été mis en place 2 groupes de travail : l'un sur les parcours professionnels, l'autre sur les conditions de travail, associant des agents de tous les corps de métiers présents en crèche ainsi que les acteurs des directions partenaires. 2017 sera l'année de mise en œuvre des premières orientations retenues dans ce cadre.

Un autre groupe de travail sur la gestion des présences et des absences a été initié au sein du service. Un de ses objectifs est la création d'un guide des bonnes pratiques qui viendra soutenir les responsables d'établissement et favoriser l'harmonisation des pratiques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Crèches départementales	Dépenses	1,953	1,746	1,952	1,746
	Recettes	23,010	23,281	23,347	23,063

Les dépenses directes de fonctionnement des crèches concernent essentiellement l'alimentation (65 %), les changes (12 %), ainsi que les frais divers (jeux, jouets, produits d'hygiène et de pharmacie, livres, sorties...). Les marchés d'alimentation sont désormais mutualisés avec la DEJ (Direction de l'éducation et de la jeunesse). Les dépenses de fonctionnement devraient baisser en 2017 car certaines crèches seront fermées du fait des travaux de rénovation.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux participations des familles et de la CAF. La moindre activité des crèches en 2017 du fait des travaux devrait avoir un impact à la baisse sur les recettes.

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Crèches départementales	Dépenses	0,200	0,211	0,300	0,350

Les dépenses d'investissement sont consacrées à l'acquisition d'équipement pour les crèches rénovées dans le cadre du Plan petite enfance et parentalité (les dépenses de travaux étant imputées au budget du programme Bâtiments départementaux).

Action 2 : Accueil collectif de la petite enfance

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- augmenter le nombre de structures d'accueil de la petite enfance et le nombre de places offertes,
- améliorer le contrôle et le suivi des établissements et services d'accueil de la petite enfance,
- améliorer l'accompagnement des gestionnaires publics et privés dans l'aide à la création, extension et transformation de structures dans le respect de la réglementation (étude de plan, rencontres régulières afin de rendre des avis et des autorisations d'ouverture) en utilisant notamment le guide pratique départemental.

La priorité de l'année 2017 sera de mettre en œuvre le volet de soutien en investissement aux crèches et autres structures non départementales du Plan petite enfance, avec le principe de cibler les territoires les moins pourvus.

En matière de soutien au fonctionnement des structures d'accueil, des subventions de fonctionnement sont versées aux gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance : 30 associations gestionnaires de 35 établissements d'accueil et 3 sociétés coopératives et participatives (SCOP).

La subvention de fonctionnement est calculée sur la base de 3 tarifs :

- 8,38 € par jour et par place occupée pour les SCOP,
- 10 € pour les structures associatives,
- 6 € pour les crèches familiales associatives.

Principaux partenariats

En interne : le service des crèches départementales, la direction des bâtiments départementaux...

En externe : la CAF, les gestionnaires publics (communes et hôpitaux), les gestionnaires privés (entreprises et associations), les services de l'Etat

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	12,782	13,282	2,317	2,443

Pour rappel, il a été décidé dans le cadre du Budget 2016 de supprimer les subventions de fonctionnement aux crèches municipales et hospitalières (les subventions aux sociétés privées commerciales ayant été supprimées depuis 2014). Désormais, les seules crèches subventionnées en fonctionnement sont les crèches associatives et celles relevant de l'économie sociale et solidaire : ces structures s'adressent souvent à des publics spécifiques (personnes handicapées, en insertion...).

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil collectif de la petite enfance (hors crèches départementales)	Dépenses	0,287	0,479	1,080	1,511

En investissement, les crédits correspondent aux subventions d'investissement du Plan petite enfance (subventions d'investissement aux crèches non départementales publiques, privées et associatives ainsi qu'aux Maisons d'assistantes maternelles). Ces dispositifs sont ouverts à tous les types de structures (publiques, privées et associatives) et les aides

sont modulées selon une géographie prioritaire, afin de cibler les territoires les moins bien pourvus et dont les habitants ont les plus faibles revenus.

Action 3 : **Accueil individuel de la petite enfance**

Objectifs de l'action

L'action « Accueil individuel de la petite enfance » concerne la prestation ADAJE Seine-Saint-Denis, l'agrément, la formation et le suivi des assistants maternels ainsi que les actions portées par l'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI).

L'Allocation départementale d'accueil du jeune enfant (ADAJE) a été mise en place dans le cadre du Plan de relance des modes d'accueil petite enfance de 2008. Cette aide est destinée aux familles ayant choisi pour leur(s) enfant(s) un mode d'accueil individuel. Elle est attribuée aux bénéficiaires de la PAJE « complément de libre de choix du mode de garde Assistant maternel », pour chacun de leur enfant, jusqu'à 3 ans, en fonction des barèmes de la CAF. Cette prestation est versée aux familles, par le Département, mensuellement, sur la base de trois tarifs fonction des ressources des familles.

La **formation des assistants maternels** se déroule en deux étapes : une formation initiale de 60 heures réalisée par un prestataire extérieur et une formation de 60 heures dispensée en interne une fois le premier enfant accueilli.

L'Agence départementale de développement de l'accueil individuel (ADDAI) a été mise en place en 2009 dans le cadre du Plan de relance des modes d'accueil petite enfance, en partenariat avec la CAF (cofinancement). L'objectif est de développer le potentiel d'accueil des assistants maternels et de promouvoir des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant. Cette agence s'adresse aux assistants maternels, aux professionnels (associations, Relais d'assistants maternels) ainsi qu'aux assistants maternels au chômage ou en sous-activité qui souhaitent être accompagnés pour reprendre une activité professionnelle.

Les objectifs stratégiques de l'action « Accueil individuel de la petite enfance » sont les suivants :

- développer et rendre plus accessible l'accueil individuel en attribuant l'ADAJE aux familles qui emploient un assistant maternel agréé pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans,
- améliorer la qualité de l'accueil des enfants chez les assistants maternels,
- organiser la formation des assistants maternels dans le respect des contraintes réglementaires,
- augmenter le nombre d'assistants maternels agréés et le nombre de places d'accueil,
- développer, via l'ADDAI, le potentiel d'accueil des assistants maternels et promouvoir des actions innovantes autour de l'accueil du jeune enfant,
- favoriser l'adéquation entre l'offre d'accueil des assistants maternels et la demande des familles et promouvoir le champ de l'accueil spécifique (handicap, insertion, horaires atypiques...).

La priorité de l'année 2017 sera la mise en œuvre du volet « accueil individuel » du Plan « Petite enfance et parentalité » et du Schéma petite enfance et parentalité à travers les actions suivantes :

- la poursuite de la valorisation de la profession (campagnes de communication, partenariat avec Pôle emploi...),
- l'harmonisation des pratiques professionnelles,
- la consolidation du dispositif de formation des assistants maternels et la création de liens avec les Relais d'assistants maternels (RAM),
- la mise en œuvre de la convention avec la CAF et la Fédération des particuliers employeurs (Fepem) pour le soutien des RAM et l'accompagnement des parents employeurs,
- l'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s en inactivité totale ou partielle, dans le cadre des conventions petite enfance avec les villes,
- la poursuite des actions permettant à des parents en insertion et/ou travaillant en horaires atypiques d'accéder à un mode de garde individuel,
- l'extension sur un territoire plus large du dispositif « trait d'Union », ayant pour but de favoriser l'accueil chez une assistante maternelle des enfants ayant des besoins spécifiques,
- l'organisation des élections de la Commission consultative paritaire départementale (commission chargée de juger les retraits d'agrément pour les assistants maternels).

Principaux partenariats

Pour l'ADAJE : la CAF, la MSA, le Payeur départemental, la Direction des Impôts

Pour la formation des assistants maternels : les communes, les RAM (Relais d'assistants maternels), la CAF, le ministère, les associations d'assistants maternels, Pôle emploi, la Fepem

Pour l'Addai : la Caf, la Cnaf, les communes, les RAM, le ministère, les associations d'assistants maternels, Pôle emploi

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil individuel de la petite enfance	Dépenses	6,110	6,077	6,295	6,285

Le versement de l'ADAJE aux familles constitue plus de 95 % des crédits de cette action, le solde étant constitué des dépenses de formation des assistantes maternelles.

Programme : Aide sociale à l'enfance

*Ce programme relève
de la Mission
Enfance et famille.*

Ce programme comporte six actions :

- Evaluer pour protéger,
- Accueil familial,
- Accueil en structures collectives,
- Adoption,
- Accompagnement,
- Prévention spécialisée.

Agenda 21

Orientation 1 : Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Contexte

Le contexte d'intervention de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis est celui d'un département jeune, d'accueil des migrations, où une part importante de la population est confrontée à la précarité économique et sociale. Ce département est marqué par la crise de l'hébergement et du logement. Le dispositif départemental continue à être fortement sollicité en urgence, ou en substitution à l'absence de réponse relevant du soin et de la prise en charge du handicap. Par ailleurs, un nombre important de mesures éducatives ordonnées par le juge sont en attente de mise en œuvre.

Depuis la fin 2015, pour la première fois depuis plusieurs années, le nombre de mineurs non accompagnés (anciennement appelés mineurs isolés étrangers) pris en charge par le Département augmente sensiblement, avec un engorgement des phases d'évaluation et de mise à l'abri (964 entre janvier et fin août 2016, contre 1 070 au cours de l'année 2014 et 1 149 au cours de l'année 2015). Ce phénomène s'explique en particulier par le non respect par certains départements des critères de péréquation nationale, par la modification de l'organisation du Tribunal pour enfants conduisant à ce que les dossiers de mineurs étrangers ne soient plus confiés à des juges spécialisés, ainsi que par le maintien à un niveau élevé des arrivées de jeunes migrants.

Au niveau national, les travaux de réforme de la protection de l'enfance ont abouti à la promulgation de la loi Protection de l'enfant du 14 mars 2016. Si l'essentiel du texte réaffirme les principes posés en 2007, l'approche choisie place l'enfant et ses besoins au centre de l'intervention avec la volonté de sécuriser son parcours et son statut. Par ailleurs, le texte renforce la gouvernance de la protection de l'enfance avec la création d'un Conseil national de la protection de l'enfance et le développement des observatoires départementaux. Quatre des treize décrets d'application ont déjà été promulgués. Concernant les mineurs non accompagnés, la loi vient légaliser le dispositif de péréquation nationale posé par la circulaire Taubira du 31 mai 2013.

Objectifs du programme

L'Aide sociale à l'enfance (ASE) met en œuvre la politique départementale de protection de l'enfance au regard des lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016. Elle s'adresse aux familles, aux mineurs et jeunes majeurs de 18 à 21 ans. L'intervention de l'ASE, définie par le schéma départemental de protection de l'enfance, s'articule autour de cinq orientations majeures :

- développer une offre territoriale préventive en direction des enfants, des adolescents et des familles,
- finaliser le dispositif de traitement des informations préoccupantes,
- renforcer la place des parents et des familles dans l'action éducative,
- dépasser le clivage entre prévention et protection et renforcer l'offre éducative,
- mieux mutualiser les ressources.

Grands projets

Parallèlement à ces orientations, plusieurs projets transversaux seront développés en 2017. Le projet majeur sera l'élaboration d'alternatives aux placements « classiques » dans l'esprit de la loi du 5 mars 2007. En effet, un travail d'état des lieux et d'évaluation mené au cours des dernières années a montré que les dispositifs actuels présentaient certaines

limites (prégnance de l'urgence, cloisonnement entre les réponses préventives et les placements, internats conçus sur un fonctionnement classique avec des exigences en tension avec les besoins du public, manque de places...). Une des orientations phare pour les prochaines années est donc de renforcer la prévention, en soutenant la fonction parentale et en privilégiant les accompagnements à partir du domicile avec une possibilité d'hébergement occasionnel afin d'éviter certains placements inadaptés. Il s'agit de penser en termes de lien et non pas de lieu, l'accueil physique devant être un outil (et non un objectif). L'objectif est de diversifier les réponses de proximité et de les adapter à des publics spécifiques (accueil de jour, accueil modulable, accueil provisoire, accueil familial d'urgence, prise en charge des adolescents, enfants en très grande difficulté).

Il a été décidé de développer plusieurs nouveaux projets :

- l'ouverture de nouveaux services d'accueil de jour (SAJ) pour les 0-5 ans (capacité à suivre 70 enfants),
- la création d'un relais parental associatif permettant l'accueil de fratries (capacité à suivre 250 enfants),
- les actions éducatives intensives (capacité à suivre 110 jeunes chaque année),
- l'accueil à domicile avec possibilité d'héberger (dispositif Adophé permettant d'accompagner chaque année 90 jeunes de 11 à 17 ans),
- la création par extension de 3 accueils de jour (capacité d'accueil de 34 places),
- l'accueil de jour des 16 ans et plus chez les familles d'accueil (44 places),
- le renforcement de l'accueil des 16 ans et plus les plus fragiles (17 places),
- l'évolution du plateau technique du Centre départemental enfance et famille (CDEF), afin de permettre de mieux répondre aux enjeux d'évaluation, de crise familiale des adolescents et à des problématiques spécifiques (fratries, jeunes filles en errance, mineurs enceintes, pouponnières),
- l'accueil d'urgence en placement familial pour les moins de 5 ans (20 places).

En parallèle de cette orientation, d'autres projets d'importance seront développés ou poursuivis :

- l'élaboration du troisième Schéma de protection de l'enfance 2017-2022, à la suite des journées et ateliers réalisés en 2016,
- la mise en œuvre du projet de service, adopté en 2013, autour notamment du projet pour l'enfant, de la consolidation du bureau de l'accueil familial et du renforcement de la fonction administrative,
- les actions transversales structurantes auxquelles l'ASE participe : le Plan handicap, les Projets sociaux de territoire, la création des maisons des solidarités, le Schéma petite enfance et parentalité, les actions menées par l'Observatoire des violences faites aux femmes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	250,753	247,316	241,715	237,832
	Recettes	5,821	4,378	4,776	4,704

La baisse des crédits de fonctionnement proposés doit être appréciée à l'aune des nouvelles orientations en matière d'accueil. Il s'agit aujourd'hui de privilégier au maximum la prévention et de développer des réponses alternatives à l'accueil classique (*cf supra*, Grands projets). Ces évolutions doivent permettre d'éviter certains placements, en particulier certains placements en urgence. Ainsi, il est prévu que les dépenses supplémentaires liées aux nouveaux projets (*cf* : Action 3) soient plus que compensées par la diminution des dépenses d'accueil en structures collectives (*cf* : Action 4).

Le respect de cette prévision budgétaire est cependant soumis à des facteurs endogènes :

- l'application réelle des principes de péréquation nationale pour les mineurs isolés étrangers et la régulation des admissions via un protocole avec le Tribunal pour enfants,
- un retour de l'activité d'accueil au niveau de celle de 2015 (hors dispositif à l'attention des jeunes majeurs).

Enfin, les efforts de gestion seront poursuivis dans plusieurs domaines (application d'un taux directeur à 0 % pour les établissements et services, passation d'un marché d'hébergement, maîtrise des dépenses du CDEF...).

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Aide sociale à l'enfance	Dépenses	0,009	0,020	0,021	0,021

Les dépenses d'investissement sont destinées à l'achat de mobilier pour enfant pour les différents sites de l'ASE.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	623	122	425	76

Aux postes en circonscriptions et service central s'ajoutent plus de 500 assistants familiaux rémunérés par le Département.

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Garantir l'évaluation des enfants en situation de danger ou en risque de danger en associant l'ensemble des services concernés					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de respect des délais d'évaluation : Cible	74 %	42 %	45 %	50 %	40 %	40 %
Réalisé	-	28 %	27 %	28 %		
<p>Commentaire : Le service de l'ASE a pour objectif cible de garantir l'évaluation des situations de danger ou risque de danger dans des délais allant de 1 semaine à 4 mois selon le degré d'urgence et de gravité de la situation. Le nombre d'évaluations finalisées dans les délais en 2015 s'est élevé à 28 %. Ce pourcentage relativement bas traduit, d'une part, une difficulté à rendre les évaluations dans les délais, hormis les évaluations demandées en urgence et, d'autre part, un déficit d'encodage dans le logiciel métier.</p> <p>Concernant les délais de mise en œuvre des évaluations, plusieurs facteurs peuvent être avancés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une montée en charge de l'urgence, - des équipes dans les circonscriptions qui connaissent des difficultés liées aux absences de personnel éducatif et administratif. <p>Concernant le déficit d'encodage, une vigilance toute particulière est apportée au niveau de la CRIP et des groupements.</p>						

Objectif	Privilégier les interventions à domicile tout en diminuant le nombre de mesures judiciaires					
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Part des interventions à domicile et interventions sans contrat						
Cible	56 %	55 %	58 %	60 %	60 %	60 %
Réalisé	51,34 %	51,8 %	51,49 %	52,78 %		
Part des interventions administratives sur l'ensemble des interventions						
Cible	44 %	46 %	48 %	50 %	50 %	50 %
Réalisé	43,9 %	42,5 %	40,50 %	38,84 %		
<p>Commentaire : Les interventions à domicile comprennent les mesures administratives contractualisées ou non : AED, AEDJM, TISF, SAJ, IEP, interventions d'Étap Ados et l'accueil 72 heures (cf Action 3 Accompagnement).</p> <p>Part des interventions à domicile et interventions sans contrat : En 2015, Le nombre d'interventions à domicile a augmenté de 300, notamment du fait de l'augmentation du nombre d'AEMO (+ 11 % soit + 250 AEMO sur 2 223) et d'AED (+ 5 % soit + 28 AED sur 511). Il faut toutefois noter l'importance des AEMO en attente d'exécution (environ 400 mesures).</p> <p>Part des interventions administratives sur l'ensemble des interventions : La part des interventions administratives baisse de 1,7 point. Le nombre de prises en charge administratives baisse de 7 % (- 35 sur 1181 PEC administratives) et surtout le nombre total d'interventions augmente de 4 % (+367 sur 9 461 interventions administratives et judiciaires) notamment du fait de l'augmentation du nombre d'AEMO judiciaires.</p> <p>Plusieurs pistes de travail sont en cours pour privilégier les interventions à domicile tout en diminuant les mesures judiciaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure coordination entre le Parquet, les commissariats et les circonscriptions afin de mieux évaluer les situations avant toute décision et d'éviter ainsi certaines mesures judiciaires, - les dispositifs innovants (AEMO intensives, accueils de jour, cf supra, Grands projets), - le développement de l'accueil 72 heures. 						

Objectif	Diversifier les modalités d'accueil pour ajuster des réponses au projet de l'enfant					
Part de l'accueil diversifié au sein des établissements : Cible	2012	2013	2014	2015	2016	2017
					18 %	18 %
Réalisé	2,64 %	5 %	6 %	7 %		
<p>Commentaire : Le dispositif d'accueil en Seine-Saint-Denis bénéficie de 1 229 places. L'accueil diversifié comprend les accueils modulables et les accueils de jour, soit 82 places sur le département qui se déclinent ainsi :</p> <p>- Accueils de jour : Martin Luther King : 20 places Rencontre 93 : 18 places</p> <p>- Accueils partagés : Jean Coxtet : 14 places PF ADSEA : 20 places CDEF Villepinte : 10 places</p> <p>Une montée en charge de dispositifs innovants est prévue permettant d'améliorer la diversification du dispositif d'accueil au regard de la loi de 2007 et d'adapter les réponses aux besoins des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 90 jeunes accueillis sur 15 places : ADOPHE (Accompagnement à Domicile avec Possibilité D'HEbergement), ➤ 44 places d'accueil de jour pour des plus de 16 ans accueillis auprès d'assistants familiaux, ➤ 34 places d'accueil de jour en établissements pour des jeunes de 11-16 ans, ➤ 25 places en Relais parental. <p>Ces places une fois créées, le Département bénéficiera de 275 places innovantes sur un total de 1 504, soit 18 %. De plus, hors accueil, sera mis en œuvre un service d'AEMO intensive avec accueil périodique et exceptionnel dont la capacité de suivi est envisagée à 110 mesures.</p>						

Objectif	Mieux maîtriser l'accueil d'urgence					
Part des jeunes accueillis en urgence sur l'ensemble des jeunes accueillis (hors mineurs non accompagnés) Cible	2012	2013	2014	2015	Cible 2016	Cible 2017
	34 %	45 %	42 %	45 %	60 %	60 %
Réalisé	68 %	70 %	71 %	75 %	71 % (au 31/08/2016)	
<p>Commentaire : La part de l'urgence n'a cessé d'augmenter depuis 2011/2012 au détriment de l'accueil préparé pour atteindre 75 % en 2015. Une évaluation a mis en exergue l'importance des Ordonnances de placement provisoire (OPP) du Parquet. Sur 1 295 admissions en 2014, 515 jeunes sont restés moins d'un mois dans le dispositif d'accueil. Cette situation se traduit par une saturation du dispositif. L'objectif de 45 % d'accueil d'urgence n'est pas atteint. Pour faire face à cette situation critique, le Département et le Parquet ont décidé de renforcer le maillage territorial et d'expérimenter sur 3 territoires (Saint-Denis, La Courneuve et Sevran) d'autres manières de travailler afin de favoriser la médiation et le travail sur la crise en développant des permanences d'accueil ouvertes aux familles et l'accueil de moins de 72 h.</p> <p>Par ailleurs, le service renforce l'offre d'accueil d'urgence, avec 12 places supplémentaires gérées par la Croix-Rouge, 20 places supplémentaires pour les 0-5 ans en placement familial spécialisé, l'adaptation de la réponse du CDEF (cf action 4) et le protocole de mise en réseau des établissements autour des crises et des ruptures.</p> <p>Hors mineurs non accompagnés (MNA), les admissions baissent sur les 8 premiers mois de l'année 2016 de 11,7 %. La part des admissions en urgence hors MNA au 31 août 2016 est de 71 %, en baisse de 9 % par rapport au huit premiers mois de 2015.</p> <p>N.B. : Le mode de calcul de l'urgence a changé en 2016 par rectification de données saisies (OPP jusqu'alors considérées non urgentes comptabilisées en situation d'urgence).</p>						

Action 1 : Prévention spécialisée

Objectifs de l'action

La politique départementale en matière de prévention spécialisée vise à prévenir la marginalisation, à faciliter l'insertion et la promotion des jeunes et de leurs familles dans les territoires les plus en difficulté, en lien avec les acteurs concernés, notamment les villes (art. 121-2 et L221-1 du Code de l'action sociale et des familles). Les éducateurs interviennent dans les quartiers et s'adressent aux jeunes en difficulté dans leurs espaces de vie, selon les principes de non-mandat, d'anonymat, de libre adhésion des jeunes et de non-institutionnalisation.

Les principaux objectifs pour 2017 sont les suivants :

- poursuivre la réactualisation des outils du partenariat avec les villes (renouvellement des conventions Département/Commune et des contrats d'objectifs tripartites) dans le cadre des nouvelles orientations départementales de la prévention spécialisée 2013-2017,
- poursuivre la démarche de partenariat renforcé de la prévention spécialisée avec les collèges, en lien avec l'Education nationale et les services départementaux (Direction de l'éducation et de la jeunesse),
- accompagner le projet de développement de chantiers éducatifs dans les collèges du Département,
- suivre l'action de prévention spécialisée sur les territoires en lien avec les associations et les villes,
- améliorer la qualification et la professionnalisation des équipes de prévention spécialisée.

Principaux partenariats

- Communes sur lesquelles interviennent les équipes de prévention spécialisée
- Services départementaux : DEF, CRIP, Direction de l'Education, Mission de Prévention des conduites à risques, circonscriptions de l'Aide Sociale à l'Enfance, de PMI et de service social
- Direction Déconcentrée des Services de l'Education Nationale (ex IA), collèges concernés par une action de prévention spécialisée sur leur territoire
- Autres acteurs (institutions, associations) intervenant sur les territoires en direction des jeunes et des familles

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Prévention spécialisée	Dépenses	13,812	13,814	13,820	13,820

Les crédits correspondent à des subventions aux associations locales de prévention, afin de financer les postes d'animateurs socio-éducatifs et les actions menées. Ils sont proposés en stabilité.

Action 2 : Evaluer pour protéger

Objectifs de l'action

Il s'agit de garantir le repérage et l'évaluation des situations de danger ou risque de danger, dans le respect de la place des parents et de l'intérêt supérieur de l'enfant. A cette fin, le service doit informer et former, de façon continue les professionnels et partenaires sur l'identification des informations préoccupantes et leur évaluation.

En 2017, les principaux objectifs seront les suivants :

- réduire les délais de réalisation des évaluations,
- informer et sensibiliser régulièrement les partenaires locaux sur l'identification des informations préoccupantes, le circuit de traitement et la méthode d'évaluation partagée,
- poursuivre les formations territorialisées à destination des personnels du Département (ASE, service social, protection infantile) chargés d'évaluer les situations de danger ou de risque de danger, dans le cadre d'un plan de formation pluriannuel,
- améliorer la lisibilité du traitement de l'information préoccupante à chacune des étapes,
- mettre en œuvre les dispositions de la loi du 14 mars 2016 dès promulgation du décret sur l'évaluation des informations préoccupantes.

Principaux partenariats

- Le GIP est cofinancé par l'Etat et les Départements.
- Partenaires externes : le Parquet des mineurs, l'Education nationale, les associations en charge de la prévention, les hôpitaux.
- Partenaires internes au Département : le service social, la PMI, l'Observatoire des violences envers les femmes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Evaluer pour protéger	Dépenses	0,055	0,053	0,055	0,055

Les moyens correspondent à la contribution du Département au numéro vert national permettant de signaler les situations de danger (Groupement d'intérêt public avec l'Etat et les autres Départements).

Action 3 : Accompagnement

Objectifs de l'action

Cette action regroupe un ensemble de dispositifs intermédiaires entre la prévention et la prise en charge directe par l'ASE permettant d'accompagner les familles et les enfants :

- les Services d'accueils de jour (SAJ),
- les mesures judiciaires (AEMO – Actions éducatives en milieu ouvert) et administratives (AED – Actions éducatives à domicile, IEP – Interventions éducatives de proximité) d'accompagnement des familles,
- les aides financières,
- les maisons et centres maternels,
- les Techniciennes d'intervention sociale et familiale (TISF),
- les lieux d'accompagnement des jeunes (PAEJ - Points d'accueil écoute jeunes, Etap'Ados) et les mesures de soutien à la parentalité (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement aux associations de parents).

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- promouvoir l'action éducative à domicile et l'accompagnement des familles et des jeunes afin de prévenir les placements,
- prévenir le plus en amont possible les difficultés auxquelles les jeunes et les parents peuvent être confrontés,
- dépasser le clivage entre prévention et protection,
- favoriser les réponses de proximité par la mise en réseau des acteurs,
- organiser l'accueil physique des femmes enceintes et des mères avec leurs enfants, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des mères accueillies, l'accès au logement et l'accompagnement éducatif adapté à l'enfant.

En 2017, l'une des priorités sera de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs nouveaux adoptés en 2016 au titre de cette action, visant à proposer une réponse alternative à l'hébergement à temps plein :

- l'ouverture de deux SAJ au Nord et au Sud du territoire au mois d'avril 2017,
- le développement du dispositif d'AEMO renforcée avec hébergement exceptionnel ou périodique,
- l'ouverture d'un relais parental en juin 2017 (25 places) afin d'accueillir de façon temporaire les enfants en cas de besoin ponctuel (ex : hospitalisation d'une mère isolée) sans faire une admission à l'ASE,
- la création par extension de 4 accueils de jours pour les 11-16 ans (34 places),
- le développement du dispositif « Adophé », dispositif d'accueil modulable conjuguant accompagnement à domicile et possibilité d'hébergement pour 90 jeunes de 11 à 17 ans bénéficiant d'une mesure de placement. Au 1^{er} septembre 2016, 60 places ont déjà été pourvues ;
- le développement de l'accueil spécifique en petit collectif pour les jeunes les plus fragiles (16 ans et plus), avec un accompagnement psychologique et éducatif renforcé,
- l'accueil de jour pour les plus de 16 ans déjà pris en charge en famille d'accueil, afin de favoriser leur autonomie à travers notamment la construction d'un projet scolaire ou professionnel et d'installer une transition entre leur prise en charge par la famille et leur sortie du dispositif à 21 ans au plus tard (44 places).

Par ailleurs, d'autres objectifs seront poursuivis :

- mettre en place le dispositif alternatif à l'hébergement hôtelier,
- améliorer la fluidité entre les interventions administratives et judiciaires quand la situation des familles évolue et réduire les délais de mise en œuvre des mesures,
- renforcer et diversifier le dispositif d'accueil des mères enceintes ou avec enfant en veillant au respect des compétences spécifiques du Département, en prévoyant officiellement une place aux pères et en les intégrant au processus d'accueil, en préalable à l'expérimentation d'un fonctionnement sur le mode d'un centre parental,
- continuer à intégrer les TISF dans la protection de l'enfance,
- développer le recours au dispositif d' Etap'Ados,
- accompagner les porteurs de projet à vocation locale ou nationale proposant un soutien aux parents et à leurs enfants,
- renforcer les liens avec l'Education nationale pour prévenir la déscolarisation et favoriser la réussite scolaire.

Principaux partenariats

Villes et services municipaux, CAF, DRIHL, maternités, Région, Tribunal, Education nationale, autres Départements, DDCS, associations, services départementaux (ASE, service social, PMI), crèches.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accompagnement	Dépenses	43,264	43,501	44,298	45,620
	Recettes	1,507	1,018	1,306	1,306

Les crédits sont en augmentation sensible afin de financer les projets innovants alternatifs à l'accueil classique.

Les dépenses d'aides financières sont proposées en diminution, dans le cadre de la poursuite de la transformation du dispositif (marché d'hébergement, développement des alternatives à l'hébergement hôtelier).

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accompagnement	Dépenses	0,009	0,020	0,021	0,021

Les dépenses d'investissement sont destinées à l'achat de mobilier pour enfant pour les différents sites de l'ASE.

Action 4 : Accueil en structures collectives

Objectifs de l'action

L'accueil des enfants en structures collectives est réalisé dans les foyers du Centre départemental enfants et famille (CDEF), les foyers associatifs de Seine-Saint-Denis et dans des structures situées hors du département.

L'objectif stratégique de l'action est de garantir la qualité et l'adaptation du dispositif d'accueil, tout en développant des réponses alternatives à l'accueil en structures collectives, dans le respect des orientations du Schéma de protection de l'enfance et des dispositions des lois de 2007 et de 2016 de protection de l'enfance.

En 2017, plusieurs objectifs seront poursuivis :

- conduire à partir des travaux réalisés par le service en 2015, l'adaptation du dispositif à travers la mise en place d'appels à projet : Document d'orientation adolescents, Evaluation de l'urgence, Réponses aux 0-5 ans,
- redéfinir le rôle du CDEF dans la mission de protection de l'enfance et d'accueil des enfants de l'ASE à travers une convention spécifique s'adossant à un projet d'établissement réactualisé,
- développer en dehors du département les partenariats avec des structures répondant à des besoins spécifiques (accueil des jeunes en situation de handicap en grande difficulté, lieux de vie, petites structures adaptées),
- poursuivre la mise en œuvre des préconisations des audits concernant le CDEF et l'hébergement par le secteur associatif,
- renforcer le travail d'évaluation des structures tarifées par le Département,

- assurer la qualité des visites en présence d'un tiers dans le cadre du protocole partagé avec l'autorité judiciaire en 2014,
- systématiser la prise en compte de la santé physique et mentale des enfants et des jeunes accueillies à l'ASE, avec l'appui notamment des services de protection maternelle et infantile, de la Maison départementale des personnes handicapées et des professionnels de la pédo-psychiatrie.

Principaux partenariats

CDEF, établissements associatifs en et hors Seine-Saint-Denis, Direction départementale de la protection de la jeunesse, pédopsychiatrie, maisons des adolescents, Education nationale, MDPH, établissements spécialisés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil en structures collectives	Dépenses	132,160	126,264	117,245	112,510
	Recettes	4,136	3,328	3,413	3,370

Les crédits proposés sur cette action sont en baisse sensible suite aux orientations prises pour développer les alternatives à l'accueil classique afin de favoriser le soutien à la fonction parental, d'éviter, dans la mesure du possible, le placement de l'enfant et de développer l'offre d'accueil occasionnel.

Action 5 : Accueil familial

Objectifs de l'action

L'accueil familial est réalisé par les assistants familiaux employés par le Département et par les associations de Placement Familial Spécialisé (ADSEA et centre Jean Cotxet). L'objectif stratégique de l'action est de doter le Département d'un dispositif d'accueil familial de qualité et de renforcer le nombre et la professionnalisation des assistants familiaux.

Pour rappel, l'accueil familial a été réorganisé en 2015 à partir des axes du projet de service (création d'un bureau de l'accueil familial centralisant les fonctions de ressources humaines, création d'une équipe d'accompagnement professionnel, centralisation de la recherche de places).

Les moyens organisés pour atteindre les objectifs stratégiques de recrutement et de professionnalisation des assistants familiaux sont les suivants :

- la mise en œuvre des nouvelles modalités d'agrément et de suivi décidées en 2015 en lien avec le service de PMI, qui délivre les agréments aux assistants familiaux,
- le développement des partenariats avec les autres employeurs du département,
- le recrutement de 21 assistants familiaux ressource pour mieux accompagner leurs pairs,
- de nouvelles formations pour l'équipe du bureau de l'accueil familial concernant le statut, la rémunération et l'accompagnement professionnel,
- la refonte complète de la formation obligatoire des assistants familiaux, afin de permettre d'augmenter le nombre de formations obligatoires ainsi que le nombre de modules de formation continue pluri-professionnelle sans en augmenter le coût,
- une modification du protocole des assistants familiaux intégrant une évaluation plus fine des allocations des enfants et une évaluation financière pour tenir compte de la spécificité de certains accueils (mesures nouvelles),
- l'adoption d'une annexe au guide laïcité du Département concernant les assistantes familiales.

Par ailleurs, dans le cadre de la diversification du dispositif d'accueil, 20 places d'accueil d'urgence en placement familial pour les tout-petits (0-5 ans) ont ouvert en septembre 2016.

Principaux partenariats

Le Pôle Personnel et Relations Sociales, autres départements, le CDEF, la PMI, les placements familiaux associatifs, la DADJ, la DRJSCS (Direction Régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale), la Direction de la Communication, la Paierie Départementale, le pôle emploi, le SIS (DPAS)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil familial	Dépenses	61,444	63,670	66,277	65,812
	Recettes	0,179	0,032	0,057	0,029

Les crédits proposés sont essentiellement constitués des rémunérations et charges des assistants familiaux.

Action 6 : Adoption

Objectifs de l'action

La politique en matière d'adoption vise à répondre au besoin d'un enfant privé de sa famille en établissant par jugement une filiation entre un enfant et ses parents adoptifs, dans le cadre de la loi du 4 juillet 2005, modifiée par celle du 17 mai 2013, reconnaissant un droit à l'adoption pour les couples homoparentaux. La mise en service en novembre 2009 de la Maison de l'adoption a permis de mieux répondre aux usagers et d'ouvrir l'espace aux partenaires publics et associatifs.

La politique d'adoption, d'accès aux origines et de parentalité comporte deux objectifs stratégiques :

- garantir la qualité de l'accompagnement des parents et des enfants dans le cadre des projets d'adoption et de parrainage ainsi que des femmes accouchant sous le secret,
- garantir aux personnes ayant bénéficié d'un accompagnement en protection de l'enfance de bonnes conditions d'accès à leur dossier et à leurs origines.

Les priorités de l'année 2017 seront les suivantes :

- créer des espaces de travail avec les partenaires pour la construction du projet pour l'enfant devenu pupille,
- mettre en œuvre le nouveau protocole pour les enfants ayant des besoins spécifiques,
- ouvrir une réflexion sur la kafala en vue du recueil légal de l'enfant avant son adoption dans les pays de droit coranique,
- poursuivre les actions de parrainage en lien avec les territoires,
- lancer une étude qui permettrait de rendre compte des enjeux de la recherche des origines,
- mener un travail de sensibilisation des professionnels de l'éducation nationale (infirmières et assistantes sociales) au protocole d'accompagnement des jeunes filles et mineures enceintes,
- mener une réflexion avec les autres départements sur la question du délaissement parental.

Principaux partenariats

- DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale), maternités, CDEF, groupements et circonscriptions PMI, Service social
- Associations Départementale des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat et des personnes ayant été prises en charge par l'ASE, Essor93
- Associations de soutien aux parents adoptifs
- Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, Conseil national pour l'accès aux origines personnelles, Agence française pour l'adoption
- Autres départements

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Adoption	Dépenses	0,017	0,014	0,020	0,015

Les dépenses correspondent aux honoraires des pédopsychiatres et des psychologues dans le cadre de l'agrément des candidats à l'adoption, aux frais de mise à l'abri des femmes confiant leur enfant en adoption (hébergement et allocation individuelle) ainsi qu'aux subventions aux associations assurant le parrainage des enfants domiciliés en Seine-Saint-Denis.

Programme : Protection maternelle et infantile, planification familiale

Ce programme relève de la Mission
Enfance et famille.

Ce programme comporte deux actions :

- Protection maternelle et infantile,
- Planification familiale.

Agenda 21

Orientation : Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Contexte

En Seine Saint-Denis, avec 114 centres de protection maternelle et infantile (PMI) et 121 centres de planification familiale (PF), la PMI occupe une place prépondérante dans le réseau de soins primaires. Cette place est d'autant plus stratégique que le contexte est marqué par :

- une population jeune, avec une part importante d'enfants de moins de 6 ans (9,8 % versus 7,3 % au niveau national), de femmes de 15 à 49 ans (25,3 % de la population contre 22,6 % au niveau national) et un nombre de naissances en augmentation régulière (+ 9 % en 10 ans),
- un nombre élevé de familles sans droits sociaux ouverts (20 % des femmes et 5 % des enfants fréquentant les centres de PMI) sans mutuelle ou complémentaire santé. La Seine-Saint-Denis est également le département de France métropolitaine où la proportion d'usagers couverts par la CMU est la plus élevée,
- un nombre important de familles monoparentales (21,3 % contre 14,1 au niveau national),
- un taux de mortalité infantile très élevé (4,8 ‰ contre 3,3 ‰ en France métropolitaine),
- une insuffisance de l'offre de soins sur le département. La densité médicale reste inférieure à celle de Paris et des départements de petite couronne. Les difficultés de recrutement des professionnels de santé, médecins et puéricultrices en particulier, se combinent à une pyramide des âges des professionnels de PMI qui annonce des départs en retraite massifs dans les cinq prochaines années.

Face à ces constats, le service de PMI présente des atouts : proximité, gratuité, permanence, compétences de ses professionnels. Ouvert à tous, le service est un outil important de prévention de proximité et touche une part importante de la population : deux tiers des enfants de moins de 2 ans et des femmes enceintes, ainsi que près de la moitié des enfants de moins de 6 ans sont suivis en PMI.

Les missions de la PMI s'exercent en coordination avec les autres acteurs de santé, en particulier la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), qui rembourse les actes médicaux aux centres de PMI. Enfin le service participe de manière renforcée à la protection de l'enfance conformément à la loi de 2007.

Objectifs du programme

La politique départementale de protection maternelle et infantile et de planification familiale (PMI/PF) a pour objectif de favoriser le bon déroulement de la grossesse, le développement du jeune enfant, l'accompagnement de la parentalité, l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité et la prévention des infections sexuellement transmissibles.

L'objectif stratégique du programme est la poursuite de l'activité de prévention sanitaire, de dépistage et d'accompagnement des familles dans les domaines suivants :

- la prévention sanitaire globale et précoce, notamment grâce aux activités cliniques, aux consultations de suivi de grossesse, aux consultations pour les enfants de 0 à 6 ans, aux visites à domicile, aux accueils en PMI et aux actions d'éducation pour la santé,
- la planification familiale,
- les bilans de santé en école maternelle et le suivi des enfants nécessitant des examens complémentaires,
- le dépistage et l'accompagnement des enfants en situation de handicap (autisme en particulier) en lien étroit avec les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) et autres structures de dépistage du département,
- la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance,

- le développement des réseaux périnataux pré et post-nataux (notamment le suivi des enfants à risque de déficience ou de séquelles),
- la lutte contre les violences faites aux femmes avec l'accompagnement des femmes victimes de violence et des enfants qui vivent ces situations,
- le renforcement de l'articulation avec les secteurs de la pédopsychiatrie et de la psychiatrie adulte, malgré leurs moyens en dessous des besoins du département.

En 2017, il s'agira poursuivre la mise en œuvre du projet de service à travers :

- la mise en œuvre des préconisations de l'étude sur l'implantation des centres de PMI/PF et de l'étude sur les consultations de protection infantile réalisées en 2015-2016,
- le renforcement du Plan exceptionnel de recrutement avec l'organisation d'une gestion prévisionnelle des effectifs,
- le renforcement et l'adaptation des compétences des professionnels aux missions de la PMI,
- le regroupement des bureaux techniques Protection maternelle et Planification familiale.

Le service de PMI participe également à trois activités structurantes, aux côtés d'autres acteurs :

- la mise en œuvre du Schéma et du Plan petite enfance et parentalité, à travers notamment la rénovation des centres de PMI départementaux et délégués,
- la réalisation du projet REMI (Réduction de la mortalité infantile et périnatale) initié en février 2012 par l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France,
- la promotion des droits de l'enfant et de l'éveil culturel.

Une nouvelle convention de remboursement des actes par la Sécurité sociale (Caisse d'assurance maladie) a été signée en juin 2015. Des négociations se poursuivent sur les points suivants :

- favoriser l'accès aux droits des usagers de la PMI (expérimentation sur les communes de Romainville et de Villetaneuse),
- garantir le maintien du niveau de financement des activités des centres de PMI par la CPAM.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	19,156	18,636	17,153	17,056
	Recettes	11,401	8,749	9,195	7,755

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement consacrées au financement des centres de PMI/PF délégués. Elles sont proposées globalement en reconduction. Au sein des propositions budgétaires pour 2017, on note :

- l'inscription de 240 000 € de crédits au titre du re-conventionnement des centres de planification familiale de la ville d'Aulnay-sous-Bois au 1^{er} janvier 2017,
- la contribution du Département au financement de la nouvelle plate-forme sur l'autisme (60 000 euros pour le centre d'action médico-sociale précoce).

La prévision de recettes a été calculée à partir des éléments suivants :

- une stabilité de l'activité médicale des centres,
- le transfert de la gestion des recettes des PMI hospitalières (baisse de 2,1 M€ en année pleine des recettes compensée par une baisse équivalente des dépenses),
- la prise en compte de recettes irrécouvrables (non assurés sociaux), évaluée à 0,580 M€ et devant faire l'objet d'une compensation financière de la CPAM.

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Protection maternelle et infantile, planification familiale	Dépenses	0,129	0,114	0,312	0,194

Les dépenses d'investissement sont dédiées à la mise en œuvre du Plan petite enfance et parentalité (subventions d'investissement aux gestionnaires communaux, associatifs ou hospitaliers dans leurs projets de construction, rénovation ou acquisition de matériel et mobilier pour les centres de PMI/PF).

Concernant les opérations de construction/rénovation, cette aide s'élève à 10 % du coût total des travaux (taux majoré à 30 % pour les projets prioritaires).

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	655	255	108	292

A ces postes s'ajoutent près de 500 agents travaillant au sein des centres de PMI à gestion déléguée.

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Maintenir le nombre d'examens en PI/PM/PF					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'examens réalisés en PI/PM/PF	Cible	345 000	335 000	335 000	332 000	332 000
	Réalisé	331 412	335 725	331 780		
<u>Commentaire :</u> En 2015, le nombre d'examens réalisés en centres de quartier a diminué de 1,2 %. Au vu du nombre d'examens réalisés sur le 1 ^{er} semestre 2016, l'objectif est de maintenir le nombre d'actes en 2016. Une étude est en cours sur les consultations de protection infantile pour identifier les leviers d'accroissement du nombre de consultations. L'objectif de 332 000 est retenu pour						

Objectif	Mise en œuvre du projet de service de PMI			
		2015	2016	2017
Nombre d'actions débutées		35/40		
Nombre d'actions terminées		11/40		
<u>Commentaire :</u> La mise en œuvre du projet de service a débuté au 2 ^{ème} semestre 2014.				

Objectif	Généraliser progressivement à l'ensemble du département les dépistages sensoriels et des troubles du langage (action du projet de service)					
		2013	2014	2015	2016	2017
Part des enfants de 4 ans ayant eu un bilan de santé et/ou un dépistage sensoriel en école maternelle	cible	53 %	50 %	50 %	50 %	40%
	réalisé	43 %	40 %	36 %		
<u>Commentaire :</u> Au cours de l'année scolaire 2014/2015, 36 % des enfants de moyenne section de maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé, contre 40 % en 2013/2014. Cette action connaît des difficultés de réalisation (suspension totale ou partielle de la réalisation des bilans dans certaines villes), en raison de la pénurie de professionnels de santé (médecins, puéricultrices). Par conséquent, dans le cadre du Projet de service, il est prévu de généraliser à l'ensemble du département la réalisation des dépistages sensoriels et des troubles du langage par un binôme puéricultrice/auxiliaire, afin d'augmenter le taux de couverture des bilans. Mais ces nouvelles modalités de fonctionnement n'ont été mises en place que très partiellement en 2015-2016.						

Action 1 : Protection maternelle et infantile

Objectifs de l'action

Le service de PMI poursuit plusieurs objectifs :

- assurer les consultations médicales de prévention auprès des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et accouchées et des enfants de 0 à 6 ans,
- faire évoluer les bilans de santé en école maternelle de manière à accroître la couverture du département et le nombre d'enfants vus,
- soutenir la parentalité et favoriser l'égalité des chances (accueils parents/enfants, dépistage du handicap, accompagnement des familles ayant subi un deuil périnatal, actions en faveur de l'allaitement, prise en charge des mineures enceintes),
- promouvoir les projets de santé publique et les actions d'éducation pour la santé (couverture vaccinale, programme bucco-dentaire, prévention de l'obésité infantile, Contrats locaux de santé...),
- suivre l'évolution et participer à la réflexion sur la réduction des taux de mortalité infantile et périnatale, développer et animer les réseaux périnatals,
- intervenir à domicile auprès des femmes enceintes et de leurs nouveau-nés qui le nécessitent,
- contribuer aux missions de protection de l'enfance dans le cadre notamment de la loi du 5 mars 2007,
- assurer la veille sanitaire et épidémiologique des indicateurs relatifs à la santé de la mère, de l'enfant et à la planification familiale.

En 2017, plusieurs nouveaux projets seront développés.

Le premier concerne le **dépistage et l'accompagnement du handicap**. Pour rappel, le département compte actuellement deux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) à Saint-Denis et à Noisy-le-Sec, d'une capacité totale de 330 places. En lien avec l'Agence régionale de santé (ARS), le Département a donné son accord pour le financement d'un troisième centre polyvalent de 100 places à Aulnay-sous-Bois, dans l'enceinte de l'hôpital Robert Ballanger. Le coût est évalué à 60 000 € en année pleine pour notre collectivité (20 % de prise en charge obligatoire par le Département, les 80 % restant étant pris en charge par l'Etat).

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan autisme et du Schéma départemental en faveur de la population handicapée, sur proposition de l'ARS, le Département participera à la réalisation d'un appel à projets pour la création d'une **plateforme de diagnostic de l'autisme**.

La collaboration avec la CPAM concernant l'**accès aux droits sociaux** des usagers sera poursuivi, en particulier dans le champ de la protection maternelle où 20 % des femmes n'ont pas de couverture sociale. Des actions en faveur de l'accès aux droits seront menées en lien avec le service social départemental. Le transfert des déclarations de grossesse de la CAF ou de la CPAM vers le service de PMI sera dématérialisé, afin de permettre une prise en charge plus précoce des femmes enceintes.

Un travail spécifique sera mené sur la **prise en charge des mineures enceintes**, avec un parcours de prise en charge coordonné entre les différents acteurs (CAF, Aide sociale à l'enfance, service social et centres de PMI), l'élaboration d'un guide et la mise en place d'une formation en direction des professionnels.

Concernant l'animation des réseaux de périnatalité, le Département va intégrer le projet HYGÉ de l'Agence régionale de santé. Ce projet vise à informatiser les dossiers médicaux et le partage d'informations au sein des réseaux de santé en périnatalité.

Principaux partenariats

CPAM, CNFPT, Hôpitaux publics et privés, Conseils des différents Ordres, CIG, ARS

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Protection maternelle et infantile	Dépenses	14,066	13,735	12,662	12,115
	Recettes	10,482	7,896	8,239	6,799

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Protection maternelle et infantile	Dépenses	0,129	0,114	0,312	0,194

Action 2 : Planification familiale

Objectifs de l'action

L'action de planification familiale vise à favoriser l'épanouissement de la sexualité, la maîtrise de la fécondité, la prévention des infections sexuellement transmissibles et la prévention des violences au sein du couple et de la famille.

Les 121 centres de planification sont intégrés dans différents types de structures :

- 75 d'entre eux sont intégrés dans des centres de PMI (centres à statut départemental, municipal ou privé),
- les 46 restant le sont dans d'autres structures (centres de santé municipaux, associatifs, hospitaliers ou universitaires).

Les centres de planification exercent les activités suivantes :

- les consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité,
- la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus,
- la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH,
- la lutte contre le sexisme (interventions auprès des jeunes et des publics précaires),
- la prévention des violences envers les femmes,
- la prévention de l'excision,
- la prévention de la prostitution,
- les interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses dans les centres départementaux, accompagnés des entretiens prévus par la loi,
- la diffusion d'informations sur les méthodes de contraception, notamment la contraception d'urgence auprès des jeunes.

Principaux partenariats

Communes, associations, hôpitaux, Comité Départemental des cancers, Mouvement Français du Planning Familial 93 et Inspection académique

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Planification familiale	Dépenses	5,090	4,901	4,491	4,941
	Recettes	0,920	0,853	0,956	0,956

Mission

Solidarité, insertion, santé

Programme

Accompagnement social

Programme

Promotion des droits fondamentaux

Programme

Insertion

Programme

Prévention et promotion de la santé

Programme

Prévention des conduites à risques

Programme : **Accompagnement social**

*Ce programme relève
de la Mission*

Solidarité, insertion, santé.

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil, prévention et accompagnement social,
- Gestion des dispositifs sociaux,
- Droit au logement,
- Aide généraliste.

Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne.

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

Les données d'activités du Service social départemental éclairent sur la dégradation de la situation socio-économique d'une part importante des habitants de Seine-Saint-Denis et sur l'importance de la mission de service public de proximité des circonscriptions. On dénombre, en 2015, 337 354 passages à l'accueil, 425 686 appels téléphoniques (pour 29 CSS sur 33), 55 114 ménages rencontrés et 132 048 entretiens réalisés (pour 30 CSS sur 33). Ces données témoignent de la complexité croissante des situations. Ainsi, pour plus d'un tiers des ménages, les travailleurs sociaux repèrent au moins trois types de problématiques qui se cumulent, les plus récurrentes étant liées aux ressources, aux conditions de logement et à l'accès aux droits.

Le Département est engagé dans une stratégie de déploiement des Maisons départementales des solidarités. Ces dernières visent à renforcer la proximité avec les usagers sur les territoires et assurer la cohérence d'intervention des services départementaux. Deux Maisons des solidarités existent en Seine-Saint-Denis (Noisy-le-Sec et Dugny/Le Bourget) et regroupent des équipes de l'ASE, de la PMI et du Service Social.

Les pratiques professionnelles évoluent avec le développement des usages numériques. Les usagers du Service social doivent faire face à la multiplication des services et des droits accessibles de manière dématérialisée, ce qui nécessite un accompagnement spécifique des usagers pour les rendre autonomes dans l'usage des outils numériques.

Dans le cadre des évolutions liées au Plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social, il conviendra, en 2017, de conforter l'organisation du premier accueil social de proximité sans condition d'accès organisé par le Service social.

Le travail d'animation du partenariat local doit se poursuivre, notamment par le développement des projets sociaux de territoire (PST). Il est par ailleurs prévu de renouveler le partenariat avec les villes conventionnées afin d'assurer la continuité et la lisibilité de l'action départementale. A cette fin, le contenu des conventions doit être adapté à la réalité de l'activité et doit clarifier les relations entre les services municipaux et départementaux sur les plans administratif et professionnel.

Enfin, les évolutions d'organisation au sein de la DPAS (fusion du SIS et de la DEEFI et création d'un Service des affaires générales) vont faire évoluer les modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA à travers l'optimisation des orientations des publics vers les services référents et la mise en œuvre des modalités de collaboration entre la DPAS et la direction issue de la fusion du SIS et de la DEEFI.

Objectifs du programme

1) Le Service social départemental (SSD)

Les objectifs stratégiques du Service social se déclineront en 2017 de la manière suivante :

- contribuer à réduire les inégalités dans les domaines de l'accès à la santé, aux droits, à l'insertion,
- prévenir, accompagner et/ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques dans les domaines de la santé, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle,

- redonner du pouvoir de choix et d'agir aux habitants, aux usagers, concernant leur santé, leurs conditions d'existence (logement, besoins fondamentaux) et leur vie en société (culture, relations avec les institutions),
- contribuer à protéger contre des risques graves (protection de l'enfance, protection des majeurs vulnérables, risques sanitaires).

A travers des missions centrées sur un accueil et un accompagnement généraliste et polyvalent des ménages, sans discrimination, le Service social contribue à l'ensemble de ces objectifs. La résolution des difficultés sociales rencontrées par les usagers passe par l'écoute, la recherche et la construction avec l'usager de solutions possibles, l'accompagnement des usagers dans leurs projets d'insertion, l'activation des dispositifs adaptés à leur situation, la facilitation de leur accès aux droits ou encore la mise en œuvre de mesures de protection lorsque cela est nécessaire.

Les objectifs poursuivis en 2017 seront les suivants :

- améliorer la qualité de l'accueil des usagers dans les circonscriptions de service social dans la perspective du déploiement des Maisons départementales des solidarités,
- créer les conditions pour garantir la qualité de l'accompagnement au sein des circonscriptions,
- développer les actions collectives et participer au déploiement des projets sociaux de territoires.

En 2017, l'objectif d'amélioration de la qualité d'accueil et d'accompagnement des usagers est prioritaire et il se déclinera comme suit :

- poursuivre la réflexion sur la constitution d'une Charte d'accueil pour les sites et accompagner les équipes dans l'organisation des missions d'accueil et d'accompagnement,
- travailler les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux (formation, études, groupe d'analyse des pratiques, accompagnement d'équipes),
- travailler sur l'évolution du métier de secrétaire sociale et en améliorer la formation,
- développer la complémentarité des différents métiers et s'assurer leur présence équilibrée au sein des circonscriptions de service social.

2) Le Service des aides financières (SDAF)

Le Service des aides financières est engagé dans divers projets innovants et partenariaux autour des problématiques d'hébergement et de logement. Ces enjeux s'inscrivent pleinement dans le Plan départemental d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD), signé conjointement en février 2014 par le Président du Conseil départemental et le Préfet. Aussi, pour renouveler la politique d'hébergement, le Conseil départemental a adopté en février 2016 des orientations qui s'articulent autour de deux axes. Il s'agit d'une part de développer les modalités diversifiées et alternatives à l'hébergement à l'hôtel à travers des actions nouvelles telles la mobilisation de logements dans le parc des offices HLM, la mobilisation d'un appartement T7 propriété du Département ré-aménagé ou encore la réservation de logements dans des résidences sociales qui bénéficient du Fonds solidarité logement (FSL) départemental (volet logement du projet). D'autre part, il est nécessaire de prévenir plus précocement les expulsions locatives en mobilisant les partenaires concernés (Etat, bailleurs sociaux, Caisse d'allocations familiales) autour d'une expérimentation pour l'octroi d'une aide financière couplée à une mesure d'accompagnement. D'autres pistes sont à l'étude pour poursuivre la mobilisation du foncier départemental à travers l'implantation de logements modulaires ou encore l'acquisition d'autres bâtiments (volet modulaire du projet).

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- contribuer à la prévention des expulsions locatives à travers un dispositif expérimental pour agir sur les impayés locatifs naissants mis en œuvre sur plusieurs territoires dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, les bailleurs et la CAF ;
- développer des modes d'hébergement alternatifs à l'hôtel à travers diverses actions, dont certaines débutées en 2015. Elles visent à revaloriser la notion de parcours résidentiel pour les familles hébergées et à faciliter le parcours de l'hébergement-logement temporaire vers un logement autonome ;
- participer à la prévention de la dégradation de l'habitat privé ;
- poursuivre le travail engagé sur la Refonte du Règlement départemental du fonds de solidarité logement (RDFSL).

Pour l'année 2017, les priorités seront :

- d'intégrer la gestion du Fonds d'Aide aux Jeunes (FDAJ) au sein du SDAF,
- de suivre les impacts de l'application du Règlement Départemental des Aides Financières (RDAF),
- de mettre en œuvre le marché public concernant les réservataires hôteliers,
- de suivre la mise en œuvre et le déploiement du volet logement du projet d'hébergement alternatif,
- de poursuivre la réflexion pour la mise en œuvre du volet modulaire du projet d'hébergement alternatif,
- de suivre la mise en œuvre de l'expérimentation de la prévention précoce de l'endettement locatif.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accompagnement social	Dépenses	17,580	18,528	17,888	17,986
	Recettes	2,395	2,332	2,375	2,428

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	585	62	451	72

Service social départemental :

En nombre ETP	Total	A	B	C
	542	53	443	46

Service des aides financières :

En nombre ETP	Total	A	B	C
	43	9	8	26

Action 1 : Accueil, prévention et accompagnement social

Objectifs de l'action

Les missions du Service social sont les suivantes :

- Contribuer à réduire les inégalités dans le domaine de l'accès à la santé, aux droits

Concernant les inégalités induites par la fracture numérique, l'objectif est de développer les usages numériques au service de l'accès aux droits du public. Ainsi, il s'agira d'accompagner les publics dans l'utilisation et la maîtrise des outils numériques, mais aussi de développer de nouveaux moyens de communication en direction des usagers (SMS, mails).

En matière de santé, il s'agira d'améliorer l'accès aux droits à l'assurance maladie des femmes et des enfants fréquentant les centres de PMI en lien avec la Caisse primaire d'assurance maladie.

L'année 2017 sera également consacrée à l'amélioration de l'instruction du droit RSA. L'attention sera notamment portée en 2017 sur les points suivants :

- la mise en place des plateformes d'instruction et d'orientation des demandes de RSA,
 - l'instruction de la demande de RSA confiée aux CCAS ou agences familles CAF,
 - la réalisation d'un diagnostic de l'orientation des publics confiée aux Projets de ville et aux Circonscriptions de service social en vu d'optimiser l'orientation en référence RSA,
 - le déploiement de Web RSA dans les Circonscriptions de service social.
- Prévenir, accompagner et/ou atténuer l'apparition ou l'aggravation de difficultés ou de risques dans le domaine de la santé, du logement, de l'insertion sociale et professionnelle et contribuer à protéger contre des risques graves (protection de l'enfance, protection des majeurs vulnérables, risques sanitaires)

Les actions menées en 2017 concernent :

- le logement et l'hébergement des ménages en difficultés,
 - la famille et la lutte contre la précarité,
 - la santé et les personnes âgées,
 - l'insertion sociale et professionnelle,
 - la protection de l'enfance,
 - les violences faites aux femmes.
- Redonner du pouvoir de choix et d'agir aux habitants, aux usagers, concernant leur santé, leurs conditions d'existence (logement, besoins fondamentaux) et leur vie en société (culture, relations avec les institutions).

Les actions collectives constituent un outil essentiel pour redonner du pouvoir d'agir aux habitants. En 2017, il est donc prévu :

- d'améliorer l'information entre les Circonscriptions de Service social sur les actions mises en œuvre,
- d'améliorer le soutien technique du central aux Circonscriptions de service social,
- d'améliorer le nombre et la qualité des évaluations d'actions collectives,
- de soutenir des projets ambitieux de plus en plus nombreux, dans la durée et dans les impacts auprès du public,
- de développer la place et la parole des usagers ou du public dans les projets et la mise en œuvre des actions.

Concernant les actions partenariales sur le terrain, il s'agira de suivre, développer et valoriser les relations professionnelles de terrain en développant la collaboration avec les centres sociaux des territoires et l'Union départementale des CCAS.

Le Service social aura également pour objectif en 2017 de poursuivre le développement des Projets sociaux de territoire, à travers un accompagnement renforcé des Circonscriptions de service social dans ces Projets, en collaboration avec la Mission d'animation territoriale et professionnelle du pôle solidarité.

Enfin, 2017 verra la poursuite des projets « action sociale et culture », à travers notamment les initiatives Figure libre, Culture du cœur et les partenariats avec les théâtres, médiathèques et autres centres culturels.

Principaux partenariats

Les partenaires principaux sont : les Centres communaux d'action sociale (CCAS), la Caisse d'allocation familiale (CAF), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et le Service social de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), les villes et les associations.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil, prévention et accompagnement social	Dépenses	6,930	6,744	6,286	6,261

Action 2 : Gestion de dispositifs sociaux

Objectifs de l'action

Le Service social gère plusieurs dispositifs qui contribuent à favoriser l'accès aux droits et à protéger les personnes. Ces dispositifs sont les suivants :

- la Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP),
- les Instances d'enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (IEPEL).

Il s'agira en 2017 de poursuivre la mise en œuvre de la MASP en valorisant la mesure et en optimisant ses bénéficiaires.

Une évaluation a été réalisée en 2014-2015. Elle a mis en exergue tout l'intérêt de la mesure pour les ménages et les conséquences positives en matière de prévention des expulsions. Il est prévu en 2017 :

- d'améliorer les outils et supports de la MASP (formulaires et courriers),
- de renforcer le suivi des opérateurs MASP et de poursuivre la réflexion avec les opérateurs sur les écrits et les contrats MASP,
- d'optimiser le déroulement de la mesure concernant l'adaptation de la prescription, l'adhésion de la famille et le relais de fin de mesure,
- de revoir les conditions financières de la convention avec les opérateurs.

L'Instance de coordination des enquêtes pour la prévention des expulsions locatives (ICEPEL) a pour objectif la mise en œuvre et la réalisation de l'enquête sociale auprès des ménages assignés.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 seront :

- d'optimiser le fonctionnement de l'ICEPEL concernant la fluidité des retours d'information, le respect des délais, et l'amélioration du nombre d'enquêtes réalisées,
- d'engager une réflexion sur le contenu de l'enquête sociale avec l'opérateur et les circonscriptions de service social,
- d'évaluer le dispositif en lien avec la DSOE,
- de renouveler le marché qui arrivera à échéance fin 2017.

Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont l'UDAF et l'ADSEA.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Gestion des dispositifs sociaux	Dépenses	0,323	0,280	0,380	0,401

Action 3 : Droit au logement

Objectifs de l'action

Le Fonds de solidarité logement (FSL) est un des outils du Plan départemental d'action en faveur du logement des personnes défavorisées (PDALPD). Le FSL a pour objectif de faciliter l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, pour des ménages ayant des difficultés à faire face à une dette de loyer ou au coût d'entrée dans un logement. Pour ce faire, le Département propose des aides financières sous forme de prêt et de subventions, des mesures d'accompagnement social lié au logement et une labellisation pour l'accès aux résidences sociales. Le dispositif départemental FSL intègre les aides en matière d'impayés d'eau et d'énergie.

Le Règlement du Fonds Solidarité Logement a fait l'objet d'une réflexion en 2016. Le travail mené sera poursuivi en 2017, dans le cadre de réunions de concertation avec les partenaires, avec un objectif d'adoption du nouveau règlement avant la fin de l'année.

Le Service des aides financières suivra la mise en œuvre du dispositif d'expérimentation de prévention précoce de l'endettement locatif sur les territoires de Villepinte, Les Lilas et Le Pré-Saint-Gervais. Le premier semestre de l'année 2017 verra également la mise en œuvre d'une évaluation *in itinere* du dispositif en vu d'éventuels ajustements.

Enfin, l'année 2017 verra la poursuite du développement des projets Alternatives à l'hébergement hôtelier. Ce travail se décline en 4 objectifs majeurs :

- mobiliser le patrimoine immobilier bâti départemental permettant de loger des familles,
- mobiliser des logements dans le parc social sur la base d'une convention de réservation avec un ou plusieurs bailleurs,
- mettre à disposition du foncier départemental auprès d'un tiers permettant d'implanter des bâtiments d'hébergement modulaires et d'assurer un accompagnement social des familles,
- réserver des logements en résidence sociale.

Principaux partenariats

Le FSL est un dispositif partenarial, qui se concrétise par des conventions avec :

- les 32 communes qui ont créé des commissions locales pour l'attribution des aides du FSL, plus une à venir en 2016 (Les Lilas) ;
- les 40 CCAS qui gèrent les commissions énergie pour l'octroi des aides du FSE,
- les bailleurs disposant d'un patrimoine en Seine-Saint-Denis d'environ 200 000 logements qui apportent une contribution annuelle au FSL de 4,25 € par logement ;
- les villes et les associations qui assurent la mission d'Accompagnement social lié au logement,
- les opérateurs sociaux des résidences sociales, chargées du suivi des résidents,
- les fournisseurs d'eau et d'énergie qui abondent le FSL (VEOLIA, EDF, GDF, SAUR, Régie de Tremblay),
- la CAF à la fois partenaire du dispositif et gestionnaire financier et comptable.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Droit au logement	Dépenses	9,319	10,404	10,222	10,100
	Recettes	2,395	2,332	2,375	2,373

Action 4 : Aide généraliste

Objectifs de l'action

Le Fonds d'aide généraliste (FAG) s'inscrit dans le dispositif d'accompagnement social des ménages devant faire face à des difficultés, dans une logique de parcours vers l'autonomie.

Au niveau opérationnel, il s'agira de :

- poursuivre la sécurisation du versement des aides par le développement du virement bancaire pour les ménages sans enfants comme pour les familles,
- suivre les impacts de l'application du Règlement Départemental des Aides Financières (RDAF),
- mettre en œuvre le marché public concernant les réservataires hôteliers,
- suivre la mise en œuvre et le déploiement de l'action de l'hébergement alternatif.

Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les services sociaux (départemental, conventionnés, spécialisés) et les opérateurs ASLL.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Aide généraliste	Dépenses	1,007	1,100	1,000	1,225

Programme : Promotion des droits fondamentaux

*Ce programme relève
de la Mission*

Solidarité, insertion, santé.

Ce programme comporte trois actions :

- Coordination de l'action sociale
- Observatoire des violences envers les femmes
- Lutte contre les discriminations.

Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

Ce programme est directement concerné par l'ensemble des phénomènes économiques et sociaux à l'œuvre sur le territoire départemental :

- les impacts sociaux de la crise économique, et notamment la hausse du chômage,
- les problématiques liées à l'accès aux droits, notamment à l'accès ou au maintien dans le logement, ainsi que les phénomènes de non recours aux droits,
- le poids des discriminations de tous types, qui s'ajoutent aux difficultés liées à la précarité,
- les conséquences sanitaires de certaines situations sociales.

Ces phénomènes conduisent à des sollicitations croissantes d'accompagnements et d'aides en direction de l'ensemble des institutions publiques, et notamment du Département, chef de file de l'action sociale.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- de promouvoir les droits fondamentaux,
- de contribuer à la lutte contre toutes les formes de discriminations dans un département marqué par une diversité culturelle et sociale,
- d'agir pour l'insertion des personnes marginalisées en raison de critères discriminatoires (âge, nationalité, illettrisme...) et pour la qualité du « vivre ensemble »,
- l'intégration de ce dispositif dans le cadre du « Plan Egalité » du Département,
- d'agir pour l'égalité Homme/Femme.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Promotion des droits fondamentaux	Dépenses	0,253	0,218	0,269	0,269

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	34	18	9	7

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Développer la coopération avec les villes en matière de lutte contre les violences envers les femmes					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de villes partenaires du dispositif « un toit pour elle »	Cible		23	23	24	24*
	Réalisé	22	23	23		
Nombre de villes partenaires des Rencontres <i>Femmes du monde en Seine-Saint-Denis</i>	Cible		26	26	27	28
	Réalisé	26	26	26		
Nombre de villes partenaires des deux dispositifs	Cible		24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	24 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	
	Réalisé		22 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>	19 villes <i>un toit pour elle et femmes du monde en SSD</i>		
<p>Commentaire : Depuis 2013, l'objectif est d'inciter un maximum de villes à être partenaires sur les deux dispositifs « <i>un toit pour elle</i> » et Rencontres « <i>Femmes du monde en SSD</i> ». Par ailleurs, l'Observatoire développe également un partenariat avec les collèges de certaines villes, via le dispositif « <i>Jeunes contre le sexisme</i> ».</p> <p>* En 2017 : des renouvellements de signature de la convention « Un toit pour elle » sont à réaliser.</p> <p>La situation actuelle nous amène à favoriser un partenariat avec de nouvelles villes, notamment au travers de « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », ceci afin de développer le dispositif « un toit pour elle ».</p>						

Action 1 : Coordination de l'action sociale

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est de coordonner la prévention de l'action sociale sur le territoire.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2017 :

- de promouvoir l'aide juridique auprès des professionnels et des populations,
- d'animer les journées d'encadrement de la DPAS,
- d'élaborer des fiches juridiques et de diffuser de la connaissance.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont : la Préfecture, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la Caisse d'allocations familiales (CAF) 93, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (CRAMIF), les villes, l'Union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS), les hôpitaux, les établissements médico-sociaux, les centres sociaux, les associations ainsi que le Conseil départemental de l'accès au droit.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Coordination de l'action sociale	Dépenses	0,031	0,031	0,031	0,031

Action 2 : **Observatoire des violences envers les femmes**

Objectifs de l'action

L'Observatoire des violences envers les femmes est un espace d'échanges et de réflexion, un outil de recensement et d'analyse, un vecteur de communication et d'information et un laboratoire d'innovation.

Les objectifs stratégiques de l'Observatoire sont les suivants :

- Assurer une fonction d'observation et rendre visible les violences envers les femmes

Plusieurs études et évaluations seront menées en 2017 :

- la poursuite de l'étude sur le viol et les agressions sexuelles en Seine-Saint-Denis auprès du Tribunal pour enfant dans la continuité de l'étude précédemment menée par l'Observatoire, en partenariat avec le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, sur le viol et les agressions sexuelles, à partir de l'analyse des dossiers d'assises et de chambres correctionnelles.
 - La réalisation d'une étude sur les ordonnances de protection en partenariat avec le Tribunal de grande instance de Bobigny. Cette étude entend identifier d'une part les éléments de preuves ayant permis l'obtention d'une Ordonnance de protection et d'autre part les mesures demandées et celles obtenues par les femmes ;
 - la reprise de l'étude sur les signalements de mariages forcés en lien avec la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP93) ;
 - la poursuite de l'évaluation du dispositif de protection des femmes en très grand danger et du dispositif d'accompagnement protégé des enfants.
- Former et sensibiliser les professionnel-le-s

En 2017, de nouvelles sessions de formation seront organisées auprès des professionnel-le-s de l'Aide sociale à l'enfance et de l'Education nationale.

Les initiatives organisées annuellement par l'Observatoire en direction des professionnels seront reconduites :

- la 15^{ème} Rencontre départementale de l'Observatoire, en mars 2017, à l'occasion de la journée internationale des femmes,
- les 13^{èmes} Rencontres internationales « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis », en novembre 2017, à l'occasion de la Journée internationale contre les violences faites aux femmes,
- l'Initiative annuelle contre les mutilations sexuelles féminines, en février 2017, à l'occasion de la journée internationale contre l'excision,
- la 10^{ème} Rencontre départementale des jeunes contre le sexisme en mai 2017,
- le 2^{ème} festival de films *Jeunes contre le sexisme* en octobre 2017.

Enfin, des formations sur site en direction des professionnels des services Logement des mairies et des CCAS seront organisées au cours de l'année 2017.

- Sensibiliser la population

Le travail de sensibilisation et d'information en direction des habitants de Seine-Saint-Denis va se poursuivre en 2017, avec l'organisation de journées destinées au grand public, de campagnes de communication et de marches silencieuses organisées pour alerter sur la grande dangerosité des hommes violents.

En novembre 2017, pendant 15 jours, l'Observatoire organisera son initiative annuelle en direction des habitant-e-s de Seine-Saint-Denis, avec les rencontres décentralisées « Femmes du monde en Seine-Saint-Denis » dans les villes partenaires. A cette occasion, l'Observatoire invitera des personnalités étrangères à venir témoigner de luttes menées dans leur pays.

- Prévenir les comportements sexistes auprès des jeunes

La 10^{ème} « Rencontre des jeunes contre le sexisme » mobilisera près de 2 000 collégien-ne-s tout au long de l'année scolaire.

En 2017, l'extension du dispositif « Jeunes contre le sexisme » dans un format réduit devrait être proposée aux 27 Réseaux d'éducation prioritaire du Département.

- Mettre en place des actions de communication et des outils de connaissance en direction des professionnel-le-s, des Elu-e-s, des jeunes et de l'opinion publique

En 2017 seront réalisés :

- un document accompagnant la thématique d'un des deux grands évènements de l'Observatoire,
- des campagnes de communication,
- des outils de sensibilisation, réalisés et édités en interne par l'Observatoire,
- une lettre d'information à destination des partenaires.
- Initier et mettre en place l'expérimentation de dispositifs innovants pour l'amélioration de l'aide aux victimes et leur protection

Les dispositifs suivants se poursuivront en 2017 :

- la convention « Un toit pour elle », en partenariat avec les villes ;
- le Téléphone grave danger : ce dispositif a été généralisé au niveau national. L'Observatoire coordonnera son évaluation. Par ailleurs, il sera étendu, en 2017, aux femmes handicapées victimes de violences ;
- les 20 consultations de victimologie (dont 3 prises en charge par le Conseil départemental). L'ouverture de nouvelles consultations est en projet ;
- les bons taxis. En 2017, ces bons pourront également être utilisés dans le cadre du nouveau protocole « Prostitution », pour accompagner les femmes victimes de proxénétisme du commissariat où elles ont porté plainte vers l'association « Amicale du nid » où elles seront prises en charge, ainsi que pour les femmes en très grand danger (téléphone grand danger) afin de favoriser leurs déplacements vers une consultation de psychotraumatologie ;
- le dispositif d'accompagnement protégé pour les enfants dans le cadre des violences conjugales : le dispositif fera également l'objet d'une évaluation, qui devrait permettre une modélisation afin de faciliter son extension sur le territoire national ;
- le diplôme universitaire sur les Violences faites aux femmes, sur la base d'une reconduction, en 2017, de la convention signée entre le Conseil départemental et l'Université Paris 8.

Deux nouveaux dispositifs seront expérimentés en 2017 :

- un accueil de jour des jeunes filles et femmes de 15 à 25 ans, rassemblant dans un même lieu différents acteurs afin de faire bénéficier les jeunes femmes d'une information globale concernant notamment leur accès aux droits et leur accès aux soins ;
- un « espace de rencontre protégé », pour permettre l'exercice du droit de visite des pères auteurs de violences conjugales de manière sécurisée, en complément de la mesure d'accompagnement protégé.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les services institutionnels implantés sur le Département et les associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences dont les femmes sont victimes aujourd'hui ainsi que la promotion des comportements non sexistes dans les relations filles/garçons.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Observatoire des violences envers les femmes	Dépenses	0,135	0,123	0,147	0,147

Action 3 : Lutte contre les discriminations

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont :

- de participer au développement de la citoyenneté et lutter contre toutes formes de discrimination,
- de mettre en œuvre des politiques favorisant l'accès aux droits des habitants de Seine-Saint-Denis,
- de favoriser le développement de programmes et actions de sensibilisation,
- de promouvoir la démocratie participative en vue de soutenir les actions de dialogues et d'échange avec la population.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2017 de soutenir les associations qui luttent contre les discriminations notamment dans le cadre d'un appel à projets.

Principaux partenariats

Dans le cadre de ce dispositif particulier, la Direction de la DPAS soutient, depuis 2007, des associations dont l'objet principal est la lutte contre toutes les formes de discriminations, afin de favoriser l'accès aux droits et une véritable intégration sociale des personnes accueillies et suivies par ses différents services.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Lutte contre les discriminations	Dépenses	0,087	0,064	0,090	0,090

Programme : Insertion

*Ce programme relève
de la Mission*

Solidarité, insertion, santé.

Ce programme comporte cinq actions :

- Revenu de solidarité active,
- Formation, insertion professionnelle, accès à l'emploi,
- Insertion socioprofessionnelle territoriale,
- Insertion sociale et accompagnement des parcours,
- Coordination des partenariats.

Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Contexte

Au 1^{er} janvier 2016, le RSA activité seul a été remplacé par la prime d'activité (payée par l'Etat). A partir du mois de mars 2016, la seule donnée consolidée disponible est celle du RSA socle. Il regroupe le RSA socle seul et le RSA socle + activité (public relevant de la compétence du Département). Au 31 mars 2016, on comptait 81 644 foyers bénéficiaires du RSA socle.

La hausse du public RSA socle a été de 41 % entre juin 2009 et mars 2016. Entre mars 2015 et mars 2016, cette augmentation a été de 3 %.

Fin mars, le nombre de personnes vivant dans un foyer bénéficiaire du RSA, en Seine-Saint-Denis, était de 170 733 personnes. Comme expliqué précédemment, ce nombre ne comptabilise plus les personnes anciennement au RSA activité.

2017 sera une année charnière pour la politique d'insertion du Département, avec la mise en œuvre de la fusion du Service de l'insertion et de la solidarité et de la Délégation au développement économique, de l'emploi, de la formation et de l'innovation (DEEFI). Cette évolution d'organisation concrétise la priorité donnée à l'emploi et au rapprochement avec les acteurs économiques, qui sera le fil conducteur de la rénovation de l'offre d'insertion et de l'accompagnement des publics en situation de fragilité. Ainsi, l'enjeu de la nouvelle direction est de créer une nouvelle culture de « l'emploi au service d'une insertion durable », en rapprochant le travail d'accompagnement des publics, leurs besoins en formation et les besoins des entreprises.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- développer les outils d'animation partenariale et territoriale de la politique d'insertion, en lien avec la priorité emploi du Département,
- inscrire les évolutions de la politique d'insertion dans un cadre métropolitain en mutation, en travaillant étroitement avec les acteurs économiques,
- développer des projets structurants du service inscrits dans un futur Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE),
- rénover le dispositif des Projets de Ville RSA en impulsant un changement de culture de l'accompagnement, tourné vers la connaissance des besoins des acteurs économiques des filières et métiers,
- assurer l'articulation entre l'insertion professionnelle et l'insertion sociale des publics en développant un suivi de parcours sur la référence RSA, en cohérence avec l'accompagnement global, en lien avec les circonscriptions de service social et les agences Pôle emploi.

Au niveau opérationnel, il s'agira en 2017 de :

- transformer le Pacte territorial d'insertion (PTI) en Pacte territorial d'insertion et d'emploi (PTIE) et de renforcer le pilotage du Département sur les thématiques de formation, d'insertion par l'activité économique,
- préparer une transformation du futur Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE), en projetant l'élaboration d'une offre d'insertion en lien avec les besoins des entreprises,

- poursuivre la démarche d'animation des Conférences territoriales d'insertion (CTI) et mettre en œuvre le plan d'action élaboré lors des CTI 2016 sur la médiation numérique et la filière verte,
- améliorer l'articulation des instances d'animation du partenariat local,
- amorcer le changement de positionnement des Projets de ville dans le lien insertion / emploi, en renouvelant la convention de financement 2018 - 2019,
- développer un référentiel d'accompagnement des conseillers des Projets de ville sur la médiation numérique, le diagnostic linguistique et l'orientation vers la formation,
- renforcer l'articulation avec les acteurs sociaux locaux et départementaux pour garantir aux allocataires un accompagnement global afin de lever les freins à l'emploi,
- mettre en œuvre une nouvelle articulation Plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE) - Projets de ville défini dans le cadre de l'accord stratégique,
- redéfinir le Schéma d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- mettre en œuvre le plan « rattrapage des non orientés »,
- élaborer un plan de communication « public » et « partenaires » sur la base du renouvellement de l'offre de service départementale,
- poursuivre la transformation de l'offre d'insertion sociale et professionnelle (généralisation et unicité des appels à projet) et en améliorer sa communication (diffusion d'un outil unique), poursuivre l'achèvement de l'informatisation du service (via WebRSA et d'autres solutions logicielles).

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Insertion	Dépenses	448,12	468,21	467,163	489,781
	Recettes	13,32	8,12	8,156	8,10

Partenariats

Le partenariat associatif est central dans la mise en œuvre des objectifs du Service de l'insertion et de la solidarité. La quasi-totalité des actions d'insertion professionnelle et sociale, ainsi qu'une partie de l'accès au droit pour des publics spécifiques, est confiée à des associations dans le cadre d'appels à projets et de conventions.

A ce titre, le dynamisme et la bonne santé du tissu associatif départemental sont essentiels pour l'efficacité du dispositif d'insertion. Le Département est ainsi particulièrement vigilant à :

- connaître les besoins du public suivi par les associations,
- suivre la santé de ses partenaires associatifs à travers le développement de la pratique des visites sur place et l'utilisation systématique de l'outil de gestion des risques associatifs pour ses partenaires les plus importants,
- simplifier ses procédures de gestion pour les rendre plus efficaces et alléger le travail administratif des associations,
- accompagner les associations concernées par des réformes structurelles,
- faire émerger de nouvelles structures ou initiatives à travers des appels à projets régulièrement renouvelés.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	73	19	27	27

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Généraliser l'orientation de l'ensemble des bénéficiaires du RSA vers un référent							
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'orientation vers un référent	cible	40 %	50 %	50 %	57%	68 %	75 %	80%
	réalisé	24,3 %	44,8%	51,6%	64,1%	61%		
Commentaire :								
La maximisation du taux d'orientation permet de mobiliser rapidement les allocataires vers un parcours leur permettant d'accéder à une offre d'insertion, en conformité avec les obligations légales et une mobilisation optimale des services référents.								

L'objectif cible a été atteint par une orientation systématique des nouveaux entrants. Cet objectif pourrait être amélioré avec la mise en place d'un plan d'orientation pour le public le plus ancien (50 % du public a plus de 3 ans d'ancienneté). Par ailleurs, il convient de souligner que la forte augmentation du public « droits et devoirs » contribue également significativement à modérer la hausse du taux d'orientation.

Action 1 : Revenu de solidarité active

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- permettre l'accès au droit RSA et à la CMU-C pour les demandeurs du RSA,
- assurer l'accès à une instruction de qualité et faciliter l'accès à un parcours d'accompagnement contractualisé,
- valider les projets des usagers et rendre effectif l'obligation d'accompagnement, de manière équitable,
- garantir le respect du juste droit,
- développer une expertise sur la connaissance des besoins des publics.

Les actions menées pour renforcer la qualité de l'instruction et de l'orientation seront poursuivies (structuration et animation du réseau des instructeurs, plateformes d'instruction et d'orientation, réflexion sur la refonte de l'algorithme d'orientation...).

Des groupes ressources relatifs aux référentiels de parcours ont permis de dégager deux axes de travail : la réalisation d'un outil à destination des référents (appelé « référentiel de parcours ») et l'expérimentation d'une « mission d'appui aux parcours » (visant à examiner les situations individuelles qui interpellent dans l'accompagnement).

La démarche engagée en 2016 pour fiabiliser les procédures internes et assurer la traçabilité de la gestion des indus et des contentieux sera poursuivie. Un règlement départemental relatif au RSA, visant à définir les conditions selon lesquelles le RSA est accordé ainsi que les modalités d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires, doit être validé fin 2016, pour une diffusion en 2017.

Partenariats externes

Les partenaires externes sont la CAF, les CCAS, l'UDCCAS, le Parquet, les Projets de ville, la DAPE, les associations référentes et la CPAM.

Les partenaires internes sont la DADJ, les Circonscriptions de service social et la PMI.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Revenu de solidarité active	Dépenses	425,83	452,00	447,48	471,290
	Recettes	5,30	3,02	2,10	2,10

Action 2 : Formation, insertion professionnelle, accès à l'emploi

Objectifs de l'action

Les cinq objectifs proposés pour l'année 2017 constituent une étape dans le processus de structuration des activités de la nouvelle direction :

- proposer aux allocataires du RSA une offre d'accès à la qualification et à la professionnalisation leur permettant un accès durable à l'emploi dans le cadre renouvelé du Programme départemental d'insertion et d'emploi (PDIE),
- construire une offre permettant de répondre aux opportunités d'emplois identifiées par le Département, dans le cadre d'opérations dédiées,
- proposer une offre qui s'inscrive dans les dispositifs d'accompagnement pour lever les différents freins à l'emploi (linguistique, numérique, mode de garde, mobilité),

- développer une expertise sur la connaissance des besoins du public pour construire une offre adaptée, analyser les publics dans le cadre d'opérations de recrutements (emploi, formation..) et mobiliser les publics pour limiter les risques de rupture dans les parcours,
- proposer une offre d'insertion socioprofessionnelle et s'appuyer sur des référentiels communs avec la Région pour développer une nouvelle approche des publics sur la question des compétences.

En 2017, dans le cadre du PTI, de nombreuses actions sont prévues en lien avec les partenaires :

- la poursuite d'une gouvernance renforcée avec la Région et le Service Public de l'Emploi dans le cadre de la mise en œuvre du Plan 500 000 formations,
- la participation aux conférences des financeurs de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et le développement d'une stratégie de soutien au secteur avec les principaux financeurs que sont l'Etat et la Région,
- le suivi de l'accord stratégique signé avec les Plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE),
- la négociation avec les services de l'Etat sur le volet des Contrats uniques d'insertion (CUI), ainsi que de l'Insertion par l'activité économique (IAE) dans le cadre de la Convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) 2015-2016,
- l'engagement d'un chantier avec les services de l'Etat et la Région dans le cadre du PTI pour coordonner les interventions sur le volet des formations linguistiques.

Par ailleurs, différents dispositifs sur lesquels des évolutions sont en cours vont devoir s'adapter aux projets de la nouvelle direction, notamment :

- l'appel à projets du PDI qui, depuis 2016, permet la programmation de l'ensemble des actions financées par le Département dans le cadre de la construction des parcours d'insertion,
- le règlement d'attribution des aides financières à la formation, dont les critères notamment sur l'accès à l'emploi pourront évoluer en 2017,
- le développement d'actions de sensibilisation sur les métiers et les filières.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les suivants : la Région, Pôle emploi, l'Organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), les PLIE, les Etablissements publics territoriaux, FACE, les entreprises, Office français de l'immigration et de l'intégration, l'ODF et les SIAE et Inser'Eco.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Formation, insertion professionnelle, accès à l'emploi	Dépenses	8,27	6,06	6,00	5,806
	Recettes	2,13	-	-	-

Action 3 : Insertion socioprofessionnelle territorialisée

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- proposer un accompagnement socioprofessionnel pour les allocataires du RSA du territoire,
- appuyer les professionnels des Projets de ville (PDV), les mettre en réseau et développer leurs compétences,
- appeler un cofinancement européen sur ces actions,
- amorcer un changement de culture et de pratiques des chargés d'insertion des Projets de ville : référentiel d'accompagnement sur l'inclusion numérique, le diagnostic linguistique, le conseil en évolution professionnelle,
- améliorer la mobilisation des allocataires du RSA et développer une expertise sur les filières / métiers / formations en réponse aux besoins du public.

Dans le cadre de la convention 2017, il s'agira de conforter les axes de rénovation du dispositif Projet de ville RSA (incitation à la mutualisation entre Projets de ville, des compétences de diagnostic des équipes et de leur positionnement sur l'insertion professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi, préparation des conditions de la réussite du renouvellement de la convention sur la période 2018-2020).

Les efforts de professionnalisation des équipes des PDV seront poursuivis (plan de formation, journées professionnelles à destination des psychologues et des agents d'accueil...).

La sécurisation du recours au cofinancement FSE se poursuivra par l'accompagnement des Chefs de Projets de ville sur l'usage de l'application Ma Démarche FSE, la stabilisation des procédures de suivi des participants et une vigilance accrue sur le respect des obligations de publicité. Les possibilités de diversification des financements des PDV seront explorées.

Afin de permettre la montée en puissance de la concertation locale, il s'agira d'œuvrer en 2017 à :

- fluidifier et sécuriser les parcours des allocataires du RSA, améliorer significativement le nombre de réorientations et développer les revues de portefeuille entre services référents en vue d'une meilleure articulation entre les différents parcours d'accompagnement,
- conforter la mise en œuvre d'actions mutualisées entre services référents qui visent l'insertion sociale et l'accès à l'emploi des allocataires du RSA et qui s'appuient sur l'analyse de leurs besoins,
- faire de la concertation locale un espace ressource pour les acteurs du PDI et un outil de connaissance à destination des services référents, notamment concernant les perspectives de recrutement en matière de formation et d'action d'insertion par l'activité économique.

Concernant la structuration de la participation des usagers à l'évaluation du dispositif, il conviendra de mobiliser davantage le groupe ressource constitué d'usagers bénéficiaires du RSA, de poursuivre les démarches de consultations et définir les contours d'une participation élargie, et d'inciter au développement d'actions innovantes pour les Projets de ville associant les usagers et de nature à valoriser leur image.

Afin d'améliorer la communication interne et externe, il est prévu de contribuer à l'élaboration d'outils de communication à destination du public et des professionnels, et de poursuivre la structuration de la communication auprès des Projets de Ville RSA (principalement les conseillers insertion) et améliorer leur visibilité sur le territoire.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les PDV, les CCAS, les Communes et Etablissements publics territoriaux, les Circonscriptions de service social, Pôle emploi, les associations référents, l'ARS et les PLIE. Les partenaires internes sont le Service social départemental, la DEEFI, la DSOE, le Laboratoire d'idées, la CESDI, la MMPCR, la MATTPS et la MDPH.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Insertion socioprofessionnelle territorialisée	Dépenses	10,38	6,66	10,40	10,405
	Recettes	0,06	0,00	0,00	0,00

Action 4 : Insertion sociale et accompagnement des parcours

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques sont les suivants :

- s'inscrire dans l'offre d'insertion et d'accompagnement de la future direction pour favoriser le retour à l'emploi,
- développer des parcours adaptés pour les publics en insertion, RSA, jeunes, en mettant en œuvre des actions spécifiques et en s'appuyant sur l'offre de droit commun,
- dans cette optique, renforcer les partenariats avec les acteurs sociaux œuvrant sur le territoire pour la prise en compte des problématiques rencontrées par les allocataires dans leur globalité, à commencer par les services départementaux (circonscriptions, centres de dépistage...),
- à travers une meilleure connaissance des besoins des publics, mobiliser les publics, limiter les ruptures de parcours, favoriser la participation des publics aux actions.

L'année 2017 sera centrée sur la mise en œuvre de la feuille de route de la nouvelle direction autour de l'objectif d'améliorer le taux d'emploi des jeunes et des allocataires du RSA les plus fragiles.

Les priorités suivantes seront développées en 2017 :

- poursuivre le renouvellement du partenariat autour des enjeux de qualification et d'emploi,
- améliorer la connaissance des publics et des actions d'insertion menées par les différents partenaires, dans le cadre du dispositif RSA pour proposer de nouvelles actions autour de la mobilisation des publics,
- structurer une offre d'insertion pour les publics cibles de la nouvelle direction, recentrée sur la question des parcours et l'évolution des compétences,
- développer une démarche d'évaluation des actions,
- poursuivre l'appui à l'expérimentation de la Garantie Jeunes,
- accompagner les missions locales du territoire dans le repositionnement de leur périmètre d'intervention demandé par l'Etat et de la Région.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont les associations et les CCAS, les Missions locales, la Région, l'ARS, la DIRECCTE, le SPIP. Les partenaires internes sont le Service social départemental, le Service de l'aide sociale à l'enfance, la DEEFI et le Service des affaires européennes de la DEIP.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Insertion sociale et accompagnement des parcours	Dépenses	3,63	3,43	3,26	2,261
	Recettes	0,00	0,17	-	-

Action 5 : Coordination des partenariats

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :

- sécuriser les procédures comptables et suivre les associations subventionnées,
- sécuriser le cofinancement par le Fonds social européen (FSE) des actions menées par le service,
- organiser l'activité de recueil d'indicateurs et d'évaluation des actions,
- développer l'évaluation de la politique d'insertion dans le cadre du Programme départemental.

Les priorités de l'année 2017 seront de :

- piloter la programmation du budget de la nouvelle direction et veiller à sa réalisation,
- assurer la stabilité des recettes FSE pour le Département et élargir le cofinancement européen à d'autres actions,
- assurer la régularité de la gestion du subventionnement et du suivi des associations mise en œuvre par la direction, au regard de la réglementation communautaire et nationale,
- répondre aux besoins RH et logistiques en assurant les fonctions supports nécessaires à la mise en place de la nouvelle direction,
- organiser et développer l'analyse de l'activité pour aider à son pilotage,
- développer l'évaluation de la politique d'Emploi Insertion dans le cadre du Programme départemental d'insertion et d'emploi.

Principaux partenariats

Les partenaires externes de l'action sont le payeur et la CAF. Les partenaires internes sont la DBFCG, la DBL, la Direction de la communication, la DEIP, la DSOE, la CESDI, le PPRS, la DSI, la DVAEP et la DSA.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Coordination des partenariats	Dépenses	0,01	0,05	0,02	0,020
	Recettes	5,83	4,93	6,06	6,00

Programme : Prévention et promotion de la santé

*Ce programme relève
de la Mission*

Solidarité, insertion, santé.

Ce programme comporte quatre actions :

- Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique
- Lutte contre les maladies infectieuses,
- Santé bucco-dentaire,
- Prévention des cancers

Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Contexte

La réduction des inégalités de santé guide la politique de santé du Département de la Seine-Saint-Denis, notamment à travers la promotion de la santé, l'éducation pour la santé, la prévention et le dépistage des maladies infectieuses et cancéreuses et la prévention bucco-dentaire.

Dans le contexte de la mise en place de la gouvernance en santé par l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France, le Département s'est positionné comme « co-producteur de santé publique ».

L'année 2017 sera marquée par les impacts des nombreuses évolutions qui ont eu lieu en 2016 :

- la signature d'une convention cadre avec l'Agence régionale de santé permettant un financement pluriannuel 2016-2018 des actions de santé recentralisées ;
- la mise en place de dépistage et de diagnostic des IST, du VIH et des hépatites, permis par l'habilitation pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, du Centre gratuit d'information (CeGIDD) ;
- le lancement d'une mission confiée par le Président du Conseil départemental à l'épidémiologiste France Lert dans le but d'aboutir en novembre 2016 à un plan d'actions « objectif Seine-Saint-Denis sans SIDA » ;
- les modifications législatives permettant un soutien financier de l'Assurance Maladie pour l'achat de vaccins, avec un cadre conventionnel permettant pour les assurés sociaux le remboursement de vaccins effectués en séances publiques, en plus de ceux effectués en Protection maternelle et infantile, et l'évolution de la politique départementale avec la mise à disposition de nouveaux vaccins ;
- la poursuite de l'accréditation du laboratoire départemental de biologie médicale initiée en 2014 qui s'est conclue par l'accréditation d'une première famille d'analyses et le dépôt d'une seconde demande d'accréditation prévue fin 2016 ;
- la mise en place d'un appel à projets pour le financement des associations en santé au sein de la DPAS ;
- la refonte du programme bucco-dentaire avec la mise en place d'un appel à projets dont le lancement interviendra fin 2016 ;
- la passation de la présidence tournante du Comité départemental des cancers de la Seine-Saint-Denis entre le Conseil départemental et la Caisse primaire d'assurance maladie ;
- la poursuite de la signature des Contrats locaux de santé de deuxième génération avec l'Agence régionale de santé et les villes (17 signés en août 2016) et leur articulation notamment avec l'appel à projets santé.

Le cadre conventionnel et réglementaire d'intervention du Département posé en 2016 ne devrait pas évoluer substantiellement en 2017. Cependant devront être pris en compte les éléments du plan d'actions « objectif Seine-Saint-Denis sans SIDA » issus du rapport de France Lert concernant le dépistage du VIH et la prise en charge des patients vivant avec le VIH. De plus, des travaux en cours aux niveaux national et régional, auxquels le Département contribue, pourraient conduire à faire évoluer les cadres d'actions sur les maladies infectieuses : débat public national sur la vaccination, groupe de travail ministériel sur les missions des Centres de lutte anti-tuberculose (CLAT), travaux régionaux sur les CeGIDD notamment.

La lutte contre les maladies infectieuses occupe une place majeure dans l'activité du Service. Si l'incidence de la tuberculose en Seine-Saint-Denis, sur le long terme, a tendance globalement à diminuer, la diminution observée est nettement plus lente sur le Département qu'aux niveaux national et régional. L'incidence des IST diagnostiquées au cours des dépistages réalisés par les services départementaux est également en progression.

L'action de promotion de la vaccination du service est quant à elle fortement impactée par les pénuries ou tensions d'approvisionnement de plusieurs vaccins observées au niveau national depuis fin 2014. Elles supposent des adaptations stratégiques et organisationnelles. Elles pourraient avoir des conséquences importantes en termes de couverture vaccinale, tant du fait des difficultés d'accès aux vaccins que du fait d'un accroissement des réticences de la population vis-à-vis de la vaccination.

Ces enjeux sont étroitement liés à celui de l'accès aux droits concernant lequel le Département est mobilisé dans le cadre d'une approche globale médico-sociale. Il constitue en outre un enjeu en matières de recettes concernant la vaccination, les conventions avec la CPAM ne permettant le remboursement des vaccins que pour les personnes ayant une couverture maladie.

L'année 2017 verra pour la première année la mise en œuvre du programme bucco-dentaire « refondu » : avec de nouvelles modalités de partenariat et le déploiement de nouvelles actions.

En termes organisationnels, 2017 marquera une étape importante avec l'atteinte de l'organisation cible du projet de service (la fusion des CDPS de Saint-Denis et Aubervilliers restant à réaliser) et la mise en place du système d'information intégré (SI commun avec la PMI).

Dans le cadre du regroupement de la Délégation du développement économique, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'innovation (DEEFI) et du Service de l'insertion de la Direction de la prévention et de l'action sociale (DPAS), les actions d'insertion sociale et plus particulièrement de santé, jusque là mises en œuvre par différents services, sont désormais portées par le Service de la prévention et des actions sanitaires. La création de cette nouvelle Direction et d'un Service des affaires générales de la DPAS conduiront à ajuster l'organisation des services centraux du SPAS sans modification sur les fondements du Projet de service.

Objectifs du programme

L'objectif stratégique du programme est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Pour cela, le Département propose des analyses et des actions de santé publique et promeut la santé auprès des usagers et des partenaires.

Les principaux objectifs du programme pour 2017 seront de:

- mettre en œuvre, de la manière la plus efficiente, les actions de santé recentralisées, en garantissant une adaptation des pratiques en fonction des orientations du projet de service et des préconisations issues des travaux en santé menés en partenariat, ainsi qu'une optimisation du service et une modernisation du système d'information,
- refondre la stratégie du programme bucco-dentaire,
- piloter l'appel à projets santé de la DPAS.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Prévention et promotion de la santé	Dépenses	3,061	3,006	3,893	4,315
	Recettes	2,764	2,001	3,397	3,034

L'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2017 correspond aux transferts de crédits du budget du programme Insertion vers le budget du programme Prévention et promotion de la santé (soit 0,535 millions d'euros) concernant le financement de l'appel à projets santé. La baisse des recettes en 2017 s'explique par des décalages de recettes des années antérieures à hauteur de 0,460 millions d'euros sur l'année 2016 qui ne se reproduiront pas en 2017.

Les dépenses d'investissement du programme sont prévues à hauteur de 10 000 euros.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	92	43	34	15

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer le recueil et l'analyse des données
<p>IL s'agira d'assurer la formation permettant l'utilisation des logiciels afin d'assurer un suivi étroit de la convention avec l'Etat pour les actions de santé recentralisées (ASR).</p> <p>Afin de s'assurer d'une mise en œuvre efficace des ASR, les indicateurs retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre d'indicateurs définis conjointement avec l'ARS et harmonisés régionalement le nombre d'indicateurs complémentaires proposés. <p>Le travail d'harmonisation des indicateurs figurant dans les rapports annuels d'activité et de performance transmis chaque année à l'ARS est porté à la fois régionalement par l'ARS et nationalement par la Direction Générale de la Santé. Une première réunion s'est tenue à l'ARS Ile-de-France en février 2016 concernant les indicateurs relatifs à la lutte contre la tuberculose mais le processus de concertation avec les différents CLATs ne s'est pas poursuivi du fait du lancement du groupe de travail au niveau national (travaux en cours).</p> <p>Dans le cadre de la négociation sur le cadre conventionnel 2016-2018 pour les actions de santé recentralisées, le Département a, par ailleurs proposé, cinq indicateurs complémentaires de suivi, approuvés par l'ARS, afin de mieux prendre en compte la forte dimension sociale de la tuberculose et les contraintes qu'elles posent aux CLATs dans leur action (% de la file active sans ou avec couverture maladie incomplète, % de la file active constituée de personnes primo-arrivantes, caractérisation de la file active par type de logement, % de situations ayant requis une prise en charge sociale ou un accompagnement par le médiateur, nombre de situations avec prise en charge polyvalente).</p>	

Objectif	Assurer une offre de consultations délocalisées régulières sur le territoire à partir de l'évaluation continue des besoins de la population et des moyens du service		
<p>Il s'agit de déployer l'activité du CeGIDD, au regard de l'habilitation obtenue en janvier 2016 (habilitation obtenue à partir d'une activité prévisionnelle mais financements conditionnés à l'activité effectivement réalisée), mais également d'effectuer un suivi de l'activité des centres et antennes de consultation dans les suites de la réorganisation du service. Ces éléments sont à mettre au regard de l'accès du public à la prévention et au soin sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Les indicateurs retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour le CeGIDD : <ul style="list-style-type: none"> le respect du calendrier programmé avec la mise en place opérationnellement du site principal et des antennes retenues au 1^{er} janvier 2016, l'atteinte en 2016 des indicateurs d'activité retenus dans le projet (nombre de consultations médicales, file active, nombre de sérologie et tests par IST, nombre de patients recevant un traitement, nombre de vaccinations réalisées, nombre d'actions hors les murs conduites) au regard du montant de financement obtenu pour le nouveau dispositif. Pour l'ensemble des centres : <ul style="list-style-type: none"> le nombre de sites opérationnels (objectif de 3 en 2015 et 2016), le nombre de jours de fermeture de ces centres et les motifs de fermeture, le nombre de consultations et pourcentage d'évolution, la part de nouveaux consultants, la création de points supplémentaires de consultation de prévention et de dépistage des maladies infectieuses en partenariat avec les structures de santé et/ou de soins en priorité dans les zones les plus démunies : nombre de points de consultation effectivement ouverts. 			
	2015 (avant réorganisation du service) Concernant l'activité CeGIDD, l'activité était assurée par les CIDDIST et CDAG	Objectif 2016	Cible 2017
CeGIDD : mise en place opérationnelle du site principal et des antennes		5 sites (site principal Bobigny, antenne d'Aulnay-sous-Bois, antenne de Montfermeil, antenne de Montreuil, antenne de Saint-Denis-Aubervilliers)	5
Indicateurs d'activité CeGIDD * :	<ul style="list-style-type: none"> - 8 306 consultations médicales (indicateur thématique abordées) - 4 083 consultants (ratio de 2,05 - estimation) - 4 080 tests VIH - 3 438 tests VHB - 3 124 tests VHC - 3 447 tests syphilis - 3 723 tests PCR chlam-gono et gono en culture - 129 dépistages TROD - 568 traitements mis en œuvre (gono, chlam, syphilis) - 444 vaccinations HB - 8 actions hors les murs 	<ul style="list-style-type: none"> - 11 424 consultations médicales - 6 347 consultants (ratio de 1,8 retenu) - 5 522 tests VIH - 4 443 tests VHB - 3 872 tests VHC - 5 014 tests syphilis - 5 331 tests PCR chlam-gono - 381 autres tests (gono en culture) - 168 dépistages TROD - 825 traitements mis en œuvre (gono, chlam, syphilis) - Objectif de vaccination non précisé - 20 actions hors les murs 	Idem
Opérationnalité des sites - nombre de sites - nombre de jours	- 7 sites (Aulnay-sous-Bois, Montreuil, Noisy-le-Grand, Villemomble, Aubervilliers, Saint-Denis, CIDAG de Bobigny) et une équipe mobile pour le dépistage ciblé)	- 3 sites et 2 antennes (Aulnay et Montfermeil) - Objectif de nombre de jours de fermeture non fixé et non évaluable	Idem à objectifs 2016

de fermeture et motifs de fermeture - Nombre de consultations et % d'évolution - part des nouveaux consultants	- Problématique de continuité de service notamment pour les petites équipes - Consultations (par ailleurs en grande partie non polyvalentes) - Part des nouveaux consultants non évaluable	- Développement du nombre de consultations // à 2015 - Part des nouveaux consultants non évaluable	
Offre de consultation de prévention et de dépistage des maladies infectieuses complémentaire au dispositif département (nombre de points de consultation effectivement ouverts)	Actions hors les murs : - CASO en partenariat avec MDM à Saint-Denis (offre polyvalente) - Consultation primo-arrivants à Clichy-sous-Bois (tuberculose) 3 actions en partenariat : - CIDDIST Delafontaine à Saint-Denis - consultation pédiatrique à Bondy (tuberculose) - mise à disposition de vaccins et orientation IST avec l'association Aurore à Aulnay-sous-Bois	Actions hors les murs : - CASO en partenariat avec MDM à Saint-Denis (offre polyvalente) - Consultation primo-arrivants à Clichy-sous-Bois (tuberculose) - Actions hors les murs dans le cadre du CeGIDD (IST et vaccination) Objectif de 3 actions en partenariat : - consultation pédiatrique à Bondy (tuberculose) - mise à disposition de vaccins et orientation IST avec l'association Aurore à Aulnay-sous-Bois - Mise à disposition de vaccins à la consultation du voyage à Avicenne (Saint-Denis)	Idem à objectifs 2016

Objectif	Développer la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public et en harmonisant les pratiques entre les centres		
<p>Les indicateurs retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> le nombre de journées de formation, le nombre de professionnels formés, la polyvalence médico-sociale : part des personnes ayant été adressées à une assistante sociale (première mesure « état des lieux » prévu en 2015 limitée à la file active tuberculose), la polyvalence médicale : nombre de motifs de consultation (première mesure « état des lieux » prévu pour 2015), l'intégration du dépistage actif : nombre de dépistages et de personnes bénéficiaires d'un dépistage actif réalisé par les centres polyvalents (objectif en 2015 et 2016 de 1 500 à 2 000 personnes les plus à risque et éloignées des dispositifs de soins et de santé) la mise en œuvre des nouvelles recommandations pour le dépistage de la tuberculose : pourcentage d'enquêtes menées autour des tuberculoses EM + (objectif de 100 % en 2015), pourcentage de sujets ayant été en contact explorés parmi les SC identifiés dans le cercle étroit (objectif de 80 % en 2015) et les autres indicateurs définis dans le rapport du Haut Conseil de la Santé Publique* (proportion d'ITL traitées parmi les Infections tuberculeuses latentes (ITL) diagnostiquées chez les adultes et les enfants, proportion d'ITL latentes dépistées parmi les SC adultes suivis, proportion de tuberculoses (maladies) dépistées parmi les sujets contacts suivis et non traités pour ITL, nombre de cas source retrouvés lors des enquêtes à la recherche d'un contaminateur). 			
	2015 (Avant réorganisation)	Objectif 2016	2017
Formation des équipes - nombre de journées de formation - nombre de professionnels formés	- journées de formation - professionnels formés	- pas d'objectif retenu	-
Polyvalence médicale - nombre de consultations polyvalentes	- consultations polyvalentes	- objectif de développement progressif de la polyvalence	Idem à objectif 2016
Dépistage ciblé - nombre de personnes bénéficiaires - formation	- 2 413 personnes dépistées (CASO, foyer de travailleurs migrants, Bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois)	- 3 450 personnes (CASO, foyer de travailleurs migrants, Bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois, grande précarité, réfugiés) - 6 formations annuelles à destination des acteurs du territoire dans l'objectif d'orienter vers la tuberculose dont 1 à destination du public	3 450 personnes (CASO, foyer de travailleurs migrants, Bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois, grande précarité, réfugiés)
Mise en œuvre des nouvelles recommandations pour le dépistage de la tuberculose - % d'enquêtes menées autour des tuberculoses EM +	- 100 % d'enquêtes menées autour des tuberculoses EM + - > 80% de SC ayant été explorés (radios et test immunologique) parmi les SC	- 100 % d'enquêtes menées autour des tuberculoses EM + - > 80% de SC ayant été explorés (radios et test immunologique) parmi les SC	Idem

- % de SC ayant été explorés parmi les SC identifiés dans le cercle étroit - % d'ITL traitées parmi les ITL diagnostiquées chez les adultes et les enfants - % d'ITL latentes dépistées parmi les SC adultes suivis - % de tuberculoses maladies dépistées parmi les sujets contacts suivis et non traités pour ITL Nombre de cas source retrouvés lors des enquêtes à la recherche d'un contaminateur	identifiés dans le cercle étroit - > 60 et 100% d'ITL traitées parmi les ITL diagnostiquées chez les adultes et les enfants - 10 à 30% d'ITL latentes dépistées parmi les SC adultes suivis - 1 % de tuberculoses maladies dépistées parmi les sujets contacts suivis et non traités pour ITL 1 à 10 cas pour 100 enquêtes lors des enquêtes à la recherche d'un contaminateur	identifiés dans le cercle étroit - > 60 et 100% d'ITL traitées parmi les ITL diagnostiquées chez les adultes et les enfants - 10 à 30% d'ITL latentes dépistées parmi les SC adultes suivis - 1 % de tuberculoses maladies dépistées parmi les sujets contacts suivis et non traités pour ITL 1 à 10 cas pour 100 enquêtes lors des enquêtes à la recherche d'un contaminateur	
--	--	--	--

Objectif	Repérer et aller vers les publics les plus éloignés du système de soins et de prévention		
Les indicateurs retenus porteront sur : - les actions hors les murs menées, - l'intégration du dépistage actif : nombre de dépistages et de personnes bénéficiaires d'un dépistage actif réalisé par les centres polyvalents (objectif en 2015 et 2016 de 1 500 à 2 000 personnes les plus à risque et éloignées des dispositifs de soins et de santé).			
	2015 (Avant réorganisation)	Objectif 2016	2017
Nombre d'actions hors les murs	8 actions hors les murs	20 actions hors les murs	20 actions hors les murs
Dépistage ciblé - nombre de personnes bénéficiaires - formation	- 2 413 personnes dépistées (CASO, foyer de travailleurs migrants, Bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois)	- 3 450 personnes (CASO, foyer de travailleurs migrants, Bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois, grande précarité, réfugiés) - 6 formations annuelles à destination des acteurs du territoire dans l'objectif d'orienter vers la tuberculose dont 1 à destination du public	- 3 450 personnes (CASO, foyer de travailleurs migrants, Bidonvilles, primo-arrivants Clichy-sous-Bois, grande précarité, réfugiés)

Objectif	Promouvoir la santé bucco-dentaire des enfants, notamment les plus en difficultés et éloignés des dispositifs, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en travaillant davantage sur le lien nutrition et santé bucco-dentaire ainsi que sur l'implication et participation des parents et des aidants		
La stratégie du programme est en cours de refondation, tant sur les modalités que sur les axes stratégiques portés. Les conventions avec les villes seront dénoncées d'ici fin 2016. De nouvelles conventions seront signées en 2017, après réponse à un appel à projet, ce qui n'était pas le cas jusque là. Cet appel à projet pourra être ouvert à d'autres acteurs (associations, etc.) En parallèle, d'autres axes seront développés, notamment la formation de professionnels relais via les autres services du Département. L'objectif est ainsi de poursuivre, voire renforcer, le partenariat avec les villes, et d'amorcer de nouvelles actions telles que les formations.			
	2015	Objectif 2016	2017
Maintien du nombre de villes participantes	30 villes	32 villes	> 32 villes
Objectifs définis en fonction de la nouvelle stratégie retenue - Nombre de professionnels relais formés (crèches et PMI notamment) pour la promotion de la santé bucco-dentaire - Nombre d'actions et de personnes âgées ou en situation de handicap bénéficiant d'actions de promotion de la santé bucco-dentaire en lien avec la nutrition - Nombre d'actions et de personnes âgées bénéficiant d'actions de prévention	Nouvelle stratégie mise en œuvre à compter de 2016 - 2017	Nouvelle stratégie mise en œuvre à compter de 2016 - 2017	Nouvelle stratégie mise en œuvre à compter de 2016 - 2017

Objectif	Contribuer à améliorer la participation de l'ensemble des publics dont les plus vulnérables aux dépistages des cancers		
Les objectifs retenus sont d'améliorer le taux de participation aux dépistages organisés des cancers afin d'atteindre les objectifs régionaux fixés par l'ARS Ile-de-France, soit 45% de taux de participation pour le dépistage organisé du cancer du sein et 36 % pour le dépistage organisé du cancer colo-rectal pour 2015.			
	2015	Objectif 2016	2017
Taux de participation pour le dépistage organisé du cancer du sein	41,5 % en 2014-2015	45 % (objectif régional) – 65 % objectif national	45 % (objectif régional) – 65 % objectif national
Taux de participation pour le dépistage organisé du cancer colo-rectal	27,8 % en 2013 – 2014 taux 2014 – 2015 non calculé du fait de l'introduction à mi-année d'un nouveau test immunologique	36 % (objectif régional) – 45 % objectif européen	36 % (objectif régional) – 45 % objectif européen

Action 1 : Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est de conduire au niveau du Département une politique de santé coordonnée.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 se déclinent selon les axes suivants.

- Assurer une veille en santé publique en appui aux politiques de santé du Département

Il s'agira en 2017 de :

- suivre les évolutions, notamment législatives, afin d'analyser leurs conséquences pour l'action du Département,
- mettre à disposition des professionnels du Département des outils renforçant les pratiques en santé publique.

- Structurer et piloter le partenariat interne et externe en renforçant l'articulation entre les différentes actions santé portées par le Service de la prévention et des actions sanitaires.

Il est prévu en 2017 de :

- piloter l'appel à projets santé,
- consolider les partenariats internes et externes au regard des priorités en matière de publics et de territoires,
- renforcer la concordance entre les contrats locaux de santé, les actions de prévention bucco-dentaires et l'appel à projets santé.

- Favoriser la coordination des acteurs et des actions, notamment au sein des Contrats Locaux de Santé de deuxième génération (CLS-2).

Cette action s'articule autour des objectifs suivants :

- participer à l'élaboration des Contrats Locaux de Santé (CLS) non encore signés (17 signés à ce jour; 8 autres CLS pourraient être signés dont certains pourraient l'être avant la fin de l'année 2016),
- poursuivre la coordination au sein du Pôle Solidarité de la représentation du Département au sein des Comités de pilotage des Contrats Locaux de Santé (élaboration et suivi).

- Mettre en œuvre des mesures facilitant le développement de l'offre de soins sur le département

Cette action se déclinera, en 2017, de la manière suivante :

- mettre en œuvre le Pacte pour la santé publique avec le suivi des mesures en direction des étudiants et des professionnels de santé,
- participer au pilotage régional de l'appel à projets pour le financement de maisons de santé porté par la Caisse des dépôts et consignations.

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont l'ARS, la CPAM, l'Education nationale, l'Observatoire régional de la santé, l'IAU, l'Institut de recherche et documentation en santé, l'Universités Paris 13, Santé publique France (la nouvelle agence de santé publique), les Communes, les professionnels de santé hospitaliers et ambulatoires, libéraux comme salariés, et les associations.

Les partenaires internes sont les acteurs de la fonction veille et santé de la DPAS et les services départementaux concernés par les CLS-2 et le CT : Service de la protection maternelle et infantile, Service social départemental, Mission métropolitaine des conduites à risques, Service populations âgées, Service des personnes handicapées, Maison départementale des personnes handicapées, Mission d'animation territoriale et professionnelle du pôle solidarité, Direction de l'aménagement et du développement, Direction de l'éducation et de la jeunesse), ainsi que le Service de l'observatoire départemental et le Service habitat et politique de la ville.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Promotion de la santé, veille et analyse de santé publique	Dépenses	0,122	0,088	0,051	0,045

Action 2 : Lutte contre les maladies infectieuses

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action, et leurs déclinaisons opérationnelles en 2017, sont les suivantes.

- Assurer une offre de consultations délocalisées régulières sur le territoire à partir de l'évaluation continue des besoins de la population et des moyens du service

Les actions suivantes seront menées en 2017 :

- évaluer l'impact du regroupement des centres sur l'accès au dépistage de la population au regard des moyens,
- mettre en place un suivi continu des activités des centres.
- Développer la démarche intégrée de lutte contre les maladies infectieuses en proposant une polyvalence d'intervention auprès du public et en harmonisant les pratiques entre les centres

Il s'agira notamment :

- d'harmoniser les procédures et les règles d'organisation des centres,
- de décliner dans les centres le parcours du patient conformément au projet de service,
- de travailler à l'harmonisation des pratiques médicales avec les médecins référents,
- d'évaluer et d'ajuster les protocoles tuberculose, à partir du bilan de l'application des nouveaux protocoles de dépistage et de l'évolution des connaissances,
- d'organiser des partages d'expériences autour des situations ou dépistages complexes de tuberculose,
- d'adapter les pratiques concernant les enquêtes tuberculose aux recommandations nationales afin d'en améliorer la qualité,
- de décliner les protocoles de coopération entre professionnels de santé validés régionalement dans les centres,
- de former les professionnels aux spécificités des différentes activités.
- Repérer et aller vers les publics les plus éloignés du système de soins et de prévention

Il est prévu en 2017 :

- d'assurer un pilotage des actions hors les murs avec une approche polyvalente en lien avec les priorités identifiées en termes de publics et de territoires,
- de mettre en œuvre le programme de dépistage ciblé de la tuberculose au regard des objectifs fixés avec l'ARS,
- de former les professionnels aux stratégies d'intervention adaptées (ex : Test Rapide d'Orientation Diagnostique...),

- de mettre en place une stratégie d'actions spécifiques issues des recommandations du rapport de France Lert « Objectif Seine-Saint-Denis sans SIDA »,
- de développer une stratégie de communication auprès des professionnels et du public,
- d'expérimenter une approche participative du public.

- Mettre en œuvre la stratégie vaccinale du Département

Il s'agira en 2017 :

- de faciliter l'accès aux vaccins, en opérant les adaptations stratégiques et organisationnelles nécessaires pour palier aux tensions d'approvisionnement de certains vaccins,
- de poursuivre la politique de promotion de la vaccination avec le renouvellement des conventions villes,
- d'améliorer la couverture vaccinale des populations les plus prioritaires à travers les dispositifs mis en place en partenariat avec les associations (convention Aurore, Médecins du Monde) et les établissements de santé (Consultation des voyageurs à Avicenne).

- Valoriser l'activité du laboratoire départemental de biologie médicale

Il s'agira en 2017 :

- de poursuivre le processus d'accréditation,
- d'étudier des extensions de l'activité auprès de partenaires externes.

- Améliorer le recueil et l'analyse des données

Cette action est articulée autour des objectifs suivants :

- assurer la formation permettant l'appropriation et la montée en compétence des personnels sur l'utilisation des logiciels métiers,
- assurer un suivi de l'application de la convention Actions de santé recentralisées au regard des indicateurs définis,
- analyser, partager et rendre visible de façon régulière les données recueillies.

Principaux partenariats

Partenaires externes : Agence régionale de santé et Délégation territoriale de l'ARS, Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis, Associations et missions locales, Etablissements publics hospitaliers, Communes, Education nationale

Partenaires internes (principaux) : Service de la protection maternelle et infantile, Service social départemental, Mission métropolitaine des conduites à risques, Direction de la stratégie, de l'organisation et de l'évaluation, Direction de la communication

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	2,200	2,280	3,177	3,565
	Recettes	2,646	1,939	3,342	2,955

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Lutte contre les maladies infectieuses	Dépenses	0,014	0,006	0,013	0,010

Action 3 : Santé bucco-dentaire

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'améliorer la santé bucco-dentaire des enfants, notamment ceux les plus en difficulté et éloignés des dispositifs, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées les plus en difficultés.

L'atteinte de cet objectif passe par un travail sur le lien entre la nutrition et la santé bucco-dentaire ainsi que sur l'implication et la participation des parents et des aidants.

Plus concrètement il s'agit de :

- piloter un appel à projets, en lien avec les autres services concernés et l'Agence régionale de santé, à destination des villes et/ou des associations,
- mettre en place des actions de formation de professionnels relais en lien avec les missions du Département pour promouvoir la santé bucco-dentaire des enfants sur leur lieu de vie et d'accueil (crèches, Protection maternelle et infantile notamment) à travers une sensibilisation des parents,
- piloter des actions de promotion de la santé bucco-dentaire en lien avec la nutrition auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap en favorisant l'implication des professionnels, des aidants et/ou accompagnants,
- mettre en place des actions de prévention en direction des personnes âgées,
- animer le réseau partenarial afin de favoriser et accompagner de nouvelles pratiques.

Principaux partenariats

Le partenariat externe s'appuie sur les villes, l'Assurance Maladie, l'Agence Régionale de Santé (pilotage), l'Education nationale et l'Université Paris VII.

Le service a également suivi l'inclusion dans un certain nombre de Contrats locaux de santé des objectifs de santé bucco-dentaire qui s'appuient sur le fonctionnement du programme départemental.

Le partenariat interne noué avec les services de PMI, des crèches et de l'Aide sociale à l'enfance s'est poursuivi et renforcé cette année. Il sera étendu à la Direction de la population âgée et des personnes handicapées.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Santé bucco-dentaire	Dépenses	0,304	0,157	0,215	0,255
	Recettes	0,118	0,062	0,055	0,079

Action 4 : Prévention des cancers

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de diminuer la mortalité par cancer en facilitant l'accès aux dépistages organisés (cancer du sein et colon rectum à ce jour), il se décline selon les axes suivants :

- Favoriser le développement de la prévention des cancers auprès de la population de la Seine-Saint-Denis en soutenant le Comité des cancers de la Seine-Saint-Denis et le Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle 93 et en participant aux instances pour l'élaboration des axes stratégiques.

Il s'agira en 2017 notamment de faciliter la promotion des actions de prévention du Comité des cancers de la Seine-Saint-Denis et du Groupement d'intérêt scientifique sur les cancers d'origine professionnelle (GISCOPI) auprès des partenaires du Département.

- Contribuer à améliorer la participation de l'ensemble des publics dont les plus vulnérables aux dépistages des cancers

Les actions suivantes seront menées en 2017 :

- contribuer à la définition des objectifs opérationnels vers les publics les plus vulnérables avec le Comité des cancers de la Seine-Saint-Denis et les acteurs locaux,
- mobiliser les services du Département et de leurs propres réseaux en faveur de la prévention des cancers,
- accompagner les campagnes de sensibilisation nationale (octobre rose et mars bleu),
- poursuivre la réflexion partagée sur la pertinence et le contenu d'un volet prévention des cancers dans les actions hors les murs du Service de la prévention et des actions sanitaires,
- suivre l'évolution vers la régionalisation des structures de gestion des dépistages organisés et son éventuel impact sur l'accès aux dépistages,
- accompagner, en collaboration avec le Comité des cancers de la Seine-Saint-Denis, la mise en place de la structure régionale de préfiguration de généralisation du dépistage organisé du cancer du col utérin (DOCCU), pilotée par la structure de gestion des dépistages organisés du Val-de-Marne (ADOC 94).

Principaux partenariats

Les principaux partenaires externes de cette action sont : le Comité Départemental des Cancers de Seine-Saint-Denis, le Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle (Giscop) 93, les Associations œuvrant dans le domaine du cancer et communes dans le cadre des contrats locaux de santé.

Les partenaires internes sont notamment la DPAS, la DEF, la DPAPH, voire la DEJ, ainsi que la DSOE et la DCOM.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Prévention des cancers	Dépenses	0,435	0,481	0,450	0,450

Programme : Prévention des conduites à risques

*Ce programme relève
de la Mission
Solidarité, insertion, santé.*

Ce programme comporte deux actions :

- Connaître, évaluer, former,
- Espace de prévention « Tête à tête ».

Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

Le contexte du département de la Seine-Saint-Denis est celui d'une forte précarité sociale, mais aussi éducative pour une partie importante de la population. L'étude des parcours et des situations, les réflexions et travaux menés par la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque, montrent que plus les personnes sont en situation de précarité et de vulnérabilité, plus leurs conduites à risques sont aggravées, avec les effets de mise en danger d'eux-mêmes ou de leur entourage que celles-ci peuvent engendrer.

Face à ce contexte, les professionnels de l'action sociale, éducative, sanitaire, judiciaires, d'acteurs tels que les services départementaux, mais aussi d'autres, expriment régulièrement leurs difficultés à accompagner les publics et trouver les réponses adaptées.

Dans ce cadre, la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques se positionne comme une structure ressource en recherche et développement dans le domaine de la prévention des conduites à risques, à l'articulation du social, du sanitaire, de l'éducatif, du judiciaire et de l'insertion, avec le projet de contribuer à soutenir, sensibiliser et mobiliser les différentes catégories d'acteurs en relation avec les publics engagés dans des conduites à risques, ainsi qu'à rechercher les leviers de prévention en réponse à ces conduites.

Depuis juillet 2013, le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris ont regroupé les Missions existantes au sein de chaque collectivité, dans le but de mutualiser leurs projets, moyens et savoirs faire. Cela se traduit par la mutualisation d'un certain nombre d'actions, la mise en synergie des équipes et une gouvernance partagée entre les deux collectivités.

L'année 2017 sera la quatrième année de mise en œuvre du partenariat entre le Département de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris, avec une nouvelle convention dont la signature est prévue fin 2016, qui renouvelle le partenariat entre les deux collectivités pour trois ans.

Objectifs du programme

La Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques a pour objectif général de prévenir les conduites à risques et d'en réduire l'exacerbation. Pour cela, elle propose des éclairages sur les processus, ainsi que l'identification et la promotion des principes, expériences et leviers de prévention qui peuvent y répondre en direction des acteurs des deux départements, et au-delà. Cet objectif va de pair avec le besoin d'améliorer les situations et de redynamiser les parcours des personnes.

La Mission, au titre du Département de la Seine-Saint-Denis, intervient également en prévention, auprès des jeunes, dans le cadre du Tête à Tête, espace d'accueil, d'information et de sensibilisation (action non mutualisée).

Pour le Département de Seine-Saint-Denis, les objectifs stratégiques sont les suivants :

- le soutien aux acteurs de prévention, avec le Centre de ressource pour la prévention des conduites à risques, par la contribution à la connaissance, à l'identification de leviers et d'outils de prévention, à la valorisation d'expériences et à la qualification en prévention des conduites à risques,
- l'accueil et l'information en direction des jeunes du département, avec l'espace Tête à Tête, situé dans le centre commercial Rosny 2, espace d'écoute, de dialogue et d'information permettant d'informer, de sensibiliser et de répondre à leurs questions sur la sexualité, l'usage de substances psychoactives, l'usage des réseaux sociaux, les violences, le mal-être et les discriminations.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Prévention des conduites à risques	Dépenses	0,505	0,508	0,518	0,467
	Recettes	0,474	0,470	0,420	0,421

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	19	8	9	2

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Objectif	Soutenir les acteurs de prévention professionnels et associatifs					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de bénéficiaires du Centre de ressources	cible	6 000 bénéficiaires, dont 3.000 personnes en accueil ponctuel et 3 000 en accompagnement				
	réalisé	4 866 bénéficiaires dont 1 990 en actions ponctuelles et 2 876 en accompagnements	5 427 bénéficiaires dont 2.557 en actions ponctuelles et 2 870 en accompagnements	3 982 bénéficiaires dont 2 810 en actions ponctuelles et 1 172 en accompagnement. 154,5 journées de formation et gpes de travail		
Commentaire : L'écart entre 2014 et 2015 s'explique par une modalité de comptage différente sur l'axe formations/groupes de travail essentiellement qui distingue désormais le nombre de participants individuellement, du nombre de journées de formation (auparavant, le comptage intégrait le nombre de personnes par jour).						

Objectif	Accueillir les jeunes du département au Tête à Tête					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de bénéficiaires	cible	Environ 18 000				
	réalisé	19 179	16 713	16 485		
Commentaire : Au regard de l'évolution de la fréquentation, il est nécessaire de prendre en compte le fait que l'animation de groupes scolaires s'est arrêtée en janvier et novembre-décembre, suite aux mesures de sécurité prises dans le contexte des attentats.						

Action 1 : **Connaître, évaluer, former**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est le soutien aux acteurs de la prévention (professionnels, institutions, élus), avec le Centre de ressources pour la prévention des conduites à risques.

Il s'agit plus particulièrement de :

- produire un éclairage sur les processus à l'œuvre dans la production des conduites à risques,
- identifier les leviers susceptibles de faire prévention,
- capitaliser et valoriser les outils, méthodes et supports de réflexion et d'action, les pratiques les plus pertinentes en les mettant à la portée des acteurs de proximité.

Les actions et priorités seront en 2017 de :

- Finaliser et mettre en œuvre le projet et les orientations de la Mission métropolitaine qui sont renouvelés pour trois ans par convention : renforcer la gouvernance de la Mission métropolitaine, consolider le fonctionnement et l'organisation de l'équipe mutualisée, poursuivre le développement de projets mutualisés,
- Organiser les Rencontres de la MMPCR en 2017,
- Mettre en œuvre le site internet,
- Soutenir, en direction de la Ville de Paris, le projet de création d'un espace de prévention équivalent au Tête à tête.

Concernant le Département de la Seine-Saint-Denis, il s'agira plus particulièrement de :

- Poursuivre les projets spécifiques au territoire (Diplôme d'études supérieures d'université prévention des conduites à risques, formations en direction du service de l'ASE, expérimentation d'outils de prévention collèges, soutien aux Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques)
- Consolider les partenariats avec les services départementaux (collaborations journées professionnelles ASE, MATPPS, participation aux schémas et comités de pilotage de différentes directions et services : SPAS, DEJ, MATPPS, etc.).

Principaux partenariats

Les partenaires externes sont : la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), l'ARS, l'Education nationale, la PJJ, les villes, les associations de prévention spécialisée, les Points accueil et écoute jeunes (PAEJ), les Maisons des parents, les Missions locales, les associations de réduction des risques (CARRUD), les Consultations Jeunes Consommateurs, Paris 8 dans le cadre du DESU.

Les partenaires internes sont : les Directions du Pôle solidarité, la DEJ, le PPRS, l'Observatoire départemental, l'Observatoire des violences faites aux femmes.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Connaître, évaluer, former	Dépenses	0,346	0,348	0,355	0,321
	Recettes	0,185	0,260	0,217	0,246

Les recettes prévisionnelles sont composées des subventions versées par la Région Ile-de-France (120 000 €), la Ville de Paris (100 000 €), la Mildeca départementale (8 000 €) et la Mildeca nationale (17 500 €).

Action 2 : Espace de prévention « Tête à Tête »

Objectifs de l'action

L'objectif du Tête à Tête est de permettre à tous les jeunes du département de trouver un espace d'écoute, de dialogue et d'information facile d'accès (accès sans condition, ouverture 6 jours sur 7 de 10h à 18h30) et animé par des professionnels de la prévention pouvant répondre à leurs questions et leurs problématiques concernant notamment la sexualité, l'usage de substances psychoactives, les violences, le mal-être et l'usage des écrans.

Cet objectif principal se décline de la manière suivante :

- accueillir sans condition tous les jeunes de 13 à 25 ans venant dans le cadre d'une démarche spontanée,
- proposer un programme d'actions de prévention collectives à toutes les structures scolaires et hors scolaire du département,
- favoriser un accès direct à l'information et au matériel de prévention en proposant des outils adaptés aux jeunes et à leurs besoins.

Plus concrètement, il s'agit de :

- développer les actions de prévention collectives à destination des structures scolaires et hors scolaires du département,
- diversifier les stratégies et les techniques de mises en contact avec les publics jeunes (telles que la démarche d'aller vers, les réseaux sociaux numériques),
- renforcer et développer les partenariats en direction des structures et des professionnels (social, éducatif, justice, santé) du département par le biais de rencontres, de colloques, de journées portes-ouvertes,
- poursuivre la formation de l'équipe afin de renforcer les compétences et améliorer les pratiques professionnelles des agents,
- concevoir de nouveaux outils et contenus pédagogiques, interactifs et ludiques (expositions, vitrines, vidéos, ateliers créatifs),
- favoriser l'essaimage du dispositif auprès d'autres collectivités en privilégiant le transfert de compétences et d'outils.

Les priorités pour 2017 seront :

- finaliser l'évaluation et la formalisation d'un projet renouvelé pour le Tête à Tête
- consolider et poursuivre les actions à l'appui de ce projet : accueil individuel, animations de groupe, évènements thématiques (exposition annuelle, stand du 1^{er} décembre)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Espace de prévention "Tête à tête"	Dépenses	0,159	0,160	0,162	0,146
	Recettes	0,289	0,210	0,202	0,175

Les recettes prévisionnelles sont composées des subventions versées par la Région Ile-de-France (100 000 €), l'Agence régionale de santé (45 000 €) et la Mildeca départementale (30 000 €).

Mission

Autonomie

Programme

Personnes âgées

Programme

Personnes handicapées

Programme : Personnes âgées

*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte trois actions :

- Accueil des personnes âgées en établissement,
- Accompagnement des personnes âgées à domicile,
- Coordination gériatrique.

Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne.

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

Avec 28,7 % de personnes de moins de 20 ans, la Seine-Saint-Denis est un Département qui se caractérise par la jeunesse de sa population. Les personnes de 60 ans et plus représentent 15,9 % de la population du Département contre 19,9 % en Île-de-France.

Si le taux des personnes âgées en Seine-Saint-Denis est le plus faible d'Île-de-France, l'accroissement des effectifs y est plus rapide que la moyenne nationale. L'effectif de personnes âgées du Département a globalement progressé de 18 % entre 2000 et 2015 pour les personnes âgées entre 60 et 74 ans et de 27 % pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Selon les prévisions de l'observatoire régional de la santé d'Île-de-France (juin 2016), la Seine-Saint-Denis serait le Département de la petite couronne qui connaîtrait la plus forte évolution du nombre de personnes dépendantes de 75 ans ou plus, entre 2020 et 2030, avec une croissance de 20,4 %. Ce sont donc 16,4 % des personnes de 75 ans ou plus qui seraient dépendantes en 2030.

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) indique que le Département présente une fragilité socio-économique supérieure à l'ensemble des autres Départements de la Région et précise que cette fragilité est particulièrement présente à l'Ouest du Département et qu'elle augmente avec l'avancée en âge.

Les dernières données du recensement produites par l'INSEE indiquent que 11 % des personnes âgées de 65 ans et plus vit sous le seuil de pauvreté, contre 6,3 % en Île-de-France et 9,7 % au niveau national.

Le Département a le plus fort taux de pénétration de l'Allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) au niveau régionale, avec 24 % des personnes âgées de 75 ans et plus bénéficiaires, loin devant Paris (18 %) et au dessus de la moyenne en France métropolitaine (21 %).

L'évolution du nombre de bénéficiaires de l'Allocation départementale personnalisée d'Autonomie (ADPA) en établissement depuis 2011 est également plus importante en Seine-Saint-Denis (+ 4,7 % par an) qu'au niveau national (+ 1,5 %).

En 2017, l'offre d'accueil en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) atteindra 65 structures pour 5872 places. Ce qui correspond à un taux d'équipement de 69,81 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus.

L'année 2017 sera marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. Il s'agit d'une loi qui :

- renforce le soutien des personnes à domicile à travers la prévention de la perte d'autonomie. La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est préfigurée et sera prochainement installée. La mise en place effective des actions a débuté en 2016 et se poursuivra en 2017,
- rénove l'ADPA et permet une meilleure prise en compte des besoins des personnes âgées en augmentant les plafonds de l'allocation et en baissant le reste à charge pour les bénéficiaires. Par ailleurs, elle a pour objectif une meilleure prise en compte de la situation des aidants,

- pose une orientation forte concernant l'adaptation des logements et engage une réflexion sur l'avenir des foyers-logements, rebaptisés « Résidences Autonomie »,
- consacre le Département comme autorité d'autorisation des services à domicile lui offrant ainsi la possibilité de mieux structurer l'offre sur son territoire pour un meilleur service rendu à l'utilisateur tout en contribuant à la création d'emploi.

Par ailleurs, la mise en place de la carte mobilité inclusion qui démarre au 1^{er} janvier 2017 représente une simplification partielle pour les usagers et un nouveau droit pour les bénéficiaires de l'ADPA.

Enfin, l'année 2017 sera marquée par l'élaboration d'instruments de planification médico-sociale et par leur articulation. Ainsi, il s'agira pour la DPAPH de participer à l'élaboration du plan stratégique régional de santé, du schéma régional d'organisation sociale et médico-sociale, du schéma régional de l'offre de soins et celui relatif à la prévention.

Objectifs du programme

Les politiques en faveur des personnes âgées comme celles en faveur des personnes handicapées, connaissent depuis une quinzaine d'années des évolutions majeures, création de l'ADPA en 2000 et mise en œuvre en 2016 de la loi d'orientation et de programmation d'adaptation de la société au vieillissement. Le Département, chef de file de l'action sociale, a la charge de la mise en œuvre de ces politiques pour apporter un service de qualité, adapté aux besoins de ces deux populations et leur permettre d'être acteur de leur parcours. Les enjeux et les orientations de la politique autonomie du Département seront définis dans le cadre d'un schéma autonomie dont l'élaboration débutera en 2017 en concertation avec l'ensemble des partenaires et des usagers.

Les objectifs du programme Personnes âgées s'inscrivent dans le prolongement de la mission autonomie, notamment :

- le renforcement de la dimension de développement social, économique et territorial que représente la politique en faveur de l'autonomie des personnes,
- le développement et l'évolution de l'offre d'accueil en établissement,
- la structuration et la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile,
- l'amélioration de la relation à l'utilisateur à travers notamment le développement des usages numériques,
- l'amélioration de la qualité et la sécurisation de la gestion des prestations,
- la prévention de la maltraitance.

Les objectifs stratégiques du programme personnes âgées se déclineront en 2017 de la manière suivante :

- Favoriser la liberté des choix de vie des personnes âgées.

L'accès aux droits et le respect des choix de vie des personnes âgées repose sur leur association aux prises de décisions qui les concernent. Cet objectif passera par l'amélioration de l'information des usagers par la mise en place de l'évaluation multidimensionnelle.

- Favoriser l'insertion sociale.

Le maintien du lien social étant essentiel à la prévention, le Département souhaite encourager les initiatives de proximité favorisant le lien social, les relations intergénérationnelles et la participation des personnes âgées aux activités culturelles. Il importera également de poursuivre la facilitation des déplacements des personnes âgées pour se rendre à ces activités.

Il s'agira également de poursuivre le travail sur la protection des personnes vulnérables, à travers la mobilisation contre l'isolement des personnes en menant des actions de sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés et à travers la politique départementale de prévention de la maltraitance.

- Accompagner la coordination des acteurs à travers le développement de la coordination gérontologique sur l'ensemble du territoire départemental notamment en lien avec les MAIA.
- Soutenir le développement d'une offre permettant une prise en charge de qualité, structurer l'offre à domicile à travers des actions de structuration et de développement en lien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). L'année 2017 verra la mise en place de la 3^{ème} convention CNSA.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Personnes âgées	Dépenses	197,433	190,055	177,328	191,254
	Recettes	67,974	57,102	47,616	57,881

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Personnes âgées	Dépenses	0,279	0,415	0,449	0,424

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	136	35	28	73

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer la qualité de service à domicile et en établissement					
		2013	2014	2015	2016	2017
Proportion d'établissements et services ayant mis en place au moins deux outils de la loi de 2002 sur la participation des usagers dans les établissements médico-sociaux	cible	70 %	90 %	100 %	100 %	100 %
	réalisé	70 %	90 %	90 %	90 %	
<p><u>Commentaires :</u> A l'occasion du renouvellement des conventions tripartites, la mise en œuvre des différents outils de la loi du janvier 2002 est systématiquement vérifiée notamment au travers de la synthèse ANGELIQUE communiquée par l'établissement. Une attention particulière est portée à l'existence et au fonctionnement effectif du Conseil de la vie sociale (CVS).</p>						

Objectif	Favoriser la bientraitance des personnes à domicile et en établissement					
		2013	2014	2015	2016	2017
Proportion de communes ayant reçu au moins une formation à la bientraitance	cible	47 %	65 %	82 %	0%	
	réalisé	27 %	27 %	0%		
<p><u>Commentaires :</u> Au vu du faible taux de réalisation des formations, un travail sur les priorités et axes de travail pour le dispositif départemental de maltraitance a été menées en 2015. Il a été proposé d'initier un travail de recueil de témoignage en 2015/2016 qui servira d'appui en 2017 pour sensibiliser et informer les acteurs. Un cahier des charges de formation est en cours de construction avec les acteurs locaux les premières formations pourraient avoir lieu fin 2017.</p>						

Objectif		Améliorer les délais de traitement des prestations destinées aux personnes âgées				
		2013	2014	2015	2016	2017
Délai d'ouverture du droit à l'ADPA (en jours)	cible	61 (délai légal)	61 (délai légal)	61 (délai légal)	70	61 (délai légal)
	réalisé	80	80	80		
<p><u>Commentaires</u> :</p> <p>Le délai est vérifié mensuellement. Le dépassement de délai est lié au temps de l'évaluation mais aussi à l'attente des réponses des usagers pour l'acceptation des plans d'aide.</p>						

Objectif		Assurer aux personnes âgées l'accès à une offre de service coordonnée				
		2013	2014	2015	2016	2017
Part de la population de plus de 60 ans couverte en CLIC, MAIA et en bassin gérontologique	cible					
	réalisé	48 %***	100**** %	100 %****		
<p>* 7 CLIC couvrant 8 communes et émergence d'une MAIA active fin 2011/début 2012. ** 1 MAIA (20 communes dont 8 couvertes par 5 CLIC) et 2 CLIC sur le reste du Département. *** 2 MAIA (33 communes dont 9 couvertes par 6 CLIC) et 1 CLIC sur le reste du Département. **** 3 MAIA ; 4 bassins gérontologiques et 7 CLIC couvrant les 40 communes. La redéfinition de cet objectif est en cours de réflexion.</p>						

Objectif		Améliorer la qualité de service à domicile				
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux de réalisation des actions prévues dans la convention 2012-2014 avec la CNSA	cible	80 %	80 %	100 %		
	réalisé	70 %	70 %	70 %		
<p><u>Commentaires</u></p> <p>L'accompagnement des services autorisés a été réalisé en 2014. Les actions de soutien à la formation des professionnels, les formations thématiques ainsi que les actions de soutien aux aidants professionnels et familiaux ont été poursuivies en 2016. Le renouvellement de la convention pour 2016 à 2018 étant toujours en cours de validation par la CNSA et le Département, l'ensemble des actions prévues pour 2016 ne pourront être à priori engagé. Un report sur 2017 devra être envisagé.</p>						

Action 1 : Accueil des personnes âgées en établissement

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action visent l'amélioration du suivi des établissements pour personnes âgées à travers la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement et l'amélioration de la gestion des prestations.

La mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement se traduira en 2017 par la mise en place :

- des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, avec en 2017, une négociation pour 6 gestionnaires pour 16 structures,
- du forfait dépendance pour l'ensemble des EHPAD relevant du régime d'autorisation par le Département,
- du forfait autonomie pour les résidences autonomes,
- de la réforme de la tarification dite états des prévisions de recettes et de dépenses.

Les objectifs de l'action pour 2017 se déclineront de la manière suivante.

1. Poursuivre le développement de l'offre d'accueil et de la qualité de la prise en charge des personnes âgées en établissement

En matière d'offre d'accueil :

En 2017 l'ouverture d'un EHPAD associatif à Romainville de 110 lits d'hébergement permanent et de 15 places d'accueil de jour marquera l'achèvement de la réalisation du programme de développement de l'offre d'accueil en EHPAD mis en œuvre en 2008. Cela représente un programme de 25 ouvertures de structures sur une dizaine d'années.

Le soutien à la création d'EHPAD se traduira par un soutien financier à la création de deux structures d'accueil :

- création de l'EHPAD Camille Saint Saëns à Aulnay-sous-Bois habilité à l'aide sociale,
- création de l'EHPAD Léopold Bellan à Romainville habilité à l'aide sociale.

Par ailleurs, le Département est engagé dans un programme d'humanisation d'EHPAD.

Parallèlement le Département, avec la Délégation territoriale de l'Agence régionale de santé (DT ARS), est engagé dans un travail d'étude et de négociations avec les villes de Saint-Ouen et du Blanc Mesnil pour encourager la restructuration/reconstruction de 2 EHPAD publics autonomes : Gaston Monmousseau au Blanc Mesnil et Lumières d'automne à Saint-Ouen). Un soutien à l'Assistance Maître d'Ouvrage au travers du fonctionnement pour ces deux projets est acté.

En matière de qualité de la prise en charge :

Comme les années précédentes, le Département poursuivra en 2017 sa politique de suivi et de contrôle de la qualité de la prise en charge des personnes en établissement.

Cela se traduit par les dispositifs suivants :

- négociation des objectifs d'amélioration et détermination des moyens de fonctionnement au travers des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les gestionnaires d'établissement ;
- visites d'inspections conjointes avec l'ARS ou non-conjointes en établissement (objectif : 2 inspections conjointes avec lettre de mission en 2017) ;
- visites de conformité dans le cadre d'ouverture ou d'extension ;
- visites d'établissements hors-inspections dans le cadre du dialogue de gestion et du suivi qualitatif des établissements, selon le besoin ;
- enquêtes et suivi de situations en établissement suite à des réclamations ou informations préoccupantes dans le cadre du CODIP avec l'ARS et de la cellule départementale de la prévention de la maltraitance ;
- contrôle sur pièces ciblés dans le cadre des budgets et comptes administratifs des établissements.

2. Poursuivre le renforcement du contrôle de la gestion des établissements par la mise en place d'une politique de convergence et de mutualisation : l'objectif est d'atteindre à partir de 2017 une convergence des coûts et des moyens alloués aux établissements notamment au travers du forfait dépendance et des CPOM.

3. Poursuivre l'information et la communication sur les prestations auprès des usagers et des partenaires

Afin de faciliter l'accès des usagers à leurs droits aux prestations, il s'agira de poursuivre le développement de la communication auprès du public et des partenaires par le biais notamment de la réalisation d'une plaquette sur l'aide sociale ou encore de rencontres avec les CCAS et les tuteurs organismes. Il est également programmé en 2017 d'améliorer l'accueil téléphonique.

4. Poursuivre l'optimisation, la modernisation et la simplification de la gestion des prestations

L'objectif global pour 2017 est d'améliorer les délais de délivrances des prestations.

Ainsi, concernant la modernisation de la gestion des prestations, il s'agira de mettre en place :

- la dématérialisation totale des factures sociales dès janvier 2017,
- le prélèvement automatique de la participation des obligés alimentaire,
- le versement d'un forfait dépendance aux 60 EHPAD de la Seine-Saint-Denis qui remplacera le règlement des factures.

Concernant la simplification de la gestion des prestations, il s'agira en 2017 de consolider :

- les procédures de traitement des factures différentielles d'aide sociale,
- le renouvellement automatique des droits d'aide sociale et la mise en place d'un contrôle formalisé et ciblé des dossiers renouvelés sur la base de critères objectifs,
- l'élargissement progressif de l'application d'un versement sur le compte de l'utilisateur pour les bénéficiaires de l'APA hébergés dans des établissements hors Seine-Saint-Denis.

Principaux partenariats

- Etablissements d'accueil : EHPAD, USLD, Foyers logements
- Direction nationale d'interventions domaniales (DNID)
- Conservation des hypothèques
- CCAS
- Agence régionale de santé

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	98,375	84,714	70,420	73,856
	Recettes	33,000	19,887	10,000	9,450

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil des personnes âgées en établissement	Dépenses	0,279	0,370	0,409	0,409
	Recettes	-	-	-	-

Action 2 : Accompagnement des personnes âgées à domicile

Objectifs de l'action

- Le premier objectif de l'action porte sur le soutien du choix du domicile

Il s'agit, grâce à la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, de permettre aux personnes âgées d'exprimer leur volonté ou non de rester à leur domicile et de s'assurer que ce choix soit respecté. Ainsi, le recueil de cette volonté passe par l'évaluation de la situation globale de la personne, ce qui se traduit par une évaluation multidimensionnelle et une évaluation spécifique des besoins des proches aidants.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la réforme de l'APA permet d'élargir les aides au bénéfice des usagers et de réduire le reste à charge financier.

Le Département poursuivra la mise en œuvre des prestations destinées à favoriser le maintien à domicile, notamment, le forfait Améthyste et le dispositif téléassistance, dont la délégation de service public sera renouvelée en 2017.

- Le second objectif de l'action concerne l'amélioration de la relation aux usagers

L'un des enjeux de 2017, pour le Département, est de favoriser des réponses de proximité harmonisées des acteurs locaux auprès des usagers. Pour ce faire, il est programmé de développer et de renforcer le partenariat en visant une équité de traitement sur tout le territoire. Concernant les évaluations médico-sociales, cet objectif d'équité passera par une remise à plat des conventions de délégation, d'évaluation avec les villes signataires.

Il s'agira par ailleurs, en 2017, de poursuivre le travail engagé sur l'amélioration des réponses apportées aux usagers (courriers, téléphone, accueil) et de retravailler les documents de communication en lien avec le partenariat.

Enfin, l'amélioration de la relation usager se poursuivra à travers le déploiement des téléservices, à travers les projets de téléconsultation du forfait Améthyste et d'outils de simulation de l'ADPA.

- Le troisième objectif de l'action vise à poursuivre l'amélioration de la qualité de délivrance des prestations

La mise en œuvre de la loi ASV implique des modifications importantes en matière de pratiques professionnelles et d'outils informatiques. Ces évolutions nécessitent un accompagnement au changement. Elles seront par ailleurs, l'occasion de renforcer la qualité de l'instruction à travers notamment une harmonisation des pratiques.

Principaux partenariats

Les partenaires au niveau des communes : villes conventionnées pour l'évaluation médico-sociale, CLIC et CCAS

Partenaires ayant signé une convention avec le Département : établissements conventionnés au titre de l'hébergement temporaire et de l'Accueil de jour autonome ; CNAV, CRAMIF ; STIF

Partenaires pour la mise en œuvre des interventions à domicile et leur contrôle : DIRECCTE, Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Evolia93 / Pôle emploi

Autres partenaires externes : UDAF 93 et associations tutélaires, Agence régionale de santé, URSSAF.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	98,524	104,811	106,408	117,398
	Recettes	34,974	37,215	37,616	48,431

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accompagnement des personnes âgées à domicile	Dépenses	0,000	0,006	0,040	0,015

Action 3 : Coordination gériatrique

Objectifs de l'action

La finalité de la coordination gériatrique est d'assurer l'accompagnement de la personne âgée en perte d'autonomie dans son parcours et ses choix de vie, en s'adaptant à l'évolution de ses besoins et, en renforçant l'efficacité et la qualité d'une réponse coordonnée des acteurs gériatriques.

La coordination gériatrique est également le moyen par lequel le Département adapte son action publique aux évolutions des besoins de la population âgée. En effet, la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) a comme objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques, et réaffirme le rôle de pilote des Départements dans la prise en charge des personnes âgées mais aussi dans le soutien et l'accompagnement des proches aidants.

Les enjeux pour le Département de la Seine-Saint-Denis est donc d'organiser une coordination gériatrique qui permette d'optimiser les interventions auprès des personnes en perte d'autonomie et de leurs aidants, de garantir une plus grande lisibilité, une meilleure information et orientation des usagers et qui garde suffisamment de souplesse pour s'ajuster aux enjeux de territoire.

Ainsi, les objectifs stratégiques de l'action sont de :

- assurer le développement et la structuration de la coordination gériatrique en garantissant l'équité territoriale,
- garantir, par l'articulation des dispositifs existants, la prise en compte des besoins de chaque personne âgée et de chaque aidant, en termes de parcours de vie.

Ces objectifs se déclineront en 2017 à travers les objectifs opérationnels suivants :

1. Animer les bassins gériatriques

Il s'agira en 2017 de garantir l'organisation biennale de l'instance de concertation, dont le rôle est de partager les orientations départementales en matière de coordination. Il conviendra de réaliser sur chaque bassin un état des lieux

des modes de coordination locaux et des conditions d'articulations entre chacun pour identifier les leviers et les freins et définir les acteurs relais.

En complément de l'instance de coordination, des groupes de travail seront mis en place afin d'assurer l'articulation avec des réflexions en cours et la mise en œuvre de politique publique transversales.

2. Contribuer à la cohérence des dispositifs de coordination de l'offre de soins

L'année 2017 verra la mise en œuvre d'une expérimentation d'un mode de coordination sur un des bassins, s'appuyant sur la méthode d'intégration portée par les MAIA. Il s'agira ainsi, d'évaluer cette méthode afin de la valider ou non et de déterminer les ressources à mobiliser dans le cas d'une extension sur tous les bassins.

Parallèlement, l'animation des modes de coordination existants sera poursuivie à travers le pilotage de l'action des CLIC.

Principaux partenariats

Institutions contribuant à l'action : Agence Régionale de Santé (et la délégation territoriale de Seine-Saint-Denis) - Villes /CCAS – UDCCAS – Hôpitaux/Filières gériatriques – CODERPA – CNAV.

Partenaires cibles de l'action : CLIC et coordinations de proximité informelles – MAIA – Réseau de santé Equip'âge - Services d'aide à domicile - Services et réseaux de soins à domicile : SSIAD, HAD et réseaux de santé - Médecins libéraux – Associations intervenant avec des bénévoles auprès des personnes âgées ou de leur entourage.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Coordination gérontologique	Dépenses	0,533	0,530	0,501	0,508

Programme : Personnes handicapées

*Ce programme relève de la Mission **Autonomie**.*

Ce programme comporte quatre actions :

- Accueil des personnes handicapées en établissement,
- Accompagnement des personnes handicapées à domicile,
- Démarches transversales et qualité,
- Maison départementale des personnes handicapées.

Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.1. Une Seine-Saint-Denis qui protège et accompagne.

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances.

Contexte

En Seine-Saint Denis, le taux de bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) est plus important que dans les autres départements d'Île-de-France. Ainsi, en 2015, les demandes de PCH ont connu une croissance annuelle de 8 %. Aussi, avec près d'une demande sur deux qui donne lieu à un accord, le Département connaît une augmentation du nombre de bénéficiaires de la PCH plus importante qu'au niveau national (11 % pour la Seine-Saint-Denis contre 6 % pour la France métropolitaine).

Dix ans après sa promulgation, la loi de 2005 a incontestablement permis de changer le regard sur le handicap. L'action publique en direction des personnes handicapées a profondément évolué, en lien notamment avec la création de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et la mise en place de la Maison Départementale des Personnes Handicapées permettant aux personnes handicapées l'accès à un interlocuteur unique de proximité. Malgré sa complexité, la PCH constitue une avancée réelle, notamment en raison de la diversité et de l'adaptabilité des aides - humaines ou techniques - qu'elle permet de financer.

Même si des avancées sont saluées par les acteurs du handicap dont les associations représentatives des personnes handicapées, principalement en matière d'accueil, d'information, de compensation ou de scolarisation et d'inclusion sociale des personnes, il reste encore beaucoup à faire en terme de développement et d'amélioration de l'offre d'équipement, ainsi qu'en matière d'accès aux droits.

La Seine-Saint-Denis est marquée par un taux d'équipement pour les personnes en situation de handicap parmi les plus faibles de France métropolitaine. Toutefois, cette situation d'inégalité territoriale rencontre aujourd'hui un contexte législatif plus favorable pour agir. En effet, la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé affirme la nécessité de permettre des parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches. Cette loi prévoit la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 d'une « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT), ce qui suppose en conséquence, une individualisation de l'accompagnement des personnes et de leur entourage et donc des réponses sur mesure apportées aux usagers.

Le Département est engagé dans la mise en œuvre d'une stratégie « Defi handicap » qui vise à augmenter l'offre d'accueil et de services en direction des personnes handicapées tout en diversifiant les réponses apportées à travers la mise en place de dispositifs innovants. Il prévoit une augmentation du nombre de places en établissement et intègre une réflexion sur les parcours des usagers. Ce plan pluriannuel constitue un tournant dans l'action du Département et un véritable projet de transformation de l'offre en faveur des personnes handicapées sur le territoire. Il sera mis en œuvre de manière progressive sur la période 2018-2025 et contribuera à la « Réponse accompagnée pour tous ». Ce plan très ambitieux doit permettre la création de plus de 1 000 places sur les années à venir, pour un engagement financier départemental à terme de 16 millions d'euros.

Le gouvernement a annoncé dans une instruction du 22 janvier 2016, des mesures pour éviter les départs des personnes en situation de handicap vers la Belgique et améliorer la réponse aux familles et personnes handicapées, à travers sa mobilisation dans un plan handicap.

L'année 2017 verra également la mise en œuvre de la 3^{ème} convention pluriannuelle avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie relative à la modernisation et la professionnalisation des Services d'aide et d'accompagnement à domicile.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie continuera d'apporter son appui au Département qui s'est engagé dans l'expérimentation d'un rapprochement des dispositifs d'information, d'accueil et d'évaluation de la situation des personnes âgées et des personnes handicapées, sous la forme de maisons départementales de l'autonomie (MDA). Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement qui charge la CNSA de délivrer le label de MDA aux organisations répondant aux prescriptions d'un cahier des charges.

Avant le 1^{er} juillet 2017, la Carte mobilité inclusion (CMI) remplacera les trois cartes invalidité, priorité et stationnement.

Concernant spécifiquement la MDPH, l'année 2017 verra la mise en œuvre du Système d'information harmonisé des MDPH et la mise en place du nouvel imprimé Cerfa de demande de compensation du handicap.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme personnes handicapées s'inscrivent dans le prolongement des orientations de la Mission autonomie (cf : programme personnes âgées). Il s'agit pour 2017, de renforcer la dimension de développement social, économique et territorial que représente la politique en faveur de l'autonomie des personnes en Seine-Saint-Denis. Les enjeux et les orientations de la politique autonomie du Département seront définis dans le cadre d'un schéma autonomie dont l'élaboration débutera en 2017 en concertation avec l'ensemble des partenaires et des usagers.

Les axes stratégiques de la politique en faveur des personnes handicapées sont les suivants :

- assurer un niveau d'information de qualité à destination des usagers, des familles et des professionnels,
- structurer la coordination territoriale et départementale des acteurs au service des personnes handicapées,
- mieux accompagner les parcours de vie pour anticiper les changements et faciliter les transitions,
- développer une offre de services diversifiée et complémentaire.

Ils se déclinent à travers plusieurs objectifs opérationnels pour l'année 2017.

Concernant l'amélioration de l'accueil et d'information des usagers, de leur entourage et des professionnels, il s'agit de poursuivre le développement des partenariats par le biais de rencontres régulières et l'organisation des rencontres thématiques et d'améliorer le contenu des courriers pour les rendre plus accessibles pour les usagers.

L'amélioration de la gestion des prestations passera notamment par :

- un travail d'harmonisation des pratiques entre la MDPH et la DPAPH,
- la réduction des délais de traitement des demandes,
- la mise en œuvre d'un plan de contrôle,
- le suivi de la mise en place du paiement différentiel de l'aide sociale à l'hébergement.

Concernant l'offre d'accueil, il s'agira, dans le cadre de l'élaboration du 3^{ème} Schéma autonomie et du plan handicap, d'améliorer la connaissance de la population handicapée du Département, de mettre en place les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les établissements et de développer le dispositif d'accueil familial, alternative à l'institutionnalisation.

La politique en faveur de la bientraitance des personnes handicapées à domicile et en établissement se traduira par :

- la consolidation du dispositif départemental de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et handicapées,
- la participation à l'organisation mensuelle de la cellule départementale interinstitutionnelle de prévention de la maltraitance,
- le recueil et le traitement des informations préoccupantes.

La participation des personnes handicapées aux loisirs, aux sports et à la vie culturelle est aussi un vecteur de développement de l'autonomie à poursuivre sur 2017. Assurer un accès à tous aux loisirs, aux sports et à la culture est une des priorités du Département. En matière d'accès aux activités sportives, l'année sera particulièrement marquée par l'association de préfiguration du pôle sport et handicap.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Personnes handicapées	Dépenses	166,873	167,981	173,009	174,922
	Recettes	25,274	21,321	17,430	16,927

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Personnes handicapées	Dépenses	0,104	0,099	0,194	0,135
	Recettes	0,000	0,000	0,099	0,082

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	220	55	66	99

Principaux partenariats

- CCAS
- Etablissements et services médico-sociaux
- Services d'aide à domicile
- Agence régionale de santé
- CAF
- Services déconcentrés de l'Etat : DDCS, DIRECCTE, DRIHL, DRIEA
- Associations représentatives des personnes handicapées, associations agissant dans le champ du handicap

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer la qualité de service à domicile et en établissement					
		2013	2014	2015	2016	2017
Proportion d'établissements et services ayant mis en place au moins deux outils de la loi de 2002 relatif à la garantie des droits des usagers dans les établissements médico-sociaux	Cible	70 %	90 %	100 %	100 %	100%
	Réalisé	70 %	90 %	100 %	100 %	
Commentaires :						

Objectif	Favoriser la bientraitance des personnes à domicile et en établissement					
		2013	2014	2015	2016	2017
Proportion de RESAD (réunions d'évaluation des situations d'adultes en difficulté) et autres instances de traitement de situation complexe ayant reçu au moins une formation à la bientraitance	Cible	47 %	65 %	82 %	0%	50%
	Réalisé	27 %	27%	0%		
Commentaires :						
Au vu du faible taux de réalisation des formations, un travail sur les priorités et axes de travail pour le dispositif départemental de maltraitance a été menée en 2015. Il a été proposé d'initier un travail de recueil de témoignage en 2015/2016 qui servira d'appui en 2017 pour sensibiliser et informer les acteurs. Un cahier des charges de formation est en cours de construction avec les acteurs locaux. Les premières formations pourraient avoir lieu fin 2017.						

Objectif		Améliorer le traitement des prestations destinées aux personnes handicapées				
		2013	2014	2015	2016	2017
Instruction des dossiers ASH	cible	60 jours	60 jours	60 jours	60 jours	60 jours
	réalisé	29 jours	23 jours	23 jours	20 jours au 30 juin	
Liquidation des factures	cible	50 jours	50 jours	50 jours	50 jours	50 jours
	réalisé	58 jours	65 jours	Données indisponibles	Données indisponibles	
<p><u>Commentaires :</u> Concernant les délais de traitement relatifs à l'ASH, il convient de noter que ceux relatifs au traitement des demandes sont particulièrement satisfaisants. Les délais fixés concernant le mandatement des factures ne sont pas disponibles en 2016.</p>						

Objectif		Améliorer les délais de tarification				
		2013	2014	2015	2016	2017
Part des établissements tarifés à la date prévue	cible	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai	1 ^{er} juin	1 ^{er} juin
	réalisé	62 %	48 %	22 %	100 %	

Objectif		Améliorer la qualité de service à domicile				
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux de réalisation des actions prévues dans la convention 2012-2014 avec la CNSA	Cible	80 %	80 %	100 %	50%	
	Réalisé	70 %	75 %	62 %		
<p><u>Commentaires</u> Le renouvellement de la convention pour 2016 à 2018 étant toujours en cours de validation par la CNSA et le Département, l'ensemble des actions prévues pour 2016 ne pourront pas, a priori, être engagées. Un report sur 2017 devra être envisagé.</p>						

Action 1 : Accueil des personnes handicapées en établissement

Objectifs de l'action

Le premier objectif vise à augmenter et améliorer l'offre d'accueil en établissement. Il s'intègre dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluri-annuel « Défi Handicap » qui vise la création de plus de 1 000 places d'accueil sur la période 2018-2025 et la diversification des réponses apportées.

Dès 2017, la mise en œuvre de ce plan d'action se traduira par :

- l'extension de la capacité d'accueil d'établissements et services existants est envisagée ainsi que l'accueil en journée d'adultes inaptes au travail dans les locaux de foyers d'hébergement de travailleurs, inoccupés en journée,
- le développement des capacités d'accueil temporaire en établissement en vue de soulager les aidants dans un contexte de maintien à domicile,
- l'augmentation du nombre de places d'accueil familial,

- l'élaboration des cahiers des charges des futurs appels à projets concernant la création de nouveaux établissements d'accueil,
- la régularisation des places installées et non autorisées afin de limiter les risques juridiques pour le Département et rendre plus lisible l'offre départementale d'équipements,
- la requalification des services de suite en Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS).

L'objectif d'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées en établissement sera poursuivi à travers :

- le suivi et l'analyse des différents outils à disposition des services du Département : outils de la loi de 2002, rapports d'évaluation interne et externe,
- la mise en œuvre de la procédure de contrôle des établissements à travers la réalisation de quatre inspections inopinées, en 2017, en lien avec la DT ARS,
- l'organisation de l'accueil des personnes handicapées en EHPAD en petites unités de vie,
- l'amélioration de la procédure d'admission en Belgique afin d'identifier plus en amont s'il existe des solutions alternatives en lien avec la démarche « réponse accompagnée pour tous ».

Le second objectif de l'action vise l'amélioration de l'accès aux droits des personnes handicapées et leur participation à la vie de la cité.

L'accès au droit des personnes sera favorisé par l'amélioration de l'information des usagers et des partenaires.

La participation des personnes handicapées à la vie de la cité sera recherchée à travers l'intégration des structures d'accueil dans la vie de la cité et le soutien à l'implication des personnes handicapées dans des activités professionnelles ou de loisirs en dehors des établissements.

Le troisième objectif vise l'amélioration de la gestion des prestations en établissement et l'évolution des méthodes de tarification des établissements.

L'amélioration de la gestion des prestations se traduira par :

- la sécurisation du traitement des prestations par l'harmonisation des pratiques et la mise en place d'un système de contrôle interne,
- l'accompagnement des établissements dans la mise en place du paiement différentiel,
- le respect du délai de mandatement des factures,
- la mise en œuvre de la dématérialisation des factures,
- la modification des organisations au sein de la DPAPH avec la séparation des pôles instructions et comptabilité.

L'évolution des méthodes de tarification concernera :

- l'optimisation des moyens alloués aux établissements, à travers l'analyse ciblée de certaines dépenses : notamment l'alimentation, les loisirs et vacances, les frais de siège, les prestations de services généraux ;
- l'identification et l'accompagnement des associations en difficulté en détectant le plus en amont possible les signaux d'alerte indiquant qu'une association est ou devient fragile et en définissant des actions d'accompagnement personnalisées ;
- la maîtrise de l'évolution des prix de journée ;
- la mise en place des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens en déterminant les ESMS concernés conformément à la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016.

Principaux partenariats

- les associations gestionnaires d'équipement
- les Centres communaux d'action sociale (CCAS)
- l'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction territoriale de la Seine-Saint-Denis de l'ARS
- la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	102,424	100,141	100,593	99,821
	Recettes	8,632	5,414	1,045	0,536

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil des personnes handicapées en établissement	Dépenses	0,053	0,053	0,095	0,053

Action 2 : Accompagnement des personnes handicapées à domicile

Objectifs de l'action

Le premier objectif de l'action est de contribuer au maintien et à la qualité de la vie à domicile des personnes handicapées. Il se décline de la manière suivante :

- développer les services d'accompagnement médico-social et d'accompagnement à la vie sociale (SAVS et SAMSAH), en développant la capacité d'accompagnement des services existants, en favorisant la structuration de l'offre à domicile ;
- soutenir le fonctionnement des associations installées en Seine-Saint-Denis en rencontrant les nouvelles associations, en poursuivant la définition des critères de financement, en opérant une évolution des appels à projets plus en lien avec les grands projets et orientations de Département ;
- améliorer l'accueil et l'information des usagers et des partenaires ;
- améliorer l'organisation et le suivi de l'activité et veiller au respect des délais de traitement des dossiers ;
- développer l'accueil téléphonique ;
- renforcer la maîtrise des outils informatiques de gestion.

Le second objectif de l'action est de favoriser l'autonomie des personnes handicapées et de développer la participation des personnes handicapées à la vie de la cité.

La vie à domicile est notamment permise par le soutien à la mobilité à travers le dispositif de transport spécialisé, Pam 93. Ce dispositif est cofinancé par la Région, le STIF et le Département, et s'organise selon les règles de fonctionnement du transport spécialisé adoptées par le STIF. Ce dispositif vient en complément des aides à la prise en charge des transports attribuées aux établissements.

Dans ce domaine, il s'agira en 2017 :

- d'évaluer le transfert d'une partie des courses réalisées par PAM 93 vers une prise en charge par les établissements,
- d'optimiser le nombre de courses à réaliser par le prestataire,
- d'assurer le suivi du nouveau contrat PAM 93, à l'aide des éléments fournis par le prestataire du marché de contrôle,
- de poursuivre des échanges réguliers avec les usagers afin d'ajuster le service.

La participation des personnes handicapées aux loisirs, aux sports et à la vie culturelle est un vecteur de développement de l'autonomie à poursuivre en 2017. Assurer un accès à tous aux loisirs, aux sports et à la culture est une des priorités du Département à travers :

- la poursuite du projet de Pôle sport et handicap,
- les rencontres et échanges avec les acteurs du monde sportif et les acteurs médico-sociaux,
- l'identification des besoins et des attentes des personnes handicapées en matière d'accès au sport,
- la poursuite de la démarche « figures libres » en lien avec la DPAS, la DEF et la DCPSL. Il s'agit d'une action visant à introduire l'art et la culture en tant qu'outils mobilisables par les professionnels de l'action sociale pour favoriser l'insertion sociale ou la remobilisation de leur public.

Principaux partenariats

- CCAS
- Associations
- Agence régionale de santé
- DDCS
- Services d'aide à domicile
- DDFIP

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accompagnement des personnes handicapées à domicile	Dépenses	60,913	64,075	68,125	70,775
	Recettes	16,183	15,439	15,889	15,912

Action 3 : Démarches transversales et qualité

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- contribuer à créer de bonnes conditions de travail permettant de rendre un service de qualité aux usagers,
- prévenir, limiter et traiter les contentieux et les recours gracieux avec fiabilité et rapidité,
- pérenniser la démarche qualité,
- accompagner les services dans l'audit de contrôle interne et assurer le suivi des recommandations des audits réalisés,
- garantir la cohérence du système d'information de la DPAPH et améliorer la maîtrise des outils informatiques,
- assurer le suivi et la mise en œuvre des projets informatiques de la Direction : sécurisation, évolution de version IODAS WEB, CESU Phase 2, dématérialisation du courrier et des pièces justificatives comptables, mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement,
- suivre la numérisation des dossiers d'aide sociale sur toutes les prestations,
- contribuer à assurer les conditions d'un accueil de qualité en lien avec la DBL,
- garantir la sécurisation juridique des activités de la Direction,
- poursuivre la fiabilisation et l'analyse des données budgétaires et des indicateurs de pilotage.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Démarches transversales et qualité	Dépenses	0,038	0,221	0,033	0,102

Action 4 : Maison départementale des personnes handicapées

Objectifs de l'action

Les objectifs de la MDPH pour 2017 se déclinent de la manière suivante.

- Assurer une réponse de qualité aux usagers de la MDPH. Il s'agira notamment de :
 - permettre aux usagers de consulter leur dossier en ligne,
 - améliorer la réponse téléphonique,
 - améliorer l'accueil physique,
 - améliorer le fonctionnement du Fonds départemental de compensation du handicap.

La plate-forme de télé-service MDPH s'est ouverte le 1^{er} août 2016, celle-ci doit permettre à tous les usagers ayant déposé une demande à compter de cette date, de pouvoir consulter l'avancée du traitement de leur dossier en ligne. L'objectif à terme sera de permettre aux usagers de déposer leur dossier en ligne et d'y joindre les pièces complémentaires. Le recrutement d'une personne en service civique aura pour objectif d'apporter une aide aux usagers à l'accès au service en ligne.

Le Centre de contact départemental prend en charge 20 à 30 % des appels entrants pour la MDPH. Pour 2017, il s'agirait de développer cette prise en charge des appels entrants par le Centre de contact, ainsi que d'attribuer la gestion de la « hot line » de la plate-forme de télé services à ce centre.

La mise en œuvre d'une démarche d'amélioration des conditions d'accueil des usagers, avec l'appui de la DSOE, est prévue afin d'assurer des conditions matérielles d'accueil optimales et de favoriser une attente active pour les usagers.

Enfin la MDPH prévoit fin 2016 de réviser les critères d'attribution du Fonds départemental de compensation du handicap afin d'en faire bénéficier un plus grand nombre d'usagers.

- Améliorer la qualité de traitement des dossiers déposés à la MDPH, à travers :
 - le maintien des délais de traitement autour de 4 mois ;
 - le traitement pluridisciplinaire pour un plus grand nombre de dossiers ;
 - l'appropriation par les professionnels des nouvelles versions des outils métier permettant la bonne application des procédures ;
 - le suivi des procédures de contrôle interne et des indicateurs d'activité.

Les nouvelles versions des outils métier (IODAS Web et Multigest v9) installées en septembre 2016 devront permettre, avec le renforcement de l'effectif médical du bureau de l'évaluation enfants, de stabiliser les délais de traitement du flux de dossiers entrants autour de 4 mois. Pour ce faire, il conviendra donc de veiller à la bonne appropriation de ces nouvelles pratiques par tous les agents.

Combiné à la résorption des stocks de dossiers en attente de traitement, ces nouvelles versions des outils devraient permettre l'examen pluridisciplinaire d'un plus grand nombre de demandes pour les adultes et améliorer la qualité des évaluations produites.

La MDPH a engagé un important travail pour garantir la mise en place des procédures de contrôle interne depuis 2014, ainsi que sur la mise en place d'indicateurs d'activité. Il convient donc, pour les agents concernés, de veiller au suivi de ces indicateurs ainsi qu'à la mise en œuvre de ces procédures de contrôle.

- Mettre en œuvre des modifications législatives et réglementaires

Il s'agira notamment de mettre en place :

- la Carte mobilité inclusion (CMI) en remplacement des cartes invalidité/priorité,
- le système d'information harmonisé des MDPH,
- le nouvel imprimé Cerfa de demande de compensation du handicap,
- le rapprochement avec la DPAPH dans le cadre des Maisons départementales de l'autonomie (MDA),
- le Plan personnalisé de scolarisation (PPS) à partir de septembre 2017 qui concernera les enfants dont l'orientation scolaire présente une certaine complexité. Il s'agit de définir les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap,
- la « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) dans un cadre expérimental sur 2017, avant la mise en œuvre effective en 2018.

La Carte mobilité inclusion va remplacer les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette carte sera fabriquée par l'Imprimerie nationale, ce qui impliquera pour la MDPH, un travail en moins à réaliser mais des flux informatiques à établir avec l'Imprimerie nationale ainsi que des coûts supplémentaires à gérer.

En 2017, le système d'information harmonisé pour toutes les MDPH verra le jour. Il doit permettre notamment les échanges d'informations et de données statistiques entre les MDPH et avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Il s'agira donc pour la MDPH d'intégrer dans son outil métier un certain nombre de modules qui constitueront une base de données mobilisable par les autres MDPH et la CNSA.

La MDPH mettra en œuvre en 2017 le nouvel imprimé Cerfa, ce qui impliquera l'évolution des pratiques professionnelles aussi bien pour les instructeurs que pour les évaluateurs, cela impliquera également des modifications des outils métier.

L'objectif de labellisation des Maisons départementales de l'autonomie doit être l'occasion pour la MDPH de poursuivre la réflexion entamée avec la DPAPH sur la possibilité d'un rapprochement. Il s'agira, en 2017, d'explorer les pistes de mutualisations de fonction et d'évaluation pluridimensionnelle de l'autonomie des personnes.

La MDPH devra mettre en place en septembre 2017 le Plan personnalisé de scolarisation déjà adopté par plusieurs Départements depuis 2016.

Les dispositions de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation du système de santé prévoient la mise en place du dispositif de « Réponse accompagnée pour tous » (RAPT), destiné à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement pour un enfant ou un adulte handicapé, afin d'éviter toute rupture dans son parcours. La commission exécutive de la MDPH s'apprête à se porter candidate pour la seconde vague d'expérimentation de ce dispositif.

En 2017, la MDPH prévoit de dématérialiser ses échanges, notamment avec la CAF et les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux ainsi que d'externaliser l'ensemble de sa fonction courrier sortant : impression, mise sous plis, affranchissement et envoi des courriers. Cela doit permettre des économies substantielles sur le coût des envois et une réaffectation des ressources humaines à des tâches plus valorisantes et à plus forte valeur ajoutée.

- Garantir l'utilisation efficiente des ressources de la MDPH, à travers :
 - la poursuite de la démarche d'externalisation du courrier ;
 - la dématérialisation des échanges avec les partenaires ;
 - les enjeux en matière de gestion des ressources humaines ;
 - l'amélioration du travail en transversalité avec la DPAPH.

Principaux partenariats

Le GIP MDPH est, par sa constitution et son fonctionnement, au cœur d'un réseau associatif dense, avec des partenariats variés.

Participation aux instances du GIP MDPH

Les partenaires associatifs constituent 25 % des membres de la Commission exécutive du GIP (exécutif/conseil d'administration du groupement) et de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (qui statue sur les droits des usagers). Plus que des partenaires, les associations de personnes handicapées sont donc membres à part entière de la MDPH, conformément à l'esprit de la loi du 11 février 2005 fondant celles-ci.

Permanences associatives

La MDPH accueille chaque semaine plusieurs associations, qui participent via des permanences à l'accueil du public. La MDPH fournit la logistique nécessaire à la tenue des permanences, et les associations conseillent et orientent les usagers selon leur domaine d'intervention.

Réseau des directeurs d'ESMS

La MDPH réunit 1 à 2 fois par an l'ensemble des directeurs d'établissements et services enfants et adultes, qui sont majoritairement gérés par des associations. Des groupes de travail permettent également de collaborer sur des sujets plus techniques, comme la rédaction des notifications d'orientation ou les modalités d'échange d'informations entre la MDPH et ses partenaires.

L'Éducation Nationale et l'Agence régionale de santé

Ces deux institutions sont particulièrement concernées par la RAPT et le Plan handicap, et le partenariat déjà existant a été renforcé par la démarche de diagnostic partagé entamée à l'occasion de l'élaboration du Plan handicap et de la prévention des départs en Belgique.

Il est appelé à se développer encore au fur et à mesure du déploiement de la RAPT sur le territoire, et du suivi du plan handicap départemental.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	3,498	3,545	4,290	4,224
	Recettes	0,460	0,468	0,495	0,479

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Maison départementale des personnes handicapées	Dépenses	0,049	0,046	0,099	0,082
	Recettes	0,000	0,000	0,099	0,082

Mission

Education et jeunesse

Programme

Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Programme

Projet éducatif départemental

Programme

Actions pour la jeunesse

Programme : Accueil des collégiens et de la communauté éducative

Ce programme relève de la Mission
Education et jeunesse.

Ce programme comporte quatre actions :

- Constructions neuves, rénovations, extensions,
- Maintenance des collèges,
- Moyens de fonctionnement des collèges,
- Collège numérique du III^{ème} millénaire.

Agenda 21

Orientation 1 – Egalité et promotion sociale

Axe 1.2. Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2. : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Contexte

Le département se caractérise par son dynamisme démographique, avec un taux de natalité élevé et une population très jeune. Il connaît également une densification urbaine, avec de nombreux projets de construction de logements neufs. En conséquence, comme cela se constate déjà sur le premier degré, la population scolaire du second degré devrait poursuivre son augmentation : à l'horizon 2020, le nombre de collégiens devrait s'approcher des 76 000 élèves. Ils étaient 72 030 à la rentrée scolaire 2015/2016 et sont estimés à 74 048 à la rentrée 2016-2017.

Pour rappel, 40 % des collèges de Seine-Saint-Denis ont été construits entre 1960 et 1989, dans une période de construction de masse avec des processus industrialisés, sans réflexion sur la performance énergétique des bâtiments. Depuis, certains collèges ont fait l'objet d'une rénovation lourde dans le cadre du PEI 2010-2015, mais une majorité d'entre eux souffre de dysfonctionnements dus à un bâti vétuste qui ne répond plus aux réglementations en vigueur.

Objectifs du programme

Les missions du Département en matière d'accueil des collégiens correspondent pour l'essentiel aux compétences dévolues aux Départements dans le cadre des actes I et II des lois de décentralisation à savoir :

- la construction, reconstruction, rénovation des collèges, la maintenance et l'entretien des bâtiments, ainsi que la mise à disposition des moyens de fonctionnement des collèges,
- l'accueil et l'entretien technique et ménager des collèges, qui s'est traduit par le transfert des personnels ATTEE, ainsi que la compétence de sectorisation.

Les principaux objectifs du Département dans ce domaine sont les suivants :

- mettre à disposition des collégiens et des communautés éducatives des équipements et ressources répondant aux besoins des usagers,
- répondre de manière optimisée à l'augmentation des effectifs de collégiens grâce aux analyses de démographie scolaire dans le cadre des plans exceptionnels d'investissement,
- moderniser le cadre de travail des communautés éducatives et des collégiens et l'adapter aux nouveaux enjeux éducatifs,
- optimiser l'usage des ressources dévolues aux établissements (moyens de fonctionnement, moyens financiers et humains permettant l'entretien et la maintenance des collèges),
- optimiser la répartition de ces ressources et veiller à l'équité territoriale,
- améliorer la connaissance du patrimoine et des capacités d'accueil en tenant compte des demandes des collèges.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépenses	33,779	42,018	43,133	41,548
	Recettes	0,256	0,094	0,030	0,055

La forte augmentation des dépenses entre 2014 et 2015 était due à la mise en service en année pleine des 5 nouveaux collèges.

Il est proposé en 2017 un important effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cet effort est permis en particulier par la mutualisation des achats des collèges (produits d'entretien, photocopieurs...), la rationalisation des dépenses de téléphonie, la maîtrise des dépenses d'entretien courant ainsi que par la baisse des crédits de communication (absence de livraison de collège en 2017).

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil des collégiens et de la communauté éducative	Dépenses	146,482	76,046	89,559	99,606
	Recettes	10,202	9,677	14,148	10,646

Les dépenses d'investissement concernent essentiellement les opérations de construction/reconstruction ainsi que les travaux de modernisation et de grosses réparations (*cf infra*, Actions 1 et 2)

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	1 474	69	56	1 349

Ces effectifs comprennent en particulier les postes d'adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE).

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Réaliser les opérations prévues au PEI dans les délais					
		2014	2015	2016	2017	2018
Collèges et équipements livrés	cible	12 collèges en PPP	Collège Daurat au Bourget Pôle sportif St-Denis/St-Ouen	Collège Jaurès à Saint-Ouen	Gymnase de Stains	Collège Courbet à Pierrefitte 6 ^{ème} collège d'Aubervilliers
	réalisé	12 collèges en PPP	Collège Daurat au Bourget	Pôle sportif St-Denis/St Ouen Collège Jaurès à Saint-Ouen		
<u>Commentaire</u> Si le PEI a été en grande partie réalisé avec la livraison de 3 collèges en 2012-2013, 12 collèges à la rentrée 2014, un collège à la rentrée 2015 et un collège à la rentrée 2016, il reste 3 collèges et 1 équipement sportif à réaliser d'ici 2018. La livraison du pôle sportif Saint-Denis/Saint Ouen a été décalée à 2016 suite au dépôt de bilan de l'entreprise principale en charge des travaux.						

Objectif		Réaliser le programme de TMGR (Travaux de modernisation et de grosses réparations)				
		2013	2014	2015	2016	2017
Montant des TMGR réalisé (en millions d'euros)	cible	18	17	22	30+5	30,83
	réalisé	16,121 (89,6 %)	16,559 (92,0 %)	100 %		
<u>Commentaire</u> En 2017, le niveau de réalisation des travaux de rénovation (hors rénovations lourdes) est maintenu par rapport à 2016 et doit permettre de poursuivre les travaux de rénovation « base commune » et la préparation des travaux de rénovation fonctionnelle et énergétique.						

Action 1 : Constructions neuves, rénovations, extensions

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- réaliser les opérations prévues aux plans d'investissement, en optimisant les délais de réalisation au sein de l'administration départementale. La mise en place de la Direction de l'éducation a eu pour objectif de réaliser le travail de programmation des travaux de façon plus efficiente. De même, une meilleure prise en compte, le plus en amont possible, de la question foncière doit permettre de ne pas mobiliser inutilement des crédits ;
- déterminer des opérations prioritaires parmi le patrimoine départemental restant à rénover et identifier les établissements dont la rénovation nécessite des améliorations conséquentes ;
- programmer les constructions de collèges à réaliser dans les dix ans à venir pour faire face aux évolutions de la démographie scolaire ;
- enrichir et adapter les espaces scolaires aux besoins pédagogiques, sociaux et environnementaux, pour intégrer les nouvelles technologies, respecter les normes environnementales et assurer aux utilisateurs un fonctionnement de qualité sur le long terme. Une démarche d'élaboration d'un collège du IIIème millénaire, associant tous les partenaires devra être menée complétant et actualisant le travail déjà réalisé.

L'année 2017 est à la charnière entre les deux plans exceptionnels d'investissement :

- le PEI (Plan exceptionnel d'investissement), voté en 2010, réalisé en grande partie avec la livraison de 12 collèges à la rentrée 2014, qu'il faut poursuivre jusqu'en 2018 et dont il faut assurer le suivi d'exploitation,
- le lancement d'un second plan d'investissement particulièrement ambitieux, le « Plan ambition collèges 2015-2020 » (PAC), voté le 27 novembre 2014, modifié le 4 juin 2015 et le 24 mars 2016, prévoyant sur la période 8 constructions neuves (créations d'établissements), 8 reconstructions/rénovations lourdes, une nouvelle cuisine centrale, 3 internats, de nouveaux équipements sportifs et 80 opérations de rénovation.

Plan exceptionnel d'investissement (PEI)

Il est prévu de réaliser en 2017 :

- les travaux de création du gymnase de Stains, pour une livraison prévue fin 2017/début 2018,
- le lancement des travaux du 6ème collège d'Aubervilliers en octobre 2017, pour une livraison prévue à la rentrée 2018,
- la poursuite des travaux du collège Courbet à Pierrefitte (livraison à la rentrée 2018),
- le lancement des travaux de reconstruction du collège Jean Lolive à Pantin au second semestre 2017 (livraison prévue à la rentrée 2019).

Plan ambition collèges 2020 (PAC)

Les prévisions sont les suivantes :

- concernant le contrat de partenariat n°4 (construction du collège Intercommunal de Livry-Gargan / Vaujours / Coubron, du collège Intercommunal de Montreuil / Bagnolet et reconstruction sur site du collège De Pisan à Aulnay-sous-Bois), le lauréat a été approuvé lors de la séance du 29 juin 2016 et les travaux débuteront en 2017,
- concernant le contrat de partenariat n°5 (construction du collège Intercommunal de Saint-Denis / Aubervilliers, du collège Intercommunal de Drancy / La Courneuve et d'un collège à Noisy-le-Sec), la localisation ayant été modifiée, la signature du contrat est décalée au mois de juin 2017 et les demandes de permis à l'été 2017,
- les autres opérations en maîtrise d'ouvrage publique seront en phase d'études en 2017.

Les premières livraisons du PAC/PEI phase II interviendront en 2018 :

- le sixième collège d'Aubervilliers (700 élèves) et l'équipement sportif,
- le collège et l'équipement sportif de Livry-Gargan (700 élèves), pour le secteur scolaire de Livry-Gargan, Coubron, Vaujours et Pavillons-sous-bois,
- le collège et l'internat de Montreuil (600 élèves), sur le secteur du Bas-Montreuil et de Bagnolet,
- la reconstruction du collège Christine De Pisan à Aulnay-sous-Bois (800 élèves),
- la reconstruction du collège Gustave Courbet à Pierrefitte (800 élèves), d'une cuisine centrale et d'un internat.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	5,236	12,224	12,354	12,315
	Recettes	-	0,013	-	-

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement aux loyers des contrats de partenariat pour les 12 collèges livrés à la rentrée 2014.

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Constructions neuves, rénovations, extensions	Dépenses	123,222	46,052	51,606	63,865
	Recettes	2,172	-	3,920	0,530

Il est proposé d'augmenter les crédits d'investissement en 2017 afin de lancer la mise en œuvre du Plan ambition collège (cf ci-dessus « Objectifs de l'action » pour le détail des opérations).

Action 2 : Maintenance des collèges

Objectifs de l'action

L'intervention du Département continuera à s'articuler autour des objectifs stratégiques suivants :

- poursuivre une politique de maintenance intégrée et cohérente,
- améliorer la qualité du service rendu et tendre vers un niveau de maintenance équivalent d'un collège à l'autre,
- optimiser les dépenses de maintenance,
- améliorer la connaissance du patrimoine bâti pour déterminer les travaux prioritaires.

Pour rappel, le PAC prévoit de consacrer 235 millions d'euros à la rénovation de 80 collèges. L'objectif de cette remise à niveau est de garantir une « base commune » à l'ensemble des collèges déclinée sur six axes : sécurité et accessibilité, cadre de vie, accueil des parents, restauration, conditions de travail des ATTEE et performance énergétique. Les rénovations se feront selon trois niveaux d'intervention gradués :

- des collèges bénéficieront d'une réhabilitation permettant leur mise à niveau pour un budget de 83 millions d'euros. Il s'agira de remédier aux dysfonctionnements techniques les plus importants (toitures, espaces extérieurs, cuisines, sanitaires, locaux pour le personnel ATTEE...);
- des collèges datant des années 1990 et présentant une consommation importante d'énergie feront l'objet d'une rénovation fonctionnelle et énergétique pour un budget de 76 millions d'euros, ce qui devrait leur permettre de faire baisser leurs coûts énergétiques de 40 %,
- les collèges les plus vétustes feront l'objet d'une rénovation globale pour un budget de 76 millions d'euros (ces crédits sont inscrits dans l'action 1 « constructions neuves, rénovations, extensions »).

La principale priorité pour 2017 sera la poursuite de la mise en œuvre du PAC avec les opérations suivantes :

- pour les collèges concernés par les réhabilitations en « base commune », la poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour certains collèges et la poursuite de la réalisation des travaux pour un montant de 20 millions d'euros environ,
- concernant les collèges qui bénéficieront d'une rénovation fonctionnelle et énergétique, la poursuite des opérations déjà engagées (études puis travaux) sur les collèges du Parc à Aulnay-sous-Bois et Herriot et Jouhaux à Livry-Gargan (2,25 millions d'euros), la négociation du premier contrat de réalisation-exploitation-maintenance (CREM)

- pour préparer les travaux en 2018 dans neuf collèges (3,03 millions d'euros) et la préparation d'un second contrat pour cinq autres collèges,
- pour les collèges les plus vétustes devant faire l'objet d'une rénovation globale, le choix des maîtres d'œuvres et la réalisation des études de conception,
- la poursuite du financement des travaux sur les cinq cités mixtes en lien avec la Région Ile-de-France (1,8 millions d'euros),
- une remise à niveau des logements de fonction renforcée par les moyens liés à la récupération des recettes des conventions d'occupation précaire.

En parallèle du PAC, d'autres chantiers seront poursuivis :

- le suivi de la maintenance sur les 12 collèges en contrat de partenariat déjà livrés (voir action 1) et la participation aux nouveaux contrats de partenariat,
- la poursuite de la mutualisation des agents de maintenance suite au bilan présenté en Comité technique paritaire (CTP) en fin d'année 2016, avec la mise en place de la gestion informatisée du magasin (reportée à 2017),
- l'évolution du système d'information de la maintenance (OMERE, Techbase, GMAO....),
- la poursuite de la mise en œuvre des plans d'actions suite aux audits (maintenance des collèges et marchés à bons de commande).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Maintenance des collèges	Dépenses	3,694	3,736	6,435	5,706
	Recettes	0,256	0,081	0,030	0,055

En fonctionnement, un effort de maîtrise des dépenses de maintenance sera réalisé en 2017. Cela impliquera de gérer les priorités concernant les demandes d'intervention, d'augmenter le recours aux équipes mobiles de maintenance et aux contrats propres aux établissements et de privilégier autant que possible les interventions en investissement.

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Maintenance des collèges	Dépenses	16,559	22,685	29,988	27,833
	Recettes	8,030	8,030	8,030	8,030

La maîtrise des frais de fonctionnement permettra de proposer une augmentation très sensible des dépenses d'investissement de travaux de modernisation et de grosses réparations (doublement par rapport à 2014) afin de lancer les rénovations sur les 80 collèges du PAC.

Les recettes d'investissement correspondent à la Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) versée par l'Etat.

Action 3 : Moyens de fonctionnement des collèges

Objectifs de l'action

Les dotations de fonctionnement visent un fonctionnement des collèges au quotidien dans des conditions satisfaisantes. Elles sont ajustées chaque année en fonction des besoins pédagogiques et matériels des établissements, ainsi que des évolutions des principaux postes de coût (énergie, contrats de maintenance...).

Les objectifs stratégiques pour le Département sont de :

- maîtriser et optimiser les moyens de fonctionnement alloués aux établissements,
- améliorer la connaissance et l'accompagnement financier et budgétaire des établissements,
- optimiser la répartition des ressources et veiller à l'équité territoriale,
- consolider le service public des agents techniques des établissements d'enseignement.

Deux objectifs opérationnels seront prioritaires en 2017 :

1/ Maîtriser le niveau des dotations de fonctionnement versées aux collèges au vu de la poursuite de l'augmentation des effectifs (+ 1,45 %)

La dotation de fonctionnement 2017 est caractérisée par :

- la prise en charge par le Département des dépenses de téléphonie des collèges, dépenses déduites des dotations et sur lesquelles des économies seront réalisées,
- l'approfondissement de la démarche de mutualisation des achats (produits d'entretien, copieurs...). Les économies escomptées en lien avec les mutualisations des achats de produits d'entretien et de copieurs seront déduites du calcul de la dotation de fonctionnement ;
- une baisse de 3,7 % des crédits de viabilisation (notamment des crédits alloués aux dépenses de gaz suite à la baisse de prix obtenue dans le cadre du nouveau marché) ;
- des reprises d'excédents importants au regard du niveau des fonds de roulement élevé de certains établissements.

2/ Mettre en œuvre le projet de service public des ATTEE dans le cadre de la stratégie de ressources humaines de la collectivité

L'année 2016 a permis de clarifier les rôles et missions respectifs de la Direction de l'éducation et de la jeunesse et du Pôle personnel et relations sociales du Département dans la gestion des personnels techniques des collèges. L'année 2017 doit permettre la poursuite de ce chantier et la mise en œuvre des actions d'amélioration identifiées en 2016. Un des chantiers prioritaires en 2017 est la conduite de la démarche de prévention des risques psychosociaux, en lien avec les partenaires de l'Education nationale. Le bilan présenté au Comité technique paritaire en fin d'année 2016 des projets « effectifs cible et organisation générale » et « mutualisation des agents de maintenance » doit permettre notamment de renforcer le déploiement des équipes mobiles de maintenance. Enfin, les expériences conduites en matière de méthode de nettoyage par pré-imprégnation doivent conduire à une généralisation de ces pratiques en 2017.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	24,741	25,709	22,544	21,090

En fonctionnement, un effort sensible de maîtrise des dépenses est proposé en 2017. Il porte en particulier sur :

- la téléphonie (prise en charge des frais par le Département avec une économie estimée de 300 000 euros grâce au transfert de la téléphonie sur IP),
- les produits d'entretien et les photocopieurs (économies liées à la mutualisation déduites des dotations aux collèges publics),
- l'entretien courant des collèges,
- l'entretien des logements de fonction, le gardiennage et les déménagements,
- les crédits de communication, du fait de l'absence de livraison de collège en 2017.

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Moyens de fonctionnement des collèges	Dépenses	1,010	0,871	0,819	0,882

Les crédits d'investissement de cette action sont destinés à l'achat de mobilier et de matériel dans les collèges.

Action 4 : Collège numérique du III^{ème} millénaire

Objectifs de l'action

L'article 21 de la loi sur la Refondation de l'école du 8 juillet 2013 attribue aux Départements la responsabilité de la politique d'acquisition et de maintenance des équipements informatiques.

L'action « Collège numérique » se décline en deux volets :

- en termes d'infrastructures matérielles, dans le cadre d'un **programme technique et fonctionnel**, qui établit des objectifs d'équipement (ordinateurs, tablettes, vidéoprojecteurs interactifs, imprimantes 3D...),
- en termes d'usages, d'accompagnement et d'évaluation, dans le cadre d'un **plan numérique pour l'éducation et la jeunesse**, initié en 2012, qui regroupe les actions liées aux nouvelles technologies.

En 2017, les objectifs du plan numérique seront poursuivis dans plusieurs domaines :

- l'acquisition d'équipements informatiques afin de se rapprocher des objectifs du programme technique (1 tablette pour 3 élèves pour les 16 collèges sélectionnés dans l'appel à projet numérique national ainsi que pour 9 autres collèges),
- la poursuite de la préfiguration du Plan numérique national pour l'éducation (dotation de tablette individuelle pour les nouveaux élèves de 5ème et leurs professeurs dans 9 collèges et formation de 3 jours sur le numérique),
- le déploiement du câblage et du wifi (travaux dans une trentaine de collèges en 2017),
- le raccordement au très haut débit (prévision de raccordement de 18 collèges en zone Gerfaut, sécurisation des boucles du réseau),
- le soutien aux solutions innovantes (Fablab autour de la 3D du collège Louise Michel à Clichy),
- l'expérimentation de cours de codage et de programmation,
- l'organisation d'une journée départementale sur le numérique éducatif,
- la collaboration avec Plaine-Commune sur le développement des usages numériques pédagogiques,
- le soutien aux animateurs dans les formations auprès des référents numériques (Edutice, Webcollège, plan numérique national),
- l'organisation de formations et de réunions d'information sur le numérique pour les parents d'élèves,
- l'évaluation des usages du numérique, en coopération avec des enseignants-chercheurs (suivi des usages dans les 12 nouveaux collèges et dans les 27 collèges disposant de l'espace numérique de travail Web collège).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Collège numérique du III ^o millénaire	Dépenses	0,108	0,350	1,800	2,436

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation sensible à partir de 2016, suite au transfert de la compétence de maintenance informatique aux départements. Il y a deux postes de dépenses principaux :

- la maintenance des équipements numériques (7 000 terminaux de type PC, tablettes, VPI, imprimantes, ...) et de l'infrastructure (serveurs dans un data-center) des 12 collèges en contrat de partenariat public-privé équipés en 2014,
- la maintenance des équipements informatiques des 113 autres collèges du Département. Le périmètre couvre le matériel doté par le Département depuis 2010 (1 PC ou équivalent pour 4 élèves).

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Collège numérique du III ^o millénaire	Dépenses	5,554	6,439	7,147	7,027
	Recettes	0,000	1,647	2,198	2,086

Les dépenses concernent l'acquisition de matériel informatique, l'achat de tablettes pour les élèves de 5ème, le déploiement du Wifi global dans une trentaine de collèges, le raccordement au très haut débit, le déploiement des espaces numériques de travail (ENT).

La recette correspond à une subvention de la Région concernant le raccordement des établissements au très haut débit.

Programme : **Projet éducatif départemental**

*Ce programme relève
de la Mission **Education et
jeunesse***

Ce programme comporte quatre actions :

- Eveiller l'esprit critique,
- Explorer les métiers,
- Agir pour un climat scolaire serein,
- Restauration scolaire.

Agenda 21

Orientation 1 Egalité et promotion sociale

Axe 1.2. Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole

Contexte

Le département compte environ 80 000 collégiens scolarisés dans les collèges publics et privés sous contrat.

Les résultats de l'enquête PISA présentée en décembre 2013 sont préoccupants pour le système éducatif français, avec une baisse des résultats, une augmentation du nombre d'élèves en difficulté et une aggravation des déterminismes sociaux. L'école française est aujourd'hui celle des pays de l'OCDE où l'origine sociale des enfants pèse le plus lourd dans les résultats scolaires et cette tendance s'est accrue ces dix dernières années.

En Seine-Saint-Denis, département le plus jeune de France métropolitaine, les difficultés scolaires sont plus accentuées que dans les autres départements :

- un jeune sur quatre sort du système scolaire sans diplôme. L'Education nationale a recensé sur le département 10 000 « décrocheurs »,
- à l'entrée en 6^{ème}, près d'un enfant sur deux a des acquis fragiles ou insuffisants en français et mathématiques,
- les taux de réussite au brevet et au baccalauréat sont en moyenne inférieurs de 4 à 7 points en Seine-Saint-Denis par rapport à la moyenne nationale.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 et la réforme du collège encouragent certains modes d'intervention déjà mis en place par le Département : les projets éducatifs territoriaux (PET), la lutte contre le décrochage scolaire, les parcours d'orientation, les parcours d'éducation artistique et culturelle et la scolarité des enfants handicapés. La refondation de l'éducation prioritaire a vu la proportion des collèges classés en « réseau éducation prioritaire » (REP) passer de 52 % à 62,4 % dès la rentrée 2015, soit 74 collèges dont 27 en REP +.

La réforme du collège est entrée en vigueur à la rentrée 2016. Elle s'appuie sur une nouvelle organisation des enseignements, de nouveaux programmes, le développement des enseignements interdisciplinaires, l'utilisation des outils numériques et des marges de manœuvre plus importantes pour la communauté éducative dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif.

Objectifs du programme

Un premier Projet éducatif départemental (PED) a été adopté par l'Assemblée départementale le 15 novembre 2012. Sa mise en œuvre a donné une impulsion nouvelle aux actions éducatives menées par le Département, les communes, les associations et les parents en leur donnant une cohérence globale.

Le Département souhaite aujourd'hui se doter d'un nouveau projet éducatif départemental, pour la période 2016-2020. Son objectif est de favoriser, par une action complémentaire à celle de l'Education nationale, la réussite des collégiens de la Seine-Saint-Denis et leur épanouissement. Il réaffirme la nécessité de placer l'éducation et la culture au cœur des priorités politiques. Ses finalités et ses valeurs sont, outre la réussite éducative, l'autonomie et l'émancipation individuelle, la mixité, la citoyenneté, la cohésion et le respect. Le PED II est également guidé par plusieurs principes transversaux : la coopération avec les parents, la participation des adolescents, la maîtrise de l'écrit et du rapport à l'image, l'utilisation des nouveaux outils numériques et la territorialisation des actions éducatives.

La démarche de concertation engagée par le Département, à partir de l'évaluation des actions et des réalités de terrain partagées par les acteurs, a mis en évidence les trois axes prioritaires suivants :

- éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle,
- explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir,
- soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien être des adolescents.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Projet éducatif départemental	Dépenses	13,583	15,777	17,955	18,278
	Recettes	6,899	8,533	9,439	10,086

Les crédits comprennent essentiellement les dépenses liées à la restauration scolaire, ainsi que le financement des actions du PED. Ils étaient en augmentation sensible en 2016, avec la mise en œuvre du « chèque réussite » (coût estimé à 3 millions d'euros).

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Projet éducatif départemental	Dépenses	0,488	0,330	0,150	0,150

Les crédits d'investissement sont destinés à l'acquisition de matériel dans les cuisines centrales.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	93	19	14	60

Les postes comprennent en particulier les personnels de restauration scolaire (64 agents dans les 6 cuisines centrales et 13 agents en service central).

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Augmenter le nombre de collèves touchés par les actions éducatives du Département (Odyssee, CAC, Conseil général des collégiens...)				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de collèves touchés par les actions éducatives portées par le Département	cible	75	95	100	122	
	réalisé	93	116	120		

Action 1 : Eveiller l'esprit critique

Objectifs de l'action

Le premier axe du nouveau PED s'intitule « Éveiller l'esprit critique des adolescents, développer l'autonomie et favoriser l'émancipation individuelle ».

Il se décline sur cinq thématiques :

- l'apprentissage de la citoyenneté mondiale, à travers :
 - la poursuite des actions existantes : l'appel à projets pédagogiques, Cartooning for Peace, le soutien du Département aux foyers socio-éducatifs, la formation des délégués de classe, le parcours « archives, histoire, citoyenneté » avec les Archives départementales, le soutien du Département aux associations d'éducation populaire, le Conseil Départemental des collégiens, Odyssée jeunes, les actions de sensibilisation menées par Via le Monde,
 - le développement de nouvelles actions : les espaces de débats au sein des collèges, les actions citoyennes durant la pause méridienne, la mobilisation autour des valeurs de l'olympisme,
 - l'amplification de l'initiative « Nous sommes la République », compte tenu des événements que le pays a connus en matière de terrorisme.
- l'histoire du territoire et l'« éducation à la ville » concernant lesquelles il s'agira en 2017 de renforcer les actions relatives à l'archéologie, l'architecture et l'urbanisme (fouilles, construction de la maison danubienne, journées du Patrimoine, journées européennes de l'archéologie...),
- l'éducation aux médias et à l'information, concernant laquelle il s'agira d'expérimenter, en 2017, la mise en place de résidences de journalistes, la découverte de la presse écrite, la création par les collégiens de médias d'expression libre, la mise en place d'espaces numériques en ligne pour les 11-16 ans et la formation des professionnels et des parents aux usages numériques,
- l'éducation artistique et culturelle, à travers :
 - la poursuite des actions existantes : les parcours Culture et Art au Collège, les résidences d'artistes In situ , « Collège au cinéma », « 1 % artistique » mis en œuvre dans tous les projets de constructions de collèges neufs, les expositions de la collection d'art contemporain, les projets spécifiques d'éducation à l'image...
 - la réalisation de nouvelles actions : la préfiguration du Projet image, les actions autour de l'écriture, le partenariat avec le projet Tour Médicis de Clichy-Montfermeil...
- le développement durable, à travers :
 - la poursuite de dispositifs existants : les actions d'éducation à l'écologie urbaine, « Écouter pour voir les oiseaux », « BiodiverCités », « Laurus Nobilis », « mares partagées », « Agir au collège pour la biodiversité », la médiation scientifique, les parcours urbains de découverte sur le territoire de l'Ourcq, « e-graine », les ruches pédagogiques...
 - le développement de nouvelles actions : « Plan parcs », le projet européen Life+ de lutte contre le gaspillage alimentaire et de réduction des déchets, l'utilisation de la base de loisir de Champs-sur-Marne-sur-Marne.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Eveiller l'esprit critique	Dépenses	0,429	0,585	0,540	0,540
	Recettes	0,085	-	-	-

Action 2 : Explorer les métiers

Objectifs de l'action

Le deuxième axe du nouveau PED s'intitule « Explorer les métiers, choisir son parcours pour être acteur de son avenir ». Il s'agit d'impliquer les jeunes dans une démarche d'exploration professionnelle via la découverte de soi, les rencontres et les expériences et ainsi contribuer à une orientation réussie.

Cet axe reprend plusieurs actions existantes du précédent PED :

- le site internet pour les stages de troisième (monstagede3e.seine-saint-denis.fr),
- le partenariat avec les associations permettant aux élèves de découvrir des filières du territoire porteuses d'emplois et d'avenir (aérien, numérique, métiers scientifiques),
- la prévention des déterminismes professionnels liés au genre, afin d'ouvrir aux jeunes filles certaines filières trop souvent réservées aux garçons (parcours métiers de l'aérien, numérique et scientifique, partenariat avec Face 93 pour l'opération wi-filles),
- la participation des parents à travers les forums de métiers et les ateliers sociolinguistiques,
- l'accompagnement des élèves à la transition après la troisième,
- le projet européen @ppor- Erasmus +, visant à améliorer les filières d'apprentissage.

Le PED II développera également de nouvelles actions dans plusieurs domaines :

- la connaissance de soi en lien avec la construction d'un projet professionnel,
- les rencontres avec des professionnels issus de la diversité,
- la lutte contre les discriminations,
- les rencontres avec les professionnels, en particulier sur les métiers manuels, les filières techniques et les métiers du sport en lien avec la candidature aux jeux olympiques et paralympiques,
- l'implication des parents dans l'orientation de leurs enfants,
- les stages en entreprise (possibilité d'un stage en quatrième, stages inter-entreprises pour les troisièmes),
- l'utilisation des outils informatiques dédiés à l'orientation.

Ces actions seront mises en œuvre en lien avec la Région Ile-de-France, collectivité compétente en matière de développement économique, d'apprentissage, de formation et d'orientation professionnelle.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Explorer les métiers	Dépenses	1,534	2,081	4,449	3,951
	Recettes	0,030	0,178	-	0,117

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Explorer les métiers	Dépenses	0,134	0,151	-	-

Action 3 : Soutenir un climat scolaire serein

Objectifs de l'action

Le troisième axe du nouveau PED, « Soutenir un climat scolaire serein pour des conditions optimales d'apprentissage et favoriser le bien être des adolescents », vise à repenser le collège comme un point de rencontres entre les jeunes et les différents acteurs éducatifs (équipes pédagogiques, parents, associations) pour recréer du lien, apaiser le climat scolaire, favoriser le bien-être, lutter contre le décrochage scolaire et ainsi réunir des conditions optimales d'apprentissage.

Cet axe se décline sur trois thématiques :

- le développement de lieux accueillants et sécurisés, qui comprend :
 - des actions existantes : la rénovation du bâti dans le cadre du Plan ambition collèges, l'ouverture du collège sur l'extérieur, la sécurisation des bâtiments, le chèque réussite, les internats de proximité, l'utilisation de la sectorisation pour favoriser la mixité
 - de nouvelles actions : la stabilisation des équipes enseignantes, l'association des habitants aux opérations de construction/rénovation, la transition primaire-collège, le projet de collège expérimental à La Courneuve...
- les actions en faveur d'un climat scolaire serein et la lutte contre le décrochage scolaire à travers notamment l'accueil des collégiens temporairement exclus, l'amplification des actions de lutte contre le décrochage scolaire, le travail avec la prévention spécialisée, la Mission départementale de prévention de la violence à l'école, le partenariat avec l'observatoire des violences faites aux femmes, l'accompagnement des équipes pédagogiques,
- le bien-être et la santé des adolescents à travers notamment les parcours éducatifs de santé, les actions en matière de planification familiale, les lieux ressources innovants, le travail avec les Points d'accueil écoute jeunes, les actions en faveur du sport au collège, les initiatives durant la pause méridienne, le réseau du jeu, le partenariat avec l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique- UFOLEP, les projets en faveur de la santé des jeunes, la formation au secourisme, l'accueil des collégiens sur la base de loisir de Champs-sur-Marne-sur-Marne.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Soutenir un climat scolaire serein	Dépenses	0,303	0,311	0,361	0,361
	Recettes	0,060	-	0,060	0,060

Action 4 : Restauration scolaire

Objectifs de l'action

Le Département a développé une politique d'accès de tous les collégiens à la restauration par la mise en place d'un tarif unique et subventionné sur l'ensemble des collèges publics. Pour rappel, 5 nouvelles cuisines centrales ont ouvert en septembre 2014 dans le cadre du PEI. Au 1^{er} août 2014, le service de la restauration et de l'éducation au goût a été créé pour permettre d'organiser le fonctionnement de ces cuisines qui s'ajoutent à celle ouverte en décembre 2012. L'année 2015 a vu la mise en place du projet de ce nouveau service et la stabilisation de son organisation avec les 6 cuisines centrales (Blanc-Mesnil, Bondy, Clichy-sous-bois, Montreuil, Saint-Denis, Les Pavillons-sous-bois). Ces cuisines sont entièrement gérées par le Département et livrent chaque jour un menu à double choix. Depuis le 7 mars 2016, les cuisines centrales ont obtenu l'agrément pour une production à J+5.

L'action « **restauration scolaire** » repose sur des enjeux importants en termes de contenu éducatif, de santé publique et de justice sociale. Au-delà du respect des normes sanitaires et nutritionnelles, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- poursuivre la politique de développement de la fréquentation de la restauration scolaire : de moins de 25 % en 2004, elle se situe actuellement à 51 %. L'objectif est d'augmenter ce taux d'ici à 2020 ;
- améliorer la qualité des plats proposés aux collégiens,
- améliorer les conditions d'accueil des collégiens et les conditions de travail des agents au sein des collèges et des cuisines centrales,
- construire une politique d'éducation au goût,
- réduire le gaspillage alimentaire, suite en particulier aux nouvelles obligations réglementaires en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Sur le volet restauration, il est prévu pour 2017 de poursuivre encore la montée en charge des cuisines centrales, avec un nombre de repas produits qui devrait augmenter de 23 %.

Les travaux de construction de la septième cuisine centrale au collège Courbet de Pierrefitte débuteront en 2017 pour une livraison en 2018.

A moyen terme, il s'agira d'élaborer un plan pluriannuel du paysage de la restauration scolaire, et de répartir géographiquement les offices de réchauffage.

Depuis 2013, la tarification tient davantage compte des capacités financières des familles, et s'applique de façon homogène pour l'ensemble des commensaux. La collaboration avec les gestionnaires des établissements sera renforcée afin d'assurer une gestion optimale des dépenses et recettes liées à la restauration. Par ailleurs, un suivi des dépenses des deux internats doit pouvoir mieux ajuster la grille tarifaire pour les internes.

En juillet 2016, une candidature au projet européen Life + a été déposée ; les deux actions principales de ce projet sont de limiter le gaspillage alimentaire et de réduire la production de déchets dans les collèges. La réponse de la Commission européenne sera connue en mars 2017 pour une mise en œuvre en cas de réponse positive en fin d'année 2017.

Par ailleurs, les activités récurrentes d'accompagnement des équipes de cuisine, de formation, de suivi des marchés, de politique nutritionnelle, de contrôle des normes HACCP et de gestion des flux financiers avec les collèges seront poursuivies et améliorées.

Sur le volet éducatif, en lien avec le nouveau projet éducatif départemental, il s'agira également de :

- développer les projets éducatifs autour de la pause méridienne et les projets pédagogiques en lien avec la nutrition,
- généraliser les commissions de menus associant les collégiens et la communauté éducative,
- poursuivre les actions d'éducation à la santé et à la nutrition (ateliers présentant les groupes d'aliments au sein des collèges, semaine du goût, participation au Jeu des collèges, plan Nutrition Santé à l'échelle départementale),
- mettre en place des ateliers culinaires avec les techniciens de restauration et la diététicienne,
- participer aux actions du Conseil départemental des collégiens dont le premier volet en 2016 est consacré à la restauration des collégiens.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Restauration scolaire	Dépenses	11,317	12,801	12,605	13,426
	Recettes	6,724	8,355	9,379	9,909

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Restauration scolaire	Dépenses	0,353	0,179	0,150	0,150

Programme : Actions pour la jeunesse

*Ce programme relève de la Mission **Education et jeunesse***

Ce programme comporte deux actions :

- Mobilité européenne des jeunes,
- Engagement citoyen des jeunes.

Agenda 21

Orientation 1 : Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 21,5 % de la population du département (325 700 personnes), ce qui est légèrement supérieur à la moyenne francilienne (20,9 %). La part des jeunes de moins de 20 ans est plus élevée dans les communes de l'Est du département avec, pour exemple, une moyenne de 37 % de la population à Clichy-sous-Bois.

Sur le plan scolaire, près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 54 500 jeunes de 15 à 29 ans. Pour autant, d'autres indicateurs permettent aussi d'apporter une appréciation positive de l'action des établissements scolaires en Seine-Saint-Denis. Ainsi, l'indicateur de la « valeur ajoutée » apportée par chaque établissement, utilisé par l'éducation nationale, montre l'efficacité de l'action des établissements du département pour la réussite de tous les élèves, malgré les effets externes tels que la faible mixité sociale.

L'accès à l'emploi reste une difficulté majeure, 22,1 % des jeunes de Seine-Saint-Denis étant sans emploi.

En matière d'engagement associatif, on peut noter qu'en Seine-Saint-Denis, 9 % des présidents et 16 % des dirigeants associatifs ont moins de 35 ans, ce qui est supérieur à la moyenne nationale.

L'accès au logement constitue l'un des enjeux principaux pour améliorer l'intégration professionnelle et sociale des jeunes. En Seine-Saint-Denis, la décohabitation est plus difficile pour les jeunes de 15 à 29 ans : 56 % vivent encore chez leurs parents, 8 % vivent seuls (13 % en moyenne en Île-de-France et en France). 38 % de ces jeunes vivent dans un logement social et 31 % sont locataires d'un logement privé.

Objectifs du programme

Pour la collectivité, l'enjeu est donc de répondre par des dispositifs adaptés à la multiplicité des situations que rencontrent les jeunes, tout au long de leur parcours. Les orientations de la politique du Département en faveur de la jeunesse ont été débattues et votées lors de la séance du Conseil départemental du 26 mai 2016. Dans ce contexte, le Département a défini quatre orientations stratégiques :

- coordonner les politiques publiques départementales destinées aux jeunes,
- animer le réseau jeunesse,
- lutter contre les discriminations subies par les jeunes en lançant un diagnostic territorial avec l'appui du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
- favoriser la mobilité et la citoyenneté des jeunes.

Pour suivre l'évolution de ce Plan jeunesse, des instances de pilotage et d'animation (comités de pilotage, comité technique, groupe témoin de professionnels) ont été mises en place.

Principaux partenariats

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Conseil régional d'Île-de-France, Communes, Centres sociaux, Missions locales, Mouvements d'éducation populaire.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Actions pour la jeunesse	Dépenses	0,068	0,103	0,096	0,096
	Recettes		0,033	-	-

Pour rappel, en 2015, des crédits exceptionnels avaient été inscrits au titre de la COP 21.

Action 1 : Mobilité européenne des jeunes

Objectifs de l'action

L'action « **mobilité européenne des jeunes** » a pour ambition de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes par la mobilité européenne. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans, en particulier ceux en insertion (jeunes suivis par les missions locales ou participant à des chantiers de solidarité) et en apprentissage (au sein des CFA de Seine-Saint-Denis). Cette action se fait en lien avec les acteurs concernés (DDCS, Conseil régional, professionnels de la jeunesse et de la mobilité européenne) et se concrétise par l'émergence de projets de parcours de mobilité coordonnés.

Pour 2017, les priorités pour l'action « mobilité des jeunes » seront les suivantes :

- coordonner les dispositifs départementaux (projets européens et de solidarité internationale, mobilité européenne),
- développer l'appel à projets « Parcours mobilité » en soutenant les structures jeunesse dans le montage de projets de mobilité des jeunes, et en offrant un véritable appui méthodologique aux porteurs de projets,
- renforcer l'implication des différents services départementaux dans la promotion de l'appel à projets et conforter les partenariats avec les services de l'Etat et de la Région,
- développer un partenariat fort avec le Conseil régional par des rencontres régulières et le développement d'actions communes autour des filières métiers afin de positionner le Département à l'interface entre les structures locales et la Région,
- développer des Rencontres de la mobilité réunissant les partenaires et les structures cibles de l'appel à projets. Il s'agit d'expliquer les différentes formes de mobilité européenne, en présentant les relais locaux d'aide au montage de projets, de mutualiser les bonnes pratiques et de valoriser les projets déjà réalisés dans le département ;
- co-financer des projets « parcours de mobilité ». Le Département cofinancera des projets de parcours mobilité pour les jeunes en insertion professionnelle ou en apprentissage, projets qui pourront être présentés principalement par les associations qui mettent en œuvre des chantiers de solidarité, les missions locales, les espaces dynamiques d'insertion ou les centres de formation des apprentis ainsi que les services municipaux ;
- promouvoir l'information des acteurs de la jeunesse sur les financements européens,
- déployer les supports de communication sur les dispositifs en direction des villes et des structures.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Mobilité européenne des jeunes	Dépenses	0,033	0,040	0,035	0,035
	Recettes		0,033	-	-

Les crédits de cette action sont dédiés à l'appel à projet « parcours de mobilité européenne des jeunes ».

Action 2 : Engagement citoyen des jeunes

Objectifs de l'action

Cette action a pour ambition de répondre à plusieurs enjeux stratégiques :

- faire connaître et valoriser les politiques départementales existantes en direction des 16-30 ans,
- favoriser l'émergence des projets à l'initiative des jeunes, les accompagner et les soutenir dans leur démarche citoyenne, favoriser leur accès à l'autonomie,
- valoriser les initiatives des jeunes du territoire.

Cette action s'appuie en particulier sur le dispositif « Plus citoyens », initié en 2009, et qui a pour objectif d'accompagner et de financer les projets collectifs et citoyens des jeunes de 18 à 30 ans.

Pour 2017, les priorités seront les suivantes :

- développer et faire connaître les dispositifs en multipliant les contacts avec le réseau jeunesse du département, en organisant des rencontres avec les partenaires concernés et en développant les supports d'information (nouvelle campagne de communication prévue),
- développer et renforcer le dispositif « Plus Citoyens » en mobilisant les directions départementales et les partenaires sur l'analyse collective des projets,
- valoriser les projets financés via le site Internet et le magazine du Département, réaliser des portraits des jeunes lauréats et organiser des rencontres entre les jeunes porteurs de projets pour une valorisation collective dans le cadre d'un évènement « jeunesse »,
- mettre en œuvre un partenariat avec l'association Unis-Cité pour permettre à plus de jeunes d'accéder au dispositif « service civique ».

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Engagement citoyen des jeunes	Dépenses	0,035	0,063	0,061	0,061

Les crédits de cette action comprennent les dépenses relatives au dispositif « Plus citoyens » et celles consacrées à l'organisation d'événements en direction de la jeunesse.

Mission

Culture, patrimoine, archives

Programme

Culture

Programme

Patrimoine culturel

Programme

Archives

Programme : Culture

*Ce programme relève
de la Mission*

Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte quatre actions :

- Structuration d'une offre artistique et culturelle durable,
- Développement des publics et renforcement de l'action culturelle,
- Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur,
- Développement de la coopération culturelle avec les territoires.

Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

D'un point de vue institutionnel, la culture demeure une compétence partagée entre les villes, les Etablissements publics territoriaux, les Départements, la Région et l'Etat. De fait, l'absence d'un véritable « chef de file » des politiques culturelles reste un facteur d'affaiblissement dans un contexte de très forte contrainte budgétaire.

Dans le contexte de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales qui impacte très fortement le Département, la culture reste une priorité politique forte.

Les politiques culturelles sont en outre fragilisées depuis 2014 du fait des choix opérés par les villes et les établissements publics territoriaux. La conséquence est la baisse tendancielle des subventions locales, l'arrêt de la coopération du Département avec certaines villes et l'abandon de projets culturels sur certains territoires. A cela s'ajoutent les incertitudes concernant les subventions versées par la Région et un désengagement déjà observé auprès de grands partenaires. Le budget 2017 de la culture de la Région devrait augmenter, mais la refonte de la politique culturelle régionale devrait aboutir à un rééquilibrage des interventions en faveur des territoires de grande couronne.

Objectifs du programme

La politique culturelle du Département vise à permettre à chacun d'accéder à la création, aux arts et à la culture. Elle s'articule autour de plusieurs objectifs stratégiques :

- la poursuite du Projet image dans une perspective métropolitaine,
- le maintien de l'intervention en matière d'éducation artistique et du dispositif 1 % artistique,
- la structuration d'une politique culturelle en croisement avec les politiques sociales,
- la contribution de la politique culturelle à la mise en œuvre des axes prioritaires de la politique départementale et notamment au Plan d'accompagnement de la candidature aux jeux olympiques, au Plan parcs et au Projet éducatif départemental,
- le maintien du dispositif des résidences artistiques, pan essentiel de la politique culturelle départementale,
- la mise en œuvre des nouvelles orientations de la coopération territoriale, dans une optique plus stratégique et plus intégrée aux politiques sectorielles.

Pour 2017, les priorités sont les suivantes :

- mettre en œuvre la phase préalable du Projet image (choix d'une structure juridique et d'un mode de gouvernance),
- poursuivre le dispositif du 1 % artistique dans les collèges et accompagner le prolongement du tramway T1 par un programme de commandes d'œuvres dans l'espace public,
- définir avec les directions sociales une démarche « culture et action sociale »,
- définir et mettre en œuvre des actions culturelles dans le cadre du Plan parcs,
- mobiliser les acteurs culturels dans le cadre du plan d'accompagnement des jeux olympiques et y contribuer à travers des actions symboliques,
- réviser le schéma départemental des enseignements artistiques, à partir l'évaluation réalisée,
- expérimenter de nouveaux parcours d'éducation artistique, en lien avec le nouveau Projet éducatif départemental,
- poursuivre une animation régulière et thématique des réseaux des partenaires culturels et des villes en coopération.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Culture	Dépenses	18,712	18,479	18,358	18,397
	Recettes	0,073	0,071	0,063	0,063

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Culture	Dépenses	1,689	0,449	1,015	1,735

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	61	39	17	5

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Accroître le nombre de collégiens touchés par au moins une action culturelle départementale (dispositifs départementaux et Collège au Cinéma)					
		2013	2014	2015	2016	2017
Pourcentage de collégiens bénéficiant d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle porté par le Département	Cible	30 %	33 %	33 %	33 %	
	Réalisé	28 %	25 %			
Commentaire : Les dispositifs concernés sont les suivants : parcours CAC, résidences In Situ, Collège au Cinéma (Cinémas 93) et parcours d'éducation à l'image (Projet Educatif Départemental).						

Objectif	Favoriser la coopération culturelle entre le Département et les Communes					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de villes de Seine-Saint-Denis ayant signé des conventions de coopération avec le Département	Cible	21	26 à 30	30	30	
	Réalisé	23	26			
Commentaire : Les conventions de coopération culturelle sont mises en place pour mieux articuler la politique du Département avec celle des villes. Le renouvellement des conventions n'est pas automatique (approche qualitative) ; il peut y avoir des années blanches en fonction des contingences administratives et politiques. Les Lilas, Bagnolet et Rosny-sous-Bois sont à nouveau entrés dans le dispositif en 2014. La convention avec La Courneuve sera renouvelée en 2016. Des projets de nouvelles conventions sont à l'étude avec Gagny, Stains, Neuilly-Plaisance et Est Ensemble.						

Action 1 : Structuration d'une offre artistique et culturelle durable

Objectifs de l'action

Cette action vise à maintenir l'offre artistique et culturelle en matière d'équipements et de présence artistique, dans tous les champs artistiques, en veillant à l'équilibre territorial et à la dimension métropolitaine des projets.

Il s'agit en particulier de :

- soutenir les partenaires artistiques et culturels dans leurs actions de création et de diffusion (structures culturelles de dimension nationale, festivals, lieux intermédiaires, théâtres de ville, cinémas, bibliothèques municipales),
- initier, porter et soutenir des projets départementaux (Art dans la ville, diffusion de la collection départementale d'art contemporain, résidences d'implantation, Chapelle Vidéo..),
- initier, coordonner et évaluer les dispositifs d'aide à la création artistique et à sa diffusion (résidences artistiques, soutien à la production cinématographique, programme du 1 % artistique, aide aux projets).

Quatre axes de travail seront prioritaires en 2017 :

- Soutenir les partenaires artistiques et culturels dans leurs actions de création et diffusion

Il s'agira :

- d'accompagner les partenaires fragilisés par le contexte politique local ou régional ou pour des raisons économiques,
- de soutenir les démarches de réseaux,
- d'augmenter le soutien au territoire de Clichy-Montfermeil à travers le soutien au projet Médicis et au contrat Territoire lecture,
- de qualifier l'offre culturelle avec la reprise partielle de l'investissement qui bénéficiera en particulier aux équipements de spectacle vivant (MC93, projet Dynamo à Pantin, théâtre de la Commune...).

- Initier, porter et soutenir les projets départementaux

Il s'agira en particulier d'articuler de manière opérante les grands axes de la politique culturelle avec les plans départementaux prioritaires (plan parcs et plan éducatif départemental notamment), la future démarche culture et social ainsi que l'accompagnement de la candidature aux jeux olympiques, en lien avec les services départementaux concernés.

- Initier, coordonner et évaluer les dispositifs d'aide à la création artistique et à sa diffusion

Il importera dans ce domaine :

- d'accompagner l'extension du projet du tramway T1 par un programme de commandes d'œuvres dans l'espace public,
- de mettre en place une nouvelle campagne du dispositif 1 % artistique dans le cadre du Plan ambition collèges,
- de reprendre les acquisitions d'œuvres d'art pour la collection départementale.

- Mettre en œuvre la phase préalable du Grand projet image

Les prochaines étapes nécessiteront l'aide d'un prestataire d'assistance à maîtrise d'ouvrage et concerneront la mobilisation des partenaires financiers, la finalisation du montage financier et la structuration du projet au niveau des contenus d'une part et dans ses aspects juridiques, économiques, humains d'autre part. Par ailleurs, les dispositifs d'éducation à l'image mis en œuvre par l'association Cinémas 93 seront renforcés, afin de positionner le Projet Image dans une dynamique de laboratoire national d'éducation à l'image.

Principaux partenariats

Les principaux partenaires sont les collectivités territoriales (les Communes, la Région), l'Etat (CNC) et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), les acteurs culturels et économiques de et hors Seine-Saint-Denis, la DEEFI, la DAD, la Direction de l'éducation et de la jeunesse, la Direction de l'enfance et de la famille et la Direction de la nature, des paysages et de la biodiversité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	12,670	12,407	12,311	12,428
	Recettes	0,073	0,048	0,063	0,063

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Structuration d'une offre artistique et culturelle durable	Dépenses	0,061	0,399	0,965	1,650

Action 2 : Développement des publics et renforcement de l'action culturelle

Objectifs de l'action

Les objectifs à moyen terme de cette action sont de :

- soutenir les politiques d'élargissement des publics menées par les différents partenaires (acteurs culturels, villes ou intercommunalités),
- développer des nouvelles formes d'action culturelle en direction de publics peu familiarisés avec ce type d'actions en s'appuyant notamment sur les directions compétentes du Département (éducation, petite enfance, services sociaux...).

Trois principaux axes de travail seront prioritaires en 2017 :

- La consolidation des actions en direction des usagers des services sociaux du Département

La petite enfance et le secteur social seront investis à travers plusieurs dispositifs :

- les projets d'artistes dans les crèches départementales (programme « Hisse et Oh ! Artistes et petite enfance » avec 9 projets dans le domaine du spectacle vivant, du livre et du cinéma d'animation),
- la deuxième phase du projet de formation et de pratique vocale mené par le CREA au service d'accueil de jour pour personnes âgées « les 3 cerisiers » à Aulnay-sous-Bois,
- un Plan culture et action sociale 2017-2021, qui devra être élaboré en 2017 en concertation avec les Elus, les services départementaux et les partenaires concernés.

- L'amplification des actions culturelles dans les parcs

En lien avec la Direction de nature, des paysages et de la biodiversité (DNPB), plusieurs actions seront poursuivies dans les parcs départementaux. Les dispositifs axés sur la lecture (« Lire au parc », « Partir en livre ») initialement expérimentés au parc Georges Valbon, seront étendus, durant l'été 2017, au parc Jean Moulin-Les Guilands et au parc de l'Île-Saint-Denis ; ils seront animés avec les partenaires « lecture » du Département (médiathèques, ludothèques, Centre de promotion du livre de jeunesse).

De nouvelles actions dans les parcs seront également proposées (ex : projets d'art dans l'espace public au parc Georges Valbon).

- L'accompagnement des partenaires dans le développement de l'action culturelle et l'élargissement des publics

Le contrat « Territoire-Lecture », mis en place avec la DRAC sur la commune de Clichy-Montfermeil, sera poursuivi. Après une phase de diagnostic, l'année 2017 sera consacrée au développement d'actions visant à rapprocher les deux bibliothèques dans leurs pratiques professionnelles, reconquérir le public adulte et proposer de nouveaux services aux usagers.

Un soutien sera apporté aux médiathèques qui portent des projets dans le domaine de la petite enfance, du numérique ou des publics dont le français n'est pas la langue native.

Enfin, le projet de développement des ressources numériques de la Philharmonie sera poursuivi en lien avec les médiathèques et les conservatoires, afin de renforcer la médiation culturelle et la circulation des publics (9 villes concernées dont 3 en phase de consolidation des acquis sur leur territoire).

Principaux partenariats

Acteurs culturels, professionnels du handicap, artistes, Communes et Intercommunalité, DRAC, chercheurs

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement des publics et renforcement de l'action culturelle	Dépenses	3,381	3,387	3,346	3,369
	Recettes		0,023		-

Action 3 : Soutien à l'éducation, à l'enseignement et aux pratiques artistique en amateur

Objectifs de l'action

Il s'agit ici d'affirmer le rôle d'une rencontre artistique dans la formation et le parcours des jeunes, de favoriser cette mise en relation et d'améliorer l'offre d'enseignements artistiques et les conditions d'une pratique en amateur :

- en renforçant la présence des artistes dans les collèges au travers du plan Culture et art au collège (CAC), des résidences In situ et du plan « éducation à l'image »,
- en poursuivant la mise en œuvre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques, qui a pour objectifs l'amélioration de l'offre et des conditions d'accès aux enseignements et pratiques artistiques en amateur,
- en engageant une démarche de coordination des parcours d'éducation artistique et culturelle, qui recouvrent dorénavant le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps libre.

Dans le domaine de l'éducation artistique, les objectifs 2017 seront les suivants :

- réaliser une communication spécifique à l'occasion de la dixième édition du dispositif In Situ / Artistes en résidence dans les collèges,
- préparer le renouvellement du contrat local d'éducation artistique (CLEA) mis en place avec la DRAC et la fédération des centres sociaux,
- favoriser l'éclosion de nouveaux projets dans le domaine de l'éducation à l'image, en lien avec le Projet éducatif départemental,
- poursuivre le diagnostic sur l'éducation artistique et culturelle à l'école primaire,
- poursuivre les partenariats avec les établissements publics nationaux (Cité nationale de l'histoire de l'immigration, Centre Pompidou, Philharmonie, Réunion des musées nationaux, Archives Nationales...),
- redéfinir le cadre partenarial avec les associations Citoyenneté jeunesse et F93.

En ce qui concerne les enseignements artistiques et les pratiques en amateur, il s'agira en 2017 de :

- redéfinir les objectifs et moyens du Schéma départemental des enseignements artistiques,
- poursuivre la mutualisation entre les acteurs en créant des instances de réflexion thématiques (danse, art dramatique, pratiques vocales...),
- conforter le dispositif DEMOS (pratique orchestrale), désormais soutenu par l'Etat, et ses actions en lien avec la Philharmonie de Paris et les conservatoires de Seine-Saint-Denis,
- favoriser le déploiement des actions pédagogiques innovantes du conservatoire régional d'Aubervilliers-La Courneuve et conforter ses actions de coopération avec les dispositifs départementaux d'accompagnement des pratiques en amateur,
- inciter le pôle supérieur d'enseignement de la musique (« Pôle Sup 93 ») à tisser des liens avec les acteurs présents sur le département (établissements d'enseignement spécialisés, lieux de création et de diffusion) et veiller à la stabilisation de la gouvernance de cette structure,
- accompagner le renouvellement du projet de l'Ecole nationale des arts du cirque (ENACR), afin que l'enseignement du cirque continue à être structuré et diffusé dans le département,
- accompagner la réflexion des Etablissements publics territoriaux concernant la compétence des enseignements artistiques,
- mener une réflexion sur les parcours d'éducation artistique et culturelle (réalisation d'un état des lieux, coordination avec une ou deux villes volontaires, articulation avec le Projet éducatif départemental...).

Principaux partenariats

Education nationale, DRAC, Réseau des établissements d'enseignement artistique, Réseau des lieux de création et de diffusion, partenaires culturels nationaux, Etat, Région, Communes, intercommunalités.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	2,234	2,259	2,241	2,186

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Soutien à l'éducation artistique et aux pratiques en amateur	Dépenses	1,273	0,000	-	-

Action 4 : Développement de la coopération culturelle des territoires

Objectifs de l'action

Les orientations de cette action ont été redéfinies. Certains objectifs stratégiques ont été réaffirmés, comme l'expérimentation de nouveaux projets, le rééquilibrage territorial de l'action culturelle du Département ou le renforcement du mouvement de métropolisation. De nouveaux objectifs sont également apparus avec la volonté d'enclencher une nouvelle étape de la coopération territoriale, plus stratégique, en évitant la dispersion des moyens : une meilleure intégration des enjeux territoriaux au niveau des politiques sectorielles, l'ouverture de négociations avec les collectivités de Seine-Saint-Denis et le Grand Paris, l'incitation à la mutualisation et au portage de projets communs et la mise en place de nouveaux modes de gouvernance avec les territoires autour de projets transversaux.

Pour 2017, les chantiers stratégiques territoriaux sont les suivants :

- développer les projets artistiques et culturels liés à l'espace public (projets sur la RN2, les canaux, les portes du périphérique, les parcs départementaux ou liés au dialogue inter-territorial, aux enjeux de mobilités et aux projets à vocation métropolitaine),
- engager le dialogue territorial autour des enjeux de l'éducation artistique et culturelle, pour aller vers la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle pour la population tout au long de la vie,
- ouvrir des espaces de dialogue autour du croisement des enjeux culturels et des enjeux de société (culture, enfance et familles à Montreuil, droits culturels à Saint-Denis),
- favoriser la valorisation du patrimoine culturel autour de priorités prédéfinies (futur pôle archéologique, coopération autour du label Villes ou pays d'art et d'histoire (VPAH), patrimoine vert),
- renforcer le dialogue territorial à l'échelon métropolitain, avec en particulier Ville de Paris, la Société du grand Paris et les acteurs culturels de la métropole.

Principaux partenariats

Villes, Agglomérations, Ville de Paris, autres directions du Département, partenaires culturels, structures ressources dans le domaine culturel et de la formation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,428	0,427	0,460	0,415

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,356	0,050	0,050	0,085

- favoriser la valorisation du patrimoine culturel autour de priorités prédéfinies (futur pôle archéologique, coopération autour du label Villes ou pays d'art et d'histoire (VPAH), patrimoine vert),
- renforcer le dialogue territorial à l'échelon métropolitain, avec en particulier Ville de Paris, la Société du grand Paris et les acteurs culturels de la métropole.

Principaux partenariats

Villes, Agglomérations, Ville de Paris, autres directions du Département, partenaires culturels, structures ressources dans le domaine culturel et de la formation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,428	0,427	0,460	0,415

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de subventions aux projets culturels des collectivités ayant conclu une convention de coopération culturelle avec le Département.

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement de la coopération culturelle des territoires	Dépenses	0,356	0,050	0,050	0,085

Programme : Patrimoine culturel

*Ce programme relève
de la Mission*

Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte deux actions :

- Recherches archéologiques et patrimoniales,
- Consolidation et transmission des savoirs,
- Structuration des partenaires.

Agenda 21

Orientation : Egalité et promotion sociale

Axe : Transformer les représentations collectives au sein et à l'extérieur du département

Contexte

Le contexte d'aménagement métropolitain rapide et la sociologie de « population-monde » de la Seine-Saint-Denis confère à la politique patrimoniale du Département un caractère particulier. Elle a pour ambition d'accompagner le développement du territoire pour en préserver l'identité profonde et en requalifier les représentations, souvent négatives.

En vingt ans, le Département a conforté son rôle de conseil et d'opérateur auprès des communes et des aménageurs, notamment par la réalisation d'opérations préalables à des opérations d'aménagement, ainsi que par l'élaboration d'outils d'aide à la décision basés sur un travail de terrain minutieux (diagnostics et fouilles archéologiques, d'une part ; opérations d'inventaire, d'autre part). Il contribue également à faire connaître les témoins matériels qui constituent l'histoire et la mémoire de la Seine-Saint-Denis, de la préhistoire à la période contemporaine, par la mise en œuvre de dispositifs de médiation originaux et diversifiés : expositions, publications, brochures, atlas du patrimoine, jeu-concours *De Visu*, archéosite, opérations de médiation, participation à l'éducation artistique et culturelle *etc...*

Objectifs du programme

Ce programme a pour objectif de contribuer à la connaissance et à la préservation d'un patrimoine très particulier, tant d'un point de vue archéologique qu'architectural. Il a également pour objectif d'en faire découvrir la richesse à sa population, sur la base de travaux de recherche et de médiation approfondis.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mener des recherches ciblées sur le territoire afin de favoriser un aménagement métropolitain durable et respectueux du patrimoine départemental,
- consolider les savoirs relatifs à l'histoire et au patrimoine du territoire afin de les transmettre à un public large,
- structurer des partenariats institutionnels, publics et privés, afin de valoriser le message patrimonial.

En 2017, plusieurs projets seront prioritaires :

- lancer la phase opérationnelle du pôle archéologique de la Haute-Île (PARHI), prémisse d'une refonte structurelle et stratégique des opérations de médiation en archéologie. Il s'agira de tester un nouveau mode opératoire pour l'archéosite, d'achever la construction d'une « maison danubienne » sur site, de réaliser une programmation pour le pôle métier du PARHI et de mettre en œuvre la phase de terrain de l'importante fouille archéologique préventive de Bobigny-La Motte en l'accompagnant d'un ample dispositif de valorisation et de médiation ;
- poursuivre l'intégration du « patrimoine » (architecture, cartographie, archéologie, photographie d'inventaire, recherche scientifique mémorielle...) dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle, notamment dans le cadre de l'axe « éducation à la ville » du nouveau Projet éducatif départemental (PED II),
- initier une démarche de valorisation de la Bourse du travail, dans la lignée de l'étude patrimoniale réalisée en 2016 (diagnostic de l'utilisation actuelle, proposition de valorisation, lancement d'un « cercle de mécènes »),
- finaliser la refonte du système d'information du Service du patrimoine culturel,
- poursuivre la stratégie éditoriale et numérique du Service avec la réalisation de deux nouveaux opus de la nouvelle collection « patrimoine inattendu », la création de plusieurs « focus » et l'édition d'un ouvrage sur le patrimoine sportif de la Seine-Saint-Denis.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Patrimoine culturel	Dépenses	0,590	0,687	0,679	0,690
	Recettes	0,336	0,028	0,065	0,052

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Patrimoine culturel	Dépenses	0,026	0,036	0,070	0,689

L'effort d'investissement du service est fortement accru afin d'initier ou de poursuivre plusieurs projets de long terme notamment la poursuite du projet de Pôle archéologique de la Haute-Île (construction de la maison danubienne) et la mise en œuvre d'une stratégie de réhabilitation patrimoniale de la Bourse du travail (finalisation de l'étude préalable et premier travail de structuration d'un club de mécènes).

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	30	25	3	2

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Valoriser le patrimoine départemental et requalifier les représentations du territoire					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de participants au concours "De Visu"	Cible	2800	2000	2000	2000	2000
	Réalisé	2000	1350	1500	1700	
<u>Commentaire :</u> En 2016, le service a accentué l'orientation « locale » et « sociale » du jeu, proposé toujours plus finement aux partenaires locaux durant l'été. Cette stratégie sera confirmée sur d'autres territoires.						

Action 1 : Recherches archéologiques et patrimoniales

Objectifs de l'action

Dans un contexte d'aménagement rapide du territoire, que les projets du Grand Paris catalyseront, les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- poursuivre l'identification du patrimoine archéologique, architectural et urbain de la Seine-Saint-Denis en menant des opérations de recherche sur le terrain,
- offrir aux aménageurs et aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision pertinents et optimisés pour étayer leurs points de vue opérationnels et leurs projets d'aménagement par des éléments de connaissance historique et architecturale, et ainsi contribuer à la préservation du patrimoine du territoire.

Les objectifs opérationnels pour 2017 concernent deux domaines.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine archéologique, les priorités de l'année seront les suivantes :

- la poursuite de la fouille préventive lancée à la fin 2016 sur le terrain du Parc départemental des sports de la Motte (Bobigny), pour l'aménagement du Pôle sports-handicap, assis sur un très important site archéologique d'époque gauloise et romaine,
- la finalisation de la phase de post-fouille du premier programme de recherche triennal (2013-2015) sur le site archéologique d'époque mésolithique (7^{ème} millénaire avant J.-C.) situé dans le Parc départemental de la Haute-Ile, à Neuilly-sur-Marne.

En matière d'identification et de préservation du patrimoine architectural et urbain, les axes prioritaires de travail pour l'année 2017 sont les suivants :

- le suivi opérationnel des suites données au diagnostic patrimonial sur le site Babcock à La Courneuve, fleuron de l'architecture industrielle en Seine-Saint-Denis ainsi que la structuration d'un projet de valorisation de la Bourse du travail, en précisant les suites opérationnelles à donner à l'étude patrimoniale menée en 2016-2017 sur le site ;
- le rôle d'expertise et de conseil aux collectivités, dans le cadre des procédures d'urbanisme (PLU et POS notamment). Ce travail de sensibilisation se structurera notamment dans le cadre des séminaires de formation professionnelle aux politiques patrimoniales que mènent depuis deux ans le service et qui ont été ouverts pour la première fois aux agents des collectivités extra-départementales du territoire. Ils intégreront l'offre de formation professionnelle du CNFPT dès 2017 ;
- le travail d'accompagnement des directions opérationnelles du Département sur les projets portés en interne, présentant des enjeux patrimoniaux : notamment la Direction de l'éducation et de la jeunesse sur le Plan ambition collèges, le service du sport pour le Plan piscines, la Direction des bâtiments et de la logistique sur le Plan petite enfance ou encore les projets relatifs à la stratégie foncière et immobilière;
- l'accompagnement du projet d'avenir du parc de la Poudrerie, le projet de réaménagement du parc de la Bergère, les projets portés par l'Association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France, dont le Département est membre, ou encore le projet de remontage de la flèche de la basilique de Saint-Denis, et l'engagement d'un partenariat avec la Société du Grand Paris concernant l'expertise patrimoniale afférente aux territoires des futures gares du Grand Paris Express.

Principaux partenariats

Partenariats internes :

- DNPB, DAD, MICOPTER (DCPSL).

Partenariats externes :

- Service régional de l'archéologie, INRAP, Université Paris I (archéologie préventive et programmée)

- Villes du Bourget, de Dugny, du Blanc-Mesnil et de La Courneuve
- Musée de l'air et de l'espace
- Communautés d'agglomération de Plaine Commune et Est Ensemble
- Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
- Architecte des Bâtiments de France.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Recherches archéologiques et patrimoniales	Dépenses	0,175	0,207	0,297	0,281
	Recettes	0,327	0,028	0,065	0,052

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Patrimoine culturel	Dépenses	0,016	-	0,025	0,177

Action 2 : Consolidation et transmission des savoirs

Objectifs de l'action

A partir des recherches menées sur le terrain, tant dans le domaine de l'archéologie que de l'inventaire, le service du patrimoine culturel a pour mission d'approfondir et de consolider les connaissances mises à jour, d'en assurer la pérennité et de les transmettre à une large diversité de publics, notamment les collégiens, les habitants et les usagers du territoire.

L'objectif de transmission des savoirs se traduira en 2017 dans différents domaines.

En matière de patrimoine archéologique, l'année 2016 a permis la remise à plat de la stratégie de valorisation archéologique, tant au niveau de l'archéosite, qu'en marge des opérations de fouille. L'année 2017 doit être celle de l'expérimentation de ces nouveaux dispositifs, à travers :

- l'ouverture à plein de l'archéosite à un public élargi (primaire mais également collège, grand public local, centre de loisir, ...) avec une large place faite à la participation, au territoire environnant, à d'autres périodes historiques que la seule préhistoire;
- l'offre événementielle pour les journées nationales de l'archéologie (JNA) en valorisant le lancement de la construction de la maison danubienne qui sera accompagnée par des ateliers de médiation dédiés toute la saison ;
- la mobilisation de l'archéologie dans les parcours Culture et art au collège et Education artistique et culturelle ;
- la poursuite de la valorisation de la fouille préventive réalisée au parc départemental de la motte (Bobigny).

En matière de patrimoine contemporain, le jeu-concours *De Visu* sera poursuivi dans sa nouvelle version, le projet d'exposition « Georges Horan » sera réalisé au Mémorial de la Shoah, avant de circuler dans le Département, et une publication sera consacrée aux équipements sportifs d'intérêt patrimonial sur le territoire. Les journées européennes du patrimoine seront réinvesties par le Département avec une ouverture de la Bourse du travail de Bobigny, faisant valoir un projet de réhabilitation structuré, ainsi que de plusieurs autres lieux appartenant au Département, notamment les collèges, en lien avec le service de la culture et le CAUE 93, et d'autres sites qui n'appartiennent pas au Département et qui ne sont pas ouverts habituellement, mais que le Département pourrait proposer exceptionnellement à la visite guidée (ancien site de l'Illustration, cité de la Muette de Drancy, ...).

D'autres projets seront également développés :

- la mise en place d'outils numériques et éditoriaux,
- l'investissement plus systématique des dispositifs d'éducation artistique et culturelle par des thématiques patrimoniales, dans le cadre du PED II, en ayant recours à des architectes, des chercheurs, des archéologues, des photographes, des graphistes, des cartographes ou d'autres artistes comme porteurs de projets,
- l'entrée du projet de Pôle archéologique de la Haute-Île dans sa phase opérationnelle avec la réalisation d'un premier programme pour le pôle métier, en déclinaison de l'étude d'impact réalisée en 2016.

En matière de consolidation des données, les priorités de l'année 2017 seront :

- la finalisation du nouveau système d'information du service et son appropriation par les agents,
- l'élaboration d'une stratégie de résorption des données existantes afin de les trier et de mettre les données pertinentes en conformité avec le nouveau système d'information.

Principaux partenariats

Partenariats internes : DSOE, Dircom, DSI ; DEEFI, Service de l'insertion, DAD ; DSA.

Partenariats externes : Archives nationales ; DRAC Île-de-France.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,268	0,341	0,240	0,257
	Recettes	0,009	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Consolidation et transmission des savoirs	Dépenses	0,010	0,036	0,045	0,512

Action 3 : Structuration des partenaires

Objectifs de l'action

Souvent identifiée comme une contrainte, la question patrimoniale n'est audible qu'à condition d'être portée à plusieurs voix. Dans cette perspective, le service du patrimoine culturel est attentif à qualifier les partenariats existants (musées, service de l'inventaire) dans l'objectif de mutualiser les moyens, soutenir les prises de responsabilités et développer les communautés de pratiques scientifiques.

Du point de vue des partenariats, l'année 2017 permettra de répondre en priorité à deux objectifs :

- le suivi des conventions de projets avec les grands établissements publics nationaux que sont l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), le Musée national de l'histoire de l'immigration (MNHI), la Cité de l'architecture et du patrimoine et le Mémorial de la Shoah,
- le soutien aux trois musées locaux en développant la dimension « projet » dans les conventions et en les intégrant aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

Principaux partenariats

- Fondation du Patrimoine
- Mémorial de la Shoah
- Musée d'histoire vivante à Montreuil
- Cité de l'Architecture et du Patrimoine
- Musée de la Résistance nationale,
- Musée d'histoire de l'immigration
- Musée du Louvre
- Institut national de recherches archéologiques préventives
- Villes (services d'urbanisme)
- Aménageurs
- OPH 93
- Région Île-de-France
- Direction régionale des Affaires culturelles d'Île-de-France
- Aéroport du Bourget et musée de l'Air et de l'Espace
- Archives nationales,
- Education nationale,
- SNCF et RFF
- Université Paris I
- DMPA (ministère de la Défense)
- Comité départemental du tourisme 93 et Comité régional du tourisme d'Île-de-France
- Ecole d'architecture Paris Belleville
- Université Paris 1

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Structuration des partenaires	Dépenses	0,146	0,138	0,143	0,152

Programme : Archives

*Ce programme relève
de la Mission*

Culture, patrimoine, archives.

Ce programme comporte trois actions :

- Collecte, conservation et traitement des archives,
- Communication, valorisation et parcours éducatifs,
- Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier.

Agenda 21

Orientation : Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

Les Archives départementales ont pour missions fondamentales la collecte, la conservation, le traitement, la description, la communication au public et la valorisation des fonds d'archives et des collections documentaires constitués dans le ressort du Département. Quels qu'en soient l'âge (du Moyen Age à nos jours), la provenance (publique ou privée) et le support matériel (papier, photographies, affiches, cartes et plans, documents audiovisuels, numériques et électroniques...), ces documents constituent un patrimoine unique et irremplaçable qui témoigne de toutes les phases de l'histoire du territoire départemental.

Cette vocation patrimoniale – la mieux identifiée – ne serait pas possible sans une seconde compétence : la gestion de l'information. Les Archives assurent le traitement des documents produits et reçus par toutes les administrations publiques à l'échelon départemental, à l'exception des villes qui conservent leurs propres archives. Elles garantissent aussi l'accès des citoyens aux documents produits par ces services, pour leur valeur de preuve et leur intérêt historique.

Compte tenu de son histoire récente, les Archives de la Seine-Saint-Denis ne conservent pas l'intégralité des archives publiques antérieures à la création du département (loi du 10 juillet 1964). Celles-ci restent majoritairement conservées dans d'autres lieux : Archives nationales, Archives de Paris (ancien département de la Seine), Archives des Yvelines (ancien département de la Seine-et-Oise). En revanche, les fonds publics du XX^e siècle sont d'une grande richesse et témoignent du développement considérable qu'a connu le territoire départemental depuis l'entre-deux-guerres.

Dans le champ des archives privées, le service a développé une politique de collecte originale qui s'articule autour de quatre axes principaux : un axe géographique, le territoire de la Seine-Saint-Denis ; un axe chronologique, le XX^e siècle ; un axe thématique, le monde du travail et le mouvement social ; un axe typologique, les archives audiovisuelles et photographiques. Pas à pas, les Archives de la Seine-Saint-Denis sont devenues un centre de ressources incontournable sur le mouvement ouvrier et la mémoire militante. Parmi ces sources, il faut citer en premier lieu les archives des fédérations de la CGT, celles du Parti communiste français ou du journal *'Humanité'* avec sa photothèque de plus de deux millions d'images, mais aussi les fonds de plusieurs associations comme l'Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique (AFASPA), le Mouvement de la Paix ou le Conseil mondial de la Paix.

La Direction des services d'archives fait face à la saturation des locaux de conservation. Des efforts de sélection supplémentaires visant à diminuer les volumes entrants ont permis de retarder l'échéance mais les locaux risquent une saturation dans un délai de 1 à 2 ans.

A l'heure actuelle, la recherche de locaux d'archives est plus que jamais d'actualité pour pallier à la saturation des magasins mais aussi pour collecter et conserver les fonds d'archives publiques définitives en attente de versement aux Archives départementales conformément aux dispositions du Code du patrimoine.

Concernant le stockage des infrastructures mises à disposition de l'archivage des données numériques, la solution matérielle et logicielle est en voie d'obsolescence. Une nouvelle solution doit être proposée par la Direction des systèmes d'information pour une mise en œuvre en 2017. Tout nouveau report ferait peser un risque critique sur l'ensemble des données déjà numérisées.

Objectifs du programme

Les grandes orientations du programme s'appliquent à un objet unique, le patrimoine archivistique et documentaire du Département, qu'il s'agit :

- d'enrichir et de préserver ;
- de classer et de décrire pour le rendre accessible ;
- de communiquer et de valoriser.

Une mission complémentaire vise à soutenir les partenaires de la collectivité (villes et associations) dans la mise en œuvre de leurs politiques patrimoniales (archives) et mémorielles (associations historiques, patrimoniales, mémorielles et d'anciens combattants).

Dans tous ses champs de compétence, la Direction des archives coordonne son action avec les grands projets transversaux de la collectivité. Son investissement est particulièrement fort dans l'ensemble des projets liés aux dématérialisations, usages numériques, gestion électronique de documents, archivage électronique. D'autre part, elle joue un rôle important dans la mise en œuvre du projet éducatif départemental en pilotant plusieurs dispositifs (ateliers pédagogiques, parcours éducatifs).

Les projets structurants et priorités de 2017 sont :

- la recherche de solution pour pallier la saturation des magasins ;
- la priorisation des versements, dons et dépôts, après évaluation de leur intérêt patrimonial, pour retarder la saturation ;
- la mise en production de l'ensemble des modules du système de gestion d'archives ;
- la refonte du site internet de la DSA et la mise à disposition du public de nouvelles ressources archivistiques ;
- la réalisation du projet du Portail d'histoire des familles et des populations ;
- la mise au point d'un projet scientifique et culturel.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Archives	Dépenses	0,164	0,110	0,125	0,119
	Recettes	0,088	-	0,021	0,021

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Archives	Dépenses	0,098	0,144	0,158	0,158

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	40	17	12	11

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Aider au développement de la fonction archives dans les services publics				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services départementaux	cible	40	45	40	40	30
	réalisé	48	44	28		
Nombre d'actions (visites, formations, réunions) en direction des services de l'Etat	cible	20	30	20	15	15
	réalisé	30	14	12		
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Le nombre d'actions en direction des services de l'Etat a été revu à la baisse (de 20 à 15) en raison de la vacance du poste de chargé d'études documentaires mis à disposition par l'Etat, en charge de ces missions. Le poste est vacant depuis le 1^{er} juillet 2015. Depuis le 1^{er} mars 2016, le poste d'archiviste référent pour les services du Conseil départemental est également vacant, ce qui entraîne automatiquement une baisse des actions en direction de ces services sur les années 2016-2017.</p>						

Objectif		Maîtriser l'accroissement des fonds papier, dans le contexte de la saturation des magasins				
		2013	2014	2015	2016	2017
Métrage linéaire collecté dans l'année	cible	800	600	500	500	500
	réalisé	643	557	580		
Métrage linéaire disponible au 31/12	cible	2 100	1 660	1 160	660	160
	réalisé	2 260	2 032	1 452		
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Cet indicateur mesure l'accroissement des fonds des Archives départementales par rapport aux capacités de stockage de l'établissement. Il permet à court terme d'établir des priorités en matière de collecte et, à moyen terme, d'évaluer les besoins immobiliers.</p>						

Objectif		Mettre en place la plate-forme d'archivage électronique (dématérialisation) (obligation légale et pérennité de l'information numérique produite par les services départementaux)				
		2013	2014	2015	2016	2017
Suivi d'opération	Cible	Phase de test	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Finalisation Assistance à maîtrise d'ouvrage	Consultation des entreprises (Mise en service 2017)	Consultation des entreprises (Mise en service 2017)
	réalisé	Phase de test	Lancement Assistance à maîtrise d'ouvrage	Finalisation Assistance à maîtrise d'ouvrage	Livraison du CCTP	
<p><u>Commentaire</u> :</p> <p>Le projet a été relancé fin 2014 par le lancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, en vue d'une consultation des entreprises. Le CCTP a été livré début 2016. La préparation d'un DCE pour la consultation des entreprises est prévue en 2017.</p>						

Objectif		Maintenir voire accroître le rythme de la numérisation des collections pour faciliter leur consultation et leur diffusion en ligne				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'images fixes numérisées (archives papier et documents figurés)	cible	12 500	4 500	10 000	10 000	40 000
	réalisé	3 807	3 936	27 207		
Nombre d'heures d'enregistrement numérisées (documents sonores et audiovisuels)	cible	1 200	450	450	450	450
	réalisé	437	611	630		
Commentaire : En raison du délai d'étude des trois services juridiques (SIAF, Département, FamilySearch), la signature de la convention-cadre a été retardée. Les opérations prévues en 2016 ne débuteront que fin 2016 et seront reportées en 2017.						

Objectif		Poursuivre le développement du site Internet des Archives départementales				
		2013	2014	2015	2016	2017
Total cumulé des instruments de recherche mis en ligne	cible		180	190	190	190
	réalisé	161	171	181		
Total cumulé de documents mis en ligne dans la rubrique « Archives numérisées »	cible	5 000	7 500	15 000	15 000	30 000
	réalisé	5 847	12 100	12 276		
Nombre de visites annuelles	cible	40 000	55 000	75 000	75 000	75 000
	réalisé	51 860	71 300	81 198		
Commentaire : La fréquentation du site est en constante augmentation quoique moins marquée ces dernières années. Le site connaîtra une profonde refonte éditoriale et fonctionnelle en 2017.						

Objectif		Maintenir l'offre des Archives départementales en matière d'action éducative, scientifique et culturelle				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'actions en direction des publics scolaires, universitaires et des professionnels de l'Education	cible	37	35	30	30	30
	réalisé	36	48	55		
Nombres d'actions scientifiques et culturelles (conférences, tables rondes, séances de séminaires, projections, journées d'étude, visites de groupes, etc.)	cible	52	45	45	45	45
	réalisé	54	34	32		
Commentaire : Le nombre d'accueils de classes a augmenté malgré la mise en place du plan Vigipirate grâce à une amélioration de la communication sur notre offre pédagogique. Les Archives départementales accueillent également plus d'étudiants. Enfin, le nombre d'actions scientifiques et culturelles devrait augmenter à compter de 2016.						

Action 1 : Collecte, conservation et traitement des archives

Objectifs de l'action

Le projet scientifique et culturel mis en chantier en 2017 permettra de dégager des priorités d'action.

En termes de collecte, il est prévu de rechercher des solutions pour pallier la saturation des magasins. La politique de collecte se concentrera sur les versements d'archives publiques réglementaires et les entrées d'archives privées peu volumineuses et à forte valeur historique, en privilégiant les dépôts résultant de conventions en cours. De plus, la réduction du périmètre d'activités du secteur des archives publiques ainsi que la diffusion de conseils en matière de classement et d'archivage contribuera à limiter la saturation.

Les chantiers liés à la dématérialisation et à l'archivage numérique, vont aboutir à la mise en œuvre d'un prototype pour la prise en charge des règles de gestion archivistiques au sein de la GED Alfresco et le lancement de la consultation des entreprises pour la mise en œuvre d'un système d'archivage électronique (SAE).

En termes de conservation, il est prévu de poursuivre les programmes de conservation préventive (principalement le mobilier et les matériaux de conservation), de restauration des fonds papier et de numérisation.

Concernant le traitement des archives, il s'agira de poursuivre la mise en production de Mnesys, le nouveau système de gestion d'archives qui embrasse toutes les actions menées (conservation, traitement, communication, valorisation) afin de mettre à disposition des chercheurs les informations utiles sur les fonds conservés aux Archives départementales.

Les programmes de classement et d'inventaire vont se poursuivre sur :

- les fonds publics dépourvus d'instruments de recherche et la reprise ou la création d'instruments de recherche très demandés par les usagers ;
- les fonds d'archives privées de la mémoire militante, notamment les archives du Parti communiste ;
- les archives photographiques et audiovisuelles.

Principaux partenariats

Collecte : services versants (État, Département) ; partenaires liés au Département par convention de dépôt.

Traitement : ministère de la Culture, SIAF (subvention pour le traitement des archives du PCF).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,045	0,044	0,038	0,037
	Recettes	0,088	0,001	0,021	0,021

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Collecte, conservation et traitement des archives	Dépenses	0,098	0,144	0,158	0,158

Action 2 : Communication, valorisation et parcours éducatifs

Objectifs de l'action

Concernant la communication des documents, les priorités de l'année 2017 sont :

- la modernisation de l'accueil du public et de la communication des documents en salle de lecture, dans le cadre du renouvellement du système de gestion d'archives ;

- la mise en forme des instruments de recherche (inventaires et répertoires) existants, action rendue nécessaire par l'informatisation ;
- la mise en place d'un nouveau portail web d'accès aux ressources archivistiques et documentaires permettant d'améliorer la qualité des services proposés au public. Il permettra progressivement d'avoir une mise en ligne de ressources audiovisuelles numérisées ainsi qu'un portail de l'histoire des familles et des populations de la Seine-Saint-Denis.

Les actions éducatives prévues en 2017 dans le cadre du projet éducatif départemental concerneront :

- les dispositifs existants à travers la consolidation des ateliers d'histoire et des parcours de découvertes urbaines, la diversification des publics et la communication auprès des enseignants et des collégiens ;
- le parcours « Archives, histoire, citoyenneté », mis en œuvre en partenariat avec les Archives nationales et les Archives diplomatiques, avec la mise en place du nouveau thème de cette année, la Seconde Guerre mondiale, et l'amélioration de la communication sur le dispositif dans les collèges ;
- la formation des professionnels de l'éducation qui visent à sensibiliser les acteurs de l'éducation à la richesse du patrimoine archivistique et à les initier à l'exploitation pédagogique de ces ressources ;
- l'organisation du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) en partenariat avec la préfecture, la direction académique des services de l'Education nationale (DSDEN), l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) et les associations d'anciens combattants ; la collaboration avec le musée de la Résistance de Champigny pour l'organisation d'une journée de sensibilisation des enseignants en janvier 2017.

Un partenariat avec le Forum des images sera mis en oeuvre à partir d'un film d'Edouard Luntz, « L'Enfant des courants d'air » (1956), tourné dans le quartier du Landy à Saint-Denis. Deux classes travaillent en miroir aux Archives départementales et au Forum des images sur la transformation d'un quartier de bidonvilles et l'image des immigrés.

Des ateliers artistiques (improvisation théâtrale) seront mis en place avec la compagnie « Les yeux fermés » autour du thème de la Première Guerre mondiale dans le cadre de l'exposition La Plume au fusil sur Henri Barbusse.

Quatre expositions sont prévues en 2017 :

- une exposition « La Plume au fusil : les 100 ans du Feu d'Henri Barbusse » (novembre - février 2017) qui retrace l'histoire de l'ouvrage, l'itinéraire d'Henri Barbusse et présente les différents illustrateurs de cet ouvrage ;
- une exposition sur la reconversion du quartier du Grand Stade à Saint-Denis (avril - mai 2017) en partenariat avec les services d'archives d'Aubervilliers, de Saint-Denis et de Plaine-Commune ainsi que les Archives nationales, dans le cadre de la campagne des J.O. 2024 ;
- une exposition Walter Weiss (mai - septembre 2017) réalisée à partir du fonds photographique correspondant à ses années d'engagement comme militant d'ATD-quart monde dans les années 1970. Il a notamment photographié le bidonville du Franc-Moisin à Saint-Denis et la construction de la cité qui l'a remplacé ainsi que certaines autres cités en Seine-Saint-Denis ;
- une exposition sur les équipements sportifs de la Seine-Saint-Denis dans le prolongement de la publication de la DCPSL.

Les Archives départementales contribueront également à la valorisation scientifique de la direction :

- en participant au séminaire « La région parisienne, territoires et cultures » sur les thèmes des grandes expositions à Paris (exposition universelle, coloniale...) ;
- en organisant une journée d'étude avec les Archives diplomatiques dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat scientifique entre les deux institutions, consacrée à l'année 1917 et ses conséquences en France ;
- en organisant, en partenariat avec le musée national de l'Histoire de l'Immigration (MNHI), une journée d'étude permettant une première présentation historique du relevé de la présence des Italiens dans chaque commune de la Seine-Saint-Denis en 1931 ;
- en valorisant les fonds du Parti communiste français (PCF) ainsi que les archives audiovisuelles grâce à des tables rondes-projections co-organisées avec notre partenaire Périphérie.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Communication, valorisation et parcours éducatifs	Dépenses	0,066	-	0,034	0,032

Action 3 : **Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier**

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action pour 2017, sont les suivants :

- assurer la numérisation et la mise en ligne des registres paroissiaux et d'état civil des villes qui délèguent cette compétence au Département,
- soutenir les associations historiques, mémorielles et du monde combattant en les soutenant financièrement, en leur apportant un appui méthodologique et en animant ce réseau (information transversale, séminaire annuel, accueil aux événements des Archives départementales).

Principaux partenariats

Associations historiques, de mémoire et du monde combattant.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Soutien à la préservation et à la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier	Dépenses	0,053	0,053	0,053	0,050

Mission

Citoyenneté active et sports

Programme

Sports et loisirs

Programme

Promotion de la vie associative et démocratie participative

Programme : Sport et loisirs

*Ce programme relève
de la Mission*

***Citoyenneté active, solidarité
internationale et sports.***

Ce programme comporte trois actions :

- Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables,
- Développement équitable des disciplines sportives,
- Actions éducatives de sport et de loisirs.

Agenda 21

Orientation : Egalité et promotion sociale

Axe 1.3. Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Contexte

Bien que déficitaire en équipements sportifs, la Seine-Saint-Denis connaît depuis plusieurs années une nette progression de la pratique sportive licenciée, même si elle reste inférieure aux moyennes régionales et nationales. Cette augmentation s'observe notamment dans les disciplines que le Département encourage à s'organiser dans le cadre de projets de territoire : judo, gymnastique, handball, basketball.

En 2017, le CIO dévoilera le nom de la ville retenue pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024. L'engagement du Département auprès de la Ville de Paris et du mouvement sportif pour soutenir la candidature de Paris 2024 se poursuivra jusqu'en septembre 2017. Ensuite, et dans l'hypothèse où la candidature de Paris serait retenue, le Département devra être en mesure de refonder sa politique sportive pour la projeter vers 2024. Les enjeux porteront sur le renforcement de la culture sportive et de la cohérence des actions mises en œuvre sur le territoire, le soutien à la génération des sportifs et des bénévoles olympiques de 2024, l'élaboration de nouvelles orientations en matière d'aménagement et de gestion des équipements sportifs.

Objectifs du programme

La politique sportive du Département est construite autour de trois axes majeurs :

- la promotion de toutes les formes de pratiques pour tous les publics : il s'agit de prendre en compte toutes les disciplines sportives (fédérations délégataires ou affinitaires), toutes les formes de pratique (haut-niveau, sport-santé, sport scolaire, sport loisirs) et tous les publics (pratiquants licenciés ou informels, pratiques masculine, féminine ou mixte, pratiquants handicapés, pratiquants de tous âges) ;
- le développement de démarches éducatives de sport et de loisirs : il s'agit de qualifier les pratiques éducatives des enseignants et des clubs, de favoriser l'échange, la rencontre et la convivialité et de donner toute leur place au plaisir et au jeu ;
- la prise en compte de la dimension sportive des questions d'aménagement du territoire : il s'agit de remédier au déficit d'équipements sportifs, de promouvoir un aménagement sportif cohérent et durable répondant aux besoins de la population, de travailler avec les collectivités locales pour innover dans les projets d'équipement sportif.

Pour poursuivre ces trois axes, la politique sportive du Département s'appuie sur le dispositif du projet de territoire, qui consiste à :

- mobiliser les têtes de réseau, notamment les comités départementaux et les Grands clubs partenaires pour s'assurer que l'animation du projet se fait au bon niveau,
- promouvoir les disciplines en tirant profit de la dimension événementielle, qu'elle soit départementale, régionale, nationale ou internationale,
- s'appuyer sur le Schéma de cohérence des équipements sportifs (SCOTES) pour développer des équipements sportifs qui correspondent aux besoins des pratiquants.

La pérennité de cette démarche repose sur un principe de co-construction : il appartient à chaque discipline de trouver les modalités et l'organisation de son projet de territoire. Le Département se positionne comme facilitateur en mettant en relation les acteurs et encourageant la transversalité et l'innovation.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Sports et loisirs	Dépenses	11,528	12,751	12,883	12,827
	Recettes	0,089	0,076	0,069	0,057

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Sports et loisirs	Dépenses	0,729	1,465	4,507	6,652
	Recettes	-	0,006	-	-

L'augmentation sensible des crédits d'investissement, proposée en 2017, correspond à la mise en œuvre du Plan piscines.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	39	14	4	21

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Structurer une offre sportive durable en organisant les disciplines sportives en projets de territoire					
		2013	2014	2015	2016	2017
Evolution du nombre de disciplines organisées en projet de territoire	cible	16	18	18	16	18
	réalisé	16	16	16	16	

Objectif	Elargir l'accès à une offre éducative et sportive diversifiée					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'élèves concernés par les parcours éducatifs des partenaires sportifs	cible	4 600	4 700	8 000	8 000	9 000
	réalisé	7 657	6 521			
<u>Commentaires</u> : Un changement de périmètre a été opéré en 2013 avec l'intégration de nouvelles actions: « collèves en jeu » et les actions menées par la FOL 93. A périmètre constant, le nombre d'élèves s'élevait à 5 471.						

Objectif	Structurer une offre d'équipements sportifs durable						
		2013	2014	2015	2016	2017	
Fréquentation	La Motte	cible			Travaux	travaux	
		réalisé	70 128	67 274	55 671		
	COSEC	cible	48 000	50 000	55 000	55 000	55 000
		réalisé	46 615	47 277	51 314		
	Golf	cible		7 500	7 500	7 500	7 500
		réalisé	7 318	6 734	6 192		
	Centre Equestre	réalisé	1 190	1 207	1290		

Action 1 : Développement territorial des disciplines sportives

Objectifs de l'action

L'intervention du Département en matière de sport et de loisirs s'illustre par le soutien en faveur des projets de développement territorial et l'incitation des partenaires à développer les principes suivants :

- la mutualisation et la mise en cohérence des projets (Comité départemental et clubs, fédérations, collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, réseau du jeu...) au service d'objectifs d'intérêt général,
- la pratique pour tous les publics (féminines, personnes handicapées, tout petits, seniors...),
- la formation des personnels encadrants,
- le développement du sport de haut niveau, eu égard à son rôle de locomotive au sein des disciplines et au très fort potentiel sportif de notre territoire (judo, lutte, gymnastique, handball, tennis, athlétisme...),
- le développement des démarches éducatives,
- la diversification des pratiques (loisirs, compétition, santé...).

Cette action globale s'organise autour de deux objectifs étroitement liés :

- poursuivre la structuration d'une offre de sport et de loisirs durable en renforçant la cohérence entre les dispositifs d'aide individualisée et la démarche de projets de territoire,
- accompagner les réseaux de sport sur les enjeux de société (handicap, pratique féminine, emploi, santé, éthique et développement durable).

Par ailleurs chaque acteur peut bénéficier de dispositifs de financements individualisés, ciblés sur l'activité événementielle ou compétitive de niveau national et international. En 2015 et 2016, le Département a fait évoluer ces dispositifs de manière à gagner en cohérence dans le cadre d'une démarche de projet globalisé.

Dans le cadre du soutien à la candidature de Paris pour accueillir les JOP 2024, le Département fera de la structuration des disciplines sportives une priorité en 2017.

En 2017, plusieurs actions seront engagées :

- poursuivre la mise en œuvre des réformes des dispositifs de droit commun (subventions aux déplacements et aux manifestations sportives) approuvées en 2015 et 2016,
- mettre en œuvre les orientations votées en 2016 concernant le pôle sport et handicap, en particulier la création d'une association de préfiguration pour la gestion du pôle,
- associer les acteurs sportifs à la programmation de nouvelles activités à la Base de Champs-sur-Marne, gérée désormais par le Département,
- mettre en œuvre les fiches actions du plan d'accompagnement de Paris 2024 : « accueil d'événements paralympiques d'envergure » et « création d'un dispositif d'aide pour les jeunes sportifs de la génération 2024 ».

Principaux partenariats

Les associations sportives reconnues par le Département (environ 500) sont partenaires de l'action.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	7,376	8,808	8,762	8,550
	Recettes	0,008	0,022		-

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement équitable des disciplines sportives	Dépenses	0,105	0,080	0,080	0,080
	Recettes	0,000	0,006	0,000	-

Action 2 : **Actions éducatives de sport et de loisirs**

Objectifs de l'action

Dans le cadre de sa politique sportive et de loisirs, le Département tient à ce que les pratiques sportives proposées aux enfants et aux jeunes intègrent une dimension éducative et contribuent à leur épanouissement. Il souhaite développer l'accès à une offre d'activités éducatives riche, ainsi qu'à des espaces de rencontres et de réflexions permettant à l'ensemble des acteurs de qualifier leur intervention.

En 2017, le Département interviendra dans deux principaux domaines.

1/ L'offre sportive éducative

Dans ce domaine, les objectifs seront de :

- contribuer au Projet éducatif départemental. Le Département propose des actions de découverte sportive en direction des scolaires, notamment des collégiens (Trophée et l'Armada des Bahuts, Golf, Equitation, Activités physiques de pleine nature à Champs-sur-Marne, Triballon). A travers le soutien aux associations sportives des collèges et aux projets émanant des collèges, il permet aux établissements de mettre en œuvre un projet éducatif sportif interdisciplinaire. Il s'agira, en 2017, de poursuivre ces actions et de les inscrire dans le cadre de la promotion de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 ;
- accompagner les projets d'échanges de jeunes à l'international. Le Département soutient des projets d'échanges de jeunes à l'international émanant de partenaires sportifs : il propose un soutien financier ainsi qu'une aide méthodologique. En 2017, il s'agira d'accompagner également les partenaires sportifs qui souhaitent se saisir de la candidature aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour développer de tels projets.

2/ Les loisirs éducatifs

Il s'agira en particulier de :

- diversifier les pratiques de loisirs et promouvoir la dimension intercommunale des projets d'animation d'été. Les pôles d'animations d'été accueillent chaque année près de 36 000 personnes. En 2017, le Département concentrera son intervention sur les opérations qui se tiennent dans les parcs départementaux ;
- refondre le projet de la base de loisirs de Champs-sur-Marne. En 2016, le Département a décidé de faire de la base de loisirs de Champs-sur-Marne un outil au service du développement des sports de nature et de l'éducation à l'environnement. Il entend ainsi promouvoir la découverte et la pratique d'activités sportives et culturelles dans un espace naturel de qualité, que ce soit dans le cadre scolaire, les loisirs ou la pratique associative. Le Département gère désormais cet espace en régie directe et une nouvelle équipe de cinq agents départementaux est mise en place pour accueillir sur la base les projets qui répondront aux nouvelles orientations. L'année 2017 sera consacrée à la mise en place des nouveaux outils de gestion et à la nouvelle programmation des activités ;
- soutenir les associations d'éducation populaire intervenant dans le champ des loisirs éducatifs. En 2017, le Département reconduira son soutien aux partenaires de l'Education populaire ;
- proposer une nouvelle intervention publique sur les jeux vidéo et/ou l'e-sport. En 2016, le Département a augmenté son soutien aux partenaires du réseau du jeu pour les aider à pérenniser leur projet, à consolider leurs capacités d'intervention, notamment dans les collèges. En 2017, une proposition permettant de valoriser les formes numériques du jeu et du sport sera formalisée ;
- poursuivre les aides aux formations d'animateurs (BAFA et BAFD). Cette aide concerne chaque année entre 2 500 et 3 000 jeunes.

Principaux partenariats

Les partenaires sportifs :

- UCPA, la base de loisirs de Champs-sur-Marne, Promovoile 93, ASK Rosny, Moto Sport Courneuvien, UNSS 93.
- les comités départementaux partenaires des Ville Vie Vacances : Volley-ball, Canoë-kayak, Handball, Foot américain, Rugby.
- les opérateurs Ville Vie Vacances : EMIS, SIGPS, Communes de Bobigny et de Noisy-le-Grand, circuit Carole, Sport folies, Diambars.

Les partenaires loisirs : les Services enfance des 40 communes, LA CAF, la DDCS, les Francas, la FOL, les Ceméa, les mouvements de scoutisme, les ludothèques 1-2-3 Soleil, les Enfants du Jeu, les organismes de formation BAFA / BAFD en convention avec le Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Actions éducatives de sport et de loisir	Dépenses	1,856	1,725	1,886	1,705
	Recettes	-	-	0,010	0,010

Action 3 : Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables

Objectifs de l'action

En nombre insuffisant et souvent en situation de vieillissement et d'inadaptation, les équipements sportifs de Seine-Saint-Denis font cependant l'objet de demandes accrues. Dans ce contexte, le Département a engagé plusieurs actions fortes sur son territoire :

- le Plan exceptionnel d'investissement des collèges 2010-2015 (PEI), qui a permis la création ou la rénovation de 21 installations sportives,
- l'accompagnement de 74 projets de réhabilitation et de transformation dans le cadre du Plan de rattrapage des équipements sportifs de l'Etat (PRES),
- l'adoption à la rentrée 2014 du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) 2015-2020, qui vise à rééquilibrer le maillage des équipements dans une démarche de concertation, de mutualisation et d'optimisation des équipements sportifs notamment départementaux,
- le Plan Ambition Collèges 2015-2020, voté en novembre 2014 dont la programmation concernant les équipements sportifs est à définir dans le cadre d'une concertation élargie avec les acteurs sportifs et institutionnels du territoire,
- le pôle sport et handicap, sur le site du stade de La Motte de Bobigny,
- le Plan piscines départemental 2016-2021, voté en février 2015 et qui devra être précisé prochainement,
- la constitution en 2016 de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), chargée de réaliser le futur Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Pour 2017, l'intervention du Département concernera plusieurs domaines dont l'essentiel est en lien avec les différentes orientations du SCOTES :

- la poursuite du soutien financier et de l'accompagnement des projets dans le cadre du PRES,
- la réalisation des fouilles au stade de la Motte à Bobigny dans le cadre du projet de pôle sport et handicap,
- la mise en œuvre du Plan piscines départemental 2016-2021,
- la poursuite des actions prioritaires concernant les activités physiques de pleine nature : travaux de la CDESI, mise en place d'aménagements pour les sports de plein air, participation à la définition des projets des parcs de la Poudrerie, de la Bergère et Georges Valbon,
- la poursuite de la modernisation des équipements (inter)départementaux et de leur structuration en lien avec les projets de territoire (stade de la Motte, COSEC de Livry, base de Champs-sur-Marne, parcs des sports à Marville et Bobigny, stade Raoul Montbrand, centre équestre et golf),
- le lancement de la consultation pour la gestion du centre équestre et du golf dont le contrat doit être prolongé de 6 mois jusqu'en avril 2018.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	2,296	2,218	2,236	2,302
	Recettes	0,081	0,054	0,059	0,047

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Structuration d'une offre d'équipements sportifs durables	Dépenses	0,624	1,385	4,427	6,536

Programme : Promotion de la vie associative et démocratie participative

Ce programme relève de la Mission

Direction et animation de l'action départementale

Ce programme comporte deux actions :

- Relations avec les associations
- Education populaire et démocratie participative

Agenda 21

Orientation 3 – Une gouvernance partagée, du local au global

Axe 3.1. Faire vivre le dialogue territorial et la démocratie en Seine-Saint-Denis, en particulier autour des enjeux du développement durable

Contexte

L'action de la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire s'inscrit dans le contexte d'une fragilisation du tissu d'associatif de la Seine-Saint-Denis.

De nombreuses associations sont en effet confrontées aux effets croissants :

- du vieillissement et du manque de renouvellement de leurs responsables,
- de l'évolution des modes de participation des citoyens, et notamment des formes de bénévolat
- de l'évolution des modalités de financement et de la réduction des soutiens des partenaires publics.

Le 29 septembre 2015, une circulaire portant sur les relations entre les pouvoirs public et les associations a été publiée par le 1^{er} Ministre, afin de sécuriser les associations via divers outils et démarches : des conventions pluriannuelles, le choix de la subvention plutôt que du marché public, le développement de démarches partenariales et de co-construction, la simplification des modalités d'instruction des dossiers...

Objectifs du programme

L'année 2017 sera marquée par la généralisation du processus complet de dématérialisation des demandes de subvention des associations.

Par ailleurs, lors de la présentation du rapport annuel sur le soutien aux partenaires associatifs à l'Assemblée départementale, le Président a annoncé de nouvelles orientations qui seront mises en œuvre en 2017 :

- la création d'un Observatoire de la vie associative,
- l'organisation d'un événement réunissant les associations autour de la question du bénévolat,
- le développement d'un réseau des villes sur les questions liées à la vie associative.

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- contribuer à l'émergence d'une politique associative départementale,
- renforcer la relation entre le Département et les associations en harmonisant les pratiques des directions dans leur relation aux associations, en dynamisant et valorisant les démarches partenariales et en accompagnant les directions et les associations,
- accompagner les démarches d'éducation populaire et de démocratie participative.

Leur mise en œuvre passera notamment en 2017 par :

- la valorisation des partenariats associatifs du Département,
- l'amélioration des procédures et des pratiques de partenariat,
- l'accompagnement, l'expertise, l'expérimentation et l'évaluation,
- le développement de fonctions de veille, ressources et observatoire.

Principaux partenariats

Les partenaires du programme sont le Réseau éducation populaire 93 et l'ensemble des directions départementales.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Promotion de la vie associative et démocratie participative	Dépenses	-	0,009	0,010	0,010

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	2	1	-

Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	L'amélioration des procédures et des pratiques de partenariat			
		2016	2017	2018
Nombre de demandes de subventions traitées de manière dématérialisée	Cible	150	900	
	Réalisé			
Commentaires : Après une ouverture de la plateforme de dématérialisation à un périmètre restreint de projets et de directions en juin 2016, la généralisation du processus de dématérialisation interviendra au 1 ^{er} janvier 2017.				

Action 1 : Relations avec les associations

Objectifs de l'action

En 2017, le projet de dématérialisation du processus de demande de subvention sera généralisé. Les actions d'accompagnement et de formation auprès des associations et des directions seront poursuivies, ainsi que l'administration fonctionnelle de l'outil.

Le projet de répertoire partagé, regroupant l'ensemble des partenaires associatifs des directions, piloté par la Direction de la Communication via le logiciel ARC, sera finalisé en 2017 à travers le déploiement de l'outil.

L'accompagnement du déploiement des conventions-cadres dans les directions, notamment celles du Pôle Solidarité, se poursuivra en 2017.

Le développement de l'expertise, de l'expérimentation et de l'innovation dans le domaine des partenariats associatifs se traduira notamment par la mise en lien des directions et des associations, le suivi de projets spécifiques et l'appui à la mise en place des appels à projets.

Un dispositif spécifique d'accompagnement pourrait être proposé concernant l'évaluation de l'activité des partenaires associatifs.

En matière de veille et d'observation, les travaux engagés pour fournir aux Elus, à la Direction générale et aux directions une vision globale du soutien du Département aux associations et, plus largement, des éléments de connaissance sur l'action associative en Seine-Saint-Denis seront poursuivis (publication sur les financements, Rapport sur les partenariats associatifs...).

Le Département communique en direction des associations à travers son site seine-saint-denis.fr mais aussi dans le cadre du Centre Ressources Partenaires où des ressources (guides pratiques, annuaire) sont mises à leur disposition sur le CRP ainsi qu'une veille juridique, et une information sur les appels à projets externes au Département.

Un format de reportages sur le site Internet du Département a été conçu afin de valoriser la vie associative du territoire à travers des portraits d'acteurs du territoire.

Deux documents de référence seront valorisés en 2017 : le guide à destination des associations sur le partenariat associations- Département ainsi que le vadémécum à destination des agents, tous deux mis à jour en 2016. Deux nouveaux guides, rédigés fin 2016, pourront faire l'objet d'une diffusion : « je monte mon association » et « je finance mon association ».

De nouveaux axes de travail seront poursuivis en 2017.

- La valorisation de l'action des associations autour de la thématique forte du bénévolat, à travers :
 - la valorisation des parcours des bénévoles, des dirigeants associatifs et des projets soutenus par le Département,
 - un travail sur le bénévolat et la vie associative dans le cadre du nouveau Projet éducatif départemental,
 - la valorisation des dispositifs de formation et d'accompagnement des associations existants sur le territoire (CRIB, FOL 93, DDCS...),
 - la mise en place d'un dispositif dédié au bénévolat (bourse du bénévolat, carte interactive...),
 - l'organisation d'événements (ateliers puis journée du bénévolat).

Dans le prolongement de l'étude sur les réalités associatives réalisée en 2015 conjointement avec le Pôle évaluation des politiques publiques de la DSOE, une étude sera menée en 2017 sur le thème du bénévolat.

- Le renforcement de l'accompagnement des villes concernant la vie associative à travers le développement d'un réseau. Il s'agira de faire émerger des problématiques communes, de permettre des échanges de pratiques et de proposer de nouveaux dispositifs. Une rencontre des acteurs des villes pourra ainsi être mise en place.

Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants : les Associations, le groupe de travail transversal des 12 directions pourvoyeuses de subventions, la DSOE, la DBFCP, la DCOM, la DADJ et la DSI.

Action 2 : Education populaire et démocratie participative

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est le développement et la valorisation de la politique du Département en matière d'Education populaire. Il s'agira, en 2017, de poursuivre l'animation du site Internet, désormais intégré au Centre de ressources partenaires, ainsi que la publication de la newsletter bimensuelle, outils de partage de ressources et d'expériences sur les démarches d'éducation populaire.

Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont les suivants :

- le Réseau éducation populaire 93,
- la Direction départementale de la cohésion sociale,
- et en interne : les directions du Pôle Société et Citoyenneté, plus particulièrement la DCPSL.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Education populaire et démocratie participative	Dépenses	-	0,009	0,010	0,010

Mission

Réseau routier et mobilité durable

Programme

Réseau routier

Programme

Mobilité durable

Programme

PDU et infrastructures de transports en commun

Programme : Réseau routier

*Ce programme relève
de la Mission*

**Réseau routier et mobilité
durable**

Ce programme comporte deux actions :

- Développement et modernisation du réseau de voirie départementale,
- Mise en sécurité du réseau.

Agenda 21

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Contexte général à la Direction de la Voirie et des Déplacements

Le réseau des rues départementales s'établit à 344 km, dont 120 issus du transfert des routes nationales intervenu le 1^{er} janvier 2007. En tant que gestionnaire, le Département assure l'entretien, la maintenance, la requalification et le développement de ce patrimoine viaire.

Les actions du Département en matière de voirie et déplacements contribuent à la couverture des besoins de mobilité des personnes et des biens, permettent aux citoyens d'être en mesure d'opérer des choix de mobilité, garantissent de bonnes conditions de déplacements, notamment en termes de coût, de confort et de sécurité, et ce, plus particulièrement pour les transports collectifs et les circulations douces.

L'année 2017 sera marquée par la mise en œuvre du Plan mobilités durables (PMD), adopté par l'Assemblée départementale le 30 juin 2016, qui traduit la volonté du Département de relancer l'investissement sur son patrimoine viaire, mettant notamment en avant l'accompagnement des grandes mutations du territoire, le développement des mobilités douces et durables et la modernisation et le renforcement de la sécurité du réseau dans un esprit d'innovation.

De nombreuses opérations d'investissement portées par la Direction de la voirie et des déplacements font l'objet d'un subventionnement par la Région, jusqu'à présent dans le cadre du Contrat particulier région département (CPRD) arrivé aujourd'hui à échéance. L'année 2017 sera marquée par des incertitudes quant aux modalités et au niveau de financement de la Région pour ces projets.

Le nouveau Contrat de plan Etat-Région (CPER), quant à lui, a été adopté par la Région le 18 juin 2015.

La majorité des futures gares du Nouveau Grand Paris sera localisée en bordure ou à proximité des rues départementales. La question des rabattements sur ces futurs pôles est prépondérante, de nombreuses problématiques en termes de trafic, de sécurité routière, d'intermodalité, d'itinéraires cyclables voire de réaménagement de voirie étant induites par le projet. Le Département intervient donc au titre de l'aménagement et de l'exploitation de son réseau de voirie. Les réflexions engagées sur le périmètre du carrefour des 6 routes à La Courneuve sont une illustration de cet engagement. L'année 2017 sera consacrée à l'élaboration d'un avant-projet pour le Pôle gare prévoyant deux scénarios de requalification du carrefour permettant de répondre – a minima de façon fonctionnelle – aux enjeux de mobilité à la mise en service de la gare prévue fin 2023.

Certains matériaux routiers, utilisés pendant de plus ou moins longues périodes, sont aujourd'hui interdits car il est prouvé qu'ils peuvent entraîner des problèmes de santé pour les travailleurs. C'est le cas des enrobés amiantés. Engagée depuis 2013, notamment à travers la mise en œuvre immédiate de mesures d'information et de protection des agents, l'action du Département sera poursuivie en 2017 afin de connaître précisément les éventuelles sections concernées. Des analyses systématiques par carottage seront réalisées avant chaque intervention lourde sur la chaussée et l'élaboration d'une cartographie de l'amiante sur le réseau départemental sera poursuivie.

Une concertation sera, par ailleurs, engagée en 2017 avec les partenaires afin d'actualiser le règlement de voirie de 1993.

Enfin, l'année 2017 devrait constituer la 1^{ère} année pleine d'application du nouveau règlement des redevances d'occupation temporaire du domaine public, qui devrait être soumis à la validation de l'Assemblée départementale fin 2016.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme et leur déclinaison opérationnelle sont les suivants :

- favoriser une approche multimodale des déplacements, à travers la prise en compte systématique des modes actifs dans les projets de voirie (requalifications des rues et plan de déplacements urbains) ;
- faire de la voirie départementale un espace public porteur d'un changement d'image de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet de ville durable : les réflexions sur l'aménagement des rues départementales en boulevards urbains et les projets de transports collectifs en site propre (bus à haut niveau de service sur l'ex-RN 3, projet de prolongement de la ligne de tramways T1 vers Val de Fontenay) constituent des opportunités pour requalifier l'ensemble des espaces traversés en redessinant le paysage urbain.
- améliorer les dessertes existantes en poursuivant les projets d'aménagement et de développement du réseau de voirie ainsi qu'une réflexion d'ensemble sur le réseau viaire notamment dans le cadre du Schéma des rues départementales ;
- garantir la pérennité du patrimoine départemental et la sécurité des usagers,
- favoriser la prise en compte paysagère et l'intégration urbaine,
- accompagner les grands projets structurants qui vont façonner le paysage de demain et modifier les besoins en déplacements,
- moderniser notre patrimoine, l'adapter aux usages les plus quotidiens, renforcer la sécurité et développer les mesures innovantes pour le réseau.

Priorités du programme

L'année 2017 verra la mise en œuvre du Plan Mobilités durables dont les ambitions et les enjeux sont de :

- répondre à un besoin fort en déplacements en accompagnement de grands projets structurants qui voient le jour sur le territoire de la Seine-Saint-Denis, tels que le réseau de transport du Grand Paris ou des zones en mutation importante comme à Saint-Ouen (ZAC des Docks, prolongement de la ligne 14 de métro), travailler à la mutation des axes structurants du territoire comme l'ex-RN 2 (à l'instar de l'ex-RN3 déjà en projet de reconversion avec T Zen3) et accompagner le Plan ambition collèges du Département avec la sécurisation des déplacements des collégiens ;
- développer les mobilités douces et durables. Sur la durée du Plan, le Département souhaite renforcer et sécuriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, avec une priorité donnée au développement des itinéraires cyclables, au renforcement de la sécurité des déplacements à vélo par des dispositifs de marquage, de priorités vélos et à la résorption des coupures dans les itinéraires. Des innovations sur les mobilités sont également attendues et des actions sont d'ores et déjà lancées pour une mise en œuvre dans le courant de l'année 2017 ;
- moderniser et renforcer la lisibilité et la sécurité du réseau départemental de voirie et de ses dépendances. Sont prévus notamment, le traitement du patrimoine de manière à assurer un niveau de service homogène, sans ruptures ou discontinuités majeures dans la conception et la renumérotation des rues départementales.

La mise en œuvre de ce Plan représente pour la DVD une opportunité en termes d'innovations dans ses procédés, tant du point de vue technique qu'administratif. Des partenariats d'innovation seront en effet recherchés dans le domaine de la mobilité mais également concernant les matériaux et processus de mise en œuvre utilisés sur les chantiers de voirie. La nature des opérations prévues dans le cadre de ce plan amène également la DVD à réfléchir à ses méthodes de travail, en développant les espaces de transversalité, groupes de travail, de réflexion et de programmation dédiées aux opérations du plan. L'objectif consiste à intégrer toutes les dimensions du plan (innovation, déplacements doux, lisibilité, confort des espaces publics...) et l'ensemble des politiques départementales concernées pour chaque opération.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Réseau routier	Dépenses	5,229	4,483	5,140	4,895
	Recettes	1,498	0,955	1,262	1,107

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Réseau routier	Dépenses	28,307	24,361	21,520	25,130
	Recettes	7,697	5,162	5,828	4,513

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	191	46	51	94

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Assurer la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'inspections détaillées réalisées dans l'année sur ouvrages d'art	cible		50	63	63	
	réalisé	59	54	N.D		
Nombre d'inspections détaillées réalisées dans l'année sur ouvrages d'art/ Nombre total d'OA (en %)	cible			20 %	20 %	
	réalisé	17 %	19 %	N.D		
<u>Commentaire</u> 99 % des ponts et 96 % des murs ont fait l'objet d'une inspection détaillée incombant au Département au cours des 7 dernières années.						

Action 1 : Développement et modernisation du réseau de voirie départementale

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- favoriser le partage de la voie publique en faisant toute la place aux usagers des transports en commun, aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite ;
- travailler à une vision prospective à l'échelle globale du territoire ;
- faciliter les conditions de circulation en mettant à disposition des usagers un réseau de qualité à travers l'accompagnement des opérations de transport et d'aménagement ;
- équiper, en partenariat avec les communes, les dépendances de voirie pour faciliter et sécuriser les déplacements et améliorer l'environnement (jalonnement, mobilier urbain, signalisations horizontales et verticales réglementaires dites de police, etc.)

Les priorités pour 2017 sont :

- la poursuite de la RD 28 prolongée à l'Est ;
- le démarrage des travaux d'aménagement de la RD301 à Neuilly-sur-Marne, suite aux travaux menés par la ville sur la place du marché,
- la requalification de la rue Anizan Cavillon (RD 32) au Bourget, dans le cadre du Plan mobilités durables, au titre de l'accompagnement des grands projets urbains.

Les autres objectifs poursuivis en 2017 en matière d'études consistent à :

- mener les études de maîtrise d'ouvrage stratégique permettant de préciser le programme pluriannuel de développement et de requalification du réseau selon la priorisation des opérations,

- poursuivre les études de l'ex-RN2 depuis la porte d'Aubervilliers jusqu'à Aulnay-sous-Bois et engager les premières opérations ponctuelles visant à requalifier les espaces publics,
- poursuivre les études préalables aux opérations prévues notamment dans le cadre du Plan mobilités durables : ex-RN 2 au Bourget, RD 20 à l'Ile-Saint-Denis, RD78 aux Pavillons-sous-Bois, RD410 à Saint-Ouen, Ex-RN301 à Pierrefitte, carrefour du Cygne d'Enghien à Epinay-sur-Seine, Ex-RN34 à Neuilly-sur-Marne, Ex-RN403 à Clichy-sous-Bois, Ex-RN302 à Montreuil, RD37 à Montreuil, Ex-RN370 à Noisy-le-Grand, RD115 à Pantin, RD117 à Romainville ;
- mener les études générales permettant de faire évoluer les politiques départementales de déplacements notamment la poursuite des réflexions autour des impacts sur le fonctionnement des voiries à proximité des futures gares du Nouveau Grand Paris.

Le volume d'études générales, proposé en reconduction en 2017, intègre les études relatives aux diagnostics du réseau routier sur le risque de présence d'enrobés amiantés.

En matière d'interventions sur le patrimoine viaire, il s'agira de poursuivre les programmes de jalonnement en fonction des priorités identifiées sur le terrain, dynamisés par le volet « Amélioration de la lisibilité du réseau de voirie » du Plan mobilités durables.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement et modernisation du réseau de voirie départemental	Dépenses	13,117	11,825	8,870	9,050
	Recettes	7,200	3,485	4,928	3,163

Action 2 : Mise en sécurité du réseau

Objectifs de l'action

Le domaine public routier départemental est un patrimoine qu'il convient de gérer en assurant sa maintenance, son exploitation et l'instruction administrative des diverses demandes qui s'y rattachent.

L'objectif de cette action est de garantir la pérennité du patrimoine et du niveau de service pour l'utilisateur, ce, aussi bien sur les aspects d'entretien que de modernisation technique et fonctionnelle.

En matière de sécurité routière, il s'agira de :

- réaliser des diagnostics de sécurité dans le cadre du programme de réduction des points accidentogènes sur le réseau routier départemental,
- assurer le suivi des opérations de sécurité routière subventionnées par la Région Ile-de-France, ainsi que les petites interventions d'urgence,
- définir le programme des travaux d'aménagement et de sécurisation de la voirie départementale,
- fiabiliser le fichier départemental des accidents et constituer la base de données annuelle des accidents,
- réaliser les cartes annuelles des accidents sur le réseau départemental et procéder à l'actualisation des indicateurs de sécurité routière,
- poursuivre et intensifier les actions de sensibilisation à la sécurité routière menées dans les collèges du Département, avec un redéploiement sur les collèges situés dans les communes où il y a le plus d'accidents,
- diversifier et développer des actions de sensibilisation vers les publics les plus vulnérables, identifiés par l'étude des données accidentologiques, tels que les conducteurs de deux-roues motorisés, les piétons enfants, les cyclistes et les piétons âgés, au moyen d'événements dédiés, en lien avec les partenaires associatifs.

Il s'agira notamment de réaliser les travaux de sécurité routière sur la RD14 à Saint-Denis, sur la RD 20 à Aubervilliers, et de poursuivre les études sur la RD20 à Aubervilliers et sur la RD111 à Saint Ouen.

Les études sur l'avenue du Docteur Lamaze à Saint-Denis conduiront à mettre en œuvre le projet de sécurisation du carrefour avec la rue Romain Rolland et seront aussi poursuivies avec l'objectif de proposer des solutions d'aménagement de part et d'autres de ce carrefour pour sécuriser les modes actifs.

Les travaux engagés en 2016 sur l'avenue Jean Jaurès à Montfermeil seront achevés au début de l'exercice 2017.

Il s'agira également de poursuivre les études pour la réalisation des aménagements ou réaménagements des accès et abords des collèges, notamment ceux dont la construction, reconstruction ou réhabilitation sont inscrites dans le cadre du nouveau plan "Ambition collèges 2020" du Département.

En effet, la poursuite de cette action, initiée dans le cadre du Plan exceptionnel d'investissement (PEI), vise à favoriser la sécurité des élèves aux abords des collèges et la sécurité de leur cheminement vers les collèges, en fonction de la carte scolaire. Les aménagements prévus dans le cadre du PEI seront poursuivis.

Ainsi, seront engagés en 2017 des études et travaux concernant le volet du PMD concernant les « Aménagements aux abords des établissements scolaires » : RD37 à Montreuil, RD330 et RD75 à Noisy-le-Grand, RD20 aux Lilas, bd Jaurès, RD10 aux Pavillons-sous-Bois, av. Thomas et Fischer, RD41 à Bondy, route d'Aulnay, Ex-RN370 à Clichy-sous-Bois, av. de Sévigné, RD117 à Montfermeil, RD20 à Montreuil, place De Gaulle, RD116 à Noisy-le-Sec, rue de Montreuil à Clay, Ex-RN302 à Villemomble, RD30 Avenue Edouard Vaillant à Bobigny.

L'action du PMD intitulée "Renfort de la sécurité et de la visibilité des rues" sera poursuivie. Cette action sera complétée par des initiatives en faveur des usagers handicapés, comme par exemple la mise en place de dispositifs d'alerte pour les usagers déficients visuels sur les traversées piétonnes aux abords de collèges. Une expérimentation sera notamment lancée en ce sens dès le début de l'année devant le collège Tabarly aux Pavillons-sous-bois sur la RD10.

Dans le cadre du programme de grosses réparations de voirie, de signalisation directionnelle et d'ouvrage d'art, les inspections détaillées (hauts mâts, portiques et potences), les contrôles mécaniques (candélabres) et les inspections détaillées d'ouvrages d'art seront poursuivis.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	5,229	4,483	5,140	4,895
	Recettes	1,498	0,955	1,262	1,107

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Mise en sécurité du réseau	Dépenses	15,190	12,536	12,650	16,080
	Recettes	0,497	1,677	0,900	1,350

Programme : Mobilité durable

*Ce programme relève
de la Mission*

**Réseau routier et mobilité
durable**

Ce programme comporte trois actions :

- Carte Imagine R,
- Développement des réseaux de transports en commun,
- Promotion du transport de marchandises.

Agenda 21

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

Contexte

L'année 2017 va marquer une étape importante dans la réalisation du Grand Paris Express. Les premiers travaux de la Société du Grand Paris (SGP) vont débuter sur la Ligne 16 du Grand Paris Express, notamment au niveau du carrefour des 6 Routes à La Courneuve. Par ailleurs la SGP va poursuivre ses études sur les Lignes 14 Nord, 15 Est, 16 et 17.

La signature du Contrat de plan Etat – Région en juillet 2015 a permis la prise en compte de nombreux projets en Seine-Saint-Denis. Il conviendra de veiller à ce que les documents nécessaires pour que ces projets avancent soient financés et élaborés afin de tenir les objectifs de mises en service (Tram Express Nord phase 2, T8 Sud, TZen 015...).

Les travaux des prolongements des lignes 11, 12 et 14 vont se poursuivre et vont connaître une montée en charge opérationnelle et financière importante à partir de 2017 et pour plusieurs années pour le Département. Cette augmentation de l'investissement dans les projets de transport est à mettre en regard avec l'augmentation de notre contribution au budget de fonctionnement du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF).

L'année 2015 avait été marquée par la mise en œuvre du Pass Navigo à tarif unique. La répercussion de cette mesure sur les titres imagine R et Améthyste devrait avoir lieu en 2017.

En matière de transport de marchandises, la lutte contre la pollution atmosphérique et la création de zones à circulation restreinte (ZCR) obligeront les collectivités, les aménageurs et les transporteurs à mettre progressivement en place une logistique plus vertueuse. Le Département, acteur reconnu dans ce domaine depuis de nombreuses années, prendra toute sa place dans cette dynamique. L'orientation de la SOGARIS sur le développement de la logistique urbaine en Ile-de-France constitue également un facteur d'opportunités pour le Département dans ce domaine.

Objectifs du programme

Alors que se multiplient les projets et les infrastructures de transport sur notre territoire, il convient de s'interroger sur leur coordination, leur efficacité et sur les bénéfices qu'ils peuvent apporter aux habitants et salariés séquanodionysiens. Par ailleurs, le territoire départemental a la chance de compter de nombreuses infrastructures ferrées et fluviales permettant le transport de marchandises à condition qu'elles soient préservées, utilisées et valorisées.

Les objectifs stratégiques du programme se déclinent comme suit :

- intégrer les enjeux de mobilité durable dans les politiques d'aménagement,
- contribuer à l'amélioration de la desserte en transports en commun de la Seine-Saint-Denis,
- contribuer aux politiques d'écomobilités pour les scolaires,
- participer à la gouvernance du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF),
- permettre à tous d'accéder aux réseaux de transports en commun,
- promouvoir le transport de marchandises.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Mobilité durable	Dépenses	47,098	47,538	47,566	48,003
	Recettes	0,001	-	-	-

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Mobilité durable	Dépenses	2,612	4,092	6,419	10,261
	Recettes	0,03	0,096	0,1	0,07

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	6	2	3

Objectifs prioritaires - Indicateurs

	Participer à l'amélioration de l'offre de transport en commun en Seine-Saint-Denis								
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Ligne 11	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service		Bilan technique et financier	
Ligne 11 phase 2	Etudes	Etudes	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service
Ligne 12 phase 2 (Mairie d'Aubervilliers)	Travaux	Travaux	Mise en service		Bilan technique et financier				
Ligne 14	Travaux	Travaux	Mise en service		Bilan technique et financier				
Ligne 14 phase 2 (Pleyel)	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service	
Tram 11 Express phase 1	Mise en service		Bilan technique et financier						
Tram 11 Express phase 2	Etudes	Etudes	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service	
Ligne 15 Sud	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service		Bilan technique et financier	
Ligne 15 Est	Etudes	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service
Ligne 16	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service	
Ligne 17	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Mise en service	

Action 1 : Carte imagine'R

Objectifs de l'action

Afin de permettre aux collégiens, lycéens et étudiants d'accéder à leurs formations et en même temps de développer l'usage des transports en commun, le Département prend en charge, depuis la rentrée 2010-2011, 50% du coût de la carte imagine R pour les collégiens boursiers. Depuis la rentrée 2011-2012 le dispositif a été étendu aux demi-pensionnaires des collèges publics départementaux, se situant dans les tranches de quotient familial CAF qui ouvrent droit à l'aide départementale à la demi-pension (ADEP). De plus, les élèves abonnés à la carte imagine R collégiens non boursiers, scolarisés en classe de 3^{ème}, et ce quelque soit leur collège, bénéficient toujours d'une prise en charge à hauteur de 25 % du montant de leur carte.

L'aide dite « subvention sociale » à tous les abonnés boursiers, collégiens et lycéens, participe également de cette démarche.

Par ailleurs, le Département favorise la mobilité des personnes âgées et des personnes handicapées à travers les dispositifs Forfait Améthyste et PAM 93.

Pour 2017, les objectifs opérationnels sont :

- de suivre les prestations réalisées par Comutitres pour le compte du Département, pour la campagne 2016-2017, toujours encadrées par la convention conclue avec le STIF et les transporteurs et de finaliser avec le STIF et Comutitres la nouvelle convention pour les années 2017 à 2020,
- de procéder au remboursement de 50 % du montant de la carte imagine R pour les porteurs de carte qui répondent aux critères et qui en feront la demande,
- de suivre les conventions et les échanges avec le STIF, en soutien auprès de la DPAPH pour le titre Améthyste et pour le transport spécialisé PAM 93.

Principaux partenariats

Les partenaires de l'action sont le Groupement d'intérêt économique (GIE) Comutitres (qui met en œuvre la prestation), le STIF, les transporteurs et les collègues.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Carte Imagine'R	Dépenses	0,895	0,877	0,896	0,896
	Recettes	0,001	-	-	-

Action 2 : Développement des réseaux de transports en commun

Objectifs de l'action

- la priorisation des versements, dons et dépôts, après évaluation de leur intérêt patrimonial, pour retarder la saturation ;
- la mise en production de l'ensemble des modules du système de gestion d'archives ;
- la refonte du site internet de la DSA et la mise à disposition du public de nouvelles ressources archivistiques ;
- la réalisation du projet du Portail d'histoire des familles et des populations ;

Les objectifs stratégiques se déclinent comme suit :

- agir auprès du STIF afin que soient réalisées les études des projets contractualisés dans le cadre du contrat de plan État-Région (CPER) et que soit améliorée la qualité de service des réseaux bus et tram,
- travailler avec la SGP à la réalisation dans le calendrier prévu des lignes 14 Nord, 15 Est, 16 et 17 et leur insertion optimale dans l'environnement urbain,
- contribuer techniquement à l'avancement des projets d'investissement, qu'ils soient financés ou non par le Département : prolongement des lignes 11, 12 (phase 2) et 14 du métro, du train-tram T4 à Clichy-Montfermeil, réalisation du Tram 11 Express (phases 1 et 2), schémas directeurs des lignes de RER A, B, C, D et E,
- engager ou participer aux études prospectives sur le développement des infrastructures lourdes et sur des techniques innovantes de transports collectifs,
- participer aux restructurations ou au renforcement des réseaux de bus pilotés par le STIF sur l'ensemble du territoire,
- participer à la mise en œuvre du plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF).

Les objectifs opérationnels pour 2017 sont :

- la participation aux études pour la réalisation du Grand Paris Express,
- le pilotage et le co-pilotage d'études de pôle du Grand Paris Express,
- le pilotage et la coordination inter-directions des prolongements des lignes 12 (phase 2), 11 et 14 du métro,
- le pilotage, pour le Département, des études sur le prolongement du RER E à l'Ouest et sur le schéma de secteur des infrastructures à l'Est, ainsi que les schémas directeurs des lignes A, B, C et D du RER,
- le pilotage d'une étude sur la restructuration du réseau d'autobus liée à la mise en service du Grand Paris Express et la participation aux études de restructuration du réseau autour des projets T4 et T11 Express,
- la participation à l'avancement du projet de nouvelle branche du T4 vers Clichy-Montfermeil,

- la participation, en lien avec les transporteurs et la Direction de la voirie et des déplacements, au recensement et au traitement des points durs de circulation bus dans le cadre du nouveau Plan de déplacements urbains (PDU), notamment à travers l'amélioration de la gestion des livraisons sur les itinéraires de bus.

Principaux partenariats

Partenaires externes : Départements franciliens, communes, intercommunalités, transporteurs (RATP, SNCF), RFF, STIF, Société du grand Paris, Région Ile-de-France, associations d'usagers...

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Développement des réseaux des transports en commun	Dépenses	46,200	46,662	46,660	47,098

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Développement des réseaux des transports en commun	Dépenses	2,519	4,045	6,409	10,211
		-	-	0,1	0,07

Action 3 : Promotion du transport de marchandises

Objectifs de l'action

La Seine-Saint-Denis, à travers sa Charte d'objectifs du transport de marchandises, œuvre, avec ses partenaires, pour une logistique urbaine durable. Le Département souhaite poursuivre ses actions en faveur d'une logistique vertueuse en favorisant le report vers la voie d'eau, en optimisant les conditions de livraison par la route et en améliorant les performances environnementales du transport de marchandises.

Quatre objectifs opérationnels composent cette action :

Apporter des expertises, mobiliser les partenaires afin d'engager et d'accompagner des actions communes

Il est proposé de poursuivre et de mener plusieurs initiatives en collaboration avec la SOGARIS et les autres partenaires du Département (Région, Etablissements publics territoriaux, Ville de Paris ...) :

- la mise en place d'ateliers sur les sites d'opportunités pour la logistique en Seine-Saint-Denis : cartographie des délaissés urbains appartenant au Département, évaluation du besoin en foncier des logisticiens et des énergéticiens,
- le lancement d'un appel à projets sur le ou les sites recensés,
- la prise en compte de la logistique urbaine dans les projets d'aménagement : travail avec les territoires afin d'insérer les problématiques de livraisons de marchandises en amont des projets,
- une étude pré-opérationnelle, si possible sur deux sites portuaires, un sur le canal de l'Ourcq, un sur le canal Saint-Denis, afin d'initier et déployer des solutions de report modal.

Animer la mise en oeuvre de la Charte sur le transport de marchandises :

Il est prévu d'organiser un colloque afin de réaliser un point d'étape des actions menées par le Département, de sensibiliser les acteurs aux problématiques de logistique urbaine durable et d'engager de nouveaux partenaires dans le cadre de la signature de la Charte.

Assurer une veille géographique, économique, technologique, scientifique et environnementale :

Il est proposé de renforcer les échanges avec les acteurs économiques : entreprises, gestionnaires d'infrastructures ou transporteurs (SNCF, RFF, Ports de Paris, Voies Navigables de France, ...), fédérations professionnelles, en s'appuyant notamment sur un partenariat renforcé avec la SOGARIS.

Participer à une réflexion régionale

Le Département partage avec les différents acteurs (la Métropole, la Région, la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France - DRIEA, la Ville de Paris...) les mêmes objectifs généraux de préservation de sites logistiques en zone dense et des emplois liés, de meilleure organisation de l'approvisionnement et de l'enlèvement des marchandises en centre ville, de réductions des pollutions, de transfert modal. Une mobilisation-contribution importante est attendue par chacun de ces partenaires et sera source de prestations diverses (notes, présentation dans leurs instances de nos travaux...).

Les principales études menées par ces partenaires avec la participation du département sont :

- la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (DRIEA),
- le suivi du Défi 7 (PDUIdF / STIF-Régions),
- la participation à l'Appel à projets « Ville respirable en 5 ans » : étude sur la mise en place d'une zone à circulation restreinte (ZCR) à l'échelle métropolitaine,
- la charte logistique durable (Ville de Paris),
- la perspective d'étude sur le Tramfret (Ville de Paris, Région, Sogaris ...),
- le suivi des réflexions sur le triage du Bourget – Drancy (Préfecture de Seine-Saint-Denis).

Principaux partenariats

Communes, intercommunalités, institutionnels, Etat, Région, Société Sogaris, transporteurs, chargeurs, fédérations professionnelles, gestionnaires de ports, de plates formes logistiques...

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Promotion du transport de marchandises	Dépenses	0,003	0,000	0,019	0,01

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Promotion du transport de marchandises	Dépenses	0,093	0,093	0,020	0,05
	Recettes	0,030	0,096	-	-

Programme : PDU et infrastructures de transports en commun

Ce programme relève

de la Mission

Réseau routier et mobilité durable

Ce programme comporte quatre actions :

- Maîtrise des déplacements,
- Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS
- Amélioration de la circulation des bus,
- Développement des modes actifs (piétons, cyclistes).

Agenda 21 :

Orientation : Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Contexte

Le Schéma départemental des déplacements affiche l'objectif de rééquilibrer l'utilisation des différents modes de transport, en donnant à chacun d'eux les moyens de jouer un rôle social et économique plus efficace.

Il s'agit, dans le cadre des projets portés par le Département, de veiller au partage de l'espace public départemental, en développant un réseau maillé de transports en commun irriguant l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et en accordant une place accrue aux usagers des transports en commun, aux piétons et aux cyclistes.

Le Plan Mobilités Durables voté en juin 2016 vient renforcer cet engagement du Département en mettant en avant des aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux favorisant la marche qui seront déclinés en études et/ou travaux en 2017.

L'outil de régulation des carrefours à feux – GERFAUT – fait l'objet d'une modernisation dans le cadre d'un projet d'ensemble visant à déployer sur le Département un réseau de télécommunications à très haut débit par la fibre optique.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de :

- favoriser toutes les mobilités durables, réaliser les aménagements cyclables nécessaires pour renforcer l'offre en déplacements alternatifs à la voiture,
- mettre en œuvre une politique de réduction des émissions urbaines par le développement des réseaux de transports collectifs et des mobilités alternatives à la voiture individuelle, ou tirant profit des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements,
- donner une lisibilité plus forte à l'organisation du territoire de la Seine-Saint-Denis en reliant entre eux les principaux pôles du département au travers des projets de tramways, de transports en commun en site propre et d'itinéraires cyclables structurants,
- assurer l'accessibilité à des transports collectifs performants et fiables en traitant les points durs bus,
- améliorer les déplacements sur les secteurs du cœur du département en poursuivant mise en place d'un bus à haut niveau de service (BHNS) sur l'ex-RN3 et en participant au prolongement du T1 vers Val-de-Fontenay,
- contribuer au développement de la pratique cyclable en Seine-Saint-Denis en poursuivant l'aménagement et la mise en lumière de la piste du canal de l'Ourcq,
- poursuivre la mise en œuvre des stratégies de régulation et d'exploitation des déplacements en assurant la mise en œuvre de l'outil GERFAUT II.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Programme PDU et infrastructures de transports en commun	Dépenses	0,212	0,097	0,050	0,038
	Recettes	0,120	0,043	0,026	0,018

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Programme PDU et infrastructures de transports en commun	Dépenses	36,244	21,538	39,590	30,712
	Recettes	33,914	13,256	23,480	18,413

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	43	20	19	4

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Améliorer les dessertes existantes et optimiser l'utilisation de la voirie					
		2013	2014	2015	2016	2017
Développement de Gerfaut 2 : Nombre de carrefours équipés et raccordés en fibre optique dans l'année	cible	80	90	100	130	80
	réalisé	75	90	125	131	
<p><u>Commentaire :</u> La politique de maîtrise des déplacements sur la voirie départementale passe notamment par le développement et la modernisation de l'outil Gerfaut (Gerfaut 2), qui vise notamment à donner une priorité accrue aux transports collectifs. En 2012, les carrefours du T5 et une partie des carrefours de l'ex-RN186 et de l'ex-RN2 ont été équipés et raccordés en fibre optique. En 2013, la fibre a été déployée sur le tronçon du T1, la totalité des carrefours assurant la priorité aux bus de la ligne 152, et sur une partie des carrefours de la RD116. En 2014, le déploiement de la fibre a concerné les axes suivants : - RD 20, RD 27, RD 30 et RD 40 - PACT T1 et tramway T8. En 2015, les axes RD 30, ex-RN 301, RD27, RD40, RD50, RD29, RD20n RD24 et une 1^e partie de PACT T1 ont été concernés par le raccordement des carrefours à feux au PC Gerfaut II. En 2016, le PACT T1 sera finalisé et les axes RD115, ex-RN34, ex-RN370 et RD116 seront raccordés. En 2017, les axes suivants seront raccordés : RD115 Nord, ex-RN34 Ouest, RD44, ex-RN302 (Gagny) en 3G, ex-RN370 (Noisy le Grand), RD20 (Saint-Denis et Ile-Saint-Denis).</p>						

Objectif	Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite en transport en commun					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'arrêts de bus mis en accessibilité Utilisateurs de fauteuil roulant (UFR)	cible		60	70	73	70
	réalisé	41	57	68	58*	
<p><u>Commentaire :</u> Au total, 1 369 arrêts de bus sont recensés sur les routes départementales. L'objectif est de rendre accessible 74 % des arrêts fin 2016 et 79 % fin 2017. *estimation basée sur le rythme d'avancement des travaux du programme 2016 en cours.</p>						

Objectif	Développer les itinéraires cyclables					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de km d'itinéraires cyclables cumulés sur le réseau départemental (en Km)	cible		104,39	105	106	
	réalisé	92,00	99,6	102,6		
Nombre de km d'itinéraires cyclables sur le réseau départemental/ cible SDIC (265 km),	cible		39,39 %	39,6 %	40 %	

en %	réalisé	34,72 %	37,58 %	38,72 %		
Commentaire : Il s'agit de poursuivre la participation à l'émergence d'un réseau cyclable à l'échelle du territoire départemental, dans le cadre des objectifs du Schéma départemental des itinéraires cyclables (SDIC) adopté en 2002 : 265 km en 15 ans de réseau cyclable départemental. Au 31 décembre 2015, le linéaire total du réseau départemental s'établissait à 105 km.						

Autres indicateurs

Indicateurs de trafic issus des documents de concertation (Dossier d'objectifs et de caractéristiques principales du STIF) et des enquêtes publiques (selon l'avancement des projets).

Tramway T5 Saint-Denis Garges Sarcelles	
Fréquentation par jour	Environ 54 000 voyageurs

Tramway T8 Saint-Denis Epinay Villetaneuse	
Trafic annuel	12,5 millions de voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 55 000 voyageurs

BHNS RN3	
Fréquentation par jour	Environ 42 000 voyageurs

Prolongement de T1 de Saint-Denis à Asnières Genevilliers Les Courtilles	
Trafic à l'heure de pointe	5 200 voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 43 000 voyages

Prolongement de T1 de Bobigny à Val de Fontenay	
Trafic à l'heure de pointe du matin	6 400 voyageurs
Fréquentation par jour	Environ 52 000 voyageurs pour la ligne nouvelle

Action 1 : Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS

Objectifs de l'action

La Direction de la voirie et des déplacements est maître d'ouvrage des aménagements urbains prévus pour les différents tramways et les transports en commun en site propre (TCSP).

L'objectif stratégique de cette action est de créer les conditions de la réalisation des projets, dont les études sont en cours dans la perspective de démarrage des premiers travaux préparatoires.

Pour chacun des projets de TCSP, les étapes prévues en 2017 sont les suivantes :

Projet	Etapes 2017	Objectif de mise en service
T8 Saint-Denis – Epinay – Villetaneuse	<ul style="list-style-type: none"> - Clôture des marchés de travaux - Bilan financier de l'opération 	Mise en service en décembre 2014
T1 Val de Fontenay	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des acquisitions foncières - Poursuite des travaux concessionnaires 	Démarrage Travaux 2018 (sous réserve de validation du plan de financement)
TCSP ex-RN3	<ul style="list-style-type: none"> - Approbation de l'AVP et du plan de financement mi 2017 - Démarrage travaux de dévoiement des réseaux fin 2017 	Mise en service horizon 2020 (sous réserve de validation du plan de financement)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	0,212	0,097	0,050	0,038
	Recettes	0,120	0,043	0,026	0,018

Les crédits de fonctionnement proposés correspondent aux procédures administratives (contentieux, commission d'enquête...) liées aux opérations en cours (prolongement du T1 vers Val de Fontenay, TZen 3).

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Réalisation des infrastructures de tramways et BHNS	Dépenses	25,667	13,617	26,960	19,740
	Recettes	30,984	8,935	17,980	15,026

Les crédits investissement prévus pour 2017 au titre des aménagements urbains programmés pour les différents tramways et TCSP concerneront les opérations suivantes :

- TRAM'Y (T8) : les crédits proposés permettront la clôture financière de plusieurs marchés de travaux, notamment à travers le règlement des dépenses de maîtrise d'œuvre et le traitement des réclamations des entreprises prestataires (protocoles d'accord sur différents lots). Les recettes correspondantes estimées seront sollicitées au titre du Contrat de plan Etat-Région (CPER),
- Prolongement du T1 à l'Est entre Bobigny et Val-de-Fontenay : les crédits prévus intègrent la poursuite des études, les acquisitions foncières et les libérations d'emprises,
- Le projet TZen3 de requalification de l'ex-RN3 de Pantin aux Pavillons-sous-Bois et la création d'un transport en commun en site propre de type "Bus à haut niveau de service (BHNS)" seront poursuivis en 2017. Les crédits prévus porteront notamment sur la poursuite des études, les dépenses réglementaires liées à la loi sur l'eau et les dépenses liées aux conventions en cours avec la RATP et la SNCF.

L'opération achevée du T5 Saint-Denis – Garges – Sarcelles, mise en service en 2013, nécessite de faire l'objet d'un audit de la Région, condition préalable au versement du solde de recettes. Cet audit s'est déroulé en 2016. Le versement du solde de subventions devrait intervenir en 2017.

Dans le même temps, l'éclairage défectueux du pont du Grand Bras sur le tracé du T1 fera l'objet de travaux de modification pour permettre une mise en lumière conforme aux objectifs architecturaux du projet initial.

Des crédits sont proposés au titre du programme "Aménagements connexes dans le cadre des opérations de transport" :

- au titre du PACT1 : aménagements de remise à niveau de la ligne T1 "historique", consistant notamment en l'adaptation des stations au futur nouveau matériel roulant, d'aménagements de carrefours et de STL, et ayant pour objectif global l'amélioration du fonctionnement de la ligne),
- au titre des études d'impact des futures gares du Grand Paris.

Action 2 : Amélioration de la circulation des bus

Objectifs de l'action

Conformément au Plan de déplacements urbains 2010 qui définit un nouveau cadre d'intervention pour l'amélioration de la circulation des bus, le Département ciblera ses efforts sur des actions en faveur des bus sur des tronçons et carrefours identifiés. Dans ce contexte, le Département poursuivra la mise en œuvre d'un programme pluriannuel relatif à la résorption des points durs bus, dont les premières études ont été engagées en 2013 et les opérations en 2015.

En 2017, il est proposé :

- d'achever les travaux de la RD 30 avenue Barbusse à La Courneuve, dans le cadre du contrat d'axe de la ligne 143 selon un programme repris suite à la découverte d'amiante,
- de poursuivre les études d'aménagement de la ligne 173 à Saint-Ouen en coordination avec les projets impactant le secteur de la ZAC des Docks,
- la poursuite des études d'aménagement du boulevard Victor Hugo (RD410) à Saint-Ouen permettant d'améliorer les conditions de circulation de la ligne 173. Ces études sont menées en coordination avec les projets impactant le secteur de la ZAC des Docks,
- d'engager les réflexions sur le point dur bus du carrefour ex-RN302 / RD116 entre Rosny-sous-Bois et Villemomble,
- d'engager les travaux d'aménagement en faveur des bus de la ligne 613 sur l'ex-RN 370 à Livry-Gargan.

Dans le cadre du programme de traitement des points durs de circulation des bus, des études portant sur les conditions de circulation et le recensement des difficultés rencontrées des lignes 255, 121, 609, 150, 129 et 602 ont été réalisées depuis 2013. Le programme vise à constituer un vivier d'opérations en vue de résorber les points durs de circulation et améliorer la régularité des lignes de bus principales sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Pour l'heure, trois études de faisabilité sont en cours et un travail sur la régulation des carrefours est initié.

Dans le cadre de la loi "handicap" de 2005, les collectivités avaient l'obligation de rendre leur réseau accessible au 1^{er} février 2015. La loi du 10 Juillet 2014 prévoit un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), dispositif d'exception qui permet de poursuivre les travaux d'accessibilité après le 1^{er} février 2015 avec une durée de deux fois trois ans maximum pour les transports urbains. Il s'agira donc de poursuivre le programme de mise en accessibilité aux Utilisateurs fauteuils roulants des arrêts de bus. A la fin de l'année 2016, 74 % du nombre total d'arrêts seront considérés comme accessibles. En 2017, le Département prévoit de rendre accessibles 70 arrêts supplémentaires, portant le pourcentage d'arrêts accessibles à 79 %.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Amélioration de la circulation des bus	Dépenses	3,123	1,853	3,090	3,270
	Recettes	1,461	2,735	1,350	1,650

En investissement, 3,270 millions d'euros sont proposés, dont 1,750 million d'euros au titre de la mise en accessibilité "Utilisateurs fauteuils roulants (UFR)" des arrêts de bus qui relèvent de la mise en accessibilité aux transports en commun des personnes à mobilité réduite. Ce programme est éligible au financement du STIF à hauteur de 75 %.

Action 3 : Maîtrise des déplacements

Objectifs de l'action

Le Conseil départemental a délibéré, le 13 juin 2006, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de maîtrise des déplacements sur la voirie de la Seine-Saint-Denis à travers l'ébauche d'un Schéma départemental de régulation des déplacements. Ce document plaçait au centre des réflexions la question du partage du temps entre les différents modes de déplacement par la régulation des carrefours à feux. Il proposait un cadre technique financier et décisionnel pour cette nouvelle politique publique avec pour enjeux majeurs de :

- passer d'un objectif « d'amélioration des conditions générales de circulation » à une politique de « maîtrise des déplacements avec une priorité accrue aux transports collectifs »,
- moderniser et de développer l'outil pour la gestion et la régulation des Feux automatisés (GERFAUT II),
- permettre une meilleure gestion des déplacements par la priorité aux transports en commun (afin d'améliorer la vitesse commerciale des transports en commun), une meilleure utilisation du réseau magistral, un renforcement de la sécurité tous modes confondus et une amélioration de l'information multimodale aux usagers, une réduction des nuisances (pollutions atmosphériques et acoustiques).

Il s'agira en 2017 de poursuivre la mise en œuvre du projet GERFAUT II, avec l'objectif de finaliser la modernisation de l'outil de gestion et de régulation des feux existant.

Le système GERFAUT II permettra, à l'aide d'un réseau en fibre optique très haut débit et d'un système de régulation en temps réel, de répondre mieux aux problématiques de gestion des déplacements suivantes :

- l'amélioration de la régularité des véhicules de transports collectifs (priorité aux transports collectifs aux carrefours à feux),
- le déplacement de la circulation de transit vers le réseau magistral (voies nationales) afin de désengorger le réseau principal (voies départementales),
- la fluidification de la circulation sur l'ensemble du territoire en agissant en particulier sur les pôles de trafic,
- la mise en place des mesures d'anti-saturation en cas de congestions sur les axes départementaux principaux.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Maîtrise des déplacements	Dépenses	6,283	4,329	6,550	3,150
	Recettes	1,225	1,341	3,000	1,000

Action 4 : Développement des modes actifs (piétons, cyclistes)

Objectifs de l'action

Cette action constitue une priorité majeure du Département, formalisée dans le Plan mobilités durables (PMD), dont les objectifs sont de :

- poursuivre la participation à l'émergence d'un réseau cyclable maillé et continu à l'échelle du territoire départemental, en veillant notamment à la résorption des points durs et coupures,
- renforcer l'expertise concernant les modes actifs sur tous les projets d'aménagements pilotés ou suivis par le Département,
- poursuivre la sensibilisation et l'encouragement aux déplacements actifs dans les collèges,
- mettre en place un comité « Mobilités actives », en relation avec les partenaires institutionnels, privés et associatifs regroupés dans un comité de suivi,
- privilégier une démarche de co-élaboration des projets, tant avec les communes qu'avec les associations d'usagers cyclistes.

Les objectifs opérationnels pour 2017 seront poursuivis en concertation avec les acteurs des déplacements cyclables en Seine-Saint-Denis et concerneront :

- la mise en œuvre du Plan mobilités durables et la réalisation d'une partie des 30km de pistes programmées entre 2017 et 2020 : RD27 avenue division Leclerc à Bobigny ; Ex-RN310 avenue du 18 juin à Epinay sur Seine ; RD25 Rue Jean-Baptiste Clément à Villetaneuse, RD 20 Rue du Landy entre l'Ex-RN1 et Saint Ouen à Saint Denis,
- le développement des actions éducatives dans les collèges à la thématique de la mobilité durable et la poursuite des aménagements préconisés dans les études d'accessibilité aux collèges,

En 2017, les opérations d'aménagement de l'Eurovéloroute n°3 (Canal de l'Ourcq) seront poursuivies. Le projet prévoit la mise en œuvre du Schéma lumière (éclairage continu et sécurisant de la piste) ainsi que des aménagements qualitatifs de l'espace public. L'inauguration de cet axe est prévue en juin 2018.

Par ailleurs, des études et des travaux seront engagés afin de réaliser des aménagements d'itinéraires cyclables et modes doux favorisant la marche sur :

- l'ex-RN186 à Bondy (poursuite des travaux engagés en 2016),
- l'amélioration des traversées de carrefours et les expérimentations en direction des piétons.

Par ailleurs, en matière de franchissements, les études se poursuivent concernant le franchissement de la Seine entre Saint-Denis et l'Ile-Saint-Denis permettant d'assurer la desserte du futur éco-quartier sur le territoire de l'Ile-Saint-Denis, opération financée dans le cadre du Contrat Particulier Région-Département, ainsi que la requalification du quai du Chatelier pour assurer la continuité des itinéraires cyclables.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement des modes actifs	Dépenses	1,170	1,739	2,990	4,552
	Recettes	0,243	0,245	1,150	0,737

Mission

Développement et attractivité des territoires

Programme

Aménagement

Programme

Politique de la ville et habitat

Programme

Développement économique et promotion du territoire

Programme

Economie sociale et solidaire, emploi et formation

Programme : Aménagement

*Ce programme relève
de la Mission*

***Développement et attractivité
des territoires***

Ce programme comporte deux actions :

- Aménagement et développement urbain,
- Infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication.

Agenda 21

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain
Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Contexte

La loi NOTRe, adoptée en août 2015, a transformé le paysage institutionnel de l'aménagement du territoire, a fortiori en Ile-de-France. Si la loi a supprimé la clause de compétence générale du Département, son article L. 3211-1 prévoit que ce dernier a compétence pour « promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes ». Par ailleurs, la nouvelle organisation territoriale positionne de nouveaux acteurs tels que les Etablissements publics territoriaux aux côtés de la Métropole du Grand Paris. Le Département poursuivra son action en matière de développement du territoire en redéfinissant les modalités de son intervention dans ce cadre institutionnel rénové.

L'année 2017 verra, par ailleurs, la mise en place de nouveaux outils tels que la SEM issue de la fusion entre Séquano-Aménagement et Deltaville.

L'année 2017 sera également marquée par la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques - JOP 2024, avec une activité importante autour des projets et équipements olympiques prévus sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Objectifs du programme

Le Projet d'aménagement et de développement métropolitain (PADM) de la Seine-Saint-Denis, adopté par l'Assemblée départementale le 27 juin 2013, définit les grands enjeux d'aménagement du département :

- réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis, en travaillant plus spécifiquement sur la relation entre le réseau de transport et l'aménagement urbain, en accompagnant la candidature aux JOP 2024, en exerçant une veille sur les projets de gouvernance,
- promouvoir une ville durable, en travaillant sur les enjeux de densité urbaine, sur la relation entre les parcs et la ville et sur l'environnement des aéroports,
- organiser les outils, projets et partenariats dans la perspective d'un renouvellement de la gouvernance, en suivant la mise en place de la nouvelle SEM réunissant Séquano-Aménagement et Deltaville, en prolongeant le travail sur le foncier départemental (mise en œuvre du Plan de Cession 2013-2014, Atlas des terrains mutables, recensement, diagnostic, intégration à des projets et/ou possibilité de remembrement) et sur les emplacements réservés départementaux.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Aménagement	Dépenses	1,518	1,285	1,120	1,082

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Aménagement	Dépenses	0,816	0,225	1,366	0,760
	Recettes	0,021	-	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	41	20	14	7

Dont 5 postes de A et 2 postes de B à la Direction de la DAD

Dont 1 poste de A et 1 poste de C au Pôle Communication

Dont 1 poste de A, 4 postes de B et 2 postes de C au Bureau des Ressources Humaines et des Moyens

Dont 1 poste de A, 3 postes de B et 2 postes de C au Bureau du Budget et de la Coordination

Action 1 : Aménagement et développement urbain

Objectifs de l'action

Les grands objectifs se traduisent d'une part à travers quatre « objets d'aménagement » :

- promouvoir le renouvellement urbain et la densification raisonnée,
- favoriser la place de l'activité et de l'innovation dans la ville,
- assurer et concilier les mobilités locales et métropolitaines notamment sur le réseau départemental,
- valoriser les paysages de la Seine-Saint-Denis, notamment dans leur capacité à rétablir des continuités urbaines et naturelles sur le territoire.

Les objectifs du PADM relatifs aux quatre grands territoires métropolitains sont :

- pour les établissements publics territoriaux Plaine Commune et Est Ensemble, il s'agit de maintenir la diversité socio-économique, de favoriser les relations avec Paris en soutenant la réalisation des prolongements de lignes de métro complémentaires des rocades du Grand Paris Express, mais aussi en luttant contre l'habitat indigne, et en veillant à la requalification des voies « pénétrantes » et boulevards de la Métropole ;
- pour l'établissement public territorial Est Ensemble, il s'agit d'accompagner la réalisation d'une ville dense, mixte et vivante, de favoriser la mise en cohérence du territoire en s'appuyant sur l'Alliance pour un développement solidaire des territoires de l'Ourcq ainsi que sur les linéaires paysagers structurants relatifs aux projets du TZen 3, du T1, de la ligne 11 du métro ;
- pour les établissements publics territoriaux Plaine Commune et Terres d'envol, il s'agit de réguler les effets de concurrence entre territoires tout en favorisant la qualité de vie urbaine et de contribuer à l'intégration territoriale des deux plateformes aéroportuaires (Le Bourget et Roissy) ;
- pour l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est, il s'agit d'assurer une meilleure visibilité de ce territoire au sein du grand Est francilien, et de suivre l'arrivée des gares du Grand Paris Express, en vue d'un développement plus équilibré entre les pôles existants.

Priorités de l'action

En 2017, les objectifs stratégiques et opérationnels de cette action vont se décliner de la façon suivante.

- Réussir l'intégration métropolitaine de la Seine-Saint-Denis

Autour des projets de transports collectifs (Tramway, T'Zen, NGP, prolongement de lignes de métro), il est prévu de :

- poursuivre la mise en œuvre du projet de « quartier métropolitain » initié par le Département autour de la gare T11 (anciennement Tram-Express-Nord) de Dugny-La Courneuve au regard des enjeux de la concertation autour du parc Gorges Valbon et la candidature de Paris aux JOP 2024,
- suivre les conventions avec la SGP et le STIF ainsi que la Charte aménagement-transport autour du T11 afin de contribuer à leur insertion urbaine et à la cohérence des aménagements de desserte des futures gares,
- suivre les projets de gare (Fort d'Aubervilliers, futures gares du Tram 11, La Courneuve-Six-Routes, Pont de Bondy),

- suivre les suites données au Plan-Guide des abords du T1 prolongé (Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil) et s'assurer de la valorisation du foncier départemental.

Dans le cadre de l'accompagnement de la candidature de Paris aux Jeux JOP 2024, il s'agira d'assurer la cohérence des travaux engagés sur le site de Dugny La Courneuve avec la mission sur le secteur Ouest Valbon intégrant le stade de Marville, le parc Georges Valbon et avec la démarche de préfiguration du boulevard métropolitain de l'ex-RN2.

Autour des routes départementales, il est prévu de :

- poursuivre le projet de préfiguration d'un boulevard de la Métropole sur l'ex-RN2 en lien avec les démarches engagées par les autres directions départementales ou les autres collectivités territoriales,
- poursuivre la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition d'enjeux d'évolution du secteur Ouest Valbon (ex RN 301).

Autour du canal de l'Ourcq, la Direction va poursuivre son accompagnement concernant le réaménagement du parc de la Bergère et le site de l'ancien tribunal de Bobigny porté par le Département dans l'appel à projet « Réinventer la Seine ». Par ailleurs, elle accompagnera également le projet TZEN 3, notamment sur la question des emprises chantier, avec Est Ensemble dans la continuité de la charte du paysage, des usages et de l'aménagement du canal de l'Ourcq à grand gabarit.

Concernant la gouvernance métropolitaine, il est prévu de poursuivre une veille législative et une analyse des projets institutionnels et de l'évolution des compétences en matière d'aménagement, d'habitat et de Politique de la ville au sein de la Métropole et également de suivre la montée en compétences des établissements publics territoriaux (EPT).

- Promouvoir une ville durable

Il est prévu de :

- poursuivre le travail engagé avec la Direction de la Nature des Paysages et de la Biodiversité concernant la relation ville-parcs,
- assurer une veille sur les possibles évolutions ou orientations du secteur Stains Cerisaie,
- participer à la définition du projet de réaménagement du parc de la Bergère notamment sur les aspects d'intégration urbaine,
- suivre les projets des territoires aéroportuaires notamment en matière de maîtrise des nuisances sonores,
- assurer le suivi de la procédure d'ORCOD-IN (Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National) au centre-ville de Clichy-sous-Bois.

- Organiser nos outils, projets et partenariats dans un contexte de gouvernance renouvelé

Il est prévu d'enrichir le système d'information géographique départemental d'une base de données sur les projets urbains du territoire.

Sur les questions foncières, il est prévu de :

- poursuivre les échanges avec Plaine Commune en vue d'une cession à l'EPT des terrains dit « CGR » (Stains-Pierrefitte),
- poursuivre la mise en œuvre d'un protocole foncier avec Plaine Commune sur la cession des parcelles départementales nécessaires à la réalisation des espaces publics de 3 gares du Tram 11 Express (Pierrefitte-Stains, Stains-Cerisaie, Dugny-La Courneuve),
- intervenir en appui des projets ou réflexions pilotés par les autres directions départementales ou par l'EPT Plaine Commune sur le foncier départemental situé dans les secteurs Joncherolles et Vallès à Pierrefitte-sur-Seine,
- collaborer avec le Ministère de la Défense sur le projet du terrain des Essences (La Courneuve),
- poursuivre les travaux pour identifier l'ensemble du foncier départemental sur le quartier Saint-Antoine / Murs à Pêches (Montreuil) et mener une réflexion sur son évolution,
- poursuivre la réflexion sur le devenir du terrain Sainte-Anne situé sur les communes de Les Pavillons-sous-Bois et Aulnay-sous-Bois. Il s'agira de concrétiser la piste d'une occupation temporaire pour les besoins du TZEN et d'aboutir un projet de cession à terme.
- Engager une réflexion sur une convention avec le Grand EPF (fusion des 4 établissements publics foncier existants en IDF) dans le but de procéder à des regroupements/remembrements permettant une meilleure valorisation du foncier départemental.

Concernant les emplacements réservés, il s'agira de poursuivre la régularisation de leur validité en cohérence avec l'actualité des projets afin de prévenir des situations complexes juridiquement à l'heure d'éventuels transferts de compétence.

Concernant les outils d'aménagements départementaux, l'année 2017 verra la mise en place de la SEM issue de la fusion de Séquano-Aménagement et de Deltaville.

Partenariats internes et externes

Atelier parisien d'urbanisme (APUR), l'Institut d'aménagement et d'urbanisme (IAU), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), EPA Plaine de France, Paris Métropole, l'Association des collectivités du Grand Roissy (ACGR), l'Entente Arc-en-Seine, Vallée de la Seine.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Aménagement et développement urbain	Dépenses	1,344	1,222	1,085	1,047

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Aménagement et développement urbain	Dépenses	0,206	0,434	1,912	0,540

Action2 : Infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication

Objectifs de l'action

Le déploiement de la fibre optique est une priorité pour le Département, pour les habitants, les entreprises et les services publics. La mise en œuvre de cette opération s'appuie notamment sur le schéma directeur territorial d'aménagement numérique voté par l'Assemblée départementale en novembre 2012.

Les travaux menés dans le cadre de l'établissement de ce schéma ont permis de conclure que les initiatives visant à favoriser le déploiement du très haut débit sont nombreuses et suffisantes pour atteindre la cible de services dans des délais raisonnables. En revanche, il est nécessaire de poursuivre les projets déjà lancés, notamment la délégation de service public (Débitex). Par ailleurs, il est nécessaire que le Département se dote des outils et moyens pertinents pour contrôler les déploiements réalisés par les opérateurs. Ce sera l'un des axes de travail en 2017 en partenariat avec la Préfecture de Région, les opérateurs privés et l'ensemble des collectivités territoriales.

Concernant le déploiement de la fibre optique par les opérateurs privés sur leurs fonds propres, l'année 2017 sera marquée par deux points importants :

- la prise en compte des 6 communes supplémentaires par Orange dans le cadre de l'avenant signée en juin 2016 ;
- la finalisation d'une convention avec SFR sur les 7 communes restantes.

Concernant la délégation de service public Débitex, l'année 2017 sera marquée par le passage en co-délégation sans impact sur le contrat de concession. Il est prévu ensuite que les villes concernées soient prises en charge en régie par les services du Département. De nouveaux services seront ainsi proposés aux usagers à travers Internet ou les outils multimédias.

Concernant le volet Infrastructures, l'année 2017 sera marquée par :

- la poursuite du déploiement de la DSP Débitex sur la partie résidentielle en particulier sur les communes de Clichy-sous-Bois, Villepinte, Coubron et Vaujours,
- le suivi du déploiement des 27 communes conventionnées avec Orange,
- le suivi du déploiement de SFR sur ses fonds propres dans le cadre d'un réseau fibre optique de bout en bout (FTTH) sur les 7 communes où il n'y a pas de réseaux câblés.

Partenariats interne et externe

Etablissement Public de Coopération Inter-Départementale Débitex,
Conseil régional et Préfecture d'Ile de France, Conseil Général du Val d'Oise,
Délégué : Débitex Télécom
Aide à la maîtrise d'ouvrage (AMO) : IDATE, Latournerie Wolfrom, SETICS

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Infrastructures liées aux TIC	Dépenses	0,175	0,063	0,035	0,035

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Infrastructures liées aux TIC	Dépenses	0,610	0,008	0,410	0,220
	Recettes	0,021	-	-	-

Programme : Politique de la ville et habitat

*Ce programme relève
de la Mission*

**Développement et attractivité
des territoires**

Ce programme comporte deux actions :

- Politique de la ville,
- Habitat.

Agenda 21

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Contexte

La réforme territoriale, issue de la loi NOTRe, confirme la compétence de la Métropole du Grand Paris (MGP) concernant les politiques locales de l'habitat à compter de 2017. La redistribution de certains pans de compétences relatives à l'habitat se fera lorsque la MGP et les Territoires auront arbitré de l'intérêt métropolitain, territorial ou local et acté des subdélégations autorisées.

L'année 2017 sera celle de l'élaboration et de l'ajustement des documents stratégiques de cadrage régionaux (Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) et métropolitain (Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement) en matière d'habitat et d'hébergement. Ces derniers auront un impact important tant sur les conditions d'habitat en Seine-Saint-Denis, que sur l'intervention du Département dans le champ de la solidarité, la crise du logement et la mobilité résidentielle contribuant à la fragilisation des populations.

Objectifs du programme

Ce programme se décline autour de quatre objectifs stratégiques :

- identifier les mécanismes d'exclusion qui s'exercent au niveau régional et activer les leviers pour faire prendre en compte les problématiques d'habitat de la Seine-Saint-Denis dans le contexte francilien afin d'agir sur les processus, de rechercher des latitudes d'action et d'optimiser l'action publique,
- favoriser la mixité sociale avec une meilleure intégration urbaine des grands quartiers d'habitat social, et lutter contre les inégalités,
- renforcer l'attractivité résidentielle et la fluidité des parcours en soutenant la production de logements sociaux, l'accession sociale sécurisée et le maintien d'un parc de logement social de qualité,
- intervenir contre la dégradation du parc d'habitat privé en accordant des aides aux propriétaires occupants, en participant à la réhabilitation des copropriétés dégradées et en éradiquant l'habitat indigne.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Politique de la ville et habitat	Dépenses	0,485	0,588	0,504	0,491
	Recettes	-	-	-	0,600

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Politique de la ville et habitat	Dépenses	9,675	12,200	7,069	6,777
	Recettes	0,000	0,086	0,065	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	21	13	1	7

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Favoriser une offre de logements accessible à tous, de qualité et diversifiée					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de logements soutenus par l'aide à la construction neuve pour les opérations soldées	cible	880		686	146	145
	réalisé	832	1000	541		
dont part réservée moins de 30 ans	cible			174	34	37
	réalisé	210	242	137		
Montant versé au titre de l'aide à la construction neuve	cible	3,666	3,611	2,055	0,639	0,646
	réalisé	3,666	3,436			
Nombre de logements réalisés au titre du soutien à l'accession sociale à la propriété sécurisée (par l'intermédiaire de la coopérative)	cible				49	150
	réalisé			33		

Objectif	Soutenir l'amélioration du parc privé et lutter contre l'habitat indigne					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de logements traités au titre des dispositifs départementaux	cible	3520	2898	2910	2700	2630
	réalisé	2402	3068	2227		
Dont OPAH/PDS	cible	2500	2000	1500	1000	1630
	réalisé	1896	2315	1469		
Dont ACGPO	cible	1000	838	1000	1000	200
	réalisé	910	742	688		
Dont Rénov' Habitat 93	cible			350	630	650
	réalisé			0		
PDHI	cible	20	60	60	70	150
	réalisé	41	11	70		

Action 1 : Politique de la ville

Objectifs de l'action

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'année 2017 sera marquée par la signature des protocoles de préfiguration. L'objet de ces protocoles est de présenter à l'Agence nationale de la rénovation (ANRU) la liste des études nécessaires aux projets de renouvellement urbain. Ils seront signés par le Département qui y inclura certaines de ses études. Le Département a déjà été sollicité par les partenaires (Etat et collectivités) au sujet de différentes problématiques liées entre autres à la rénovation de voiries départementales impactées par la requalification de certains quartiers dans le cadre du NPNRU.

En 2017, le Département poursuivra son soutien aux actions des communes et des associatives dans les quartiers prioritaires dans le cadre du contrat de ville. Il poursuivra sa réflexion sur la manière dont il pourra accentuer le rôle de coordonateur des actions de solidarité territoriale que lui confère la loi NOTRe et proposera un nouveau mode d'intervention basé sur un appel à projet portant sur les éléments suivants :

- des actions favorisant et permettant une meilleure connaissance des codes sociaux, des principes et valeurs de la République,
- des actions et projets favorisant l'intégration et la lutte contre toutes les discriminations,
- des actions favorisant la participation et l'engagement des citoyens,
- des actions favorisant la qualité de vie dans l'environnement du quartier.

Un travail partenarial sera mené avec les directions départementales concernées par la politique de la ville afin de prendre en compte les projets menés sur les territoires concernés.

Enfin, et sur ces bases, le Département engagera une discussion avec le centre de ressources départemental de la politique de la ville (Profession Banlieue), afin que soient relayés et pris en compte les enjeux renouvelés du Département en matière de politique de la ville.

Principaux partenariats

Communes et Etablissements publics territoriaux engagées dans la politique de la ville.
Etat, Région, associations de quartiers, Profession Banlieue.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Politique de la ville	Dépenses	0,120	0,311	0,299	0,289

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Politique de la ville	Dépenses	-	0,700	-	-

Action 2 : Habitat

Objectifs de l'action

L'action du Département dans le domaine de l'habitat témoigne du caractère prioritaire qu'il accorde à la politique du logement. Ses actions s'articulent autour de 3 objectifs stratégiques.

- Resituer les enjeux départementaux en matière d'habitat dans le contexte régional

Il s'agira en 2017 :

- de poursuivre l'activité de veille sur la recomposition des compétences liées à l'habitat et les incidences sur le positionnement du Département,
- faire prendre en compte les problématiques de la Seine-Saint-Denis aux plans Francilien et Métropolitain, notamment dans le Schéma Régional et dans le Plan Métropolitain de l'habitat et de l'hébergement,
- poursuivre l'élaboration du document stratégique sur les questions afférentes à l'habitat et veiller à la cohérence de l'action départementale,
- organiser les suites de la « rencontres des acteurs de l'habitat en Seine-Saint-Denis » autour d'un comité d'acteurs restreint,
- poursuivre des travaux en lien avec les observatoires et ateliers d'urbanisme,
- poursuivre le soutien à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (Adil 93),
- accompagner les acteurs en matière d'observation et d'analyse thématique notamment sur les problématiques suivantes : les équilibres territoriaux, la programmation de l'offre nouvelle, la transition énergétique, les espaces gare, la division pavillonnaire, la prévention de l'habitat indigne, les copropriétés en difficultés, les hôtels meublés, la mobilité résidentielle.

- Intervenir contre la dégradation du parc d'habitat privé et lutter contre l'habitat indigne

Il s'agira en 2017 :

- d'aider, sous conditions de ressources, les séquano-dyonisiens à adapter leur logement en prévention de la perte d'autonomie ou à améliorer la performance énergétique de leur logement dans le cadre du dispositif Rénov'habitat,
- de soutenir les Opérations programmées de l'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) et les Plans de sauvegarde (P.D.S.) pour revaloriser des quartiers anciens ou restaurer des copropriétés plus récentes en difficulté,
- de soutenir les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires pour la réalisation des travaux, en attribuant des aides du Fonds d'Intervention de quartier (F.I.Q.), dispositif financier mis en place par les communes, Plaine Commune, Est Ensemble et le Département,
- de soutenir les communes s'engageant dans des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de l'habitat dans le cadre du Plan départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDHI),
- de déployer un appel à projets pour favoriser la réhabilitation thermique des copropriétés de plus de 50 lots hors opérations publiques (OPAH, PDS),
- de soutenir la mission copropriété de Clichy-sous-Bois qui a pour mission de structurer le partenariat avec les acteurs privés et de favoriser les liens institutionnels et financiers entre les dispositifs (OPAH/POPAC/PDS),
- de suivre l'évolution du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) qui arrivera à échéance en 2017.

- Améliorer la qualité du parc social existant et soutenir la production de logements sociaux et l'accession sociale à la propriété sécurisée

Il s'agira en 2017 :

- d'améliorer le parc social existant en soutenant financièrement l'OPH 93 dans la mise en œuvre des actions d'intérêt départemental en matière d'habitat et de logement ainsi que de développement social et urbain, et favoriser ainsi la présence et la valorisation d'un habitat social de qualité,
- d'augmenter l'offre de logements sociaux pour répondre aux besoins des séquano-dionysiens en favorisant l'accès au logement social des jeunes du département, en réservant des logements pour les agents départementaux et les femmes en difficulté, en garantissant une meilleure répartition du logement social sur le territoire, et en favorisant la qualité environnementale des logements,
- de soutenir l'accession sociale sécurisée à la propriété en accompagnant la réalisation de programmes d'accession sociale à la propriété, garantissant un accompagnement dans la durée par la sécurisation HLM et la solvabilité des ménages accédants, à travers notamment la convention partenariale avec la coopérative HLM « Les Habitations Populaires » pour la réalisation de programmes neufs d'accession sociale à la propriété,
- de recueillir des informations relatives à l'activité et la stratégie des entreprises sociales de l'Habitat, mieux anticipé les effets de leur intervention sur le territoire,
- de soutenir les associations poursuivant des actions en faveur de l'Habitat (CNL93, CLCV93, CGL93),
- de mettre en œuvre, en lien avec le Préfet, le nouveau Schéma Départemental d'Action des Gens du Voyage en attendant le transfert de compétence vers la Métropole,
- de promouvoir le logement durable dans le cadre de l'appel à projets « Les Clés de l'Habitat Durable en Seine-Saint-Denis »,

- proposer une offre d'hébergements alternatifs aux nuitées hôtelières en mettant en œuvre des conventions entre le Département et les bailleurs sociaux.

Principaux partenariats

Etat et collectivités, bailleurs, associations et services départementaux.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Habitat	Dépenses	-	0,277	0,205	0,202
	Recettes	-	-	-	0,600

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Habitat	Dépenses	9,675	11,500	7,069	6,777
	Recettes	0,000	0,086	0,065	-

Programme : Développement économique et promotion du territoire

*Ce programme relève
de la Mission*

***Développement et attractivité
des territoires***

Ce programme comporte trois actions :

- Développement économique,
- Recherche et innovation,
- Promotion du territoire.

Agenda 21

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.2. La ville métropolitaine, attractive, rayonnante et solidaire

Contexte

Suite à l'adoption de la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), le Service du Développement économique et de la promotion du territoire a amorcé une refonte de ses activités : fin des aides directes aux entreprises dès fin 2015, suspension progressive des actions d'accompagnement des entreprises (export, intelligence économique, transition énergétique). L'année 2016 a été consacrée à la préparation de la réorientation de l'activité économique du Département.

Certaines missions sont réorientées, comme le soutien à l'entrepreneuriat et à l'attractivité, pour répondre à de nouveaux objectifs stratégiques en matière d'ancrage local des emplois, de développement de l'Economie sociale et solidaire et de promotion des parcours de réussites.

L'année a été mise à profit pour repenser les modalités des partenariats du Département avec les acteurs de la recherche et de l'innovation. L'objectif est de pérenniser la dynamique induite par l'important investissement de notre collectivité dans ces champs, en les centrant sur le cœur de nos compétences : la solidarité et la cohésion territoriales et sociales en œuvrant pour accompagner et soutenir un développement durable et harmonieux de nos territoires, avec leurs niveaux de maturité organisationnels et opérationnels différenciés, en plaçant la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi au cœur de nos préoccupations.

Objectifs du programme

En cohérence avec les orientations de l'Exécutif et les engagements du Plan pour l'égalité et contre les discriminations, le programme a pour but :

- de créer les meilleures conditions pour le développement du tissu économique, en s'appuyant sur les atouts du territoire (localisation, dynamisme de la création d'entreprise, filières d'avenir mieux identifiées),
- et de favoriser le développement des emplois au profit des habitants du territoire, notamment de ceux qui en sont les plus éloignés (tout particulièrement les allocataires du RSA).

La politique du Département dans ce domaine, en cours de redéfinition, se structure autour de cinq objectifs stratégiques :

- soutenir et accompagner la création ou la reprise d'entreprises en Seine-Saint-Denis,
- favoriser l'ancrage territorial des entreprises et le développement de l'emploi par le soutien à la croissance et à la compétitivité du tissu économique,
- contribuer à la dynamique du tissu économique local, de l'écosystème séquano-dyonisien à travers l'animation économique,
- renforcer l'excellence territoriale et soutenir les projets économiques du territoire en facilitant l'implantation d'entreprises, créer les conditions du développement de l'offre d'accueil (incubateur, pépinières, hôtels d'entreprises et tiers lieux) en confortant le parcours résidentiel des entreprises en Seine-Saint-Denis,
- promouvoir l'innovation dans les entreprises et soutenir la recherche publique.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Développement économique et promotion du territoire	Dépenses	3,032	3,041	2,820	2,584
	Recettes	-	0,058	-	-

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Développement économique et promotion du territoire	Dépenses	0,829	0,392	1,075	0,555

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	24	16	7	1

Dont 3 postes de A et 3 postes de B à la Direction de la DAD

Dont 4 postes de A au Pôle Veille Economique

Objectifs prioritaires – Indicateurs

Les objectifs et indicateurs prioritaires de ce programme sont en cours de redéfinition, en lien avec les nouvelles orientations du Département.

Action 1 : Développement économique

Objectifs de l'action

Cette action, dont le périmètre et les modalités sont en cours de révision, est structurée autour des objectifs suivants :

- renforcer la connaissance du tissu économique du territoire départemental,
- promouvoir, aider et accompagner la création ou reprise d'entreprise en Seine-Saint-Denis,
- encourager la croissance des TPE-PME et PMI du territoire par le biais de l'accompagnement des entreprises à l'international, du conseil stratégique, du renforcement du développement durable au sein de l'activité des PME/PMI.

S'agissant du développement des filières stratégiques par le développement de projets démonstrateurs, il s'agira en 2017 :

- de contribuer à la valorisation des territoires en accompagnant les projets économiques et en soutenant les écosystèmes locaux. Dans le champ du soutien et de l'accompagnement à la création d'entreprises, le Département intervient dans trois domaines
- d'accompagner les porteurs de projets, en finançant des dispositifs en faveur de la création et reprise d'entreprises,
- de valoriser de l'offre départementale d'incubateurs et de pépinières d'entreprises, de tiers lieux,
- d'informer et mettre en réseau les acteurs de la création d'entreprises, en organisant un forum annuel présentant les structures d'appui à la création et à la reprise d'entreprises et en publiant un guide pratique « Créateur d'entreprise, lancez-vous avec la Seine-Saint-Denis » pour orienter efficacement les porteurs de projet vers les professionnels du département.

Pour renforcer l'ancrage territorial des entreprises et soutenir la croissance et la compétitivité du tissu économique, le Département intervient au travers de différents dispositifs : soutien à l'éco-conception et au développement durable au sein des PME/PMI, appui à l'emploi local au sein des PME des filières identifiées comme prioritaires tels que le numérique et l'image ou les éco-activités qui participent au rayonnement de la Seine-Saint-Denis à l'échelle régionale, soutien à l'artisanat en accompagnant les actions de Chambre de Métiers et d'Artisanat qui contribue de l'emploi qualifié.

Afin de soutenir les projets économiques des territoires et de contribuer à l'excellence territoriale, le Département soutient le Comité départemental d'appui au commerce extérieur (CEDAX) animé par la CCIP-93, les réseaux et organismes de développement des PME des filières prioritaires comme le numérique, l'image ou les éco activités, notamment le Pôle Media Grand Paris. Il favorise également les projets de développement de territoires stratégiques comme le Grand Roissy/Le Bourget.

Principaux partenariats

Partenaires financiers : Région Ile-de-France, Caisse des dépôts et consignations, Collectivités locales, Etat, Europe (FSE et FEDER).

Partenaires opérationnels : Chambres consulaires de Seine-Saint-Denis (Chambre de commerce et d'industrie de Paris, Chambre de métiers et de l'artisanat), Plateformes de prêts d'honneur (Initiative 93, Réseau Entreprendre 93...), Fonds de garantie départemental Garances/France Active, les Incubateurs (Bond'Innov, Le Comptoir, et Incub'13 et les six pépinières départementales), la Maison d'initiative économique locale (Miel), le groupement de créateurs de la Seine-Saint-Denis, le Pôle media Grand Paris, le Pôle artisanal de Pantin.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Développement économique	Dépenses	0,761	0,609	0,682	0,660

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Développement économique	Dépenses	0,080	0,070	0,275	0,155

Action 2 : Promotion du territoire

Objectifs de l'action

Le Département s'attache à favoriser le développement des liens entre les acteurs locaux pour promouvoir la Seine-Saint-Denis et ainsi favoriser la création d'emplois locaux.

Cette action, dont le périmètre et les modalités sont en cours de révision, vise ainsi à :

- développer le rôle fédérateur du Département, comme acteur de l'économie locale,
- participer à l'animation du tissu économique,
- promouvoir le potentiel économique du territoire en France et à l'étranger,
- renforcer l'attractivité de la Seine-Saint-Denis et accompagner des projets d'implantation.

L'objectif de promotion du territoire est concrétisé par les actions suivantes :

- la participation à des salons de promotion et de valorisation du territoire pour communiquer sur les atouts socio-économiques du département. Par exemple, le Département participe, depuis plusieurs années, à différentes initiatives visant à conforter et développer le potentiel d'activités économiques liées aux filières prioritaires (Salon des entrepreneurs, Salon international de l'aéronautique et de l'espace et le Salon de l'immobilier d'entreprises).
- l'aide à l'implantation, en coordination avec les communes et les établissements publics territoriaux.
- la promotion touristique du territoire en lien avec l'action du Comité départementale du tourisme 93, en s'appuyant sur le plan d'actions et l'expertise de cet organisme,
- la promotion de l'offre d'accueil départementale (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises et tiers lieux).

Concernant l'animation économique et la mise en réseau des acteurs économiques du territoire, le but est de favoriser le développement économique territorial et l'emploi local. En 2017, le Club des développeurs devra évoluer afin de renforcer les liens entre les différents établissements publics territoriaux et les acteurs locaux.

Des éductours vont être également organisés afin de présenter des sites emblématiques ou représentatifs de la Seine-Saint-Denis ou encore de mettre en avant des savoir-faire au sein des entreprises. Ils nécessitent une connaissance approfondie du territoire.

Principaux partenariats

Partenaires financiers : Région Ile-de-France, Europe (FSE et FEDER), Etat.

Partenaires opérationnels : Paris Région entreprises (PRE), Chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Paris – Délégation de la Seine-Saint-Denis, Chambre de métiers et de l'artisanat), Villes et Intercommunalités de Seine-Saint-Denis.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Promotion du territoire	Dépenses	1,949	2,109	1,844	1,649

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Promotion du territoire	Dépenses	0,020	-	-	-

Action 3 : Recherche et innovation

Objectifs de l'action

Cette action du Département, dont le périmètre et les modalités sont en cours de révision, s'articulera autour de trois axes.

1. Consolider nos partenariats avec les réseaux pour l'innovation et les mobiliser pour les projets de territoire au bénéfice d'un développement durable et harmonieux de la Seine-Saint-Denis

Il s'agira de poursuivre l'accompagnement des projets de territoire, en cours, portés et parfois initiés par le Département, et d'en faire émerger de nouveaux. Ces projets sont le fruit de partenariats public/privé associant les territoires, des industriels de toute taille, des fédérations professionnelles, les académiques, les organismes de formation, les réseaux pour l'innovation.

Les projets en cours actuellement sont :

- le projet « Aigle » -filiale aéronautique et spatiale- porté par ASTech Paris-Region : après l'installation en 2016 de l'équipe opérationnelle du pôle au Bourget, la finalisation de l'implantation à proximité immédiate de la plate-forme aéroportuaire du Bourget de l'Hôtel à démonstrateurs produits et de l'AFMAé bénéficieront d'une attention particulière,
- le projet « LabMedia » –filiale contenus et services numériques, transformation numérique - porté par Cap digital Paris-Region : après l'installation à Saint-Denis en 2016 d'EdFab, un lieu dédié aux formations innovantes, ce deuxième lieu, dédié aux nouvelles compétences pour les industries culturelles et créatives,
- Le projet de développement de Biocitech à Romainville - filiale santé, sciences du vivant : pérennisation de la vocation industrielle du site en poursuivant la mise en œuvre d'une stratégie offensive notamment en termes d'offre d'accompagnement, de réseau partenarial et de services aux résidents et en réaffirmant sa place dans l'écosystème francilien que Medicen Paris-Region anime et coordonne,
- le projet de mise en place d'une expérimentation grandeur nature dans le champ de la « Ville intelligente » avec Advancity et Systematic Paris-Region en élargissant le partenariat à l'inter-pôles « Le Numérique et la Ville ».

2. Promouvoir et expérimenter de nouvelles approches et des pratiques innovantes en faveur de la formation, l'insertion professionnelle et l'emploi

Pour 2017, les actions et expérimentations initiées, notamment avec Cap digital et Systematic, se poursuivront et s'amplifieront. Concernant les autres filières, la réflexion se poursuivra pour la mise en place effective d'actions en 2017.

Il est par exemple envisagé :

- de poursuivre l'expérimentation « retour à l'emploi » initiée lors de Futur en Seine en partenariat avec Cap digital,
- de mettre en place des rendez-vous de l'emploi en partenariat avec Systematic,

- de finaliser un partenariat avec les acteurs de la santé pour rendre accessible cette filière à nos différents publics,
- d'organiser des focus sur la sensibilisation aux métiers émergents et sur les formations nécessaires pour les jeunes intéressés par les métiers de la ville durable avec Advancity.

3. Conforter et valoriser le potentiel d'innovation et l'excellence scientifique du territoire, en faire des atouts pour l'attractivité du territoire et son développement.

Un réseau à conforter en suscitant de nouveaux partenariats associant des acteurs de l'innovation d'horizons plus larges, privilégiant les approches transdisciplinaires, prospectives et la construction collaborative d'actions et d'initiatives. Il s'agira également de valoriser l'investissement du Département en termes d'équipements structurants et de développement de projets en faveur de l'innovation.

Le Département poursuivra par ailleurs son soutien à des initiatives et projets innovants (festival Futur en Seine organisé par Cap digital, Journée « Innovation en santé et territoire » en partenariat avec Medicen et Biocitech, Journée « Seine-Saint-Denis, territoire d'innovations pour les sciences du vivant » en partenariat avec Adebiotech et Biocitech...).

Principaux partenariats

Etat, Région IDF et ses organismes associés (PRE, le lieu du Design, PRIL, etc.), pôles de compétitivité, industriels, établissements de recherche et d'enseignement supérieur, structures associatives et Think-tank (Adebiotech, FING, etc.).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Recherche et pôle de compétitivité	Dépenses	0,322	0,323	0,293	0,275

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Recherche et pôle de compétitivité	Dépenses	0,729	0,322	0,800	0,400
	Recettes	0,390	0,038	-	-

Programme : **Economie sociale et solidaire, emploi et formation**

*Ce programme relève
de la Mission*

**Développement et attractivité
des territoires**

Ce programme comporte trois actions :

- Economie sociale et solidaire,
- Accès à l'emploi,
- Formation professionnelle.

Agenda 21

Orientation 1 - Egalité et promotion sociale

Axe 1.2. Une Seine-Saint-Denis qui ouvre les possibles dans la métropole

Contexte

La loi NOTRe a redéfini les compétences des collectivités territoriales. Face aux enjeux pour le territoire, notre collectivité a souhaité poursuivre sa politique en faveur de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle et de l'économie sociale et solidaire afin de permettre aux publics séquanodionysiens d'accéder à l'emploi et la formation.

L'année 2016 a été marquée par un processus de réorganisation des services départementaux consacrés à ces questions, processus fondé sur la fusion de la Délégation au développement économique, à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'innovation et du Service insertion solidarité. Ce processus aboutira à une réorganisation au 1^{er} janvier 2017 avec une nouvelle direction, de nouveaux projets de direction et de services et une répartition différente des missions.

Ce processus est amené à renforcer le rôle du Pacte territorial d'insertion comme lieu de concertation et de coordination départementale des politiques publiques à l'intention des jeunes sans emploi, des allocataires du RSA mais aussi des jeunes diplômés sans emploi.

Les actions engagées à la suite de l'adoption par le Département des Engagements pour l'Égalité et contre les discriminations seront amplifiées : Chartes Seine-Saint-Denis Egalité, actions pour la mixité dans l'emploi et la diversité. Ces actions concernent l'accès à l'emploi des personnes les plus discriminées et les plus en difficulté dans leur parcours d'accès à l'emploi : allocataires du RSA, jeunes sans qualifications ou jeunes diplômés ne bénéficiant pas de réseaux.

Le Département entend également prendre toute sa place sur des enjeux de développement territorial décisifs comme l'accès aux métiers du numérique, en lien avec la Stratégie de développement du numérique, ou le développement des compétences nécessaires pour la transformation écologique de l'économie.

La Loi NOTRe a regroupé les collectivités de notre territoire en 4 Établissements publics territoriaux (EPT) dont les compétences en matière d'emploi et d'insertion restent à définir. L'année 2017 verra le développement de coopérations avec ces EPT pour permettre une territorialisation de l'action du Département complémentaire aux actions de ces territoires et une solidarité à l'échelle du département sur ces questions.

Il s'agira également de prendre en compte des grands projets qui auront un impact certain en matière d'emploi et de développement de l'ESS (Grand Paris Express, grands projets autour de Grand Roissy).

Dans le cadre de la concertation autour du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) en 2016, le Département a formulé des propositions pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des habitants de Seine-Saint-Denis, obtenir une mobilisation pour rattraper en Seine Saint-Denis le niveau moyen de qualification de l'Île-de-France, adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins du territoire, améliorer sa gouvernance et l'articulation entre le PDI et l'offre du CRIF et de Pôle Emploi. L'année 2017 nécessitera de poursuivre cette démarche.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont de :

- créer les conditions d'une forte mobilisation des acteurs en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle des personnes en situation de précarité d'emploi (allocataires du RSA tout particulièrement),
- développer des réseaux d'entreprises pour l'emploi, notamment dans les filières prioritaires avec les TPE et les PME,
- mettre en œuvre des actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment au travers les clauses sociales, les Chartes pour l'emploi, et les passerelles entreprises,
- favoriser la qualification des habitants, particulièrement des jeunes sortis du système éducatif sans qualification,
- et contribuer au développement d'emplois locaux et « non délocalisables » en appuyant les initiatives locales.

Le Département entend en 2017 élaborer un nouvel outil, le Plan départemental pour l'insertion et l'emploi (PDIE), et agir sur plusieurs axes pour améliorer ses politiques publiques et engager de nouvelles actions. L'élaboration du PDIE impactera les actions développées dans le programme Economie sociale et solidaire (ESS) et Emploi / Formation professionnelle et redéfinira les objectifs stratégiques du programme, voire le périmètre de celui-ci.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	Dépenses	1,822	1,778	1,952	1,926
	Recettes	-	0,065	-	-

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Economie sociale et solidaire, emploi et formation	Dépenses	0,147	0,122	0,150	0,260

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	15	10	5	0

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des séquanais-dionysiens					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombres de personnes accompagnées vers l'emploi ou la formation dans le cadre des dispositifs départementaux (hors PRU)	cible	1600	1600	1600		
	réalisé	1600	2400	N.D		

Objectif	Soutenir les projets locaux à travers les appels à projets de l'Economie sociale et solidaire				
		2013	2014	2015	2016
Nombres de projets soutenus par l'appel à projets ESS	réalisé	27	35	25	

Action 1 : Economie sociale et solidaire

Objectifs de l'action

Cette action s'articule autour de trois objectifs stratégiques :

1. Développer des coopérations économiques et partenariales sur le territoire

Il s'agira en 2017 de :

- soutenir et accompagner la mise en place des Pôle territorial de coopération économique (PTCE), notamment le PTCE Phare à l'Île Saint Denis, le PTCE Resto passerelle et le nouveau PTCE Construire solidaire traitant des questions d'éco-construction, d'insertion et d'habitat participatif,
- développer des coopérations entre acteurs de l'ESS et économie marchande par le biais de clauses d'insertion sur des projets concernant la réfection des collèges, recyclage de matériel, projets culturels, remplacement de personnels des collèges, routage afin de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- structurer le réseau interne des acteurs de l'ESS en réunissant régulièrement le groupe inter directionnel sur l'économie sociale et solidaire (GIDESS),
- structurer le réseau externe des acteurs de l'ESS à travers le rôle d'animateur de réseau et de promoteur des clauses sociales du Département, conduit dans le cadre de partenariats structurés (mise en place d'un Comité départemental des clauses sociales avec la DIRRECTE, Coordination départementale du mois de l'ESS, Réseau des territoires de l'économie solidaire) et de l'Atelier, lieu de ressource régional auquel le département dont l'adhésion doit être renouvelé en 2017.

2. Développer des emplois locaux et non délocalisables

Il s'agira de :

- soutenir 150 emplois d'avenir dans les associations, coopératives et établissements sociaux pour développer l'emploi local des jeunes non qualifiés dans 6 secteurs : social, éducatif, insertion et ESS, environnement, sport et culture. Dans le cadre du plan d'accompagnement de la candidature de Paris au JOP 2024, il est prévu un soutien renforcé aux emplois d'avenir dans le secteur sportif ;
- soutenir au développement du tissu coopératif,
- favoriser l'accès à l'emploi, des habitants à travers une politique d'achat responsable (clauses sociales, marché d'insertion, circuits courts).

3. Développer et appuyer les initiatives locales

Il s'agira de :

- soutenir les dispositifs d'accompagnement à la création et au développement d'activité (DLA, Garances, Coopaname, Cigales...),
- développer les possibilités de mobilisation de financements privés ou complémentaires : convention de revitalisation, fondations privées (pour AAP ou porteurs de projets en direct) ; programme d'investissement et d'avenir (PIA), Banque publique d'investissement (BPI) ; approcher les finances solidaires,
- soutenir les projets locaux favorisant le développement de l'ESS et la création d'emplois en reconduisant l'appel à projet ESS,
- soutenir les projets dans une logique de promotion de circuits courts de l'alimentaire et d'agriculture urbaine (le Paysan urbain, Rebelle, projet d'une légumerie) et le projet interne de conciergerie aux agents,
- soutenir les SIAE pour l'accompagnement socio professionnel et cofinancer des CDDI pour les bénéficiaires du RSA, notamment dans les Ateliers et Chantiers d'insertion,
- organiser la manifestation départementale dans le cadre du mois de l'ESS et communiquer auprès du public en intégrant cet événement dans le journal du Département et en promouvant l'ESS auprès des jeunes publics particulièrement des collégiens.

Principaux partenariats

- les acteurs institutionnels : Etat (DIRECCTE et DRIHL), Région Ile-de-France,
- les structures d'accompagnement : projets de ville RSA, Maisons de l'emploi, Pôle emploi, PLIE
- organismes de formation : CFA, réseau des GRETA, organismes privés,
- acteurs de l'ESS (associations, réseaux...)

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Economie sociale et solidaire	Dépenses	0,701	0,661	0,738	0,763

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Economie sociale et solidaire	Dépenses	0,122	0,122	0,150	0,225

Action 2 : Accès à l'emploi

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action en faveur de l'emploi sont de :

- mobiliser les entreprises et développer des réseaux d'entreprises pour l'emploi,
- favoriser l'émergence de réseaux d'acteurs, notamment au sein des Projets de ville, permettant la recherche d'emploi et l'émergence de nouveaux emplois,
- développer une veille et des actions dans les filières prioritaires et des grands projets : économie verte, numérique, aérien et échanges internationaux, silver économie...
- mettre en place et coordonner des actions à l'échelle départementale et régionale pour que les publics séquanodionysiens bénéficient de la source d'emplois liée aux Grand Projets,
- organiser des actions en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment au travers des clauses sociales, des chartes pour l'emploi, des passerelles et dans les filières prioritaires,
- favoriser le développement harmonieux et équilibré de l'emploi sur le territoire,
- sécuriser les parcours professionnels, pour faciliter l'accès à l'emploi, en particulier pour les personnes les plus en difficulté et les jeunes, favoriser la mixité et l'égalité femmes hommes dans l'accès à l'emploi.

En 2017, le Département renforcera la coopération avec de grands groupes présents sur le territoire mais aussi des PME et des réseaux nationaux d'entreprises comme Tech In France, IMS-Entreprendre Pour la Cité, pour leur proposer des engagements dans le cadre de Chartes Seine-Saint-Denis Égalité et autres partenariats. L'objectif pourrait être le doublement du nombre de Chartes et des actions pour l'emploi, avec pour priorité d'en faire bénéficier plus d'allocataires du RSA. Aux 9 chartes déjà signées, s'ajouteront dans la prochaine période d'autres chartes déjà en projets (Brézillon, Aéroports De Paris, Tech In France).

Il est envisagé de faire évoluer le dispositif de chartes signées avec les entreprises, qui pourrait faire l'objet d'un copilotage avec l'État en Seine-Saint-Denis. Outre cette dimension de copilotage avec l'Etat, l'approfondissement des coopérations avec les EPT et la volonté de nouveaux acteurs d'être plus impliqués devraient conduire à une évolution de la structure technique de coordination de la relation aux entreprises, le GICA.

Il s'agira aussi de :

- poursuivre le développement d'actions avec les fédérations professionnelles, de projets qui présentent un caractère d'innovation sociale (Web académie, Simplon and Co etc.),
- élaborer de nouvelles offres de services pour mobiliser les PME, les plates-formes RH afin de participer à la structuration de réseaux de PME,
- suivre les filières porteuses d'emploi, d'innovation et de développement avec une mobilisation des acteurs et le développement d'actions : Economie verte, Numérique, Aérien et Echanges internationaux, Silver économie...
- poursuivre les actions pour la mixité dans l'emploi avec le lancement de nouvelles formations pour les conseillers, des programmes de visites d'entreprises et de passerelles emploi et un nouvel élan donné au Club pour l'égalité professionnelle,
- poursuivre la coopération avec C2DI et l'E2C,
- soutenir les organisations syndicales et les associations de consommateurs.

Principaux partenariats

- Acteurs publics : APEC, Académie de Créteil, Unité territoriale 93, Région IDF, des Départements de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise
- Acteurs locaux de l'emploi : Missions locales, projets de ville, etc.
- Entreprises : Orange, Saint Gobain, DELL, Casino, GDF Suez, RATP, SFR, Carrefour, Keolis, Salvia, Face 93, Aéroport De Paris, ErDF, Saint-Gobain, BNP Paribas, GrDF, Salvia Développement, etc.
- etc.
- Observatoires : Défi Métiers, TEE
- Associations : Face 93, etc.
- Organisations syndicales de salariés et d'employeurs

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Accès à l'emploi	Dépenses	1,021	0,979	1,088	1,063
	Recettes	-	0,065	-	-

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Accès à l'emploi	Dépenses	0,025	-	-	0,035

Action 3 : Formation professionnelle

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- obtenir une mobilisation des acteurs compétents pour rattraper en Seine Saint-Denis le niveau moyen de qualification de l'Ile-de-France,
- poursuivre l'action pour améliorer l'offre de formation disponible aux séquano-dionysiens,
- participer à la gouvernance de la formation professionnelle en Ile-de-France et renforcer l'accès des allocataires du RSA à l'offre de formation régionale et de Pôle emploi, notamment en rendant complémentaires l'ensemble des offres,
- développer des actions de pré qualification et de qualification des ARSA favorisant leur accès à l'emploi,
- agir pour l'égalité femmes homme, contre les stéréotypes de sexe et les discriminations,
- favoriser la sécurisation des parcours professionnels.

La coopération devra se poursuivre avec les services de la Région et Pôle emploi. L'élaboration du PDIE et l'approche permise par la nouvelle direction devrait permettre de faire du comité de pilotage du Pacte territorial pour l'insertion un lieu d'échanges et de construction dans ce sens. Le Département poursuivra ses efforts pour être associé à la gouvernance, étendre et rendre plus efficace l'offre de formation accessible aux séquano-dionysiens.

L'année 2017 permettra d'élaborer une méthode pour développer une forme de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sur les filières porteuses existantes (Numérique, Economie de la transition énergétique, Aéroportuaire et hub des échanges internationaux - aéroportuaire, logistique, hôtellerie, évènementiel -, Silver économie, SAP..).

En lien avec l'Education nationale, les secteurs économiques, concernés, la Région, cette approche concernera notamment le suivi des campus des métiers et des qualifications (numérique, Hub des échanges internationaux, transition écologique).

Les partenariats pour favoriser l'insertion dans un contrat d'apprentissage des jeunes en CFA sans contrat et développer l'alternance seront poursuivis, notamment l'accompagnement de l'implantation du projet de centre de formation des apprentis des métiers de l'aérien.

La nouvelle direction aura à développer ses coopérations autour d'actions concrètes pour la qualification mais aussi l'emploi avec les organismes paritaires collecteurs de fonds de la formation (OPCALIA, Constructys, Agefos PME, Intergro, Forco, Uniformation),

Le soutien à des actions de formation professionnelle sur des filières prioritaires comme Altermédia Cinéma-audiovisuel se poursuivra avec la recherche de nouvelles modalités concernant les ARSA.

L'implication forte du Département dans le projet de la Grande école du numérique vise à créer les conditions de l'orientation du public en insertion vers ces formations et favoriser les sorties en emploi en lien avec les acteurs économiques. Dans le cadre des financements européens de l'Initiative européenne pour la jeunesse, IEJ, une action de remobilisation avec une entreprise pédagogique de fabrication numérique sera conduite.

Une ingénierie de formation intégrera les besoins du publics, ceux des entreprises, des grands projets, les résultats obtenus par la GPECT pour renouveler dès 2017 une partie de l'offre de formation pré qualifiante et qualifiante du Département et construire les modalités de son évolution en 2018. L'effort d'évaluation du PDI sera poursuivi.

Principaux partenariats

- Acteurs publics : Pôle emploi, DIRECCTE, Conseil régional d'Ile-de-France, Association Régionale des missions locales, Defi métiers, Cité des métiers, communauté d'Agglomération
- Organismes d'intermédiation et de formation : Missions locales, Convergence 93, projet de ville RSA,
- Organisations syndicales de salariés et d'employeurs,
- Chambres consulaires et pôles de compétitivité.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Formation professionnelle	Dépenses	0,100	0,138	0,126	0,100

Mission

Ecologie urbaine

Programme

Biodiversité et nature en ville

Programme

Assainissement

Programme

Qualité de l'environnement urbain

Programme

Cadre de vie

Programme : Biodiversité et nature en ville

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte quatre actions :

- Parcs départementaux et liaisons vertes,
- Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte,
- Connaissance et valorisation de la biodiversité,
- Soutien au développement de la trame verte.

Agenda 21

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain
Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

Contexte

Le Département agit en faveur des espaces verts et naturels sur le territoire de la Seine-Saint-Denis depuis près de 40 ans. Il est aujourd'hui reconnu comme un acteur de référence en matière de biodiversité et à ce titre de nombreuses collectivités recherchent son expertise pour élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions.

Le périmètre de l'action départementale comprend :

- 880 hectares d'espaces verts départementaux,
- 27 000 arbres le long des rues départementales,
- 250 propriétés départementales (collèges, crèches, établissements sociaux, etc.),
- 7 millions de visites par an et 850 000 usagers des parcs départementaux.

L'année 2017 sera marquée par la mise en œuvre du programme « A vos parcs », adopté par l'Assemblée départementale le 29 septembre 2016, qui prévoit la relance de l'investissement en faveur de la modernisation des parcs et de la trame verte départementale.

Ce Programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux (PIMP) visera à renforcer le lien entre les parcs et la ville, à intensifier les usages des parcs, à développer de nouveaux modes de gestion, à mettre à disposition des habitants des espaces d'expression et à faire des parcs des laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance.

La mise en œuvre du PIMP s'appuiera sur plusieurs leviers :

- un programme pluriannuel d'investissement (2016-2020) de modernisation du patrimoine départemental,
- la mise en œuvre d'appels à initiatives et le développement de partenariats avec les acteurs du territoire, et notamment les villes,
- une « boîte à outils » dite « ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis » (REVES), proposée aux acteurs du territoire et mettant à leur disposition les savoirs-faire et expertises acquis par les services départementaux.

Au plan financier, le produit de la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) est un outil majeur. Désormais inclus dans la Taxe d'Aménagement, il est affecté à l'acquisition, à l'aménagement et à l'entretien des espaces naturels sensibles (ENS) dès lors qu'ils sont ouverts au public. En 2016, le produit de cette taxe affectée aux ENS devrait représenter 12 millions d'euros.

Objectifs du programme

L'année 2017 sera avant tout guidée par la mise en œuvre du programme « A vos parcs – programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux » 2016 -2020.

Ce plan se décline en 4 axes stratégiques :

- Renforcer les liens entre les parcs et la ville et améliorer leur accessibilité

La première ambition du Département sera d'ouvrir les parcs sur la ville, d'en améliorer les accès et de gommer les coupures urbaines afin de pouvoir accueillir plus d'usagers. Les grands parcs verront leurs façades rendues facilement accessibles, reprises afin d'y offrir des espaces de proximité. Les espaces de respiration seront maintenus en cœur de parc pour offrir au visiteur un cadre naturel et privilégié.

Enfin, les accès en mode doux aux parcs et leur mise en réseau seront renforcés grâce au déploiement du Chemin des parcs, en articulation avec le Plan de Mobilité Durable.

- Intensifier et diversifier les usages pour faire des parcs des lieux de culture, de sport, et de loisirs

L'ambition du Département est d'attirer encore plus de visiteurs dans ses parcs, en proposant une programmation d'activités libres ou encadrées, renforcée et diversifiée dans de nombreux domaines culturels, de loisirs et bien sûr sportifs.

Des aménagements neufs notamment sportifs seront mis en œuvre afin de répondre à l'évolution des pratiques et des attentes. Par ailleurs, la programmation d'animations sera diversifiée et renforcée dans le domaine culturel. Des résidences d'artistes par exemple, comme celle actuellement présente au parc forestier de la Poudrerie (Praxinoscope-jardin d'Emerveille) pourraient être déployées dans les parcs.

- Susciter les initiatives en offrant des espaces d'expression, de mises à disposition et développer de nouveaux modes de gestion

Un des grands objectifs du Département est de rappeler à tous (usagers, associations, services des villes, entreprises) que les parcs départementaux sont à leur disposition. Ouvrir les parcs sur la ville, c'est aussi faciliter leur appropriation par les usagers et les acteurs locaux. Leur présence, leurs initiatives viendront renforcer l'animation des parcs. Y parvenir nécessite de développer davantage les liens avec les territoires environnants et d'innover dans les modes opératoires pour faire émerger des activités dans les parcs. Des appels à initiatives seront initiés notamment en matière d'utilisation d'espaces des Maisons de parc ou encore d'utilisation d'espaces extérieurs. Les conditions seront ainsi créées pour permettre à des opérateurs de mettre en place de vrais pôles de restauration dans certains parcs, comme au parc Jean Moulin- Les Guilands.

- Faire des parcs départementaux de véritables laboratoires d'innovation sociale, écologique et de gouvernance

Il s'agira de confirmer le rôle de laboratoire des parcs départementaux en matière d'écologie urbaine et notamment en matière d'agriculture urbaine avec l'expérimentation d'une production Made « IN Seine-Saint-Denis » qui sera valorisée auprès des restaurateurs de la Seine-Saint-Denis. D'autres champs seront également investigués, en matière de participation citoyenne d'une part et en matière de transition écologique d'autre part, à travers notamment la promotion et la valorisation des énergies renouvelables.

A travers ces grands objectifs, il s'agira d'une part de conforter le rôle et le rayonnement métropolitain des parcs Georges Valbon et du Sausset, véritables poumons verts, pôles de nature au sein de la trame verte francilienne, tout en garantissant leur fonction de proximité pour les habitants ; il s'agira d'autre part de renforcer les parcs urbains de la Haute-Ile, de Jean Moulin - Les Guilands, de l'Ile Saint Denis, de la Fosse Maussoin et de la Bergère dans leur identité locale et départementale.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	8,958	9,382	8,678	8,393
	Recettes	0,107	0,884	0,681	0,464

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Biodiversité et nature en ville	Dépenses	6,883	5,673	6,194	10,00
	Recettes	0,758	1,548	0,875	1,410

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	204	35	29	140

Action 1 : Parcs départementaux et liaisons vertes

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est de développer le réseau de parcs, de liaisons vertes et d'espaces végétalisés de l'ensemble des propriétés départementales, de renforcer le lien entre les parcs et la ville ainsi que l'accessibilité des parcs, et intensifier les usages. Il s'agira en 2017 de :

- mener les études générales et les études pré-opérationnelles identifiées dans le programme « A vos parcs » et dans le « Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis » (SEVES),
- poursuivre la réalisation des grands projets de développement des parcs départementaux (Parc de la Bergère, parc Georges Valbon, Fosse Maussoin),
- améliorer les fonctionnalités des espaces existants afin de développer et diversifier les capacités d'accueil et de loisirs, de sécuriser les équipements et les ouvrages, de renforcer de l'accessibilité pour tous et de développer les fonctions sociales des parcs,
- assurer l'entretien des parcs départementaux en recherchant l'adéquation entre le niveau d'entretien et les besoins du public,
- entretenir, renouveler et développer le patrimoine arboré des routes départementales,
- poursuivre le projet du Chemin des Parcs,
- assurer la création, la rénovation et l'entretien des espaces extérieurs des propriétés départementales.

En matière d'études, il est notamment prévu de :

- poursuivre les études relatives au réaménagement du parc de la Bergère, avec notamment le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre,
- poursuivre les études de réalisation d'une passerelle sur la Marne pour le parc de la Haute-Ile et le lancement du marché de travaux,
- engager un diagnostic de faisabilité de la réhabilitation de la passerelle dite de Ville-Evrard sur le canal de Chelles pour le parc de la Haute-Ile,
- engager les études techniques pour la réalisation d'une traversée sécurisée du bois de la Tussion,
- poursuivre les études relatives à l'insertion urbaine de l'entrée du Moulin Neuf au Parc Georges Valbon et mettre en place un partenariat avec la ville et les usagers sur la phase de conception,
- poursuivre le travail d'élaboration de l'Atlas du paysage, en co-maîtrise d'ouvrage avec l'Etat,
- conduire les études de fréquentation et assurer la maintenance du système de management environnemental ISO 14001.
- achever l'élaboration du plan de gestion du parc de la Haute-Ile,
- lancer l'élaboration du plan de gestion du parc de l'Ile-Saint-Denis.

Concernant les opérations de construction et d'aménagement, il est proposé de :

- achever les premiers travaux de réaménagement du parc départemental de la Bergère, avec la mise en place d'un éclairage continu de la piste cyclable au tunnel Chemin Vert,
- engager la réalisation de l'aire de jeux d'eau des Dièdres et du Jardin des Sens parc Georges Valbon,
- engager la mise en place de nouvelles structures dédiées aux activités sportives,
- en accord avec les villes concernées, achever les études opérationnelles concernant la reconquête de la façade Ouest du parc Georges-Valbon, poursuivre la mise en sécurité des anciennes carrières de gypse de la Fosse Maussoin et adapter le projet d'aménagement pour répondre aux transformations urbaines du bas Clichy,

- remplacer l'aire de jeux de la Baleine au parc de l'Île-Saint-Denis devenue dangereuse pour les publics,
- acquérir des terrains de la pointe de l'Île-Saint-Denis dans le cadre d'un projet d'économie sociale et solidaire de compostage des biodéchets et de régénération des sols,
- acquérir de terrains auprès de l'Etablissement Public de Santé de Ville-Evrard pour l'aménagement d'un parking pour l'accueil des publics.

Ce projet visera à aménager le Chemin des parcs entre la gare des 6 routes et le parc mais aussi à rénover les entrées Pyrus et Marville du parc Georges-Valbon (ex RN 301). La façade Est fera elle l'objet d'une étude pré-opérationnelle. Enfin, une étude opérationnelle sera lancée sur la section du Chemin des parcs reliant le parc du croissant vert au canal de Chelles à Neuilly-sur-Marne.

La convention d'études avec le Muséum national d'Histoire naturelle sera reconduite. Elle permet la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques indispensables aux activités de la Département (suivi du site Natura 2000, offre de découverte aux jeunes et au grand public, suivis et évaluation de l'impact des actions d'entretien, etc.) et permet également certaines actions comme la surveillance des cyanobactéries sur la base de loisirs de Champs-sur-Marne.

En matière de travaux de modernisation et de grosses réparations, il est notamment prévu en 2017 de :

- réaliser une cuisine pour la buvette du parc Jean-Moulin – les Guilands,
- réaliser un parcours sportif au parc Jean-Moulin – les Guilands,
- réaménager les espaces libérés à Jean Moulin Les Guilands par les locaux provisoires pour y installer des équipements d'accueil du public : jeux pour la toute petite enfance, aire de fitness, etc.
- poursuivre les contrats Natura 2000 engagés en 2016 pour l'amélioration des berges des chenaux avec la mise en place de radeaux à Sternes sur plusieurs plans d'eau,
- engager un programme de réhabilitation des allées de plusieurs parcs dont ceux de l'Île-Saint-Denis et Georges-Valbon pour la sécurité des publics,
- achever la remise en état de l'arrosage automatique de la grande traverse du parc Jean-Moulin – les Guilands permettant une offre d'espaces de qualité pour le public et rationaliser l'usage de l'eau,
- engager un programme pluriannuel pour le parc forestier de la Poudrerie (sous réserve des nouvelles modalités de gestion du parc) avec le maintien de l'état du patrimoine bâti, la mise en œuvre d'une gestion forestière, la réfection par secteur des allées les plus dégradées, la réhabilitation des bâtiments en péril (centre nature de Sevran et grande hall de Villepinte) qui incombent à l'Etat,
- achever la reconstruction de la passerelle de l'étang de Savigny au parc du Sausset,
- poursuivre les travaux récurrents pour la maintenance des voiries et des plantations,
- assurer la pérennité des équipements d'accueil et de sécurité du public et notamment les aires de jeux, les ouvrages d'art ou les clôtures,
- poursuivre l'amélioration de l'accessibilité des parcs aux personnes à mobilité réduite sur, notamment, les parcs urbains et le parc du Sausset,
- procéder à la réfection du platelage bois du jardin des Amériques au parc du Sausset (ce jardin est fermé pour des raisons de sécurité liées à la dégradation des circulations),
- engager la réfection du parking des gardes au parc du Sausset (prévue sur 2 ans).

En matière de gestion du patrimoine arboré, il est prévu de poursuivre :

- le renouvellement des plantations (depuis 2008, seules les plantations ponctuelles de complément sont réalisées), sur la base des conclusions des diagnostics phytosanitaires en cours et en tenant compte de la réduction des coûts futurs d'élagages induits par ces aménagements,
- le programme d'élagage sur les rues départementales et d'entretien des jeunes plantations, qui accuse un retard significatif.

Concernant les espaces extérieurs des propriétés départementales, des efforts exceptionnels d'investissement pour l'amélioration et de valorisation des espaces extérieurs des bâtiments sociaux (crèches, PMI, ASE, CSS...) et des collèges sont poursuivis (réfection de jardins, cours, plateaux sportifs, mises aux normes d'aires de jeux, amélioration de l'accessibilité, etc.) dans le cadre du Plan ambition collèges et du Plan petite enfance et parentalité.

Principaux partenariats

Les communes de Seine-Saint-Denis et la Région Ile-de-France.

Les Partenaires scientifiques : Muséum national d'Histoire naturelle, Conservatoire botanique national du Bassin parisien ,Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), Centre d'ornithologie d'Ile-de-France (CORIF), Environnement 93,

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Parcs départementaux et liaisons vertes	Dépenses	7,624	7,674	7,219	6,784
	Recettes	0,042	0,846	0,644	0,464

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Parcs départementaux et liaisons vertes	Dépenses	6,493	5,345	5,835	9,500
	Recettes	0,697	1,416	0,875	1,375

Action 2 : Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte

Objectifs de l'action

Dans le cadre du programme « A vos parcs », l'ambition est d'attirer encore plus de visiteurs en proposant une programmation d'activités libres ou encadrées dans de nombreux domaines culturels, de loisirs mais aussi sportifs. L'intention, à travers ce programme d'investissement, est d'accentuer les manifestations culturelles et artistiques en accueillant notamment des associations et collectifs locaux au sein des parcs.

L'ensemble des projets proposés en matière de développement du sport de pleine nature s'inscrit en lien avec la candidature de Paris à l'organisation des JO 2024, soutenue par la Seine-Saint-Denis.

Le dispositif de professionnalisation du métier d'éco-garde sera poursuivi afin de renforcer les compétences des gardes départementaux.

La communication sera poursuivie avec notamment une édition du calendrier des parcs, une mise à jour du site Internet des parcs et des affiches-programmes reprenant l'ensemble des activités proposées par trimestre et par parc, et le développement de la signalétique dans l'ensemble des parcs.

En 2017, la sixième édition du dispositif « l'été en herbe » sera organisé dans l'ensemble des parcs du Département et recouvrira toutes les activités proposées en période estivale. Elle permettra aux centres de loisirs mais également aux familles de venir découvrir des activités sportives, ludiques, culturelles dans le cadre verdoyant des parcs départementaux.

Une recherche de mise en cohérence de la programmation des parcs se traduira par un travail plus étroit avec les structures porteuses d'activités. La dimension culturelle prendra également un nouvel essor avec le développement du dispositif « Lire au parc ». Ce dispositif sera présent en 2017 sur les parcs Georges Valbon et de la Poudrerie.

L'organisation de la manifestation Sauss'sport sera renouvelée. Cette manifestation fait la promotion des pratiques sportives de plein air en partenariat avec des associations et professionnels locaux. Le parc poursuivra sa réflexion sur la création de parcours santé/sport.

Le parc Georges –Valbon fera l'objet d'une convention signée entre le Département et le Ministère de la Culture concernant un chantier intitulé «Art et Culture sur l'Espace Public». L'objectif est de développer une action territoriale sur les communes de Stains et de Dugny par l'intermédiaire d'un projet partagé.

Les parcs départementaux disposent de différents lieux et équipements destinés à l'organisation d'activités et de manifestations : maisons de parcs, salles, espaces d'accueil, kiosques et aires de manifestations. En 2017, le Département poursuivra son action afin de faire des maisons de parcs et autres équipements des espaces à la disposition de tous : associations, artistes, services des villes et entreprises.

L'année 2017 sera l'occasion de mettre en œuvre la stratégie d'animation de la maison Jean Moulin – Les Guilands qui s'appuie sur le principe de reconnexion des habitants avec le territoire du parc au travers de différentes dimensions comme l'alimentation et le jardinage, le projet culturel, les structures de quartier et les acteurs du parc en lien avec la buvette.

Le Département renouvellera ses actions en direction des collégiens en proposant 7 parcours éducatifs « biodiversité ».

En 2017, de nouvelles pistes de collaboration avec les acteurs de l'éducation relative à l'environnement (ERE) du territoire seront explorées pour imaginer la création de nouveaux formats d'accompagnements éducatifs visant toujours à sensibiliser les jeunes aux questions environnementales posées sur leur territoire.

Les actions en direction du grand public seront également poursuivies et diversifiées. Les évènements comme la Fête de la Vigne au Parc du Sausset et la Fête du Miel à George Valbon seront reconduits. Par ailleurs, une programmation de nouveaux ateliers et expositions sera pérennisé comme « ouverture des saisons » et la « nocturne » à George Valbon.

Concernant les projets de médiation urbaine, des échanges sont prévus avec les habitants du quartier Moulin Neuf dans le cadre du chantier « Art et Culture sur l'Espace Public » dans le but de faire émerger un projet de réaménagement de l'entrée du parc. Une démarche identique sur la commune de Dugny sera initiée avec un travail de mémoire réalisé avec les habitants de la commune.

Principaux partenariats

Les communes de Seine-Saint-Denis et la Région Ile-de-France.

Les associations : LPO, CORIF, SMF, OPIE, SRHM, Environnement 93, MNLE 93, Amis du parc de la Poudrerie, VFR, Jardinots, Halage, Comité Départemental de Randonnées Pédestres, associations de personnes handicapées.

Les autres partenaires: Museum national d'Histoire naturel, DSDEN, établissements scolaires, centres de loisirs, autres collectifs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte	Dépenses	1,243	1,435	1,209	1,510
	Recettes	0,065	0,037	0,037	-

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Accueil, éducation à l'environnement et valorisation de la trame verte	Dépenses	0,164	0,138	0,160	0,320

Action 3 : Connaissance et valorisation de la biodiversité

Objectifs de l'action

La création, en 2006, en Seine-Saint-Denis, du multi-site Natura 2000 comprenant 15 entités, dont 7 parcs départementaux, seul site européen en milieu urbain dense, avait traduit la reconnaissance par l'Union européenne de l'action du Département en faveur de la biodiversité urbaine.

Cette action est structurée autour de quatre objectifs.

- Définir les enjeux départementaux de lutte contre la perte de biodiversité, à travers :
 - un recensement de la faune et de la flore en proposant des fiches sur le patrimoine végétal des communes,
 - un suivi de l'appropriation des outils (guide des prairies, guide du formateur, fiches terrains) par les gestionnaires d'espace de nature, en leur proposant de nouveaux outils utiles à leur métier (clé spécifique des graminées, vidéo tutorielle de démonstration),

- la réalisation d'une analyse de l'état de conservation des espèces, dans le cadre du bilan annuel de l'animation Natura 2000.
- Améliorer la qualité écologique de l'ensemble du territoire, à travers :
 - le développement des plans de gestion des parcs avec en 2017 la finalisation du plan de gestion du parc départemental de la Haute-Ile,
 - des actions innovantes pour l'intégration de la biodiversité dans le tissu urbain bâti (toitures et murs végétalisés, plantes grimpantes, reconstitution de sols fertiles).
- Mobiliser et fédérer les acteurs et décideurs de l'aménagement, à travers :
 - un appui aux gestionnaires d'espaces verts du territoire qu'ils soient publics et privés,
 - une participation au suivi des plans d'eau impactés par la réalisation des lignes de métro.
- Sensibiliser le public pour l'encourager à agir, à travers :
 - la réalisation d'une charte des manifestations afin d'encadrer l'organisation des pratiques d'animation dans les entités du site Natura 2000,
 - La poursuite des études Biodiversité,
 - la création de nouvelles fiches espèces selon les saisons dans le cadre de la ballade Observ'acteur au parc du Sausset,
 - une déclinaison de la ballade Observ'acteur dans d'autres parcs départementaux.

Principaux partenariats

Cette action se caractérise par le très grand nombre de partenaires. Parmi les plus fréquemment mobilisés :

- les organismes scientifiques : MNHN, ISCC, CNRS, Universités Paris 8 et 13
- les organismes associatifs : LPO, CORIF, OPIE, ANCA, SHF, Environnement 93, MNLE 93, SRHM, Amis du parc de la Poudrerie, associations locales...
- les collectivités et organisations parapubliques : Région Ile-de-France (y compris Natureparif et Agence des Espaces Verts), Communes de la Seine-Saint-Denis, autres départements voisins ; Entente interdépartementale contre la rage et autres zoonoses
- les plateformes techniques : Plante et cité, laboratoire régional de suivi de la faune sauvage
- les réseaux nationaux (Fondation pour la recherche sur la biodiversité) et internationaux (Union mondiale pour la conservation de la nature, Compte à rebours 2010, Fedenatur, participation au programme interreg IVC Périurbain...)
- les acteurs privés (de type fondation par exemple) se mobilisant sur les enjeux de la biodiversité.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Connaissance et valorisation de la biodiversité	Dépenses	0,226	0,190	0,200	0,180
	Recettes	0,061	0,133	-	0,035

Action 4 : Soutien au développement de la trame verte

Objectifs de l'action

Cette action est structurée autour de trois objectifs.

- Poursuivre le soutien au développement de la trame verte :

Il s'agira de :

- coopérer avec les Communes dans le cadre de l'élaboration et du suivi des projets d'aménagement d'espaces verts en apportant une expertise technique,
- élaborer et assurer l'instruction et le suivi administratif des dossiers de demande de subvention,
- proposer une évolution des critères d'attribution des aides départementales.

- Poursuivre la participation aux projets de grands pôles verts régionaux

Il s'agira de :

- assurer le suivi technique du projet de la Base de Plein Air et de Loisirs de la Corniche des Forts et assister les élus départementaux pour la préparation des comités syndicaux,
- participer aux réflexions concernant l'aménagement et la gestion des parcs régionaux,
- assurer le suivi des relations avec l'Agence des Espaces Verts,
- contribuer à l'émergence du projet de création de la Maison de la ruralité aux côtés des autres acteurs.

- Préserver sur le long terme l'ensemble de la trame verte de la Seine-Saint-Denis

Il s'agira de :

- organiser une veille sur les documents d'urbanisme,
- élaborer des outils d'aide à la décision et assister les Communes dans l'élaboration de leurs Plans locaux d'urbanisme,
- engager des actions innovantes pour l'intégration des enjeux de la trame verte dans les projets d'aménagements urbains.

Avec l'adoption en juillet 2013 du Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis, le Département s'est engagé dans le développement et la promotion de ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis. Il s'agira de diffuser et partager nos expériences et expertises. Des productions écrites seront réalisées et diffusées en 2017.

Fin 2017, seront organisées, pour la 9^{ème} année consécutive, les « Rencontres techniques », journée d'échanges dédiée aux professionnels du paysage, de l'environnement et des espaces verts, en partenariat avec le CAUE93, l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (UNEP) et le lycée des métiers de l'horticulture et du paysage de Montreuil. Les échanges et les visites de sites s'articuleront autour du thème de l'arbre, du jardin à la ville.

Principaux partenariats

L'organisation annuelle des Rencontres Techniques est un temps fort de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs du territoire sur le développement d'espaces verts de qualité. Elles sont organisées en partenariat avec :

- les deux lycées d'enseignement technique du paysage et de l'environnement du territoire : le lycée polyvalent des métiers de l'horticulture et du paysage de Montreuil et le lycée Fénélon de Vaujours,
- l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP)
- la Fédération française du paysage (FFP) et le CAUE 93

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Soutien au développement de la trame verte	Dépenses	0,090	0,273	0,250	0,100

Programme : Assainissement

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte trois actions :

- Développement du patrimoine d'assainissement,
- Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements,
- Bâtiments, équipements et moyens généraux.

Agenda 21 :

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

Contexte

Le Département a fait le choix d'un service d'assainissement en régie. Ainsi, la Direction de l'assainissement et de l'eau (DEA) assure les missions de conception, de construction, de gestion, d'exploitation et de réhabilitation du réseau départemental d'assainissement.

Ce réseau est constitué de 255 km de canalisations non-visitables et de 443 km de collecteurs visitables. Parallèlement, le Département gère une partie du réseau du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), qui représente 56 km de collecteurs visitables et 13 km de canalisations non visitables.

Pour mener à bien sa mission, une maintenance importante et régulière du réseau est nécessaire, par le biais :

- du curage préventif des ouvrages,
- d'investigations vidéos et à pied,
- d'échanges avec les communes afin d'affiner la connaissance des réseaux communaux pour avoir une approche complémentaire entre les différents niveaux d'assainissement,
- d'une analyse des branchements des particuliers pour éviter les interventions d'urgences et les désordres constatés en termes d'inondation et de flux polluants rejetés aux rivières,
- et d'un dispositif de gestion en temps réel des écoulements.

Les moyens de ce programme correspondent au budget annexe d'assainissement. Les recettes sont principalement constituées de la redevance d'assainissement (incluse à la facture d'eau des usagers).

Objectifs du programme

La politique d'assainissement s'inscrit dans les 4 orientations du schéma Audace 2014-2023 :

- assurer la pérennité du patrimoine départemental d'assainissement,
- lutter contre les inondations,
- maîtriser la qualité des rejets aux milieux aquatiques,
- développer une gestion solidaire de la ressource en eau et renforcer sa présence dans la ville.

Les éléments marquants prévus en 2017 concernent :

- la poursuite de la mobilisation des services pour accompagner la mise en œuvre des projets de transport,
- la poursuite des travaux de construction du bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil et du bassin du Rouailler à Livry-Gargan,
- la poursuite du développement du Système d'Information Géographique Assainissement,
- la poursuite de la stratégie de mise en conformité des branchements,
- le déménagement des équipes des bâtiments techniques en août 2017 vers des locaux provisoires dans l'attente de la fin de construction des nouveaux bâtiments,
- la consolidation de l'organisation des activités « Etudes et travaux » dans un service dédié.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Assainissement	Dépenses	11,040	11,695	12,549	12,429
	Recettes	7,660	8,858	5,586	5,819

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Assainissement	Dépenses	29,467	34,567	43,159	53,372
	Recettes	5,040	6,283	18,823	25,394

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	248	46	78	124

Action 1 : Développement du patrimoine d'assainissement

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- lutter contre les inondations sur le territoire départemental,
- lutter contre la pollution des eaux, tant au niveau du fonctionnement quotidien du réseau qu'en période de pluie ou de rejets polluants d'origines diverses.

Il s'agira en 2017 de poursuivre les travaux sur les bassins de rétention notamment le bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil, le bassin du Rouailler et le bassin du ru Sainte Beaudile à Gagny :

- concernant le bassin de la Fontaine des Hanots à Montreuil, les études de la 3^{ème} Tranche "Collecteur et prises d'eau" seront terminés en 2017.
- concernant le bassin du Rouailler à Livry-Gargan, l'étude de la 4^{ème} tranche « collecteur Quesnay » ainsi que le Document de consultation des entreprises (DCE) seront réalisés,
- concernant le bassin du Ru Sainte Beaudile, les études préliminaires et d'avant projet seront terminées.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Développement du patrimoine d'assainissement	Dépenses	9,146	6,667	13,790	14,750
	Recettes	3,633	2,825	8,053	6,794

Action 2 : Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action s'inscrivent dans le prolongement des orientations du schéma AUDACE :

- la connaissance et le maintien en état du patrimoine d'assainissement : visites des ouvrages, auscultations, système d'information géographique d'assainissement (SIG),
- l'entretien du réseau d'assainissement : petits travaux de maçonnerie et curage,

- la réhabilitation du réseau d'assainissement avec la réparation des collecteurs et des équipements,
- la gestion des écoulements dans le réseau d'assainissement.

Concernant les visites d'ouvrages, il s'agira de mettre en place progressivement la norme 13508-2 relative à l'inspection visuelle des ouvrages et d'équiper les agents de tablettes pour la saisie des données qui seront intégrée dans le système d'information géographique d'assainissement.

Les travaux d'entretien et de génie civil seront poursuivis avec une priorité donnée aux travaux de mises en sécurité (échelons et galeries d'accès, reprise de radier...). Une attention particulière sera également portée aux travaux de coordination avec les villes.

Pour les réhabilitations, il est prévu d'agir, en 2017, sur :

- le réseau dit « Morée », rue de Londres et sous domaine ADP-Le Bourget, le réseau situé rue de la baignade à Noisy-Le-Grand, le réseau avenue des Marguerites à Montfermeil,
- trois chambres de dépollution à Aulnay-sous-Bois et Sevran,
- la mise en conformité du Centre Départemental d'Entraînement en Réseau (CDER), de la rue de la solidarité à Montreuil, de la rue Victor Hugo à Rosny-Sous-Bois.

Le conseil aux riverains pour les mises en conformité de leur parcelle sera poursuivi. Une communication sera faite et diffusée aux riverains afin de les inciter à se mettre en conformité. Il est également proposé de consolider notre partenariat avec les villes et les établissements publics territoriaux du Département pour faire connaître l'organisation de la politique d'assainissement du Département. Par ailleurs, une démarche commune avec le territoire Plaine Commune a été initiée en 2016 et se poursuivra en 2017 au sujet d'une « charte entreprise », visant à disposer pour les collectivités d'une liste d'entreprises compétentes et répondant à des exigences spécifiques afin de garantir la qualité de réalisation de travaux.

Concernant le curage en régie, il est envisagé de remplacer les camions fonctionnant au gaz naturel pour véhicule (GNV) par des camions traditionnels fonctionnant au gazoil. Cette orientation repose sur deux constats : un manque de station de carburants au GNV (une seule sur le Département) et une capacité de pompage des boues réduite induisant une forte consommation de GNV, rendant peu optimale l'activité curage.

L'activité NIAGARA permet le développement et le maintien en état opérationnel de l'ensemble des systèmes ou applications informatiques de la DEA : STC (outil de supervision) ; planning de présence, EDEN (échanges de données entre le SIAAP et ses partenaires) ; ASPIR (outil assurant la sécurité des intervenants en réseau primaire) ; SHUT (outil de collecte et livraison en temps différé des données). Les projets prévus pour 2017 concerneront le remplacement de la supervision et de la plate-forme visuelle.

La gestion des flux permet de coordonner à l'échelle interdépartementale la lutte contre les inondations et la pollution du milieu naturel. Des études du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), réalisées en collaboration avec le Département ont permis d'intégrer les nœuds de gestion suivants dans les scénarios en cas d'inondation : Albert Camus - STEP Marne Aval - La Maltournée, Clichy - La Briche - Stade de France, STEP Morée – Balagny.

La DEA assure le maintien en conditions opérationnelles des 135 stations de la gestion automatisée. En 2017, les travaux envisagés vont concerner les stations suivantes Rue du Canal, Leclerc, Stade de France, CTR Dugny, Pompage Molette et Mare aux Poutre Balagny, Albert Camus, Guernica et Quai de Marine. Il s'agira de travaux d'amélioration et d'entretien des vannes et dégrilleurs, de remplacement de flexibles hydrauliques et vérins, d'équipements de sécurité, d'armoires électriques ou des travaux sur les équipements de pompages.

Principaux partenariats

Les Communes et les intercommunalités de Seine-Saint-Denis, le syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et la Région Ile-de-France.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	9,220	10,140	10,466	10,312
	Recettes	7,618	8,758	5,536	5,739

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements	Dépenses	19,075	26,455	27,120	37,179
	Recettes	1,407	3,458	10,770	18,600

Action 3 : Bâtiments, équipements et moyens généraux

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de mettre à la disposition des personnels de la DEA les moyens requis à l'activité des services et à la sécurité des agents dans le respect des normes de préservation de l'environnement et en ayant une optique de développement durable dans la gestion des bâtiments.

Le fait marquant de 2017 sera le démarrage des travaux de reconstruction des bâtiments techniques, qui entraînera le déménagement provisoire en août de toutes les équipes et de leurs matériels, et la mise en place d'une organisation de travail provisoire durant au minimum 18 mois.

Par ailleurs, il s'agit, en 2017, de poursuivre :

- les travaux d'entretien et de rénovation des équipements notamment du CDER La Courneuve,
- les installations de contrôle d'accès et un gardiennage sur les sites départementaux,
- la gestion du parc automobile de la Direction de l'eau et de l'assainissement,
- la formation des entreprises extérieures et/ou la location du site d'entraînement en réseau du Département.

Principaux partenariats

Partenaires internes : la direction des bâtiments et de la logistique, la direction de l'aménagement et du développement

Partenaires externes : RATP

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	1,820	1,555	2,083	2,117
	Recettes	0,042	0,100	0,05	0,080

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Bâtiments équipements et moyens généraux	Dépenses	1,650	1,892	1,923	1,443

Programme : **Qualité de l'environnement urbain**

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte deux actions :

- Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines,
- Gestion des réseaux pluviaux.

Agenda 21

Orientation 2 – Un nouveau modèle urbain métropolitain

Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

Contexte

La dynamique lancée en 2010 avec l'adoption d'un Plan climat énergie, l'engagement fort du Département dans la COP21, tout récemment l'"Appel pour une transition écologique des quartiers populaires" ont montré la capacité du Département à faire émerger ou accélérer des projets sur le territoire, favoriser la levée de fonds, contribuer à la sensibilisation du public dans ces domaines.

Les missions en matière de climat et d'environnement urbain se trouvent aujourd'hui questionnées par des évolutions législatives récentes. En effet la loi ne rend plus obligatoire pour les Départements la réalisation d'un Plan climat. De plus, reste exigé tous les 3 ans l'établissement par les Départements d'un diagnostic carbone des activités de l'administration et d'un plan d'action pour réduire ces émissions. Par ailleurs, la nouvelle organisation territoriale impose l'élaboration d'un plan climat air énergie métropolitain et de plans climat à l'échelle de chacun des nouveaux Territoires.

Ainsi, un mode de travail est à définir avec la Métropole et les EPT de Seine-Saint-Denis afin de mettre à disposition les données et expertises développées au sein du Département, mais également d'articuler les programmes d'actions déclinés aux différentes échelles pour assurer une cohérence de l'action publique, créer des effets démultiplicateurs et prendre en compte les besoins spécifiques du département.

Les objectifs de ce programme sont de :

- contribuer à une gestion maîtrisée des déchets,
- agir contre le changement climatique et pour la qualité de l'air,
- préserver les eaux superficielles et souterraines.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- la poursuite du parcours éducatif sur le climat proposé aux collégiens,
- la reconduction de l'appel à projets Climat prévu au programme d'actions prioritaire du Plan climat,
- le soutien à Pass'Réno Habitat93, pour la montée en puissance de cette plateforme de la rénovation énergétique,
- l'adhésion à la nouvelle agence locale de l'énergie Paris Terres d'envol et la cotisation à celle de Plaine Commune,
- la poursuite de nos partenariats avec les associations Airparif et Ordif,
- l'actualisation du Plan climat air énergie et en particulier le bilan des Gaz à effet de serre,
- le soutien à la création possible de nouvelles recycleries ou structures de réemploi.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	3,823	3,838	2,941	2,841
	Recettes	0,010	-	0,400	0,360

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Qualité de l'environnement urbain	Dépenses	0,013	0,016	0,124	0,124

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	40	20	8	12

Action 1 : Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines

Objectifs de l'action

En matière de climat et de l'énergie, l'année 2017 sera consacrée à :

- actualiser le plan climat départemental en intégrant les évolutions réglementaires, la nouvelle gouvernance métropolitaine et les engagements politiques annoncés à l'occasion de la COP21,
- conforter notre engagement pour le développement du conseil en énergie via le soutien aux agences locales de l'énergie de Plaine Commune et Terres d'Envol et le soutien au projet de plateforme départementale de la rénovation énergétique portée par l'Agence Locale de l'Energie de l'Est Parisien,
- reconduire le parcours éducatif sur le climat en faveur des collégiens dans quatre classes,
- renouveler l'Appel à projets Education populaire et climat,
- contribuer à l'animation territoriale par l'organisation d'une conférence sur le climat, qui pourrait être axée sur la présentation de la feuille de route départementale pour la transition écologique,
- engager un travail sur la caractérisation et l'ampleur de la précarité énergétique en Seine-Saint-Denis,
- valoriser l'étude départementale sur les potentiels de récupération d'énergie en réseau d'assainissement,
- valoriser les résultats de l'étude sur la caractérisation des îlots de chaleur urbains en Seine-Saint-Denis dans un support d'information.

En matière de qualité de l'air, il est proposé de :

- suivre les travaux du Comité d'animation sur l'air initié par Paris et la Métropole du Grand Paris en associant les collectivités directement impactées par la mise en place du plan parisien sur la qualité de l'air,
- suivre l'Appel à projets « Villes respirables en 5 ans » en formalisant la convention avec les services de l'Etat,
- poursuivre le partenariat avec AIRPARIF pour la préservation et le développement de la surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, le développement des connaissances et l'information du public,
- suivre les travaux régionaux de planification sur l'air, notamment le suivi de l'actualisation du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) et du volet air du Schéma régional climat air énergie (SRCAE),
- participer à l'animation territoriale sur les questions de qualité de l'air avec notamment la diffusion aux collectivités du bilan annuel de la qualité de l'air en Seine-Saint-Denis réalisé par AIRPARIF, la participation à la mise en place d'un observatoire air-bruit-traffic porté par Bruitparif, la participation aux avis établis aux communes, visant la prise en compte de la qualité de l'air dans les projets et documents d'urbanisme et d'aménagement.

Concernant la gestion des déchets, il est prévu de :

- réorienter nos actions d'animation territoriale sur la prévention des déchets et l'optimisation des collectes sélectives, suite au transfert de la compétence déchets aux établissements publics territoriaux et à la dissolution prévue du Sitom93,
- soutenir la mise en place d'un programme de lutte contre le gaspillage alimentaire et une réglementation applicable aux producteurs de biodéchets,
- participer à l'élaboration et la mise en œuvre du plan départemental de prévention et de gestion des déchets,
- valoriser l'étude de capitalisation d'expériences en Seine-Saint-Denis portant sur la gestion des déchets dans l'habitat collectif,
- poursuivre le partenariat avec l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France et suivre les travaux et plans régionaux de planification dans le domaine des déchets,
- soutenir la structuration de filières de l'économie circulaire et de l'économie verte.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, il est proposé de :

- poursuivre la contribution du Département à la rédaction des documents communaux d'urbanisme (PLU, PADD, règlements d'assainissement, zonages pluviaux et divers guides...) notamment sur les territoires d'Est Ensemble, Sevran, Noisy-le-Grand et Livry-Gargan,
- poursuivre le suivi des opérations d'aménagement (ZAC, voirie, transport en commun, permis de construire...) en apportant des conseils, des avis et une expertise technique,
- poursuivre le suivi de l'auto-surveillance en réalisant et en transmettant des bilans mensuels et un bilan annuel ainsi que les données sur les rejets au milieu naturel à la Police de l'eau,
- suivre l'avancement du programme d'actions associé au contrat de bassin « Seine Parisienne » et la contribution au renouvellement de celui de « Marne Confluence »,
- contribuer à la construction d'un contrat de bassin adossé au schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Croult Enghien Vieille Mer.

Principaux partenariats

- ALEC Plaine Commune, Airparif, Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (ORDIF),
- le SITOM 93, le SYCTOM, l'ORDIF, la Région et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur les questions de déchets,
- et l'ADEME, la Région et les collectivités territoriales notamment sur les questions du climat et de l'énergie.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	2,303	2,319	1,941	1,891
	Recettes	0,010	-	-	-

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Climat, air, déchets, eaux superficielles et souterraines	Dépenses	0,013	0,016	0,124	0,124

Action 2 : Gestion des réseaux pluviaux

Objectifs de l'action

Les réalisations prévues sont renseignées dans l'action 2 « Gestion du réseau d'assainissement et des écoulements » du programme « Assainissement ».

Principaux partenariats

- Communes et intercommunalités,
- Aménageurs et usagers,
- Directions du pôle aménagement et développement durables.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Gestion des réseaux pluviaux	Dépenses	1,520	1,520	1,000	0,950
	Recettes	-	-	0,400	0,360

Programme : Cadre de vie

*Ce programme relève
de la Mission
Ecologie urbaine*

Ce programme comporte deux actions :

- Qualité des espaces publics,
- Lutte contre les nuisances phoniques.

Agenda 21 :

Orientation : Un nouveau modèle urbain métropolitain
Axe 2.3. La ville durable, sobre et harmonieuse

Contexte

L'attractivité du territoire départemental passe par l'amélioration du cadre de vie. La prise en compte systématique des enjeux environnementaux et de cadre de vie relatifs aux infrastructures routières du département constitue une obligation réglementaire dans l'élaboration des projets.

Au-delà des contraintes réglementaires inhérentes à l'élaboration des projets menés, le Département poursuit son engagement à travers plusieurs démarches volontaristes, notamment en matière de déplacements non motorisés ou encore de lutte contre les nuisances phoniques.

A ce titre, le domaine routier départemental participe à l'amélioration globale de l'environnement :

- il est le support de déplacements non motorisés (marche, vélo, rollers...) contribuant ainsi à la diminution du bruit, de la pollution de l'air,
- il marque le paysage de la Seine-Saint-Denis par la dissimulation des réseaux aériens et la qualité de son aménagement,
- il longe, parfois, les berges des fleuves et des canaux, sites particulièrement intéressants pour les activités de promenade, supports de paysages variés, milieux urbains très favorables au développement de la bio-diversité et par conséquent, écologiquement très riches,
- il permet de réemployer des matériaux pour la construction, recyclant ainsi des déchets du B.T.P. et limitant l'utilisation de matériaux provenant de carrières et la mise en décharge.

Objectifs du programme

Les objectifs de ce programme sont :

- de lutter contre les nuisances sonores et visuelles notamment en poursuivant les actions de maîtrise du bruit dans l'environnement,
- d'aménager les berges quand elles constituent l'assise des propriétés départementales afin d'améliorer le cadre de vie.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Cadre de vie	Dépenses	0,271	0,892	1,180	1,490
	Recettes	-	0,962	-	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	3	-	-

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Lutter contre les nuisances sonores				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de logements en "point noir bruit" supprimés sous l'impulsion de l'action départementale/ Parc ciblé, en flux	cible	6 %	17 %	26 %	23 %	17 %
	réalisé	6 %	17 %	21 %	-	
Nombre de logements en "point noir bruit" supprimés sous l'impulsion de l'action départementale/ Parc ciblé, en cumulé	cible	6 %	23 %	49 %	71 %	89 %
	réalisé	6 %	23 %	43 %	-	
<p><u>Commentaire :</u> L'action de lutte contre les nuisances phoniques se traduit notamment par le traitement des "points noirs bruit". Trois opérations étaient jusqu'alors concernées : une intervention à Noisy-le-Sec et Bondy (résorption des "points noirs bruit" ferroviaires, 300 logements cibles), un programme expérimental à Pantin le long de l'ex-RN3 (400 logements cibles, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME), un programme à Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan le long de l'Ex-RN3 (600 logements cible, dans le cadre d'une convention avec l'ADEME). Cela représentait un parc ciblé total de 1 300 logements. Un avenant à la convention ADEME portant sur Pantin a été signé en 2013 : il crée un programme d'action complémentaire le long de l'ex-RN 2 et de l'ex-RN 301 (deux secteurs d'actions prioritaires au titre du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Cette opération concerne les bâtiments de logements sociaux exposés à des nuisances élevées. 250 logements sont identifiés. Un avenant à la convention ADEME portant sur Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan a été signé début 2015. Il étend le programme à toutes les zones du Plan de prévention du bruit dans l'environnement des rues départementales et prévoit le traitement de 200 logements supplémentaires. Au total, cela porte à 1 750 logements le parc ciblé par l'ensemble de cette action.</p>						

Action 1 : Qualité des espaces publics

Objectifs de l'action

L'objectif est de poursuivre la mise en œuvre d'une politique d'amélioration du cadre de vie des habitants, notamment en rendant les berges de Seine accessibles aux usagers (promeneurs, cyclistes, pêcheurs...).

Les actions qui seront mises en œuvre dans le cadre du Plan mobilités durables viseront, dans leur ensemble, à améliorer le cadre de vie des habitants de la Seine-Saint-Denis.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à l'engagement de dépenses spécifiques.

Action 2 : Lutte contre les nuisances phoniques

Objectifs de l'action

Les objectifs de cette action sont de :

- diffuser et exploiter la carte stratégique de bruit pour mettre en évidence les problèmes, en faire un outil de démocratie participative pour faire émerger des responsabilités, des solutions et des actions,
- inciter à la généralisation de la prise en compte du bruit aussi bien dans les zones sinistrées que sur l'ensemble du territoire,
- participer à la réduction à la source des nuisances sonores,
- approfondir la connaissance sur le bruit, ses effets dans la ville, sa gestion dans le cadre des politiques publiques,
- mener des actions de rattrapage dans le cadre des compétences directes du Département en lien avec l'élaboration du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les crédits affectés à l'ADEME doivent permettre aux gestionnaires d'infrastructures de bénéficier d'une aide pour les études et les travaux de résorption des points noirs bruit, notamment le long du réseau de voirie nationale transféré. Une convention doit fixer les modalités d'intervention. La participation de l'ADEME est de l'ordre de 80 % du montant des dépenses en études et en travaux.

Dans ce cadre partenarial avec l'ADEME, le Département s'est engagé dans la mise en œuvre de deux programmes expérimentaux le long de l'ex-RN 3, à Pantin d'une part, à Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan d'autre part, sur du logement collectif dense où les niveaux de bruit en façade sont élevés. Il s'agit d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires dans la résorption de ces points noirs du bruit.

Les partenaires (villes, agglomérations, agences locales de l'énergie...) ont été rencontrés et sensibilisés et chaque propriétaire riverain des secteurs concernés a reçu ou va recevoir un courrier l'informant de l'opération (entre septembre 2016 et juin 2017). Des actions de communication et l'inauguration des travaux d'isolation acoustique et thermique sont également prévus pour 2017.

Il s'agira également de poursuivre les réflexions pour la mise à jour du Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) prévue en 2018. Les travaux réalisés autour de la carte du bruit par Bruitparif, l'Observatoire du bruit en Île-de-France, y contribueront. Une communication sur la carte du bruit sera réalisée.

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Lutte contre les nuisances phoniques	Dépenses	0,271	0,892	1,180	1,490
	Recettes	-	0,962	-	-

Mission

Pilotage et modernisation

Programme

Pilotage et stratégie

Programme

Audit interne

Programme

Systemes d'information

Programme

Animation du développement social local

Programme : Pilotage et stratégie

*Ce programme relève
de la Mission
Pilotage et modernisation*

Ce programme comporte six actions :

- Agenda 21,
- Observatoire départemental
- Dialogue de gestion,
- Evaluation des politiques publiques,
- Coopération territoriale,
- Centre de ressources

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme se déclinent en deux axes stratégiques :

- **Contribuer à concevoir les orientations structurantes pour le Département**

Il s'agit de l'élaboration et de l'animation du « Projet d'administration », du développement de la prospective concernant les politiques du Département, de l'animation de la démarche de gestion, de l'amélioration de la connaissance du territoire et de la population, du développement des démarches de gouvernance partagée avec les partenaires territoriaux, de la capitalisation des connaissances produites par la collectivité à des fins de partage et de réutilisation et de la contribution à la culture de l'innovation.

- **Déployer et mettre en œuvre ces orientations au travers des démarches transversales souhaitées par la Direction générale**

Il s'agit des démarches :

- de modernisation de l'administration compte tenu des évolutions des besoins des citoyens, des équipes et des agents, des potentialités du numérique et des pratiques innovantes,
- de simplification, avec la coordination des démarches qualité,
- de gestion, avec la politique éditoriale du Système d'information décisionnel, au service du pilotage et de l'aide à la décision,
- de coopération territoriale, avec des dispositifs adaptés pour coordonner les politiques publiques locales entre elles,
- d'évaluation des politiques publiques, avec la mise en œuvre du Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques 2017-2019,
- d'animation de la stratégie du Département en matière d'information géographique,
- de veille, de partage et d'organisation des connaissances par le biais de différents vecteurs d'information : la bibliothèque numérique de référence (Eurêka), la GED collaborative, le Portail documentaire et les bibliothèques numériques.

Priorités pour 2017

Les priorités de l'année 2017 seront :

- la construction et l'animation du nouveau « Projet d'administration » de la collectivité,
- la poursuite de la démarche et du projet Open Data de la collectivité,
- et la mise en place d'un travail transversal sur le pilotage de la donnée, à partir de la capitalisation sur les expériences en matière d'information décisionnelle, d'information géographique et de gestion électronique des documents.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Pilotage et modernisation de l'administration	Dépenses	0,678	0,607	0,613	0,590
	Recettes	0,101	0,005	0,043	0,043

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Pilotage et modernisation de l'administration	Dépenses	0,018	0,012	0,025	0,050
	Recettes	-	-	0,030	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	105	57	37	11

Action 1 : Agenda 21

Objectifs de l'action

L'Agenda 21 a été adopté en 2008 - 2009, sa mise à jour a été réalisée sur la période 2011 - 2014. Après la COP21, le Département souhaite engager une refonte de son action en matière de transition écologique. Ainsi, une nouvelle stratégie est en cours d'élaboration, pour une mise en œuvre au printemps 2017.

Les objectifs opérationnels et priorités pour l'année 2017 seront de :

- élaborer la nouvelle stratégie Agenda 21 – transition écologique,
- valoriser les actions déjà engagées pour la transition écologique,
- assurer la production du Rapport de développement durable 2017,
- animer les réseaux de référents « développement durable » interne et externe,
- représenter le Département dans les manifestations et instances locales, régionales et nationales.

Principaux partenariats

Des partenariats existent avec l'ensemble des directions pour le pilotage de la stratégie Agenda 21 – transition écologique. Par ailleurs le Département adhère à des réseaux et associations agissant en faveur du développement durable (notamment le Comité 21, Réseau Idéal Connaissances, TEDDIF).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Agenda 21	Dépenses	0,030	0,020	0,015	0,043
	Recettes	0,093	-	-	-

Action 2 : Observatoire départemental

Objectifs de l'action

L'observatoire départemental a pour mission de développer la connaissance de la Seine-Saint-Denis et de sa population, et l'analyse de leurs évolutions.

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- Mettre à disposition des données statistiques et géographiques nécessaires aux politiques publiques

Il s'agit de traiter, structurer et mettre en partage les données utiles aux directions, produites en interne ou acquises, et de contribuer à la circulation et l'ouverture de données pour l'efficacité et la transparence de l'action publique en veillant au respect des obligations réglementaires.

- Produire des analyses sur les besoins du territoire et de la population, outils d'aide à la décision

Il s'agit de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la population et du territoire, de développer une approche qualitative et prospective dans la réalisation de cette mission et de proposer des productions cartographiques.

- Animer les fonctions d'observation, mettre en partage la connaissance et les outils

Il s'agit de coordonner et stimuler les fonctions d'observation au sein des services départementaux, de développer les partenariats avec les acteurs départementaux, métropolitains et nationaux, de valoriser les productions et les outils, et de partager les connaissances.

- Animer la stratégie de l'information géographique

Il s'agit de piloter le système d'information géographique (SIG) départemental dans le cadre de la Mission innovation numérique, de fiabiliser le SIG et de développer une offre de services autour de l'information géographique.

L'année 2017 sera notamment marquée par :

- la mise en œuvre du programme d'étude propre au Service de l'Observatoire et la poursuite des publications récurrentes : Portraits d'EPT, Focus, Décryptage ;
- les réponses apportées par l'Observatoire départemental aux enjeux de représentations cartographiques et d'analyses territoriales dans le cadre des chantiers transversaux pilotés par la Direction générale et par les Directions opérationnelles ;
- le pilotage de l'Observatoire départemental des données sociales, sur la base de la nouvelle convention triennale passée avec les différents partenaires et, dans ce cadre, la poursuite d'une étude sur l'accès, le recours et le non recours aux droits sociaux en Seine-Saint-Denis ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie départementale en matière d'information géographique afin de fiabiliser l'information géographique, de développer son utilisation, et de la positionner comme outils d'aide à la décision.

Principaux partenariats

Les principaux partenaires externes sont l'APUR, l'IAU, l'INSEE, l'IGN et l'UT DRIEA. Dans le cadre de l'Observatoire départemental des données sociales (ODDS), les partenaires sont la CAF, la CPAM, l'UDCCS, l'Education nationale, la DHRIL, l'ADIL 93, la FDSC de la Seine-Saint-Denis et Pôle Emploi.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Observatoire départemental	Dépenses	0,038	0,030	0,022	0,010
	Recettes	-	0,005	0,043	0,043

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Observatoire départemental	Dépenses	0,038	0,030	0,025	0,050

Action 3 : Dialogue de gestion

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques en matière de dialogue de gestion sont les suivants :

- animer la démarche de gestion du Département : accompagnement des directions pour la réalisation de leurs documents de gestion (Projets et Rapports annuels de performance), pour la détermination de leurs indicateurs et

l'élaboration d'outils de pilotage, animation du réseau de chargés de gestion, information et formation des agents sur les enjeux et les outils de la démarche de gestion ;

- contribuer à la préparation et au suivi des activités et du budget dans un souci d'aide à la décision ;
- mettre à disposition des données stratégiques sur les politiques du Département ;
- développer l'utilisation du Système d'information décisionnel (SID) pour la production d'outils de pilotage stratégique et opérationnel.

Il s'agira, en 2017, de poursuivre et d'étendre la production d'information stratégique et de supports d'aide à la décision réalisés avec le SID. Pour cela, il s'agira de :

- s'assurer d'une bonne connaissance des enjeux des politiques départementales, des dispositifs et des projets mis en œuvre afin d'être force de proposition en direction de la Direction générale et des directions,
- animer le dialogue de gestion au sein de la collectivité,
- poursuivre la structuration du système d'information décisionnel (référentiel, interface...), l'intégration automatisées de données déclinées et le développement des fonctionnalités du SID (montée de version de Bo et cartographie).

Par ailleurs, il s'agira :

- de mettre à jour au début de l'année la segmentation stratégique de la collectivité, en lien avec les évolutions des politiques du Département,
- de développer la production d'études associant des éléments d'observation, d'analyse de gestion, d'évaluation et d'organisation.

Partenariat

Le Département est fortement impliqué dans les activités de l'Association finance, gestion et évaluation (AFIGESE).

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Dialogue de gestion	Dépenses	0,001	0,001	0,001	0,001

Action 4 : Evaluation des politiques publiques

Objectifs de l'action

Les principaux objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- animer la démarche d'évaluation des politiques publiques du Département,
- accompagner la mise en œuvre du nouveau Programme pluriannuel d'évaluation des politiques publiques 2017-2019 par la réalisation en interne d'études et d'évaluations, par le développement de partenariats externes et par une assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des directions et services,
- mettre à disposition des outils et méthodes pour développer l'évaluation,
- développer la culture de l'évaluation.

La priorité de l'année 2017 sera la mise en œuvre du Programme pluriannuel d'évaluation (PPE) des politiques publiques 2017 – 2019.

Plusieurs projets d'évaluation, engagés pour certains en 2016, seront finalisés ou réalisés en 2017 :

- Rapport sur l'égalité femmes – hommes et les politiques départementales : après la publication de l'état des lieux (octobre 2016), puis des résultats du questionnaire aux agents (décembre 2016), l'enjeu sera d'étayer les pistes d'actions avec les pilotes des politiques publiques,
- Etude sur les métiers du travail social, en partenariat avec l'Université Paris 8 (finalisation en novembre 2016, restitution en début d'année 2017),
- Evaluation du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDEA),
- Etude auprès de l'ensemble des agents du Département sur les discriminations, en lien avec le Label Diversité,

- Etude sur le public de la Maison départementale des personnes handicapées,
- Suivi-évaluation des opérations de voirie,
- et, plus largement, les études retenues dans le cadre de l'élaboration du PPE 2017-2019.

L'année 2017 sera marquée par la co-organisation, avec la Société française de l'évaluation (SFE), des Journées françaises d'évaluation programmées en novembre 2017. Cette initiative constitue un événement national important dans le champ de l'évaluation des politiques publiques. Elle sera préparée tout au long de l'année, avec la participation au Comité de programme et à l'ensemble du dispositif d'animation.

Principaux partenariats

Participation aux activités de la Société française de l'évaluation (SFE) et de l'Association finances gestion et évaluation (AFIGESE).

Développement des relations avec d'autres collectivités développant des démarches et des projets d'évaluation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Evaluation des politiques publiques	Dépenses	0,048	0,040	0,040	0,080

La hausse des crédits est notamment liée au soutien apporté par le Département à la tenue, en Seine-Saint-Denis, des Journées françaises d'évaluation 2017.

Action 3 : Modernisation et administration numérique

Objectifs de l'action

Dans un contexte de nécessaire adaptation aux besoins des usagers et aux nouvelles perspectives liées au numérique, les objectifs de l'action sont de :

- piloter la démarche de modernisation de l'institution départementale au service des usagers et de l'administration : identifier les enjeux et les projets structurants pour notre administration, capter le potentiel des différentes sources d'innovation (écouter les usagers, favoriser la participation des agents, tirer parti des technologies du numérique et développer des partenariats innovants), coordonner ces démarches et être force de proposition ;
- proposer une offre de services en prise avec les enjeux d'innovation et de transformation de l'action et des organisations publiques, et les besoins d'accompagnement des services,
- accompagner sur le plan organisationnel le chantier de la territorialisation de l'action publique (déploiement du service public sur le territoire, développement d'espaces « multi services publics », etc.);
- animer le collectif d'encadrement du Département, contribuer à un partage des pratiques de management et aux réflexions sur les évolutions du modèle managérial ;
- créer les conditions de la mise en œuvre du changement : accompagner les évolutions d'organisation et le déploiement de nouveaux outils et modes de travail.

Les objectifs opérationnels pour 2017 sont de :

- contribuer à la définition de « la circonscription du futur », via une démarche de type « design de service »,
- accompagner le Pôle solidarité dans sa transformation : déclinaison des politiques publiques dans la nouvelle organisation, définition des modalités organisationnelles, appui à la gestion du projet et à la conduite du changement,
- accompagner les services départementaux dans leur projet d'organisation,
- déployer la démarche d'optimisation de la performance de l'encadrement (pilotage et maîtrise de l'activité, mode projet, etc.),
- définir un dispositif d'accompagnement opérationnel des encadrants sur des thématiques transversales ou sur des besoins spécifiques (formations-actions, ateliers de co-développement, accompagnement collectif ou individuel ; etc.),
- développer des collaborations avec le PPRS pour proposer des actions en faveur de l'encadrement.

Principaux partenariats

Les partenaires internes sont l'ensemble des directions départementales.

Les partenaires externes sont l'ensemble des acteurs du territoire intervenant dans le champ du numérique.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Modernisation et administration numérique	Dépenses	0,150	0,162	0,165	0,090

Action 4 : Coopération territoriale

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de développer une gouvernance partagée avec les partenaires territoriaux pour :

- améliorer la connaissance et l'adhésion aux politiques départementales,
- développer la coordination des différentes politiques publiques sur le territoire de la Seine-Saint-Denis pour augmenter l'efficacité du service public et optimiser les budgets,
- accompagner les changements métropolitains, adapter la stratégie aux évolutions,
- développer des réseaux partenaires interne et externe solides pour être efficaces et réactifs.
- préparer les échanges avec la Région pour renforcer son soutien financier en matière d'investissement.

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2017 sont les suivants :

- développer les outils de coopération, enrichir le Centre de ressources partenaires et créer de nouveaux outils :
 - outils d'aide à la décision de la Direction générale sur la territorialisation des politiques publiques,
 - outils d'information sur l'action départementale sur le territoire à l'attention des directions départementales, des communes et des établissements publics territoriaux (EPT) : des livrets diffusables aux communes et EPT du bilan annuel d'activité territorialisé, un recueil de cartes permettant de visualiser facilement l'activité du Département ville par ville.
- apporter une vision consolidée, en collaboration avec les directions, des besoins de soutien de la Région au Département concernant ses investissements prioritaires suite à la disparition du Contrat Particulier Région - Département,
- organiser et préparer des rencontres avec les communes, entre élus et entre administrations,
- contribuer à la mise en place de la métropole et des EPT,
- développer et animer les réseaux internes de coopération.

Principaux partenariats

- Collectivités et EPT de Seine-Saint-Denis
- Paris Métropole
- Paris
- Département de l'Essonne
- Région
- Alliance l'Ourcq en mouvement (14 villes et 2 intercommunalités de la Seine-Saint-Denis, Paris, la Seine-et-Marne, la Région)

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Coopération territoriale	Dépenses	0,003	0,003	0,002	-

Cette action ne nécessite pas d'inscription en dépenses directes.

Action 3 : Centre de ressources

Objectifs de l'action

Les objectifs du programme sont les suivants :

- capitaliser les connaissances produites ou échangées par les services départementaux à des fins de valorisation et de réutilisation de l'intelligence collective.
- dispenser une prestation de gestion des connaissances au cœur des projets départementaux pour capter, organiser et ré-exploiter les connaissances produites en mode projet,
- veiller sur les domaines de compétences départementales et sujets d'innovation pour contribuer au développement des savoirs et de l'expertise de la collectivité et appuyer la prise de décision,
- piloter le portefeuille projets et les usages de la gestion électronique des documents (GED) en tant que maîtrise d'ouvrage (MOA) : sites collaboratifs, dématérialisation des processus, bibliothèques numériques,
- piloter la politique d'achats d'abonnements et d'ouvrage pour l'ensemble de la collectivité.

Les priorités de l'année 2017 seront :

- le développement d'Eureka, la bibliothèque numérique de référence (BNR) du Département, à travers l'ouverture d'Eureka sur le web, le développement des échanges de données entre Eureka et le portail Open data, la coordination avec le Centre de ressources partenaires (CRP) ;
- la formalisation de l'offre de *knowledge management* au travers de supports de communication synthétiques à destination des services départementaux, l'évaluation des prestations réalisées dans le cadre des projets accompagnés par les documentalistes, et la poursuite du développement des compétences dans ce domaine ;
- l'animation du projet GED ;
- l'animation du développement des sites collaboratifs ;
- la création de portails thématiques (flux RSS) à disposition des agents sur le modèle de celui déjà développé pour la Délégation à la vie associative et à l'éducation populaire ;
- la mutualisation des achats d'information-documentation pour les besoins informationnels des services et élus départementaux : revues spécialisées, presse, ouvrages, vidéos, base de données, etc.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Centre de ressources	Dépenses	0,440	0,414	0,369	0,367
	Recettes	0,008	-	-	-

Programme : Audit interne

*Ce programme relève
de la Mission
Pilotage et modernisation*

Ce programme comporte trois actions :

- Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection,
- Contrôle et suivi des recommandations,
- Capitalisation et suivi.

Éléments de contexte

Dans le plan d'audit 2016/2017, la Direction de l'audit interne, du contrôle interne et de la gestion des risques (DACIGR) a programmé la réalisation de dix audits et de six audits de suivi. Les audits de suivi ont pour but d'évaluer la mise en œuvre des plans d'action en lien avec les audits réalisés précédemment.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques de ce programme sont :

- l'analyse des risques,
- la mise en œuvre des recommandations (externes et internes) de maîtrise des risques,
- le renforcement des dispositifs internes de maîtrise et de contrôle des risques.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont les suivants :

- la mise en œuvre de l'outil de gestion des risques et de la cartographie des risques en lien avec les directions métiers,
- l'actualisation du plan pluriannuel d'audit,
- l'accompagnement des directions pour le renforcement de la maîtrise de leurs risques et de leur contrôle interne, en particulier sur le champ de la prévention de la fraude avec la cellule de contrôle de conformité,
- le renforcement de la capacité de la direction à consolider la maîtrise du risque de gestion,
- le maintien de la certification de la direction au regard des normes professionnelles,
- l'information du Comité d'audit sur l'activité de la direction, le niveau de maîtrise des risques et les actions et prestations relevant des politiques départementales,
- le suivi des travaux des directions et le reporting auprès des membres du comité d'audit,
- le développement de partenariats extérieurs et la valorisation de l'action du Département.

Au-delà de la mise en œuvre du plan annuel d'audit et du suivi des recommandations, la direction s'est engagée dans une démarche d'informatisation des données liées aux risques. La cartographie des risques ainsi que le suivi des recommandations d'audit et des dispositifs de contrôle interne se feront à l'aide de l'outil qui sera déployé en 2017.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Audit interne	Dépenses	0,021	0,019	0,019	0,019

Les crédits sont essentiellement dédiés aux prestations de certification de la direction.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	8	2	1

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Mettre en œuvre le Plan pluriannuel d'audit				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'audits et de missions d'inspection réalisés	cible	6	15	22	15	
	réalisé	9	13	15*		
<p><u>Commentaire</u> Des ajustements pourront être effectués en fonction des nouvelles priorités définies par le Comité d'audit et la Direction générale. * la non atteinte des objectifs en 2015 était liée à une vacance de 2 postes d'auditeur.</p>						

Action 1 : Mise en œuvre du plan d'audit annuel et conduite des missions d'inspection

Objectifs de l'action

Il s'agit de réaliser les missions d'audit inscrites au plan pluriannuel d'audit à la demande du Directeur général des services et en fonction des priorités approuvées par le comité d'audit.

Dans le cadre d'une mission d'inspection, il s'agit d'analyser les causes qui ont permis la survenance d'un incident une fois que l'existence de celui-ci est avérée. Cela nécessite la conduite d'un diagnostic de l'organisation et de son système de contrôle interne.

La liste des audits prévus en 2017 est établie consécutivement à la validation, par le Directeur général des services, de la cartographie des risques et à l'avis rendu par le comité d'audit.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Mise en œuvre du plan d'audit annuel	Dépenses	0,021	0,019	0,019	0,019

Principaux partenariats

La direction poursuit ses partenariats avec :

- l'IFACI, organe professionnel de référence en termes d'audit et de contrôle interne, par la participation aux réunions mensuelles ainsi que par l'organisation conjointe du colloque annuel,
- la CIAT (Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux), par sa participation à l'organisation du colloque annuel,
- l'INET, le CNFPT et l'ENA par la conception et l'animation de formations.

Action 2 : Contrôle et suivi des recommandations

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action vise au renforcement de la maîtrise des risques, par la mise en place d'un suivi des actions engagées par les directions et d'un reporting plus structuré vers la Direction générale.

En 2017, les objectifs opérationnels de l'action consisteront à :

- réussir le déploiement de l'outil de maîtrise des risques,
- suivre la mise en œuvre des plans d'action des directions, suite aux recommandations d'audit et aux évaluations des dispositifs de contrôle interne,
- améliorer le suivi des actions de maîtrise des risques identifiés par la cartographie des risques,

- assurer un contrôle de conformité de la tenue des dossiers dans les directions sociales,
- accompagner les prises de poste en renforçant les capacités à travailler sur les risques de gestion.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Principaux partenariats

Les directions auditées et les directeurs généraux adjoints sont mobilisés dans le cadre du suivi des recommandations 3 à 4 fois par an pour ce qui concerne leur pôle et 3 à 4 fois par an lors du comité de supervision des recommandations d'audit présidé par le Directeur général des services.

Action 3 : Capitalisation et suivi

Objectifs de l'action

La capitalisation consiste à organiser une gestion efficace des informations et données utilisées, faciliter leur partage au sein de l'équipe, garantir la traçabilité des missions d'audit et d'inspection générale et contribuer à la gestion des savoirs.

Elle consiste aussi à accompagner les directions dans leur démarche de renforcement de leurs systèmes de management des risques.

En 2017, il s'agira de :

- déployer un référentiel de contrôle interne référençant les bonnes pratiques existantes au sein des directions,
- actualiser la cartographie des risques à l'aide de l'outil de gestion des risques,
- tenir un point de suivi trimestriel avec chaque directeur général adjoint,
- sécuriser la traçabilité des audits et des missions d'inspection, dans le cadre de la gestion du fonds documentaire de la direction,
- accompagner la mission d'analyse sociologique sur l'organisation et l'environnement de travail,
- développer les partenariats avec l'IFACI, le CNFPT, l'AMRAE, la CIAT, l'ADFCG, l'ENA et l'INET,
- organiser une journée d'étude auprès d'autres collectivités et partenaires.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à des dépenses directes.

Principaux partenariats

- l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI)
- le Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT)
- l'Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise (AMRAE)
- la Conférence des inspecteurs et auditeurs territoriaux (CIAT)
- l'Association nationale des directeurs financiers et de contrôle de gestion (ADFCG)
- les collectivités locales.

Programme : **Systèmes d'information**

*Ce programme relève
de la Mission*

Pilotage et modernisation

Ce programme comporte six actions :

- Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers,
- Téléprocédures internes et externes,
- Cycle de vie des machines,
- Réseaux, télécoms et sécurité,
- Mise à disposition des postes de travail numérique,
- Fourniture de services.

Agenda 21

Orientation 4 - Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.3. Améliorer la qualité du service public avec le projet d'administration

Contexte

La compétence du Département en matière de coordination de l'aménagement numérique du territoire affirmée par la loi NOTRe et la loi pour une République numérique vient confirmer le choix du Département de faire de l'innovation numérique un axe stratégique de sa politique, à travers notamment le renforcement de la Mission Innovation Numérique.

La transformation numérique de l'administration et plus largement du territoire implique de repenser les organisations, les processus métiers ainsi que la relation aux usagers, d'anticiper l'évolution des usages numériques des agents et des habitants et leurs impacts, de conduire et d'accompagner le changement en intégrant une vision prospective des besoins en terme d'outils et de compétences.

Ces nouveaux enjeux sont autant d'opportunités de faire évoluer l'administration et de proposer de nouveaux services aux usagers.

Priorités du programme

En lien avec le développement de la stratégie numérique du Département, les priorités pour 2017 seront :

- mettre en œuvre la réorganisation de la DSI permettant une transformation vers une DSI stratégique à travers la création de deux pôles, « territoire numérique » et « stratégie des systèmes d'information ». La DSI deviendrait la direction des systèmes d'information et de l'innovation numérique ;
- développer la fonction ressource et accompagnement des directions au service d'une vision prospective et stratégique pour accompagner notamment l'évolution des métiers ;
- poursuivre les projets de dématérialisation et favoriser l'innovation dans le domaine du numérique;
- engager des réflexions et des plans d'actions concernant le déploiement du Très haut débit (THD) en Seine-Saint-Denis SSD en lien avec le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). La création d'une plateforme unique est d'ores et déjà à l'étude dans un souci de plus grande lisibilité du déploiement de la fibre optique et de l'offre pour les usagers ;
- permettre à l'innovation numérique d'être au plus près des systèmes d'information et favoriser les synergies entre transformation digitale, innovation numérique, administration numérique, territoire numérique et relations usagers.

Les principaux projets transversaux concerneront :

- la mise en œuvre du portefeuille de projets informatiques concernant les applications régaliennes (SIRH et gestion du temps, iGdA, SI social, etc.) et les processus internes dématérialisés,
- la mise en ligne de nouveaux services à l'utilisateur (déploiement du portail de demande de subvention des associations, enrichissement du portail MDPH et Cartes améthystes, etc.),
- la montée en puissance du plateau de développement opérationnel au sein de la DSI, en lien avec les directions métiers,
- le renforcement de la mobilité numérique dans les directions,
- la poursuite du déploiement du THD avec l'ouverture d'accès Wi-Fi grand public dans certains parcs du Département,

- le pilotage de l'aménagement numérique du territoire,
- l'expérimentation de méthodes et outils d'innovation (design de services, sprint créatif, co-conception/co-construction avec l'utilisateur, etc.),
- le renforcement des partenariats et échanges de flux de données avec les partenaires institutionnels (CAF, Pôle Emploi, OpenData, etc.).

Objectifs du programme

La stratégie numérique du Département est un levier de transformation de l'administration, d'attractivité et de développement économique pour le territoire, ce qui implique de s'inscrire rapidement dans une démarche systémique concernant l'évolution des organisations et l'impact de des transformations numériques.

Elle doit être un élément fédérateur du développement numérique sur le territoire, en animant le réseau des acteurs du numérique pour impulser et mettre en œuvre des actions concrètes et articulées de déploiement du THD, de services et d'usages innovants. Plus globalement, elle doit être pourvoyeuse de solutions innovantes dans la mise en œuvre des politiques publiques au service du territoire et de ses habitants.

Elle doit être en capacité de produire des outils numériques qui améliorent le service public. Fournir des services utiles à une population impose une dynamique de projet incrémentale et itérative dont l'organisation est la clé de voute. L'innovation impose d'initier une organisation spécifique qui ne reproduit pas les règles (explicites ou implicites) qui fondent le service actuel et parfois ses inerties et contraintes.

Les objectifs opérationnels pour 2017 sont les suivants :

- le raccordement au THD de 20 collèges,
- la mise en place du service Wi-Fi grand public dans deux parcs,
- l'enrichissement des services en ligne pour les usagers,
- le renforcement des partenariats sur l'aménagement numérique,
- le renforcement des partenariats en matière de digital à travers la valorisation du Conseil du numérique de Seine-Saint-Denis et le développement des partenariats avec les Universités, les structures publiques, les entreprises, etc.,
- le développement de l'utilisation des méthodes et outils d'innovation (sprints créatifs et design de services notamment),
- la mise en œuvre du volet digital du projet LIFE si le dossier est accepté.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Systèmes d'information	Dépenses	3,246	2,959	3,183	3,513

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Systèmes d'information	Dépenses	8,282	7,020	7,000	6,280
	Recettes	-	1,515	0,844	-

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	146	77	64	5

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Développer la dématérialisation des procédures internes (agents) et externes (usagers)				
	2013	2014	2015	2016	2017

Nombre de procédures en cours de traitement – état d'avancement	1. Téléprocédures prestations MDPH. (socle et accès depuis Internet) 2. Expérimentation Hélios en dépenses (mise en œuvre) 3. Expérimentation Actes, GED (mise en œuvre) 4. Expérimentation du parapheur électronique (généralisation)	1. Poursuite de la dématérialisation des procédures et actes administratifs (webdelib, actes, courrier) et de l'ensemble de la chaîne comptable 2. Opendata départemental 3. Bibliothèque Numériques de Référence 4. Développement des espaces collaboratifs Alfresco 5. Télépaiement pour les usagers des crèches départementales 6. Téléprocédures Télébillettique	Mise en œuvre de la 2 ^e télé procédure (APA) et du portail MDPH. Renforcement de la qualité de service en matière de prestations sociales (accueil physique, tél et numérique). Acte 2 de la dématérialisation de la chaîne comptable (pièces justificatives).	- Dématérialisation du dossier agent - Dématérialisation des pièces justificatives pour le domaine social - Téléprocédures PAPH - Demande de subvention en ligne	- Généralisation des demandes de subvention, - Enrichissement du portail MDPH, - Enrichissement du portail Améthystes, - Lancement de l'APA dématérialisée phase 1, - Consolidation de la dématérialisation comptable.
---	---	---	---	---	--

Objectif		Relier en fibre optique l'ensemble des collèges				
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux de raccordement des collèges (en nombre de collèges, cumulé)	cible	28	62	90	110	120
	réalisé	5	70	72	98	

Objectif		Relier en fibre optique l'ensemble des sites déconcentrés				
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux de raccordement des sites déconcentrés (en nombre de sites, cumulé)	cible	20	40	50	75	85
	réalisé	0	18	23	40	

Action 1 : Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- Assurer les évolutions du système numérique métier du Département pour répondre aux orientations de l'Exécutif et de la Direction Générale, aux évolutions légales et réglementaires et apporter aux directions des outils automatisés facilitant l'exercice de leurs missions de service public. Pour cela de nouveaux projets informatiques sont instruits qui pourront aboutir :
 - à l'acquisition de nouveaux logiciels et autres composants numériques auprès de fournisseurs du marché,
 - à des réalisations internes en utilisant les technologies en place et en les complétant,
 - à faire évoluer les solutions en exploitation par l'ajout de nouveaux composants ou fonctions.
- Garantir le maintien en condition opérationnelle (MCO) du parc de solutions numériques en exploitation. Seront ainsi menés des travaux de maintenance préventive, adaptative et corrective. Ces interventions peuvent être réalisées par les équipes internes ou en s'adjoignant les compétences d'éditeurs de logiciels, dans le cadre de contrat de maintenance.

- Mettre en œuvre les recommandations en matière d'urbanisation du système d'information afin de dégager des marges de manœuvre en vélocité et en transversalité.

Les principales actions d'informatisation qui seront menées en 2017 concerneront :

- des évolutions majeures du progiciel iodas avec la poursuite du passage en version web des instances télébilletique, ASE et SDAF, et le traitement d'évolutions fonctionnelles pour la DPAPH, dont la mise en place de la Carte Mobilité Inclusion,
- le démarrage du projet d'informatisation du service social ,
- le remplacement des logiciels de PMI (prisme, FSE) et du SPAS (Damoc, crossway),
- le démarrage du projet d'informatisation de la Gestion des Temps et des Activités dans le cadre du SIRH Pléiades,
- la mise en œuvre d'un système d'information géographiques (SIG) de description et de gestion du patrimoine routier,
- la poursuite de l'informatisation et de l'unification des logiciels de patrimoine, dans le cadre de la Stratégie Foncière et Immobilière,
- l'informatisation de fonctions logistiques (dotation vestimentaire, contrôle de nettoyage, portage des repas),
- l'informatisation du suivi des plans d'actions et cartographies des risques pour la DACIGR,
- l'amélioration de l'urbanisation du système d'information départemental et de l'usine de développement de logiciels, en interne,
- la préparation de l'acquisition du Système d'Archivage Électronique pour la DSA,
- les premières étapes de la construction d'un système d'information collèges pour la DEJ,
- la poursuite de l'activité de maintenance des logiciels en exploitation qui consiste essentiellement à traiter les dysfonctionnements constatés, à assurer le maintien en condition opérationnelle et à réaliser des adaptations mineures sur les fonctions en place.

Principaux partenariats

De nombreux travaux sont réalisés par les équipes internes. Cela concerne les développements de logiciels, le paramétrage et la personnalisation des progiciels acquis.

L'action nécessite des acquisitions de logiciels et de prestations associées auprès d'éditeurs et de sociétés de service.

Des marchés de maintenance sont en cours avec la plupart des éditeurs des logiciels métiers, permettant au Département de bénéficier des nouvelles versions des logiciels et de traiter les dysfonctionnements constatés dans les logiciels en exploitation.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers	Dépenses	0,898	0,976	0,883	1,016

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Pilotage et maintenance des solutions numériques métiers	Dépenses	1,613	1,755	1,171	1,552

Action 2 : Téléprocédures internes et externes

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action consistent à mettre en œuvre et maintenir des logiciels et outils numériques pour les usagers et les partenaires internes et externes du Département.

Ces solutions constituent une extension et une ouverture du système d'information départemental et concernent :

- des usages spécifiques non couverts par les logiciels métiers ;

- l'accès depuis l'extérieur, en général via le média internet sécurisé, à des informations gérées dans les bases de données métiers, en simple consultation et/ou en prolongement des procédures métiers internes.

Les projets qui seront menés en 2017 sont ceux retenus dans le cadre du développement des usages numériques :

- le développement des téléprocédures à l'attention des personnes âgées et des personnes handicapées usagers du Département. Il est prévu de réaliser principalement le télé-dépôt des demandes de Forfait améthyste et des demandes de prestations MDPH et la téléconsultation d'avancement des autres prestations de la DPAPH,
- le démarrage du projet d'informatisation du service social, sur sa partie télé-services,
- la poursuite du projet d'informatisation de la PMI et du SPAS, sur sa partie télé-services,
- la poursuite la dématérialisation des dossiers et procédures RH,
- la poursuite de la dématérialisation des procédures de gestion internes (courrier, actes administratifs),
- la poursuite de la dématérialisation comptable concernant les factures sociales,
- la poursuite de la construction d'un système d'information pour le patrimoine culturel sur l'aspect promotion auprès des publics concernés,
- la mise en œuvre du module mobilité pour les évaluateurs médico-sociaux ed la DPAPH qui seront équipés de tablettes,
- la poursuite des travaux en partenariat avec l'association capdemat.

Principaux partenariats

Pour la réalisation des projets, le Département fait appel aux titulaires de l'accord cadre d'ingénierie logicielle et aux éditeurs des principaux progiciels impactés.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Télé procédures internes et externes	Dépenses	-	-	-	0,042

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Télé procédures internes et externes	Dépenses	0,570	0,493	1,110	0,868

Action 3 : Cycle de vie des machines

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont d'assurer le maintien en conditions opérationnelles des serveurs et du stockage des données et de continuer à améliorer durablement le socle régalien supportant les applications informatiques du Département.

En outre, il devient indispensable de commencer à constituer un socle spécifique pour gérer le système d'archivage électronique (SAE).

Les objectifs opérationnels pour 2017 sont les suivants :

- faire évoluer les plateformes de virtualisation et d'hébergement,
- moderniser le système Active Directory (service d'annuaire et de gestion des droits),
- faire évoluer les systèmes de gestion de bases de données,
- maintenir le système de messagerie,
- moderniser les systèmes IODAS, GRAND-ANGLE et SIRH.

A noter également que 2017 sera une année consacrée à la mise en œuvre de nouvelles technologies libres (OpenStack, Docker) destinée à accompagner le développement du cloud (accès aux bases de données via des technologies web) ainsi que la démarche DevOps (développement opérationnel).

Principaux partenariats

Partenaires externes : les titulaires des marchés de fournitures de matériels, de prestations d'ingénierie et de maintenance

Partenaires internes : responsables des projets informatiques et utilisateurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Cycle de vie des machines	Dépenses	0,354	0,327	0,467	0,430

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Cycle de vie des machines	Dépenses	2,199	1,460	0,595	0,657

Action 4 : Réseaux, télécoms et sécurité

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont d'assurer le maintien en conditions opérationnelles du cœur de réseau et des infrastructures de communication, de sécuriser le système d'information, de déployer le THD, de migrer l'intégralité des systèmes de téléphonie vers la téléphonie via Internet (ToIP) et d'ouvrir et de sécuriser davantage le système d'information du Département aux partenaires institutionnels producteurs de données (Etat plateforme, Pôle emploi, CAF, etc.) d'autre part.

Les objectifs opérationnels pour 2017 se déclinent de la manière suivante :

- maintenir en conditions opérationnelles le cœur des réseaux,
- améliorer la sécurité des serveurs,
- rénover les infrastructures de communication du Département,
- maîtriser les consommations téléphoniques & Internet,
- moderniser et renforcer la sécurité des systèmes de téléphonie,
- maintenir et exploiter les systèmes,
- assurer la supervision des équipements,
- raccorder les sites départementaux au THD,
- moderniser les systèmes de téléphonie.

Principaux partenariats

Partenaires externes : les titulaires des marchés de fournitures de matériels, de prestations d'ingénierie et de maintenance

Partenaires internes : responsables des projets informatiques et utilisateurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Réseaux, télécoms et sécurité	Dépenses	1,342	1,226	1,372	1,623

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Réseaux, télécoms et sécurité	Dépenses	2,698	2,257	2,907	2,468
	Recettes	-	1,515	0,844	-

Action 5 : Mise à disposition des postes de travail numériques

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont la fourniture, l'entretien et la sécurisation des postes de travail informatiques. Cette action contribue à l'informatisation des services départementaux, au développement des impressions éco-responsables et à l'amélioration de la qualité de service et de la continuité d'activité.

La mise à disposition d'environnements de travail mobiles en lien avec les besoins métiers constitue par ailleurs un point fort de l'action pour 2017.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont :

- entretenir le parc informatique, renforcer la gestion du stock,
- rationaliser les coûts de fonctionnement des impressions (optimiser le déploiement des équipements et réduire des coûts de fonctionnement),
- accompagner les projets de mobilités numériques,
- finaliser la migration des postes de travail vers Windows 7.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Réseaux, télécoms et sécurité	Dépenses	0,652	0,430	0,462	0,402

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Mise à disposition de postes de travail numériques	Dépenses	1,108	1,055	1,193	0,545

Action 6 : Fournitures de services

Objectifs de l'action

L'action se décline selon quatre objectifs stratégiques : développer l'offre de services de la DSI, développer la relation avec les directions métiers, favoriser la télé-intervention, et monter en compétence sur la mobilité numérique.

La DSI donnera la possibilité à chaque agent de pouvoir adresser une demande d'incident ou une demande de services directement à travers un portail informatisé. C'est pourquoi il est important que chaque utilisateur du Département puisse avoir connaissance des services proposés.

Les objectifs opérationnels pour 2017 seront de constituer le catalogue de services de la DSI et de le présenter aux utilisateurs, et de proposer des nouveaux services.

De plus, deux projets structurants seront mis en œuvre : la réorganisation de la gestion des demandes et des incidents (projet portail i-services) et l'accompagnement des nouveaux usages induits par la bureautique libreoffice.

Principaux partenariats

DSOE, DBL, Direction de la Communication, PPRS

Moyens de l'action

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Fourniture de services	Dépenses	0,094	-	0,025	0,190

Programme : Animation du développement social local

*Ce programme relève
de la Mission
Pilotage et modernisation*

Ce programme comporte trois actions :

- Appui à la mise en œuvre des projets sociaux de territoire,
- Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats,
- Médiation et innovation numérique

Agenda 21

Orientation 3 – Une gouvernance partagée, du local au global

Axe 3.1. Faire vivre le dialogue territorial et la démocratie en Seine-Saint-Denis, en particulier autour des enjeux du développement durable.

Contexte

Le Projet social départemental définit les valeurs et les grandes orientations du Département en matière de solidarité. Il sert de cadre aux projets sociaux de territoire.

Ces outils constituent des cadres pour valoriser et développer les nombreuses actions déjà menées au quotidien par les services départementaux et leurs partenaires.

Ils s'articulent avec les schémas et les projets de service et concernent l'ensemble des politiques sociales, dans une optique de développement social des territoires.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- renforcer les liens entre les usagers et l'institution dans une optique de prévention,
- encourager l'innovation dans le champ social,
- contribuer à renforcer les coopérations entre les différents services du Département,
- impulser avec nos partenaires une dynamique de développement social local,
- renforcer le travail avec l'ensemble des partenaires du Département (collectivités, Etat, CAF et associations),
- participer au développement de la stratégie numérique du Département.

Pour l'année 2017, les priorités seront de :

- déployer les Projets sociaux de territoire sur l'ensemble des villes du département,
- organiser et animer des journées d'études, des rencontres professionnelles et des échanges de pratiques,
- contribuer à la valorisation des actions collectives et partenariales menées au sein du Département,
- promouvoir et développer la stratégie numérique du Département auprès des services du Pôle solidarité.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Animation du développement social local	Dépenses	0,008	0,044	0,060	0,085

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	4	2	1	1

Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Développer les Projets sociaux de territoire				
		2014	2015	2016	2017
Nombre de conventions signées	cible	3	10	4	4
	réalisé	1	3	1	

Objectif	Mettre en œuvre le dispositif de soutien à l'innovation sociale				
		2014	2015	2016	2017
Nombre de dossiers déposés dans le cadre des appels à projets	cible	10 à 15	10 à 15	25	20
	réalisé	17	25	9	

Action 1 : Appui à la mise en œuvre des projets sociaux de territoire

Objectifs de l'action

Concernant les projets sociaux de territoires, les objectifs sont les suivants :

- définir des actions prioritaires dans le cadre des orientations du Département, sur la base d'un échange avec l'ensemble des équipes et de leurs partenaires,
- participer à la mise en œuvre des actions retenues et veiller à leur évaluation,
- contribuer à la structuration de chaque projet social de territoire par des instances de pilotage adaptées,
- mettre à disposition les outils suivants : diagnostics, portrait de ville, échanges de pratiques.

En matière d'innovation sociale, il s'agira de développer les actions innovantes dans le domaine social au sein du Département sur la base d'un appel à projets.

Concernant la médiation et l'innovation numérique, les objectifs sont de :

- diffuser une culture du numérique auprès des services du Pôle solidarité en s'appuyant sur la stratégie numérique du Département,
- favoriser la médiation numérique et encourager l'innovation numérique,
- favoriser la mise en réseau des acteurs du numérique par territoire (Espaces publics numériques, Tiers lieux, médiathèque),
- engager une réflexion sur l'accessibilité numérique.

Les actions suivantes sont prévues en 2017 :

- faciliter et encourager l'action des plates-formes collaboratives locales,
- recenser les lieux et offres de médiation,
- organiser un appel à projets sur la médiation numérique, la formation au numérique et le transfert de compétences,
- organiser en collaboration avec les Espaces publics numériques et l'ensemble des acteurs locaux des actions facilitatrices en direction des agents, transférables aux usagers inexpérimentés.

Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les Circonscriptions sociales du Département (ASE, SSD, PMI), la DSOE et la DSI.

Les partenaires externes sont les communes, les services de l'Etat, les Centres sociaux, les CCAS, la CAF, l'UDCCAS, les Espaces publics numériques, les associations.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Appui à la mise en œuvre des Projets sociaux de territoire	Dépenses	0,004	0,033	0,045	0,072

Action 2 : Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats

Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est de favoriser des temps de réflexion et d'échange de pratiques entre les professionnels internes et externes au Département.

Les actions suivantes sont prévues en 2017 :

- organiser des journées d'études,
- organiser des conférences débat dans les territoires,
- organiser des initiatives de découvertes de services et d'activité ainsi que des rencontres autour de projets,
- travailler avec le service documentation pour faciliter et faire connaître les accès aux documents numérisés,
- proposer une formation en appui au développement des Projets sociaux de territoire.

Principaux partenariats

Les partenaires internes sont les Circonscriptions sociales du Département (ASE, SSD, PMI).

Les partenariats externes sont les Universités, les Départements, l'ARS, les Centres sociaux, les CCAS, les Villes, l'UDCCAS et la CAF.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Renforcement des pratiques professionnelles et des partenariats	Dépenses	0,004	0,011	0,015	0,013

Mission

Europe et solidarité internationale

Programme

Solidarité, coopérations internationales

Programme

Animation et gestion de projets européens

Programme : **Solidarité, coopérations internationales**

*Ce programme relève
de la Mission
**Europe et solidarité
internationale***

Ce programme comporte quatre actions :

- Coopération européenne,
- Coopération et relations internationales,
- Via le monde,
- Culture de la paix.

Agenda 21

Orientation 3 - Une gouvernance partagée, du local au global

Axe 3.3. Un Département ouvert sur l'Europe et sur le monde

Contexte

La Seine-Saint-Denis se caractérise par la diversité des origines et des cultures de ses habitants. Une part importante de ses habitants, de nationalité française, ont des parents qui ont immigrés en France. Plus de 21 % des ménages de Seine-Saint-Denis sont étrangers (la moyenne régionale est de 12 %). 29 % des enfants de 6 à 17 ans ont au moins un de leur parent de nationalité étrangère.

Par ailleurs, la Seine-Saint-Denis est caractérisée par la densité et la diversité d'un tissu associatif tourné vers l'international avec pas moins de 2.500 associations de solidarité internationale.

Les orientations départementales en matière de coopération européennes et internationales prennent en compte ces caractéristiques, à travers la mise en place de projets de coopération, d'éducation à la solidarité et à la citoyenneté internationale et d'accompagnement des acteurs de la solidarité.

Objectifs du programme

Le programme vise à mobiliser les acteurs, sensibiliser les habitants, soutenir les projets de développement territorial, de solidarité, de coopération, de Culture de la paix pour mieux vivre ensemble, du local au mondial.

Il s'articule autour de plusieurs objectifs stratégiques :

- mettre le développement durable au cœur des projets de territoire,
- accompagner et soutenir les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets,
- permettre au Département et aux partenaires de s'approprier les politiques communautaires et de valoriser leurs actions,
- optimiser le soutien européen aux projets du territoire,
- sensibiliser les directions départementales, les partenaires, les habitants sur les liens entre développement, durable et citoyennetés européenne et internationale, économie sociale et solidaire, démocratie participative et culture de la paix.

Priorités du programme

Pour l'année 2017, les priorités seront de :

- poursuivre le travail au sein des réseaux de partenaires locaux, nationaux, européens et mondiaux ;
- contribuer à l'appropriation par les directions départementales des enjeux européens et internationaux de leurs projets,
- développer des coopérations européennes autour de projets prioritaires et innovants du Département : l'éducation, la jeunesse, l'action sociale, la transition écologique en lien avec la refonte de l'agenda 21, en privilégiant l'innovation,
- développer des coopérations décentralisées sur les thématiques du développement durable en lien avec l'Agenda 21 : cohésion sociale, développement économique, diversité culturelle, accès à l'eau et écologie urbaine,
- soutenir les acteurs locaux de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale à travers l'appel à projets de Via le Monde, les plateformes et les réunions d'échange,
- développer des relations internationales opportunes avec de grandes métropoles mondiales,
- sensibiliser aux enjeux internationaux en matière de développement durable.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Solidarité, coopérations internationales	Dépenses	0,296	0,282	0,272	0,272
	Recettes	0,003	0,039	0,042	0,037

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	18	14	2	2

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Accompagner les acteurs locaux de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM)				
	2012	2013	2014	2015	Cible 2017
Nombre de Rendez-vous méthodologiques individuels	215	203	204	68 ¹	200
Nombre de participants aux formations	119	132	105	105	120
Nombre de projets éligibles et financés	29	30	29	19	30
Commentaires : Les enjeux 2017 sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'appel à projet et les méthodologies d'accompagnement des porteurs de projet de solidarité, pour les adapter au mieux aux besoins du territoire dans une logique d'évaluation permanente, - Créer une grille d'évaluation et de suivi des porteurs de projet pour objectiver l'analyse, - Renforcer la formation des acteurs sur le volet éducation à la citoyenneté et valoriser les compétences des OSIM. 					

Objectif	Mettre à disposition des services documentaires pour les acteurs de la solidarité internationale				
	2012	2013	2014	2015	Cible 2017
Nombre de Rendez-vous méthodologiques individuels	51	54	48	79	+ 50
Nombre de participants aux formations	679	684	403	595	500
Nombre de projets éligibles et financés	49 797	42 098	37 784	43 855	50 000
Commentaires : L'enjeu pour 2017 sera de rénover l'image du centre de documentation et de travailler sur le parcours de l'utilisateur.					

Objectif	Sensibiliser les jeunes aux enjeux de l'éducation à la citoyenneté mondiale				
	2012	2013	2014	2015	Cible 2017
Nombre de jeunes touchés par les actions d'ECM et EDD	132	263	303	294	≤ 300
Nombre de structures partenaires	3	7	10	10	10

¹ La réduction du nombre de rdv est liée à une baisse des effectifs entre mars et décembre (3 postes A vacants en 2015).

Publics réunis aux autres initiatives (rendez-vous de Via le monde, Marché de Noël...)	2 323	2 098	1 931	803 ²	≤ 2000
Commentaires : L'enjeu pour 2017 sera renforcer le travail transversal avec la DEJ dans le cadre du PED II et du Plan jeunesse.					

Action 1 : **Coopération européenne**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action Coopération européenne sont de:

- faire de la Seine-Saint-Denis un acteur de l'espace européen œuvrant pour le développement économique, social et environnemental au service de la cohésion du territoire,
- faire valoir les spécificités et les valeurs de la Seine-Saint-Denis dans la conception et la mise en œuvre des politiques européennes au regard de leur impact sur le territoire,
- saisir les opportunités des politiques européennes au bénéfice de la Seine-Saint-Denis et de ses habitants,
- améliorer la qualité des politiques départementales grâce à des échanges d'expériences et aux projets de coopération avec des collectivités et réseaux européens,
- promouvoir le territoire grâce à la valorisation des politiques du Département : ses compétences, ses savoirs-faires et ses projets-pilotes.

Pour 2017, les objectifs opérationnels seront :

- l'animation du réseau de collectivités territoriales européennes qui regroupent des collectivités d'autres pays européens qui se situent dans les capitales ou les grandes métropoles européennes et qui ont des caractéristiques territoriales, sociales, de population, économiques proches de la Seine-Saint-Denis,
- la coopération dans le cadre de réseaux européens tel que l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe qui fusionnera avec Cités Unies France en 2017) qui assiste et conseille les collectivités territoriales dans leurs activités et démarches européennes,
- le rapprochement du Département au Réseau des cités interculturelles du Conseil de l'Europe qui participe à la mise en œuvre de politiques publiques liées à la diversité sur la base d'approches méthodologiques et de pratiques comparées,
- la poursuite des projets européens tels que le projet LIFE + qui vise à réduire la production de déchets liés à la restauration scolaire et le projet Erasmus + qui a pour but de développer la pratique de la citoyenneté chez les jeunes,
- la sensibilisation des jeunes à l'Union Européenne avec les projets Odyssée jeunes qui ont pour thématique les institutions européennes, la citoyenneté européenne ou un travail sur la mémoire en Europe,
- la recherche de financements européens pour les protocoles de coopération.

Principaux partenariats

Réseaux européens (LUDEN, AFCCRE, Cités Culturelles), associations de Seine-Saint-Denis, collectivités territoriales d'Ile-de-France, services de l'Etat, services de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe, étudiants Erasmus de Paris 8 et l'association les Jeunes Européens.

Action 2 : **Coopérations et relations internationales**

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- de mettre en œuvre et animer des projets de coopération en cohérence avec les priorités définies dans le cadre de l'Agenda 21 renouvelé,
- d'associer les acteurs de la coopération décentralisée au plan départemental : collectivités, associations, institutions....

² Une forte baisse de fréquentation est observée, due à la non organisation du Marché de Noël équitable et solidaire de Via le monde (problème d'effectif et non disponibilité de lieux adéquats)

- de développer le rôle et l'expertise de la Direction en matière de coopérations internationales auprès de l'administration départementale,
- de renforcer les compétences, la lisibilité et le rayonnement de l'action départementale sur le champ de l'international.
- de développer de nouvelles relations internationales en lien avec les priorités départementales, en particulier avec d'autres métropoles mondiales.

En 2017, les objectifs opérationnels suivants seront poursuivis.

En matière de cohésion sociale et territoriale :

- développer des actions en matière de santé à Hai Duong (Vietnam) visant à améliorer les connaissances réciproques des systèmes de santé et à Ngazidja (Grande Comore) en poursuivant la structuration d'un réseau sur l'allaitement maternel,
- poursuivre un travail engagé sur les violences faites aux femmes à Hai Duong et Ngazidja,
- participer à l'amélioration de l'accès aux droits des jeunes femmes migrantes à Hai Duong,
- de promouvoir la citoyenneté à travers le sport à Qalqilya, à Tulkarem, à Djénine (Palestine), à Matola (Mozambique), en Tunisie et à Constantine (Algérie),
- favoriser le transfert de compétences entre les collectivités en matière d'aménagement, de TIC, de gestion administrative, avec la province de Hai Duong et l'association des Maires de Ngazidja (Comores),
- préparer des échanges de jeunes en formation (collège) ou en insertion (mission locale) avec la province de Hai Duong afin de développer l'autonomie, l'ouverture, la citoyenneté des jeunes,
- engager des partenariats en matière d'éducation notamment en développant des actions de formation avec l'association Santé Sidi Houari d'Oran (Algérie), en favorisant une réinsertion économique de jeunes migrants tunisiens par le soutien à un projet de retour en Tunisie avec l'Union des travailleurs immigrés tunisiens (UTIT) et en accompagnant le partenariat entre les Universités de Seine-Saint-Denis et les autorités aux Comores et au Vietnam pour développer le système Licence-Master-Doctorat.

En matière de diversité culturelle :

- soutenir la ville de Figuig (Maroc) dans sa demande de classement de son patrimoine architectural auprès de l'UNESCO,
- poursuivre un partenariat avec Africolor, notamment afin de valoriser les échanges avec artistes de la Grande Comores. A terme, ce projet pourra avoir des retombées économiques à travers la structuration de filières artistiques ou l'impact sur le tourisme. Ce projet est travaillé en lien avec la DCPSL.

En matière de développement économique :

- aider à structurer les entrepreneurs comoriens pour le développement de l'île de Ngazidja,
- promouvoir l'investissement productif en accompagnant la création dans leur pays d'origine d'entreprises par les migrants dans le cadre du programme de co-développement comorien (PFCC),
- soutenir un projet d'électrification et d'installation de panneaux solaires à Tulkarem.

En matière d'accès à l'eau, de préservation de la ressource mondiale en eau et d'écologie urbaine :

- poursuivre les actions engagées en matière d'assainissement avec les villes de Hai Duong, Figuig, Djenine, Qalqilya et Tulkarem, ainsi qu'avec l'Association des Maires de Ngazidja ;
- développer des actions de formation dans les domaines de l'eau et l'assainissement au Vietnam dans le cadre du projet « AVEC »,
- poursuivre le projet pilote d'assainissement, initié en 2015, en zone rurale dans la commune de Dong Can, district de Gia Loc,
- appuyer des campagnes de sensibilisation pour lutter contre le gaspillage de l'eau et accompagner des actions de formation de techniciens de laboratoire, à la suite de la réalisation des projets eau dans trois villes de Cisjordanie (Djenine, Qalqilya et Tulkarem),
- favoriser le lancement de la phase opérationnelle du projet d'assainissement à Figuig en lien avec l'ensemble des partenaires financiers,
- engager la construction d'une station d'épuration pilote en filtre planté de réseaux à l'hôpital de Mitsamiouli (Comores) avec les autres partenaires SIAAP et l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Les autres objectifs sont de :

- participer à l'animation du nouveau réseau des acteurs institutionnels et associatifs issu du « Forum départemental des acteurs de la solidarité et de la coopération internationale : agir ensemble pour un développement durable partagé »,

- poursuivre l'animation du réseau des services relations internationales et coopération décentralisée des collectivités de Seine-Saint-Denis,
- poursuivre des temps d'échanges réguliers avec les acteurs de la coopération du Vietnam,
- développer le rôle et l'expertise de la direction en matière de coopérations internationales auprès des autres Directions départementales en proposant de travailler sur des thématiques ciblées. A ce titre, une réflexion est engagée avec la DPAS autour de la problématique des mineurs isolés en lien avec le Mali ;
- impliquer le Département dans les différents réseaux locaux, nationaux et internationaux, et participer aux différentes initiatives de ces réseaux,
- proposer une action d'aide d'urgence de soutien aux populations de territoires victimes de catastrophes naturelles, de conflits armés...
- améliorer les retombées pour notre territoire, que cela soit par l'apport d'une expérience de mobilité internationale pour des jeunes, ou l'opportunité pour des entreprises ou universités d'améliorer leurs réseaux dans nos zones de coopération,
- organiser des restitutions de mission à l'international à destination des agents et des partenaires du territoire.

Principaux partenariats

Partenaires institutionnels :

Collectivités partenaires (AkKo, Figuig, Hai Duong, Matola, Djénine, Qalqilya, Tulkarem, Guarulhos, et l'île de Ngazidja) et représentations de leur pays en France (Ambassades, consulats, associations d'amitié entre pays et représentatives des diasporas), l'association Santé Sidi El Houari d'Oran, les correspondants français dans les pays où sont développées des actions à l'international (Ambassades et consulats, missions économiques et culturelles, antennes internationales des chambres consulaires,...).

Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, UNESCO, IRD, Agence Française de Développement, Agence de l'Oriental (Maroc), Cités Unies France, CGLU, FALP, Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), Eau de Paris, SEDIF, AFD, PlaNet Finance, Electricien sans frontières.

Villes du département, Conseil Régional IDF, Conseil Régional Champagne-Ardenne, Conseil général du Val-de-Marne, Villes de Lille métropole, La Rochelle et Aix en Provence.

Acteurs séquano-dyonisiens :

Sport : District de Football FFF, Club de Bagnolet de Lutte gréco-romaine, FSGT 93,

Culture : Festival « Villes et Musiques du Monde », Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve, Association « l'œil en cascade », Espace 1789, Association Rempart, médiathèques, Musée de l'Histoire Vivante à Montreuil, Union générale des Vietnamiens de France, Association La NEF à Pantin, Association d'Amitiés Franco-Vietnamienne.

Santé : Centre hospitalier Robert Ballanger, Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) Robert Ballanger.

Education : Universités de Paris 8 et de Paris 13, lycées et collèges.

Economie : CCIP-93, Comité Départemental du Tourisme, Compétences Emploi de Sevran, mission locale intercommunale de Tremblay en France/ Villetaneuse. Mission d'Initiative Economique Locale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Coopérations et relations internationales	Dépenses	0,078	0,113	0,077	0,077

Action 3 : Via le monde

Objectifs de l'action

Cette action de soutien et de valorisation des projets issus du territoire se décline en quatre objectifs :

- sensibiliser aux enjeux internationaux du développement durable,
- améliorer la qualité des projets issus du territoire,
- contribuer à la synergie des acteurs de la solidarité internationale,

- permettre aux publics des décideurs, des bailleurs et des ONG de mieux connaître le milieu de la solidarité internationale.

Il est proposé en 2017 :

- d'animer le centre de documentation,
- d'intervenir auprès de publics jeunes (via la communauté éducative, les établissements scolaires, les SMJ, les associations...) avec une offre diversifiée d'éducation à la citoyenneté mondiale,
- de proposer un accompagnement méthodologique (individualisé et collectif) aux porteurs de projets.
- d'instruire les dossiers de demande de financement dans le cadre de l'appel à projets Départemental,
- proposer des rencontres régulières pour définir un socle commun de pratiques et de valeurs des acteurs.
- valoriser les formes spécifiques d'engagements solidaires en Seine-Saint-Denis, et positionner le département comme territoire pilote, notamment dans le cadre du partenariat avec la Région,
- développer un observatoire des pratiques de la solidarité internationale en Seine-Saint-Denis en charge de collecter, organiser et produire des données et analyses quantitatives et qualitatives, sur les pratiques solidaires des acteurs du territoire afin d'évaluer les pratiques et leurs impacts.

Pour l'année 2017, l'activité de Via le Monde évoluera en s'appuyant notamment sur les travaux menés en vu du nouveau projet de direction. Des chantiers prioritaires ont d'ores et déjà été identifiés :

- réinterroger les méthodologies d'accompagnement des porteurs de projet de solidarité, pour les adapter au mieux aux besoins du territoire dans une logique d'évaluation permanente,
- rénover l'image du centre de documentation et travailler sur l'accueil et le parcours de l'utilisateur,
- renforcer la place de Via Le Monde dans le cadre du PED II et de la politique jeunesse,
- maintenir les initiatives de sensibilisation du grand public.

Principaux partenariats

- Conseil régional d'Ile-de-France (unité des affaires internationales et européennes – UAIE)
- Associations d'EAD/EDD, de solidarité internationale et d'éducation populaire
- Directions des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN)
- Cinémas et autres lieux/opérateurs culturels du territoire
- Universités
- Communes (Relations internationales, Vie associative, services Jeunesse)
- Centres de recherche
- Réseaux ressources développement, solidarité internationale et ESS (RITIMO, AITEC, CRID, l'Atelier...)
- Cités Unies France (CUF), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et leurs commissions
- Autres réseaux internationaux de pouvoirs locaux (FAL-P, OIIP...) et du Forum Social Mondial et Européen
- Acteurs institutionnels de Seine-Saint-Denis

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Via le monde	Dépenses	0,184	0,169	0,180	0,180
	Recettes	0,003	0,039	0,042	0,037

Action 4 : Culture de la paix

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- promouvoir la paix dans le monde par un travail de sensibilisation des populations de la Seine-Saint-Denis aux questions de la paix, du désarmement, du droit et de la sécurité internationale ;
- favoriser le « vivre ensemble » et la non-violence en Seine-Saint-Denis ;
- favoriser l'émergence d'une Culture de la paix comme composante du développement durable.

Il est proposé en 2017 :

- de développer la participation des habitants, des acteurs locaux, des agents départementaux, aux rencontres, échanges avec les partenaires sur ces thématiques ;
- d'organiser la Quinzaine ou semaine de la paix en Seine-Saint-Denis ;
- de favoriser la prise en compte de la Culture de la paix dans les politiques sectorielles du Département ;
- de favoriser l'émergence de projets innovants pour permettre une meilleure compréhension interculturelle en Seine-Saint-Denis, entre les citoyens eux-mêmes, entre les citoyens et les institutions ou les associations ;
- de travailler à une meilleure articulation entre la culture de la Paix et la Solidarité internationale, notamment en lien avec Via le Monde.

Principaux partenariats

- Inspection académique et les collèges du département
- Cinémas et autres lieux/opérateurs culturels du territoire
- Associations d'éducation populaire
- Communes (relations internationales, vie associative, services Jeunesse)
- Réseaux internationaux, nationaux et locaux : UNESCO, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et spécialement la commission : « Diplomatie des villes », Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix, le Réseau des acteurs de la Culture de la paix de la Seine-Saint-Denis

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Culture de la paix	Dépenses	0,034	0,000	0,015	0,015

Programme : Animation et gestion des projets européens

*Ce programme relève
de la Mission
**Europe et solidarité
internationale***

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion des cofinancements européens
- Animation territoriale
- Promotion du Département au niveau européen

Agenda 21

Orientation 3 6 Une gouvernance partagée, du local au global
Axe 3.3. Un Département ouvert sur l'Europe et sur le monde

Contexte

Depuis 2014, la Stratégie « Europe 2020 » est déclinée au sein de la politique européenne de cohésion adoptée pour une période de sept ans (2014-2020). Cette politique est dotée à l'échelle européenne d'un budget de 325 milliards d'euros dont 16 milliards pour la France et 830 millions d'euros pour l'Ile-de-France. Parallèlement, plusieurs programmes thématiques de l'Union européenne contribuent également aux objectifs de la stratégie Europe 2020 en Seine-Saint-Denis parmi lesquels Erasmus + (Mobilité), Life + (environnement), Horizon 2020 (Recherche et innovation), Compétitivité des entreprises et des PME (Innovation), Europe créative (Culture).

Le Département contribue chaque année à rapprocher la Seine-Saint-Denis des cinq objectifs chiffrés de la Stratégie « Europe 2020 » :

- remonter le taux d'emploi à au moins 75 % contre 69 % lors de l'adoption de la stratégie,
- consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche et au développement, au lieu des 2 % initiaux,
- réaffirmer les objectifs de l'UE en matière de lutte contre le changement climatique (dits "20/20/20"),
- réduire le taux de pauvreté de 25 %, ce qui reviendrait à faire sortir 20 millions de personnes de la pauvreté,
- améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 %.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Région Ile-de-France est la nouvelle autorité de gestion du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et des crédits du Fonds Social Européen (FSE) dédiés à la formation et à l'éducation. Parallèlement, le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social est en charge des crédits FSE sur les thématiques relatives à l'emploi et à l'inclusion. Il confie la gestion des crédits FSE-inclusion aux Départements et aux Plans locaux pour l'insertion et l'emploi - PLIE. Les Programmes opérationnels de l'Etat et de la Région ont été adoptés à la fin de l'année 2014. La programmation effective des opérations FEDER et FSE a débuté en 2015.

Afin d'améliorer l'insertion des jeunes décrocheurs sur le marché du travail, l'Union européenne a créé un nouveau fonds européen, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), qui soutient des actions d'insertion socioprofessionnelle à destination des jeunes de 15 à 25 ans ne bénéficiant ni de formation, ni d'emploi, ni de stage. A titre dérogatoire, le territoire de la Seine-Saint-Denis bénéficie d'une enveloppe de plus de 20 millions d'euros pour soutenir cette politique sur les années 2014-2019. Sur ce dispositif, le Département de la Seine-Saint-Denis est organisme intermédiaire et bénéficie d'une subvention globale de 950 000 €.

Dans ce contexte, le Département bénéficie, depuis 2015, d'une double délégation de gestion :

- il est l'organisme intermédiaire de la DIRECCTE pour la gestion des crédits FSE relevant du Programme Départemental d'Insertion sur la période 2014-2020,
- il est l'organisme intermédiaire de la Région pour assurer la mise en œuvre et le suivi d'une part des crédits IEJ relevant du Programme Opérationnel du Conseil régional au titre des années 2014-2017.

Objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- inscrire le Département au cœur de la Stratégie « UE 2020 » et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne ;

- mettre en œuvre la fin des conventions FSE (2007-2013) et le programme « Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) » en collaboration avec la Région Ile-de-France ;
- assurer le pilotage de la convention de subvention globale FSE sur la période 2014-2020 ;
- permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens (FEDER, FSE, FEADER, ERASMUS +...);
- faciliter l'accès des acteurs du territoire (Communes, Associations, Entreprises, Collèges, Universités) aux programmes européens pour la période 2014-2020.

Principaux partenariats

Les partenaires du programme sont les suivants :

- Concernant le FSE : Etat (Direccte ; Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ; Préfecture de région ; Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles, Paierie Départementale, DRFIP), Région Ile-de-France, Union européenne, PLIE, GIP Académique, ADF, Départements franciliens, autres directions du Département (DPAS, DBFCG, DACIGR)
- Concernant le FEDER : Région, Union européenne, autres directions du Département (DBL, DEJ, DVD, DSI, DEEFI)
- Concernant l'IEJ : Etat (Direccte ; DGEFP ; DRFIP), Région Ile-de-France, Missions locales, autres directions du Département (DPAS, DEJ, DEEFI, DCPSL)
- Concernant le FEADER : Etat (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ; Direction générale de l'agriculture et du développement rural ; Direction régionale interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt d'Ile-de-France ; Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie), Région Ile-de-France, autres directions du Département (DNPB)
- Concernant ERASMUS + : IDFE, Agences nationales, Missions locales, Université Paris 8, DEJ, DEF.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Animation et gestion de projets européens	Dépenses	0,073	0,008	0,080	0,073
	Recettes	0,283	0,014	0,074	0,033

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	10	8	1	1

Action 1 : Gestion des cofinancements européens

Objectifs de l'action

Cette action a pour objectif de permettre aux directions de développer et gérer des projets s'appuyant sur des financements européens.

Concernant chacun des dispositifs, les objectifs ont été déterminés comme suit :

- Concernant le FEDER, des appels à projets seront lancés régulièrement par la Région. Les directions du Département pourront y répondre en fonction des thématiques des appels à projets lancés.
- Concernant le FSE dans le cadre de la subvention globale, les dossiers programmés en 2014 étaient pluriannuels ; il n'y a donc pas eu de nouveaux dossiers en 2015 et 2016. Pour 2017, l'objectif sera de programmer 26 nouveaux dossiers, correspondant aux projets de villes RSA et au cofinancement de chantiers d'insertion.
- Concernant le FSE hors subvention globale, l'objectif est de déposer un dossier dans le cadre du dispositif ACTE (accueil des collégiens exclus temporairement),
- Il est proposé de déposer un dossier dans le cadre du dispositif Erasmus +,
- Concernant le FEADER, la Direction appuiera la DNPB dans le dépôt et la gestion des dossiers.

- Concernant la gestion de l'enveloppe de subvention globale du Fonds Social Européen (FSE), il s'agira de soutenir les directions et les structures associatives du territoire qui portent des projets IEJ en proposant des outils de gestion et en participant aux instances de pilotage et de suivi de cette enveloppe.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Gestion des cofinancements européens	Dépenses	0,003	0,008	0,012	0,010
	Recettes	0,283	0,014	0,074	0,033

Action 2 : Animation territoriale

Objectifs de l'action

L'action vise à faciliter l'accès aux programmes européens des acteurs du territoire (Communes, Associations) pour la période 2014-2020.

Il s'agira :

- de renforcer l'assistance au montage de projet dans le cadre du dispositif ACTE, de la subvention FEDER et/ou FSE,
- d'orienter, d'informer et de conseiller les publics dans le cadre de leur dépôt de dossiers,
- de développer un outil d'évaluation permettant le recensement de l'ensemble des projets cofinancés par le FSE sur le Département,
- de mettre à jour la base de données des référents Europe dans les quarante communes du Département,
- de renforcer la communication sur les politiques européennes en actualisant la page Europe du site du Département de la Seine-Saint-Denis et en proposant une lettre d'information mensuelle destinée aux acteurs Europe du territoire, des visites de sites cofinancés par des fonds européens, un débat citoyen avec la projection d'un film et d'avancer la réflexion sur la mise en place d'un Centre d'information Europe Direct sur le Département, avec des financements de la Commission européenne.

Moyens de l'action

Cette action ne donne pas lieu à l'engagement de dépenses spécifiques.

Action 3 : Promotion du Département au niveau européen

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action consiste à inscrire le Département au cœur de la Stratégie « UE 2020 » et valoriser la Seine-Saint-Denis comme un acteur clef de la politique de cohésion européenne, en lien avec l'action Coopération européenne.

Il s'agira en 2017 :

- de participer activement aux négociations européennes, nationales, en organisant une conférence annuelle sur les fonds européens,
- de proposer à l'Assemblée départementale un bilan annuel sur l'utilisation des fonds européens par le Département de la Seine-Seine-Denis,
- d'encourager l'échange et la réflexion sur les pratiques de gestion et de montage de projet avec les autres acteurs régionaux et notamment les autres Départements,
- d'inscrire le Département dans la gouvernance des fonds européens auprès des principaux partenaires européens, nationaux et locaux (Commission européenne, Parlement européen, Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du dialogue social, Commissariat général à l'égalité des territoires, Services de l'Etat, Région, Communes, PLIE).

En 2017, le Département devrait poursuivre son partenariat avec l'association Ile-de-France Europe (IDFE) et restera attentif au nouveau positionnement d'IDFE afin que la place et les priorités du département soient bien prises en compte.

Cette dernière assure une présence permanente à Bruxelles afin de permettre aux élus et aux services des collectivités territoriales d'être informés le plus en amont possible des initiatives communautaires, pour se positionner et saisir les opportunités qui peuvent exister pour le développement des territoires.

Dans le cadre du partenariat avec la Seine-Saint-Denis, IDFE pourra apporter plusieurs prestations au Département :

- informer sur les politiques et les programmes européens,
- valoriser les politiques et les initiatives du Département auprès des institutions européennes,
- accompagner le Département dans ses démarches européennes,
- travailler en réseau sur des projets européens.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Promotion du Département au niveau européen	Dépenses	0,070	0,000	0,068	0,063

Mission

Supports internes

Programme

Bâtiments départementaux

Programme

Logistique

Programme

Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

Programme

Secrétariat général

Programme : Bâtiments départementaux

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte quatre actions :

- Construction, rénovations lourdes,
- Travaux de modernisation et grosses réparations,
- Entretien, maintenance,
- Fluides.

Agenda 21

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale
Axe 4.2 : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Contexte

L'action de la Direction des bâtiments et de la logistique s'inscrit dans le cadre des priorités départementales, à travers :

- la mise en œuvre des plans d'investissement (notamment le Plan petite enfance et parentalité et le Plan piscines),
- la stratégie foncière et immobilière et, plus particulièrement, les enjeux en matière de programmation des travaux de modernisation et grosses réparations (TMGR), l'entretien et la maintenance ainsi que la consommation énergétique des bâtiments départementaux,
- l'amélioration de la relation aux usagers (internes et externes),
- le pilotage de la démarche d'éco-responsabilité à l'échelle du Département,
- le Plan de sécurisation des sites.

Le projet de direction, validé en comité technique le 3 juin 2016, définit plusieurs axes de travail prioritaires dont le renforcement de l'expertise de la DBL concernant les fonctions support aux directions départementales, la qualité de service (notamment concernant l'accueil des usagers) et la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations de construction, rénovation et modernisation des bâtiments départementaux.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs et projets, la direction s'appuie sur un système de management de la qualité et de l'environnement (SMQE) qui se caractérise par :

- le renouvellement en 2016 des certifications AFAQ ISO 9001 (qualité) et ISO 14001 (environnement), sur la base de la nouvelle cartographie des processus,
- l'adaptation du SMQE aux évolutions récentes des normes ISO 9001 et 14001,
- la poursuite d'une démarche de fiabilisation des données de gestion et de développement d'un dialogue de gestion au sein de la Direction.

La DBL occupe un rôle central dans la prise en compte des enjeux de développement durable, à travers notamment la gestion des déchets et les économies d'énergie.

Les volets énergétiques et environnementaux, ainsi que les aspects liés à la sécurité et à l'accessibilité des bâtiments sont ainsi systématiquement intégrés dans les projets de constructions neuves ou de rénovations lourdes, en cohérence avec les préconisations de l'Agenda 21.

Objectifs stratégiques du programme

L'activité en matière de bâtiment s'articule autour de plusieurs axes structurants :

- la déclinaison de la stratégie foncière et immobilière du Département au sein de la DBL,
- la poursuite de l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département (Ad'AP),
- la mise en œuvre de la stratégie de management de l'énergie,
- la réalisation du plan pluriannuel de remise à niveau de la cité administrative n°2.

La DBL poursuit les programmes récurrents de modernisation et de grosses réparations dans le cadre d'un travail conjoint avec les directions gestionnaires, et veille à la qualité de l'entretien quotidien des sites départementaux.

En parallèle, la DBL s'attache à conserver le patrimoine immobilier du Département en état, au travers de son programme annuel de TMGR. La priorité est donnée aux actions correctives répondant aux exigences réglementaires en

matière de sécurité et d'accessibilité, à l'amélioration des conditions d'accueil et de travail des agents dans les établissements et à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.

Objectifs opérationnels du programme et priorités 2017

Les objectifs opérationnels de l'année 2017 sont les suivants :

- la préparation du référentiel relatif aux Maisons des solidarités,
- le renforcement de la politique d'entretien maintenance sur la base d'un cycle de formation destiné aux techniciens, de la formalisation du suivi des CVPO et de la mise à jour des données relatives aux bâtiments,
- la déconstruction de la cité administrative n°2 et le relogement du centre de formation et des autres activités,
- l'aménagement du troisième site du SPAS Saint-Denis – Aubervilliers,
- l'optimisation des interventions de la régie sur les sites extérieurs.

Enfin, plusieurs projets d'ampleur seront poursuivis :

- la reconstruction des bâtiments techniques de la DEA et la construction du garage départemental à Rosny-sous-Bois liés au prolongement de la ligne 11 du métro,
- les rénovations lourdes prévues dans le cadre du Plan Parentalité et Petite Enfance (PPEP),
- la mise en œuvre du Plan piscines.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Bâtiments départementaux	Dépenses	11,018	9,659	9,668	9,150
	Recettes	1,618	1,501	1,610	1,655

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Bâtiments départementaux	Dépenses	6,601	12,659	26,602	21,451
	Recettes	0,494	0,462	12,029	10,153

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	48	20	28	-

Objectifs prioritaires - indicateurs

- **Stratégie foncière immobilière**

Objectif	Optimiser la connaissance du patrimoine bâti		
	2015	2016	2017
Taux de mise en œuvre des chantiers de la Stratégie foncière et immobilière	Chantier 5 : terminé Chantier 2 : En cours Chantier 3 : 30 % de réalisé Chantier 4 : 50 % de réalisé Chantier 7 : 90 % de réalisé Chantier 8 : 50 % de réalisé Chantier 9 : A débuté en septembre	Les chantiers 4, 7 et 8 sont réalisés sur le plan méthodologique et validés. Ils restent à les mettre en œuvre. Le chantier 9 : Une réflexion collective sur la mise en œuvre d'un SI patrimonial et le remplacement de Gtip et Techbase a eu lieu. Le chantier 3 a été livré sur le patrimoine bâti hors éducatif	Le projet tel que prévu en 2014 est terminé. La SFI va se poursuivre en 2017 par l'intégration du patrimoine bâti éducatif et non bâti. Par ailleurs, les outils existants sur le patrimoine bâti hors éducatif doivent être mis à jour annuellement.
Commentaire : Le projet a été prolongé d'un an et modifié pour être adapté aux nouveaux besoins. L'estimation des biens du Département par la DADJ va se poursuivre en 2017, ainsi que la réalisation de l'Atlas foncier avec la DAD. Les données urbanistiques vont être intégrées en 2017. La mise à jour des outils (GTIP, OMERE, Techbase, etc.) pour être en cohérence avec la description physique du patrimoine tel que défini dans la SFI doit se poursuivre. L'outil SFI doit encore être développé sur le patrimoine bâti éducatif et non bâti. Le livrable concernant le remplacement de Techbase et de GTIP sera terminé début 2017. Il contiendra une partie sur la modélisation des données du bâtiment (MIB) et sur les conditions de mise en œuvre d'un système d'information patrimonial.			

- **Gestion de l'énergie**

Objectif	Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments départementaux		
	2016	2017	2018
Calendrier de mise en œuvre	→	→	
Etapas de réalisation	Elaborer un nouveau marché des contrats gaz mutualisant les sites après avoir défini la stratégie d'achat et le profil de consommation. Renforcer le suivi de l'exploitation		
	Renégocier les conditions de fourniture d'énergie après réalisation de travaux de réhabilitation énergétique. Rechercher systématiquement l'éligibilité aux certificats d'économie d'énergie.		
Economies d'énergie	Stable	- 5 %	- 5 %
Commentaire : Le Schéma directeur énergie prévoit : <ul style="list-style-type: none"> - la répartition des rôles des directions gestionnaires (DBL, DEJ) - la détermination de « l'énergie manager » qui gèrera l'élaboration des marchés et la renégociation des contrats. Les cibles définies correspondent à un objectif global de diminution de la consommation énergétique de 20 % en 2020 décliné en 5 % par an : <ul style="list-style-type: none"> - réduire de 20 % les gaz à effet de serre, - réduire de 20 % la consommation d'énergie (chauffage, électricité...), - porter à 20 % la part des énergies renouvelables. Il s'agit de suivre la ligne de conduite énoncée dans le « paquet énergie climat » adopté par l'Union européenne en décembre 2008 et révisé en octobre 2014. Le marché d'exploitation chauffage est en cours de renouvellement. Le futur marché comportera un engagement du titulaire sur les économies d'énergie.			

- **Optimisation des marchés de travaux à bons de commande**

Objectif	Adapter la forme des marchés de travaux selon la nature du besoin (récurrent, urgent, opération spécifique)		
	2015	2016	2017
Calendrier de mise en œuvre	→	→	→
Etapas de réalisation	Dans le cadre du PPEP, Identification des types d'opérations spécifiques relevant de marchés distincts		
Part du budget consommé en marchés à bons de commandes	46,5 % (42 % en fonctionnement / 53 % en investissement)	Prévision : 36 %	Prévision : 25 %
Commentaire : L'objectif consiste à : <ul style="list-style-type: none"> - restreindre l'utilisation des marchés à bons de commande aux opérations urgentes ou de faibles montants, - systématiser les opérations spécifiques pour des rénovations lourdes, les restructurations et les opérations de relogement. 			

Objectif	Maîtriser et réduire les consommations hors bordereaux			
	2014	2015	2016	2017
Calendrier de mise en œuvre		→	→	→
Etapas de réalisation		Définition des éléments de mise à jour des BPU + étude des outils des autres directions. Expérimentation sur échantillon de marchés	Déploiement de l'outil et de la méthodologie sur l'ensemble des marchés de la DBL.	
Indicateur d'impact : Parts des marchés hors bordereau	10 à 15 %	10 %	10 %	10 %
Commentaire : Depuis l'été 2013, la part du marché consacrée au « hors bordereaux » est limitée à 10 ou 15 % du montant minimum. La mesure vise à identifier et à consolider de manière systématique les prestations achetées « hors bordereaux » pour les intégrer, si cela est possible, aux BPU des marchés à venir et à établir des bilans réguliers des conditions de recours aux BPU dans le cadre d'une stratégie d'achat globale.				

Objectif	Optimiser l'exécution des contrats par une meilleure traçabilité des échanges avec les entreprises et du suivi de la réalisation des travaux		
	2015	2016	2017
Calendrier de mise en œuvre	→	→	→
Etapas de réalisation	1 : Pour les travaux importants, formaliser les réunions de suivi de chantier. 2 : Mettre en place des tableaux de suivi permettant d'évaluer la performance des entreprises de manière transversale. 3 : Tracer de manière systématique les ordres de service élaborés selon un format type, validés par la ligne hiérarchique. 4 : Organiser et planifier les échanges avec les entreprises, et élaborer des plans de progrès co-construits.		
Indicateur d'impact : Taux de mise en œuvre des étapes 1 à 3 Taux de mise en œuvre de l'étape 4	100 % 50 %	50 % 50 %	
Commentaire : La formalisation des réunions de suivi de chantier est déjà réalisée pour les MAPA et les marchés à bon de commande si la durée est importante (sur plusieurs semaines) : le technicien transmet à l'entreprise le compte-rendu pour information et validation sous huitaine. Une communication est faite à la hiérarchie avec enregistrement du document. Une évaluation « pilote » des fournisseurs sera réalisée dès la fin 2016 pour les prestations de gardiennage et de nettoyage. Les enseignements de cette évaluation pourront ensuite servir à tous les fournisseurs évalués, y compris pour les marchés de travaux.			

Objectif	Optimiser l'exécution des contrats par une meilleure application des pénalités de retard			
	2014	2015	2016	2017
Calendrier de mise en œuvre	→	→	→	→
Etapas de réalisation		Elaboration d'un outil partagé de suivi des incidents pouvant donner lieu à l'application des pénalités. Refus de toute réception ne donnant pas lieu à la livraison au département de tous les plans, liste de matériel mis en œuvre, notices de fonctionnement et d'entretien, intéressant les installations réalisées.		
Indicateur d'impact :				
Taux de réalisation de la mesure	50 %	100 %		
Commentaire : L'obtention de toutes les pièces du dossier de récolement est de la responsabilité du technicien en charge du site : la demande, avec la liste de pièces, est formulée le jour de la réception des travaux et les délais d'envoi des notices, fiches techniques (etc.) sont définis. Si la fourniture du dossier de récolement est prévue dans un second temps et qu'il y a manquement de l'entreprise, les pénalités inscrites au marché sont appliquées.				

Action 1 : Construction, rénovations lourdes

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- transmettre et capitaliser les connaissances pour pérenniser les ouvrages,
- évaluer le patrimoine bâti et assurer une veille sur les techniques innovantes,
- assurer le suivi financier des opérations,
- veiller à la qualité de l'ouvrage et au respect du programme dans la conduite des opérations,
- mettre en œuvre la stratégie foncière et immobilière,
- travailler sur l'écriture de programme type,
- élaborer des référentiels de préconisations d'ergonomie sur site.

Les objectifs opérationnels concernant les opérations de construction et de rénovation lourde pour l'année 2017 sont les suivants :

- suivre les travaux de construction des nouveaux locaux techniques de la DEA, du nouveau garage départemental et du nouveau centre technique du Stade de la Motte,
- lancer les travaux pour les opérations 2017 du PPEP. Sont planifiées à ce jour (octobre 2016) des rénovations lourdes (4 crèches), des TMGR+ (6 crèches) et une campagne d'opération de rénovation énergétique (11 crèches). Cette dernière concernera le remplacement des menuiseries, l'isolation de la toiture avec une étude de faisabilité de mise en place de panneaux photovoltaïque, la rénovation du bâti ou bien encore le calorifugeage des canalisations,
- poursuivre les études pour la construction de la Piscine de Pierrefitte sur Seine,
- développer des référentiels de programmation concernant le regroupement de locaux en Maison Des Solidarités (CSS/ASE, CPMI/ASE, CPMI/CSS, CPMI/CSS/ASE, CPMI/PMI, Crèches/PMI) afin de compléter le chantier 5 de la SFI (dispositifs de responsabilisation des acteurs),
- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de management de l'énergie avec notamment la mise en place à partir de l'année 2017 d'une revue énergétique,
- uniformiser l'utilisation des outils de suivi et pilotage des opérations :
 - ✓ généraliser la pratique du REx – Retour d'expérience,
 - ✓ systématiser l'emploi de la matrice phases/acteurs dans le pilotage des opérations,
 - ✓ poursuivre le développement des outils nécessaires aux études d'opportunité,
- relancer l'élaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département (Ad'AP),
- évaluer l'impact de l'introduction de la modélisation des données du bâtiment (MIB) dans les marchés publics et proposer des solutions d'intégration pour le Département.

Concernant les rénovations lourdes, il s'agira en 2017 de :

- finaliser les travaux de la crèche Floréal à Romainville (réouverture au printemps 2017),
- mener les travaux de la crèche Lamaze à Bobigny (réouverture en septembre 2017).

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Construction, rénovation lourdes	Dépenses	2,445	6,105	21,091	16,296
	Recettes	0,381	0,024	11,121	8,770

Action 2 : Travaux de modernisation et grosses réparations

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est d'assurer la conservation, le bon fonctionnement et la modernisation des bâtiments départementaux, à travers :

- la réalisation des expertises nécessaires à la mise en place d'un diagnostic technique relatif à l'état et au maintien du patrimoine bâti, ainsi qu'à son optimisation,
- le pilotage et le suivi de la réalisation des travaux,
- la mise en œuvre des Programmes pluriannuels de travaux d'investissements (PPI),
- l'intégration de la valorisation des produits de démolition dans les marchés de travaux de déconstruction.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont les suivants :

- prioriser les travaux relatifs à la sécurité incendie et à la sûreté, à l'accessibilité, au maintien du patrimoine bâti (clos et couvert), et aux économies d'énergie (chauffage,...) dans le cadre de la programmation des Travaux de Modernisation et de Grosses réparations (TMGR),
- définir une politique de maintenance dans la continuité de la SFI,
- conduire les études et réaliser les travaux dans le respect des calendriers prévisionnels tout en optimisant les enveloppes financières,
- poursuivre la mise en œuvre du Plan Petite enfance et Parentalité,
- mettre en œuvre le PPI Hôtel du Département – Préfecture.

Moyens de l'action

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Travaux de modernisation et grosses réparations	Dépenses	4,156	6,554	5,511	5,155
	Recettes	0,112	0,438	0,908	1,383

Action 3 : Entretien, maintenance

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est d'assurer la pérennité du patrimoine bâti et son bon fonctionnement, selon la réglementation en vigueur (ERP, code du travail, code de la construction...) :

- suivre les opérations de travaux consécutives aux contrats obligatoires d'exploitation et de maintenance ;
- lever toutes les réserves des observations faites dans les rapports de contrôles périodiques obligatoires ;
- assurer la veille réglementaire du patrimoine bâti ;
- suivre l'ensemble des contrats réglementaires et périodiques obligatoires (CVPO) ;
- définir une politique de maintenance efficace ;
- mener des actions préventives.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont les suivants :

- optimiser et moderniser l'approche des interventions de la régie technique,
- élargir les missions du centre des demandes (CDD) aux prestations/fournitures incluses dans PILOT,
- mettre en œuvre le suivi des contrôles règlementaires (CVPO),

- renforcer la politique d'entretien maintenance des équipements sur la base d'un cycle de formation destiné aux techniciens, de la formalisation du suivi des CVPO et de la mise à jour des données relatives aux bâtiments.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Entretien, maintenance	Dépenses	5,365	4,485	4,586	4,200
	Recettes	0,222	0,799	0,910	0,955

Action 4 : Fluides

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- connaître et maîtriser les consommations d'énergie et d'eau du patrimoine bâti départemental,
- améliorer la gestion des contrats énergétiques et diminuer les coûts fixes,
- renforcer le suivi budgétaire des dépenses (dotation établissements, dépenses internes par type d'interventions).

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont les suivants :

- intégrer dès la phase programme les préconisations techniques nécessaires pour obtenir des certificats d'économie d'énergie (C2E) dans les opérations de constructions et rénovations lourdes,
- formaliser les demandes de subvention (C2E),
- réaliser les diagnostics de performance énergétique,
- renouveler le marché concernant le logiciel de suivi des consommations en fluides,
- mettre en place une l'exploitation courante de l'outil de suivi des consommations à la DBL et élargir aux autres directions gestionnaires (DEJ et DEA),
- préparer l'ouverture du marché de l'énergie électrique (tarifs bleus) suite à l'appel d'offres fructueux du SIPERREC,
- identifier les optimisations sur les tarifs d'électricité et déclencher des démarches auprès du fournisseur,
- réaliser des requêtes actives permettant d'identifier les consommateurs importants.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Fluides	Dépenses	5,653	5,174	5,082	4,950
	Recettes	1,396	0,702	0,700	0,700

Programme : Logistique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte trois actions :

- Logistique liée aux locaux,
- Logistique liée aux postes de travail,
- Véhicules et déplacements.

Agenda 21

Orientation 4: Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2 : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Axe 4.4 : Le Département, acheteur et financeur responsable

Contexte

Le projet de direction de la Direction des bâtiments et de la logistique (DBL) validé en comité technique le 3 juin 2016 insiste particulièrement sur le rôle d'expert que joue la direction dans le domaine des fonctions support aux directions départementales et de l'accueil des usagers. Les projets relatifs à la relation aux usagers internes et externes constitueront une priorité pour l'année 2017 à travers la diffusion d'un catalogue de services de la DBL, la mise à jour de l'annuaire interne et la montée en puissance du centre de contact multi canal (usagers) et du centre des demandes (utilisateurs internes).

Le volet environnemental du projet de direction a été renforcé à travers le pilotage de la politique d'éco responsabilité à l'échelle du Département, notamment avec la mise en œuvre de son programme Imprim'éco.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- améliorer la qualité de l'accueil des usagers,
- poursuivre le projet de verdissement et de rajeunissement de la flotte automobile,
- piloter la démarche éco-responsable du Département et notamment le programme Imprim'éco,
- poursuivre le plan de sécurisation des sites.

Objectifs opérationnels du programme et priorités 2017

Les objectifs opérationnels prioritaires pour 2017 concerneront :

- la montée en puissance du centre de contact multicanal et du centre des demandes,
- la mise en œuvre du nouveau référentiel de la vêtue,
- la diffusion d'un formulaire commun pour l'organisation et la validation des fêtes et cérémonies,
- la prise en main du logiciel de suivi de la qualité des prestations de nettoyage,
- l'optimisation des coûts de stockage du mobilier,
- la poursuite de l'inventaire du mobilier,
- la diminution de la consommation de papier dans le cadre du programme Imprim'éco,
- proposition suppression si l'objectif est contenu dans celui proposé ci-dessus la lutte contre la gâche papier à l'atelier,
- la dématérialisation des enquêtes de restauration sur e-acteurs,
- la communication des consommations aux directions (flotte automobile, fournitures administratives),
- la poursuite du plan de sécurisation des sites et l'optimisation des coûts de gardiennage.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Logistique	Dépenses	13,878	13,819	13,333	12,850
	Recettes	0,630	0,636	0,640	0,345

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Logistique	Dépenses	1,099	1,508	0,880	0,230

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	258	41	73	144

Objectifs prioritaires - indicateurs

- Impressions - reprographie**

Objectif	Diminuer les consommations de papier					
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'évolution du nombre de ramettes de papier livrées	Cible	Stabilisation	Stabilisation	- 5 %	Stabilisation	- 20 %
	réalisé	- 0,05 %	- 14,5 %	-3,1 %	--	--
<p><u>Commentaire</u> : La réduction de 20% prévue sur les livraisons de papier est budgétaire. La Direction générale souhaite qu'aucun virement de crédit ne vienne alimenter cette ligne. La DSI étudie la possibilité de mettre en place des cartes utilisateurs sur les copieurs multifonctions et le logiciel Watchdoc permet d'identifier les plus gros consommateurs et faire un rappel des bonnes pratiques d'impression. Une distinction est à faire entre la consommation de papier dans les ateliers de reprographie et celle des copieurs multifonctions par étage ou dans les sites extérieurs, et des imprimantes individuelles lorsqu'il en reste.</p>						

- Flotte automobile**

Objectif	Diminuer les consommations de carburant					
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'évolution de la consommation de carburant	cible	- 6 %	- 5 %	- 5 %	- 8 %	- 10 %
	réalisé	- 5 %	- 7 %	- 11,5	--	--
<p><u>Commentaire</u> : La consommation annuelle de carburant est en baisse constante depuis 5 ans. Conformément à l'objectif de diminution, une réduction d'environ 10 % de la consommation est prévue pour 2017 grâce au remplacement des véhicules thermiques les plus anciens par des véhicules énergie propre (électrique et hybride), à la réduction du parc automobile et au contrôle strict des autorisations délivrées pour remisage à domicile (ARD).</p>						

Objectif	Diminuer le nombre de véhicules du parc automobile thermique				
		2014	2015	2016	2017
Nombre de véhicules du parc automobile (fin d'année)	Cible	-	827	788	763
	Réalisé	852	813	788	
<p><u>Commentaire</u> : L'objectif 2015-2017 est de réduire le parc automobile thermique de 25 véhicules par an. Pour 2015, la réduction a été de -39 véhicules.</p>					

Objectif	Acquisition de véhicules électriques dans le cadre du plan de renouvellement du parc				
	--	2014	2015	2016	2017
Nombre de véhicules électriques acquis	Cible	35	35	35	0
	Réalisé	37	40	58	--
Nombre de véhicules hybrides acquis	Cible	--	--	0	0
	Réalisé	--	--	13	--
Total cumulé des véhicules électriques et hybrides acquis	Réalisé	68	108	179	179
Part des véhicules électriques et hybride dans la flotte du département	Cible	8 %	20 % de la flotte		
	Réalisé	8 %	13 %	22,5 %	23,5

Commentaire : Depuis 2013, le Département a fait le choix de s'orienter vers la mobilité électrique en mettant à profit notamment les bonus écologiques consentis par l'Etat (6300 € pour un véhicule électrique (VE) et 750 € pour un véhicule hybride (VH)). L'objectif fixé est que la flotte du Département soit constituée de 20 % de véhicules propres véhicules électriques (VE) et véhicules hybrides (VH) au 31/12/2017. 58 VE et 13 VH seront acquis d'ici la fin d'année 2016. Les acquisitions porteront le pourcentage de véhicules propres à 22,5 %, permettant d'atteindre et même de dépasser l'objectif de verdissement fixé pour 2017 avec un an d'avance. L'atteinte de ces objectifs impose une accélération du plan d'électrification des sites et une augmentation du déploiement des bornes de recharge.

Objectif	Evolution des coûts d'entretien de la flotte automobile			
	2014	2015	2016	2017
Calendrier de mise en œuvre		→	→	→
Etapas de réalisation	Mise en place des formations	Calcul du coût d'entretien	Consolidation et fiabilisation des données	Exploitation et optimisation des procédures
Evolution des coûts de maintenance	--	--	- 10%	-10%
Coût d'entretien de la flotte		430 887 €	390 000 €	350 000 €
Coût de la location de batteries pour les VE		55 769 € (pour 68 VE)	103 000 € *	160 000 € *
Coût de réparation des sinistres	Cible		193 000 €	170 000 €
	Réalisé	146 126 €		

Commentaire : L'année 2014 a été marquée par la mise en place de nouvelles procédures concernant la gestion de la maintenance de la flotte automobile. Depuis 2015, l'optimisation du logiciel de gestion de flotte et son appropriation par les agents permet d'établir un bilan exhaustif des coûts de maintenance et ainsi de mettre en place les mesures correctives pour la maintenance et d'orienter la politique d'acquisition.

* Les coûts de location de batteries pour les véhicules électriques sont des projections, sans objectif de réduction affiché.

- **Accueil**

Objectif	Assurer la continuité de l'accueil téléphonique au standard du Département					
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'appels non aboutis (en %)	Cible	6 %	10 %	10 %	10 %	10 %
	Réalisé	--	24 %	28 %	18 % (septembre 2016)	--

Commentaire : L'accroissement du nombre d'appels téléphoniques destinés au centre de contact (prestations DPAPH et de la MDPH) a conduit à une augmentation du taux d'appels non aboutis du standard. Des moyens humains supplémentaires ont été demandés au centre de contact pour limiter le report de leurs appels vers le standard du Département. La mise à jour de l'annuaire devrait permettre par ailleurs de réduire les échanges d'appels internes à la collectivité.

- **Sécurité des biens et des personnes**

Objectif	Maîtrise des dépenses de gardiennage			
	2014	2015	2016	2017
Etapas de réalisation	--	Mise en place d'indicateurs permettant de calculer les coûts de gardiennage	Mise à jour des indicateurs dans les outils comptables et financiers Réajustement des prestations récurrentes réglementaires et non-réglementaires	
Economies escomptées	--		145 000 €	137 000€
Economies réalisées	--	--	--	--
Commentaire : L'objectif 2016 ne peut être tenu pour trois raisons essentielles : le contexte d'insécurité post attentats ayant conduit à des renforts ponctuels, des actes de vandalisme nécessitant la mise en œuvre de dispositions exceptionnelles (crèche Floréal à Romainville, site Rapatel à Montreuil) et la coordination complexe pour l'allègement de dispositifs à la Préfecture et à la Bourse du Travail (nouveaux dispositifs pleinement opérationnels pour décembre 2016). En parallèle, un plan d'investissement pour la sécurisation des sites a été mené en 2016 et se poursuivra en 2017 pour l'équipement des sites sociaux en interphones et vidéophones.				

- **Patrimoine mobilier**

Objectif	Réalisation d'un inventaire du mobilier utilisé et stocké		
	2015	2016	2017
Calendrier de mise en œuvre	→	→	→
Etapas de réalisation	Mettre en place des référents sur site pour la réalisation de l'étiquetage et le suivi des mouvements. Organiser la mise à jour dans Pilot. Organiser un contrôle de second niveau sur site pour le mobilier inventorié.	Poursuivre la conversion des informations. Inventaire Bâtiment Colombe collectées sous Excel en données exploitables sous PILOT	Sites centraux : Bâtiment Erik Satie et Bâtiment Papillon Sites extérieurs : Inventaire du mobilier administratif et matériel de cuisine de 5 Crèches

Objectif	Optimisation des coûts de stockage du mobilier		
	2015	2016	2017
Calendrier de mise en œuvre	→	→	→
Etapas de réalisation	Etude des scénarios	Externalisation du stockage du mobilier administratif chez les fournisseurs Diagonales pour le mobilier et Quercy pour les fauteuils	
Economies escomptées sur le cout de stockage		230 087 €	
Commentaire : Annuellement, le coût de l'externalisation du stockage devrait être de 8091 € au lieu de 238 179 € en moyenne par an jusqu'à présent en gardant le local "Hénaff". Un stock tampon de mobilier neuf sera donc toujours disponible chez nos fournisseurs avec un réapprovisionnement dans les 24h. La DBL met par ailleurs en œuvre les recommandations liées à l'audit de la gestion du mobilier.			

Action 1 : Logistique liée aux locaux

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- garantir la sécurité et la sûreté des biens et des personnes et permettre l'accès des bâtiments et parkings des sites centraux,
- assurer la mise à disposition des services départementaux des prestations relatives à l'aménagement, l'agencement et l'entretien des lieux de travail,
- améliorer l'accueil des usagers,
- assurer et contrôler la qualité des prestations de nettoyage des locaux départementaux garantissant un niveau d'hygiène et de propreté défini dans le respect des principes du développement durable,

- limiter la perturbation des sites occasionnés par les déménagements et optimiser la réponse aux besoins en termes d'interventions rapides,
- équiper et assurer la gestion du patrimoine mobilier départemental pour la buanderie, les équipements de cuisine et le mobilier, de son acquisition à sa réforme.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont de :

- participer à la mise en œuvre du PPEP concernant la sécurisation des sites, l'aménagement des locaux et les activités liées aux fins de chantier,
- améliorer la qualité de l'accueil des usagers par le développement du centre de contact,
- coordonner l'organisation logistique des manifestations et cérémonies départementales par la mise en place d'un formulaire partagé entre les diverses directions supports,
- poursuivre la réalisation de l'inventaire mobilier.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	BP 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Logistique liée aux locaux	Dépenses	8,064	8,375	7,657	7,455
	Recettes	0,000	0,077	0,100	0,100

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Logistique liée aux locaux	Dépenses	0,407	0,788	0,380	0,180

Action 2 : Logistique liée aux postes de travail

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- répondre aux besoins des directions en matière d'impressions et de produits manufacturés sur catalogue (papier, fournitures administratives, produits d'entretien, vêtements et équipements de protection individuelle) et veiller à leur approvisionnement, en prenant en compte les enjeux d'optimisation des moyens et de développement durable,
- gérer en lien avec les directions les dotations vestimentaires ainsi que les équipements de protection individuelle (EPI), pour tous les agents de la collectivité, en fonction des métiers,
- assurer la dotation de sécurité dès l'arrivée d'un agent, en lien avec le PPRS.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 se répartissent selon les différentes prestations de l'action.

En matière de reprographie et d'impression, il s'agira :

- d'augmenter la capacité du Bureau de la reprographie et de l'impression à concevoir des documents de façon à réduire le recours aux prestataires extérieurs par l'acquisition de copieurs encore plus performants permettant de gros tirages et par le recours aux deux maquettistes du bureau de la reprographie,
- de lutter contre les effets de stock,
- de contribuer au projet Imprim'éco à l'aide de deux nouveaux garants Imprim'éco au sein du bureau.

En matière de produits manufacturés, il s'agira :

- de mettre en œuvre et de suivre le marché des fournitures de bureau,
- de communiquer périodiquement aux directions leur consommation en fournitures,
- de renouveler le marché de produits d'hygiène et d'entretien.

En matière de vêture et d'équipements de protection individuelle (EPI), il s'agira :

- d'appliquer la nouvelle nomenclature vestimentaire et EPI de référence,
- d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le marché vêture,
- de maintenir et de gérer un stock tampon centralisé de vêtements et équipements de protection individuelle, également pour les fournitures de bureau et les produits d'hygiène,

- de rationaliser les achats vestimentaires par une gestion informatisée des besoins et des commandes avec la mise en place d'un logiciel spécifique.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Logistique liée aux postes de travail	Dépenses	1,144	0,903	1,086	0,900

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Logistique liée aux postes de travail	Dépenses	0,000	0,022	-	-

Action 3 : Véhicules et déplacements

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- mettre à disposition des agents les moyens matériels du déplacement (véhicules, assurances...),
- poursuivre le plan de rajeunissement, de verdissement et de réduction du volume de la flotte automobile,
- démarrer le processus de mise en place d'une gestion mutualisée adaptée sur les sites extérieurs,
- répondre aux demandes de transport avec chauffeurs,
- accessoirement, assurer les livraisons de plis ou petits colis de moins de 5kg et la distribution de documents,
- suivre l'utilisation du marché de location d'autocar avec chauffeur,
- veiller à limiter la sinistralité.

Les objectifs opérationnels de cette action pou 2017 sont de :

- préparer le déménagement du garage départemental à Rosny-sous-Bois,
- accélérer le déploiement des bornes de recharge et le processus d'électrification des sites,
- établir un bilan du Plan de rationalisation 2015-2017 et préparer les objectifs du plan triennal,
- débiter la mise en œuvre de la réservation en ligne des véhicules dans les différents sites extérieurs,
- organiser la vente et la réforme d'au moins 100 véhicules,
- réduire la sinistralité en déployant un plan de sensibilisation / suivi / contrôle des accidents.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Véhicules et déplacements	Dépenses	1,072	1,091	1,060	0,980
	Recettes	-	0,037	-	-

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Véhicules et déplacements	Dépenses	0,692	0,698	0,500	0,050

Action : Qualité de service

Objectifs de l'action

Les prestations de cette ancienne action seront redéployées en 2017 vers les trois actions du programme :

- restauration des agents départementaux : redéploiement vers l'action Logistique liée aux locaux,

- dotations vestimentaires et équipements de protection individuelle : redéploiement vers l'action Logistique liée aux postes de travail,
- déplacements et transports avec chauffeurs : redéploiement vers l'action Véhicules et déplacements.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Qualité de service	Dépenses	3,597	3,450	3,530	3,515
	Recettes	0,630	0,522	0,540	0,245

Programme : Patrimoine immobilier et sécurisation juridique

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte trois actions :

- Gestion immobilière,
- Assurances,
- Conseils juridiques et contentieux.

Agenda 21

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.2 : Concevoir et gérer un patrimoine durablement

Axe 4.4 : Le Département, acheteur et financeur responsable

Contexte

En matière juridique, l'accent sera mis en 2017 sur la prévention et le conseil, tout en maintenant la défense au contentieux des intérêts du Département. L'activité contentieuse restera soutenue, au regard du nombre toujours croissant de contentieux dits « sociaux » (principalement liés aux fraudes et indus RSA, au FSL, aux refus d'aides financières). Par ailleurs, le Département continuera à faire valoir ses droits pour obtenir la compensation ou l'indemnisation des charges qu'il supporte sans fondement, soit auprès de l'État, soit dans les rapports avec les banques.

En matière patrimoniale, la recherche d'une gestion dynamique du patrimoine immobilier conduira la DADJ à poursuivre sa contribution à la mise en œuvre de la stratégie foncière et immobilière du Département. Par ailleurs, à l'occasion des implantations, relogements et regroupements des services, la DADJ continuera à rechercher systématiquement une implantation en adéquation avec les besoins, tout en veillant à la maîtrise des dépenses de gestion immobilière.

Les acquisitions immobilières seront destinées à disposer du foncier nécessaire pour permettre la réalisation des projets départementaux structurants, dans le cadre des principaux plans d'investissement : Plan ambition collèges (PAC), Plan petite enfance et parentalité (PPEP), Plan piscines, Plan Parcs, Plan mobilité durable pour les opérations de transport (principalement le prolongement du tramway T1 vers Val de Fontenay, qui entrera en 2017 dans une phase active avec la prise de l'ordonnance d'expropriation).

Les cessions envisagées, génératrices de recettes, s'inscriront quant à elles dans le cadre d'un nouveau Plan départemental de soutien aux projets de logement et d'équipements publics, le précédent plan arrivant à son terme.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

En matière de gestion immobilière :

- rechercher les biens immobiliers pour répondre aux besoins des services en donnant la priorité à la location,
- s'interroger systématiquement sur les possibilités de regroupements de services au sein des mêmes structures,
- négocier les liens contractuels permettant l'usage des biens pris en location,
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité, et céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique d'intérêt départemental (transports et mobilité, logement...),
- participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier.

En matière juridique :

- défendre au contentieux les intérêts du Département, dans une démarche « offensive » (lutte contre la fraude, les emprunts toxiques, les occupations sans titres, indemnisation et compensation des charges indûment supportées),
- garantir la sécurité juridique des actes et de l'intervention du Département,

- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des services départementaux.

En matière d'assurance :

- assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées,
- gérer les marchés d'assurance afin de permettre la meilleure adéquation possible des risques avec la couverture de ceux-ci,
- gérer les sinistres et les contentieux.

Ces objectifs stratégiques se déclinent en différents objectifs opérationnels pour l'année 2017.

En matière de gestion immobilière, il s'agira de :

- participer à l'élaboration du Schéma directeur du patrimoine,
- se dessaisir des biens devenus sans usage et céder les biens nécessaires aux projets d'intérêt général portés par d'autres acteurs que le département, comme la TLN et le T4,
- acquérir les assiettes foncières nécessaires à la réalisation des projets départementaux, par la voie amiable ou par expropriation,
- maîtriser et conduire les différentes phases de la procédure d'expropriation,
- prendre en location, aux meilleures conditions financières du marché, des surfaces de locaux,
- réviser systématiquement les baux arrivés à expiration (questionnement sur le renouvellement du bail, révision des indices et renégociation à la baisse si possible),
- maîtriser l'évolution des prises en location de places de parking, en lien avec la DBL,
- contester le cas échéant la fiscalité foncière,
- systématiser les redevances en cas d'occupation du domaine public,
- gérer les diverses régularisations foncières ou constitutions de servitudes (concernant les emprises de collèges, voirie, assainissement...),
- participer aux études et réflexions menées sur les transferts de biens liés à des transferts de compétences.

En matière juridique, il s'agira de poursuivre la structuration de l'activité de conseil juridique par la mise en œuvre du réseau de référents juridiques et le déploiement à la DADJ et la création d'un outil permettant la dématérialisation des saisines de conseil juridique des directions.

En matière d'assurance, il s'agira de :

- préparer les documents contractuels nécessaires à la passation des marchés publics d'assurance,
- poursuivre la sensibilisation des directions aux déclarations d'assurance,
- élaborer un guide de déclaration des sinistres, déployer un outil unique de déclaration, et constituer un réseau de référents,
- assurer un travail d'analyse des causes et de la gestion des sinistres pour optimiser la couverture assurantielle et raccourcir les délais d'indemnisation du Département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	19,266	26,684	26,991	23,498
	Recettes	5,815	2,529	1,232	1,537

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Patrimoine immobilier et sécurisation juridique	Dépenses	-	0,007	0,010	1,678
	Recettes	0,001	-	8,051	10,126

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1er janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	46	27	12	7

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Mettre à disposition les assises foncières nécessaires à la réalisation des projets de voirie				
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux de réalisation des acquisitions de parcelles relatives au projet T8 (communes de Saint-Denis / Epinay-sur-Seine / Villetaneuse)	- cible de l'année - cumulé (30 % en 2010)	5,47 % 100 %	2 % 100 %	Régularisations portant sur moins de 1 % du foncier	Régularisations reconduites pour moins de 1 % du foncier	Régularisations reconduites pour moins de 1 % du foncier
	- réalisé de l'année - cumulé (26,43% en 2010)	5,47 % 98 %	1 % 99 %	0,5 % 99,5 %	0,5 % 99,5 %	0,5 % 99,5 %
<p>Commentaire : L'ensemble des emprises (parcelles privées) nécessaires au projet ont été libérées en 2013 et mises à disposition du projet. Pour autant, quelques régularisations restent à conclure. Il s'agit principalement d'une assiette foncière d'une superficie de 7 484 m² appartenant à Plaine Commune Habitat (PCH). Aujourd'hui, aménagé pour les besoins du T8, il s'agit d'une assiette foncière à acquérir à l'euro symbolique qui doit tenir compte de la prise en charge par le Département des aménagements urbains réalisés sur la propriété restituée à PCH en contrepartie du passage du tramway. Déjà prévue en 2016, cette régularisation n'a pas été poursuivie. Par ailleurs, une décision en appel après cassation devrait intervenir en 2017 pour réévaluer à la hausse, à la demande d'un exproprié, l'indemnisation.</p>						

Objectif		Conclure les contrats de mise à disposition des biens à titre onéreux				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de contrats conclus dans l'année à titre onéreux / Nombre total de contrats conclus dans l'année		5/6	5/5	4/7	14/19	
<p>Commentaire : les mises à disposition de terrains ou de locaux pour des tournages de films ou des manifestations donnent lieu à redevance. Toutefois, la gratuité a été accordée pour les projets d'intérêt général (ex : manifestation à caractère humanitaire de l'association ROPARUN) ou encore pour des contrats prévus à titre gratuit dans l'attente de la mise en place des lignes de tramway.</p>						

Objectif		Poursuivre les actions en justice afin de garantir les ressources du Département				
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre global d'actions engagées	Cible	100	105	100	60	65
	Réalisé	24	45	47	43	
- dont nombre d'actions engagées contre l'État	Cible	0	0	0	2	3
	Réalisé	2	0	2	2	
- dont nombre d'actions engagées suite à des fraudes au RSA	Cible	100	100	100	50	50
	Réalisé	12	41	30	26	
- dont autres actions	Cible	0	5	5	10	15
	Réalisé	10	4 ¹	15	15	
Montant global des compensations et réparations obtenues (en €)	Cible	1 400 000 €	6 642 372 €	/	/	/
	Réalisé	353 226 €	45 843 €	140 166 €	0	
dans le cadre des actions engagées contre l'État	Cible	0	5 862 372 € (dont 783 402€ concernant la MDPH et 5 078 970€ concernant contentieux IME)	0	25 960 000 €	4 068 000 €
	Réalisé	0	0	4 560	0	

dans le cadre d'actions engagées suite à des fraudes au RSA	Cible	1 400 000 €	700 000 €	500 000 €	300 000 €	300 000 €
	Réalisé	253 664 € (159 829 € réclamés)	45 843 €	135 606 €	25 000 €	
- dont autres cadres	Cible	0	80 000 €	0 €	0 €	0 €
	Réalisé	99 562 €	0 €	0 €	2 730 000 €	

Commentaire : La somme de 2 730 000 € - réparations obtenues en 2016 sur la ligne « autres cadres » correspond à la réparation du préjudice subi par le Département dans le cadre des fraudes « allocation handicap » et pour lequel le Tribunal de Grande Instance a rendu son jugement le 29 juin 2016. En revanche, les pourvois en cassation dans le cadre des contentieux relatifs au Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) et à la subvention d'équilibre de la MDPH qui opposaient l'État au Département n'ont pas été favorables au Département. Les montants espérés n'ont donc pu être perçus.

Concernant les prévisions 2017, le montant des réparations estimées dans le cadre des actions engagées contre l'État correspond au contentieux relatif à la compensation des locaux de la MDPH (1 700 000 €) et au recours concernant les frais d'hébergement d'urgence (2 368 000 €).

Action 1 : Gestion immobilière

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- rechercher les biens immobiliers pour les besoins des services en donnant la priorité à la location,
- négocier les liens contractuels permettant l'usage de ces biens,
- assurer la gestion de l'ensemble des biens immobiliers dont le Département est propriétaire ou dont il dispose,
- acquérir les biens immobiliers nécessaires à la conduite des projets départementaux (collèges, voirie/tramways, espaces verts...) ou indispensables au fonctionnement de l'administration départementale,
- vendre les propriétés n'offrant plus d'intérêt ou d'utilité pour la collectivité dans un but de valorisation, ou céder des biens permettant la réalisation d'une politique publique (transports et mobilité, logement...),
- participer à l'élaboration d'une stratégie foncière et immobilière et à la définition d'un schéma directeur immobilier.

Les objectifs opérationnels de cette action pour l'année 2017 sont les suivants :

- prendre en location, aux meilleures conditions financières du marché, les surfaces de locaux, notamment de bureaux, nécessaires aux services (reprise en gestion, relogement ou nouvelles implantations...),
- étudier et mesurer, dans la mesure du possible, les meilleures possibilités de sortie des baux en cours,
- faire systématiquement valider les renouvellements des contrats de location en cours, lorsque ceux-ci arrivent à leur terme,
- poursuivre les procédures d'acquisition, à l'amiable ou par expropriation, des terrains nécessaires aux projets de voirie et de transport (Tramway T1, partie Est de la RD 28p selon le phasage de l'opération, RD 125,...),
- lancer les enquêtes publiques parcellaires complémentaires nécessaires à la procédure d'expropriation à l'encontre des prioritaires des biens situés en emprise du prolongement de la ligne de Tramway T1 vers Val de Fontenay. La déclaration d'utilité publique (DUP) étant désormais acquise, et l'ordonnance d'expropriation proche, il s'agit de saisir toutes les opportunités pour réaliser les acquisitions dans le cadre de la procédure d'indemnisation soit à l'amiable, soit forcée par voie de fixation judiciaire dans l'enveloppe financière dédiée,
- poursuivre l'action du Département permettant le bon déroulement des opérations de construction ou de reconstruction dans le cadre des plans d'investissement : Plan exceptionnel d'investissement et Plan ambition collèges (PPP et hors PPP), Plan piscines (piscine de Pierrefitte-sur-Seine), Plan petite enfance et parentalité – PPEP (crèches du Bourget),
- poursuivre les acquisitions financières nécessaires à l'achèvement de projets départementaux en procédant aux régularisations foncières en saisissant toutes les opportunités lors de cessions de propriétés (Tram'Y, RD 28 et autres RD lors d'incorporation d'emprises dans le domaine de la voirie ; servitudes nécessaires à l'exploitation des ouvrages DEA),
- dans le cadre du PPEP, intervenir dans les montages immobiliers permettant la reconstruction de certaines crèches en recherchant une extension des capacités d'accueil de ces équipements,
- poursuivre la régularisation foncière des collèges dans le cadre des voies ouvertes par l'article 79 de la loi de 2004 ;
- vendre les propriétés dans le cadre de la stratégie foncière dans le but de soutenir la création de logements et d'équipements publics,

- se dessaisir des propriétés n'offrant plus aucun intérêt pour la collectivité, notamment les anciens logements de fonction ou propriétés acquises,
- contribuer à la réalisation d'opérations d'aménagements (notamment les projets ANRU, projets de transports T11 express, T4, Ligne 11, ligne 14, Société du Grand Paris...) chaque fois que ces opérations affectent des propriétés départementales,
- rechercher des terrains ou des bâtiments pour les opérations de regroupement ou de relogement de certains services administratifs (relogement des services situés en Cité 2...),
- défendre les intérêts du Département chaque fois qu'il fait l'objet d'une procédure d'expropriation (T11 express, T4 Clichy-Montfermeil, Grand paris express) ou chaque fois que, dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures ou d'aménagement, des biens immobiliers du Département sont en jeu (prolongations des lignes de métro n°11, 12 et 14, projet porte d'Aubervilliers, ...),
- apporter un concours aux directions pilotes de divers projets structurants.

Principaux partenariats

La DADJ est appelé à intervenir, comme prestataire de service, pour la plupart des directions opérationnelles.

Le patrimoine immobilier est une fonction partagée au sein du Département ; la DADJ s'occupe des aspects administratifs, juridiques et financiers, liés à la détention ou à la garde d'un bien, la DBL s'occupant de la gestion technique (entretien, maintenance, fluides...) dudit bien.

En externe, la DADJ est l'interlocutrice de tous les bailleurs du Département, des syndicats de copropriété lorsque la collectivité est propriétaire de lots dans des copropriétés, des commercialisateurs et tous autres agents immobiliers (administrateurs de biens, cadastre, Trésor Public...). Elle est théoriquement l'interlocutrice de toutes personnes autorisées à utiliser les biens appartenant à la collectivité.

En externe, la DADJ traite et négocie avec les personnes privées ou publiques intéressées par l'acquisition d'un actif départemental ou à l'égard des personnes dont le bien immobilier doit être acquis pour les besoins de la collectivité. Dans leurs missions, les chargés d'opérations immobilières doivent travailler avec les professionnels de l'immobilier que sont les organismes publics ou privés spécialisés dans l'aménagement, les agences immobilières, commercialisateurs, notaires, administrateurs de biens, géomètres, service du cadastre, service des hypothèques, France Domaine et autres services de l'Etat...

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Gestion immobilière	Dépenses	17,991	25,252	25,614	22,104
	Recettes	5,734	2,320	1,157	1,462

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Gestion immobilière	Dépenses	-	0,007	0,010	1,678
	Recettes	0,001	-	8,051	10,126

Action 2 : Assurances

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont :

- d'assurer une couverture optimale des risques au moindre coût,
- d'optimiser le travail de prévention des risques auprès des directions concernées,
- de gérer les marchés d'assurances afin de permettre la meilleure adéquation possible des risques avec la couverture de ceux-ci,
- de gérer les sinistres et les contentieux.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants en 2017 :

- déterminer avec exactitude le volume financier de sinistres (notamment en Dommages aux Biens),
- poursuivre la sensibilisation des directions sur les procédures de déclaration et de suivi des sinistres,
- poursuivre l'élaboration d'un guide de procédure de déclaration des sinistres,
- analyser les besoins, élaborer le cahier des charges et lancer la procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du marché d'assurance automobile arrivant à échéance le 31/12/2017.

Principaux partenariats

- Partenaires externes : Courtiers/ Assureurs – Experts Assureurs et judiciaires – Avocats
- Partenaires internes : Directions concernées par les divers risques

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Assurances	Dépenses	1,039	1,095	1,147	1,164
	Recettes	0,079	0,208	0,075	0,075

Action 3 : Conseils juridiques et contentieux

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont de :

- défendre au contentieux les intérêts, notamment financiers, du Département devant les juridictions, dans une démarche « offensive » (lutte contre la fraude, les emprunts toxiques, les occupations sans titre, indemnisation et compensation des charges indûment supportées),
- garantir la sécurité juridique des actes et des interventions du Département,
- sensibiliser les directions au risque contentieux, prévenir les contentieux,
- apporter un conseil juridique expert et adapté aux besoins opérationnels des directions.

Outre la gestion du contentieux, il s'agira en 2017 de poursuivre l'optimisation de l'activité de conseil juridique par le biais des réunions périodiques avec les correspondants juridiques et par la rationalisation des demandes de conseils au travers d'un outil informatique Diraj', qui sera pleinement déployé en 2017.

Principaux partenariats

Les référents juridiques positionnés dans les directions départementales.
Les partenaires externes sont les avocats et les huissiers de justice.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Conseils juridiques et contentieux	Dépenses	0,235	0,337	0,230	0,230
	Recettes	0,001	0,001	-	-

Programme : Secrétariat général

*Ce programme relève
de la Mission
Supports internes*

Ce programme comporte deux actions :

- Secrétariat administratif du Conseil départemental,
- Gestion administrative.

Agenda 21

Orientation 4: Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale
Axe 4.1 : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Contexte

Le Secrétariat général accompagne la dématérialisation des actes administratifs et des courriers au sein de la collectivité. Ces processus impliquent des évolutions des pratiques professionnelles et des compétences mobilisées en interne au Secrétariat général mais aussi dans l'ensemble des directions.

Objectifs stratégiques du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont :

- d'assurer le bon fonctionnement des assemblées,
- de garantir une gestion optimisée du courrier,
- d'utiliser au mieux les nouveaux outils numériques dans le cadre de la dématérialisation des processus de travail.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants en 2017 :

- dématérialiser la totalité des actes administratifs de la collectivité,
- déployer l'application Icourrier dans l'ensemble des directions et au Cabinet, et notamment le Icourrier sortant.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Secrétariat général	Dépenses	1,229	1,016	1,070	1,000
	Recettes	-	-	-	0,100

Les dépenses et les recettes du programme correspondent aux dépenses d'affranchissement du courrier.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	77	27	32	18

Les postes ci dessus incluent 13 postes de catégorie A de collaborateurs des présidents de Commission et du questeur de catégorie A, ainsi que 17 postes de catégorie B affectés au Bureau des secrétariats au Cabinet et de la Présidence.

Action 1 : **Secrétariat administratif du Conseil départemental**

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est d'assurer le bon fonctionnement des assemblées. En 2017, il s'agira :

- de déployer webdélib dans l'ensemble des directions et au Cabinet,
- de mettre en place la signature électronique des délibérations et des arrêtés, la télétransmission des actes au contrôle de légalité, la mention exécutoire, et l'archivage électronique des actes.

Action 2 : **Gestion administrative**

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est de garantir une gestion optimisée du courrier. En 2017, il s'agira :

- de déployer l'application Icourrier dans l'ensemble des directions et au Cabinet, et notamment le Icourrier sortant (Icourrier entrant à échéance fin 1^{er} trimestre 2017 ; Icourrier sortant à échéance fin 2017),
- d'accompagner les directions pour développer le recours aux courriers électroniques et aux SMS,
- de permettre, en lien avec les directions, la réduction du nombre de courriers recommandés envoyés,
- de développer le recours à l'Ecopli et à l'Ecopli en nombre,
- de maîtriser les frais de routage en lien avec la Direction de la communication.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Secrétariat général	Dépenses	1,229	1,016	1,070	1,000
	Recettes	-	-	-	0,100

Mission

Ressources humaines

Programme

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Programme

Politique salariale et gestion des carrières

Programme

Relations sociales et au travail

Mission Ressources Humaines

*Cette mission relève
du Pôle personnel et relations
sociales.*

Cette mission comporte trois programmes :

- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- Politique salariale et gestion des carrières,
- Relations sociales et santé au travail.

Différents travaux menés depuis 2011 sur l'orientation des ressources humaines ont permis d'engager des évolutions essentielles dans les domaines de la promotion de la diversité, de l'employabilité des agents, du dialogue social et de la qualité de vie au travail. Le Pôle personnel et relations sociales, aux côtés de l'ensemble des contributeurs directs ou indirects à la gestion des ressources humaines, s'est engagé en 2016 dans la construction d'une stratégie RH pour le mandat 2016 – 2021.

La démarche, conduite en collaboration avec l'ensemble des directions de la collectivité, a permis la formalisation d'une centaine d'actions qui constituent la feuille de route du Pôle personnel et relations sociales (PPRS) et dont la mise en œuvre commencera dès le début de l'année 2017.

Les trois objectifs de la stratégie RH sont les suivants :

- anticiper les évolutions et accompagner les changements de la collectivité pour un service public de qualité,
- favoriser les conditions de travail permettant la valorisation de l'engagement professionnel des agents,
- poursuivre la dynamique d'amélioration, d'innovation et de partage de la fonction ressources humaines.

Par ailleurs, dans la continuité des démarches déjà engagées, les priorités et projets portés en 2017 viseront à :

- Promouvoir l'égalité et la diversité en luttant contre les discriminations : si l'obtention du Label diversité en 2016 a constitué une étape importante dans la politique menée par le Pôle personnel et relations sociales, les efforts seront poursuivis en 2017 afin de préparer les directions à l'audit de suivi du label ; il s'agira notamment de constituer un réseau d'agents volontaires « ambassadeurs diversité » pour essaimer la sensibilisation à la lutte contre les discriminations, de former les encadrants, d'améliorer le dispositif d'alerte et de traitement des discriminations ;
- Favoriser l'engagement professionnel des agents, en refondant le régime indemnitaire datant de 2002, pour l'adapter au nouveau contexte réglementaire du RIFSEEP (régime indemnitaire de fonction, sujétions, expertise et engagement professionnel) et davantage reconnaître les fonctions occupées et les responsabilités des agents ; en révisant la politique d'avancement pour davantage prendre en compte la manière de servir des agents ainsi que leurs fonctions ;
- Accompagner les parcours professionnels des agents, au travers de mesures favorisant la mobilité interne au sein des services du département (qui représente un peu plus de 50 % des recrutements), et dédier des moyens de formation permettant d'accompagner les reconversions professionnelles des agents ;
- Poursuivre les actions en faveur du maintien dans l'emploi afin d'assurer la prise en charge personnalisée des situations et de prévenir l'usure professionnelle des agents ;
- Poursuivre la démarche globale de qualité de vie au travail visant à préserver la santé physique et psychique des agents : cela passe notamment par la prévention et la réduction des absences liées aux risques professionnels et aux conditions de travail, ainsi que par la participation financière de l'employeur à la protection sociale complémentaire ;
- Poursuivre la réflexion engagée sur l'organisation du travail et les cycles de travail afin d'améliorer la continuité de service public, ainsi que le service rendu aux usagers.

Programme : Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

*Ce programme relève
de la Mission
Ressources humaines.*

Ce programme comporte trois actions :

- Formation des agents,
- Gestion des compétences,
- Politique du handicap.

Agenda 21

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.1. : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Axe 4.3. : Améliorer la qualité du service public avec le projet d'administration

Contexte

La gestion des effectifs doit garantir le respect des règles statutaires, avec une nécessité croissante d'anticiper les évolutions attendues des métiers et des compétences, mais également de répondre aux aspirations individuelles en termes de reconnaissance et de parcours professionnels.

La politique de diversité impose de formaliser, harmoniser, structurer et rendre plus transparentes les procédures en matière d'emploi et de gestion des compétences.

L'accompagnement des changements et des grands chantiers de modernisation de la collectivité doit intégrer suffisamment en amont la dimension ressources humaines.

Enfin, le Département doit anticiper certaines évolutions exogènes, comme la transformation numérique des services et des métiers, et les conséquences des réformes territoriales.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- mettre en place un schéma directeur pluriannuel des emplois et des compétences ;
- accompagner les transformations de la collectivité en développant le niveau de compétences des organisations ;
- accompagner les agents dans leurs parcours professionnels, notamment en matière de mobilité interne et de reconversion professionnelle ;
- développer la mobilité interne, à travers notamment une meilleure communication sur les métiers du Département ;
- préparer l'avenir et gérer les âges ;
- adapter le dispositif de maintien dans l'emploi, pour faciliter et accélérer la recherche de lieux d'accueil et maîtriser les coûts induits (positionnement en surnombre) ;
- poursuivre la lutte contre les discriminations, à travers notamment les dispositifs en faveur de la mixité femmes-hommes dans les métiers, et de l'accompagnement des secondes carrières ;
- accompagner la déconcentration/décentralisation de la fonction RH aux directions ;
- poursuivre la modernisation de la fonction RH, à travers notamment la poursuite de la dématérialisation des procédures à destination des agents, comme les inscriptions en formation ainsi que les profils de poste et l'Entretien professionnel annuel (EPA).

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants pour l'année 2017 :

- identifier, dans une démarche prospective, les compétences vouées à disparaître et celles à développer pour accompagner les transformations de la collectivité (réforme territoriale, révolution numérique...);
- construire des outils rendant plus faciles l'accès et la connaissance des passerelles de mobilité ;
- déployer l'outil informatique d'inscription en formation en le partageant avec les correspondants formation ;
- déployer l'outil de dématérialisation des EPA sur une partie des directions départementales ;
- enrichir le référentiel de compétences du Département sur la base du travail réalisé avec les directions accompagnées, pour la rédaction de leurs profils, par le PPRS ;
- achever l'harmonisation des profils de poste pour toutes les directions départementales, notamment en vue de l'élaboration d'une cotation des postes-métiers ;

- redéfinir les priorités du plan de formation pour l'adapter à la stratégie RH de la collectivité : politique diversité, sécurisation des activités, prévention de l'usure, reconversion, maintien dans l'emploi, management et pilotage, et accompagnement des formations qualifiantes et des reconversions professionnelles ;
- redéfinir les dispositifs de pré-recrutement (stagiaires, apprentis) pour les adapter aux priorités du Département (recrutement de jeunes, maîtrise de la masse salariale et optimisation des moyens) ;
- mettre en place des dispositifs de partage des fonctions de recrutement et de suivi des effectifs avec les directions ;
- structurer l'offre d'accompagnement au changement à l'attention des directions : définition d'une procédure PPRS – DSOE, mise en place de revue des effectifs et des missions, et de plans de formation adaptés.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	1,322	1,182	1,254	1,036
	Recettes	0,624	0,047	0,386	0,421

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Dépenses	0,061	0,096	0,040	0,060

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	105	47	20	38

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif	Favoriser le développement des compétences de tous les agents départementaux					
		2013	2014	2015	2016	2017
Nombre moyen de jours de formation par agent payé (en jours)	cible	3,95 jours	4 jours	4 jours	3,2 jours	3,5 jours
	réalisé	3,20 jours	2,8 jours	3,5 jours		
<u>Commentaire :</u> Engagée depuis 2014, la procédure de lutte contre l'absentéisme en formation auprès des directions permet de garantir la présence des agents. Elle favorise le départ d'un plus grand nombre d'agents en formation en limitant les absences en formation et en optimisant le coût des sessions de formation réalisées. Elle nécessite l'engagement des correspondants formation et des encadrants.						
Part des agents ayant suivi au moins une formation (en %)	cible	63 %	64 %	65 %	58 %	60%
	réalisé	56%	56 %	61,2 %		
<u>Commentaire :</u> L'analyse doit être affinée dans le cadre des prochains bilans formation afin de mieux identifier le public des agents qui ne se forment pas (cf. Label diversité : agents par sexe, agents à temps partiel..) et les mesures à mettre en œuvre le cas échéant.						

Objectif	Favoriser l'intégration des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi					
		2013	2014	2015	2016	2017
Part des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi parmi les agents payés (en %)	cible	> 7 %	> 7 %	> 7 %	>8 %	>8 %
	réalisé	7,24 %	7,84 %	8,10 %		

Objectif		Favoriser la mobilité interne des agents				
		2013	2014	2015	2016	2017
Part d'agents reçus en entretien et dont la demande en interne a abouti (hors mobilité interne dans les crèches et les collègues) (%)	cible	45 %	65 %	70 %	70 %	70 %
	réalisé	66 %	43,2 %	60,7 %		
Commentaire : Les objectifs liés à la maîtrise de la masse salariale s'accompagnent d'un objectif d'amélioration de l'accompagnement des agents à la mobilité interne par le PPRS et les équipes RH. Il s'agit de valoriser au mieux les compétences dont dispose actuellement la collectivité, dans une logique de développement des parcours professionnels.						
		2013	2014	2015	2016	2017
Part de postes pourvus en interne (hors mobilité interne dans les crèches et les collègues) (%)	cible	66 %	66 %	66 %	66 %	66 %
	réalisé	56 %	49 %	54,6 %		

Action 1 : Formation des agents

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de cette action sont les suivants :

- Soutenir le déploiement des politiques départementales :
 - développer les compétences des agents pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers ;
 - accompagner la mise en œuvre des grands chantiers du Département ;
 - permettre l'évolution des métiers de la collectivité.
- Accompagner le parcours professionnel de chaque agent :
 - faciliter les parcours professionnels par la mobilité et l'évolution professionnelle des agents ;
 - répondre aux obligations de formation légales et réglementaires.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants pour l'année 2017 :

- Garantir et faciliter l'accès à la formation et consolider la politique formation de la collectivité ;
 - développer la communication en matière de politique de formation ;
 - actualiser le règlement formation (formations longues, colloques, DIF) ;
 - déterminer des critères d'accès et d'éligibilité à la formation dans le cadre des parcours professionnels, en priorisant les agents ayant une forte pénibilité et/ou une ancienneté sur poste ;
 - garantir l'accès à la formation notamment en harmonisant et sécurisant la gestion des refus de formation ;
 - élaborer des bilans intermédiaires et développer l'analyse des données de formation.
- Optimiser les moyens alloués à la formation :
 - poursuivre la démarche de dématérialisation de la gestion des formations (mise en place d'interfaces le logiciel INSER et la plateforme du CNFPT pour les formations intras, partage d'INSER avec les directions et notamment avec les correspondants formation) ;
 - élaborer de nouveaux accords-cadres en matière d'achat de formation ;
 - redéfinir la politique de la formation interne et actualiser la charte des formateurs internes (recrutement, formation, indemnisation, évaluation...) ;
 - poursuivre les projets d'optimisation déjà engagés : la lutte contre l'absentéisme, l'élaboration d'une convention de partenariat pluri annuelle avec le CNFPT, l'optimisation de la gestion du centre de formation.

- Elaborer des dispositifs de formations pour répondre aux priorités départementales, dans les champs de la santé et de la sécurité au travail, du maintien dans l'emploi, de la relation usagers, de la dématérialisation et des usages numériques, et de la fonction managériale.
- Développer l'animation du réseau formation :
 - poursuivre la mise en œuvre d'un plan de formation pluriannuel pour les chargés de formation et les correspondants formation favorisant une culture RH commune ;
 - développer le travail collaboratif avec les correspondants formation à travers des ateliers de travail thématiques pilotés par les chargés de formation.

Principaux partenariats

En interne : directions, encadrement, correspondants personnel/formation, formateurs internes, tuteurs, maîtres d'apprentissage, organisations syndicales ou représentants du personnel.

En externe : le CNFPT, les organismes de formation, les partenaires collectivités territoriales.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Formation des agents	Dépenses	0,583	0,480	0,554	0,554

Action 2 : Gestion des compétences

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de définir et mettre en œuvre une gestion prévisionnelle des effectifs et compétences (GPEC) adaptée à l'évolution des métiers. Il s'agira :

- de mettre en place un schéma directeur pluriannuel emplois et compétences ;
- d'élaborer un référentiel des emplois et compétences partagé avec les directions ;
- d'impulser une politique de mobilité interne dans le cadre de parcours professionnels ;
- de préparer l'avenir et gérer les âges ;
- de contribuer à la politique managériale de la collectivité.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants pour l'année 2017 :

- Ajuster le dispositif de requalification pour les agents en reclassement professionnel conformément aux engagements pris dans le cadre de l'amélioration du dispositif de maintien dans l'emploi :
 - proposer des postes permanents ou missions temporaires (renforts/remplacements) ou tremplins (6 mois) après évaluation suite aux tests d'aptitude et de positionnement ;
 - effectuer un bilan avec un organisme spécialisé dans l'accompagnement des parcours (missions tremplins) ;
 - mettre en place des outils permettant la formalisation d'acquisition de compétences (grille d'évaluation, passeports de requalification...) ;
 - poursuivre l'accompagnement par un tutorat de proximité et des bilans réguliers (étendu aux agents sur poste permanent pendant 6 mois) ;
 - mettre en place des formations spécifiques (CNFPT, GRETA...) et des formations sur poste ;
 - poursuivre le dispositif « prise en charge de situations complexes » et/ou mise en œuvre d'une procédure statutaire adaptée dans le cadre de ces situations ;
 - mettre en place une méthodologie de résorption des agents en surnombre.
- Redéfinir le cadre des dispositifs de pré-recrutement :
 - poursuivre le dispositif d'apprentissage en priorisant les domaines dans lesquels le Département connaît une pénurie de ressources humaines et les métiers en tension (auxiliaires de puériculture, cuisiniers dans les collèges, techniciens et ingénieurs) ;
 - poursuivre la politique d'accueil des stagiaires (gratifiés et non gratifiés) pour l'adapter au mieux aux besoins des directions.

- Poursuivre la politique volontariste du Département en faveur des jeunes :
 - mettre en œuvre une nouvelle campagne d'accueil des collégiens de 3ème dans tous les services du Département,
 - poursuivre l'accueil de jeunes en service civique.
- Accompagner les directions dans les projets de transformation de la collectivité ;
- Mettre en œuvre des mesures d'accompagnement de la mobilité interne :
 - communiquer sur les métiers du Département ;
 - accompagner les publics spécifiques ;
 - définir un parcours spécifique pour les « secondes carrières » ;
 - accompagner les promotions internes et les réussites aux concours ;
 - simplifier les règles de pourvoi de postes, pour viser un équilibre entre les publics prioritaires et la mobilité interne ;
 - définir des cycles de mobilité.

Principaux partenariats

En interne : directions, DSOE, organisations syndicales (CT et CHSCT).

En externe : écoles de formation, CFA, CNFPT, CIG, la Direction départementale de la cohésion sociale, Pôle et Cap emploi de la Seine Saint-Denis, les chefs d'établissements des collèges, les organismes et centres de bilans professionnels.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Gestion des compétences	Dépenses	0,592	0,494	0,560	0,352
	Recettes	0,036	0,047	0,043	0,040

Action 3 : Politique du handicap

Objectifs de l'action

Dans la continuité de la dynamique initiée dès 2009, autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, le Département s'est engagé, début 2016, dans un troisième partenariat avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle afin d'offrir aux personnes en situation de handicap une inclusion sociale et professionnelle.

Il répond aux objectifs stratégiques suivants :

- renforcer et soutenir la démarche de maintien dans l'emploi initiée au Département ;
- sensibiliser les agents, les encadrants dans le cadre d'une démarche structurée et partagée ;
- accompagner la mobilisation de l'ensemble des ressources et des acteurs autour de l'insertion et du maintien dans l'emploi ;
- s'appuyer sur le travail mené au cours des 6 années de conventionnement afin de créer une synergie entre la prévention, l'amélioration des conditions de travail et la prise en compte du maintien dans l'emploi ;
- développer le recrutement de travailleurs en situation de handicap.

Les objectifs opérationnels sont les suivants pour l'année 2017 :

- Recruter en voie directe des travailleurs handicapés ; il s'agira de poursuivre le recrutement de travailleurs handicapés et le recrutement d'apprentis en situation de handicap.
- Apporter des aides techniques et humaines pour une inclusion professionnelle réussie :
 - aménager les situations de travail pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap ;
 - renforcer les aides individuelles pour les agents en situation de handicap.

- Elaborer un parcours individualisé de maintien dans l'emploi :
 - soutenir le dispositif de reclassement professionnel par des aides adaptées ;
 - soutenir les parcours professionnels par des formations adaptées.
- Accompagner les dispositifs de maintien dans l'emploi par un soutien médico-psychologique, pour lutter contre la désinsertion professionnelle et gérer les situations complexes ;
- Promouvoir les engagements du Département en faveur de l'égalité et de la non-discrimination, en mettant en œuvre des actions de communication et de sensibilisation auprès des agents du Département.

Parallèlement, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions de la démarche d'amélioration du maintien dans l'emploi des agents ayant une inaptitude médicale et, dans le prolongement, de finaliser le guide du maintien dans l'emploi.

Principaux partenariats

Les partenaires internes sont : la DGP, la DRS, la DPAPH, la MDPH, la DBL, la DSI, les OS, les élus du CHS et la Délégation à la commande publique.

Les partenaires externes sont : les Cap emploi, les Centres de rééducation professionnelle, les ESAT de la Seine-Saint-Denis, le CIG, le CNFPT et les centres de bilans professionnels.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Politique du handicap	Dépenses	0,147	0,208	0,140	0,130
	Recettes	0,587	-	0,343	0,380

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Politique du handicap	Dépenses	0,061	0,096	0,040	0,060

Programme : Politique salariale et gestion des carrières

Ce programme relève de la Mission
Ressources humaines.

Ce programme comporte deux actions :

- Politique salariale départementale,
- Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement.

Agenda 21

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.1. : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Axe 4.3. : Améliorer la qualité du service public avec le projet d'administration

Contexte

Les évolutions de la masse salariale sont essentiellement liées à des facteurs externes (Glissement vieillesse technicité - GVT, mesures statutaires et réglementaires, historicité). Toutefois, dans une logique d'efficacité et de maîtrise de ses dépenses, le Pôle personnel et relations sociales (PPRS) s'efforce de renforcer son pilotage en y associant davantage les directions.

L'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires (PPCR) invite les collectivités à refonder leur politique en matière d'avancement de carrières (échelon, grade, promotion) et de rémunération (régime indemnitaire, point d'indice, NBI...).

La reconnaissance de la valeur professionnelle et des responsabilités exercées dans la politique d'avancement, de promotion ou d'identification des potentiels est une revendication croissante.

La politique Diversité impose de mieux définir et de rendre transparents les critères de promotion interne et d'avancement au sein des directions.

Enfin, les partenaires institutionnels (Paierie et Préfecture) exigent des transmissions dématérialisées (ex : chaîne comptable), et les attentes des agents, syndicats et directions sont de bénéficier de prises en charge proactives et réactives des situations individuelles par le PPRS. Dans ce contexte, des opportunités nouvelles s'offrent en termes d'informatisation, de sécurisation des procédures de gestion et d'accessibilité des informations aux agents.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont les suivants :

- piloter la démarche de sécurisation des procédures de paie et de carrière,
- gérer la carrière, les situations administratives, la mise en œuvre des évolutions statutaires dans la sécurité juridique et selon des critères simples et transparents favorisant l'implication professionnelle,
- refonder la politique d'avancement pour davantage prendre en compte la manière de servir et les fonctions des agents,
- réviser le régime indemnitaire du Département, pour se conformer au cadre réglementaire du Régime indemnitaire de fonction, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP) applicable à partir du 1er janvier 2017, et pour reconnaître davantage les fonctions et responsabilités exercées par les agents,
- rémunérer les agents en assurant sécurité juridique, équité et bonne compréhension des éléments de paye,
- mettre en œuvre un pilotage efficace de la masse salariale,
- dématérialiser le dossier agent pour améliorer la réactivité, la simplicité des réponses et l'information aux agents,
- expérimenter la mise en place d'un bureau retraite afin de mieux répondre aux attentes des agents,
- redéfinir la politique d'évaluation de la manière de servir dans la gestion de la carrière, dans le cadre du déploiement obligatoire de l'EPA,
- poursuivre les chantiers liés à la mise en place du SIRH (reprise des carrières, éditique, procédures...),
- poursuivre la réorganisation des deux équipes de gestion des carrières des agents (SGCR et PGPTC) afin de mieux répondre aux agents et de maîtriser les risques grâce une séparation des fonctions de recruteur et de payeur.

Ils se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants pour l'année 2017 :

- assurer la mise en œuvre des évolutions réglementaires et en particulier le PPCR (2016-2020),
- poursuivre la dématérialisation de la gestion des carrières et de la gestion comptable (contrôle de légalité, comité médical, commission de réforme, e-dossier RH...) et mettre en œuvre les procédures adaptées,
- définir des nouvelles procédures de promotion interne et d'avancement de grade afin de mieux prendre en compte l'engagement professionnel,
- contribuer à une meilleure communication de la politique RH et participer au développement de la culture statutaire de l'encadrement,
- poursuivre les chantiers liés à la mise en place du nouveau SIRH (reprise des historiques de carrières),
- poursuivre la sécurisation des processus de traitement de la paye et de la carrière des agents,
- poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité de l'accueil des agents et du traitement des demandes d'information notamment en matière de retraite,
- régulariser les comptes individuels suite aux déclarations annuelles,
- réviser le Régime Indemnitare en appliquant le RIFSEEP, avec une phase 1 en 2017 portant sur la mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour reconnaître les responsabilités des encadrants,
- participer activement à la politique de lutte contre l'absentéisme,
- développer le rôle du SGCR dans la relation avec les directions et l'accompagnement de leur fonction RH.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Programme Politique salariale et gestion des carrières	Dépenses	342,099	344,304	349,504	352,640
	Recettes	9,346	3,345	10,045	9,774

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	106	24	65	17

Action : Politique salariale départementale

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont présentés au niveau du programme.

Principaux partenariats

Paierie départementale
 DRCL
 Directions ressources internes au département : DSI, DADJ, DBL
 Tous les secteurs du PPRS

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Politique salariale départementale	Dépenses	328,729	331,343	336,134	339,590
	Recettes	9,346	3,345	10,045	9,774

Action : **Ressources humaines de la direction de l'eau et de l'assainissement**

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont présentés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Ressources humaines DEA	Dépenses	13,370	12,960	13,370	13,050

Programme : Relations sociales et santé au travail

Ce programme relève de la Mission
Ressources humaines.

Ce programme comporte cinq actions :

- Dialogue social et communication interne,
- Santé, conditions de travail,
- Action sociale du personnel,
- Déplacement des agents
- Conditions de travail de la DEA.

Agenda 21

Orientation 4. : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.1. : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Axe 4.3. : Améliorer la qualité du service public avec le projet d'administration

Contexte

La santé au travail et l'amélioration des conditions de travail constituent, pour le Département une priorité, qui doit être poursuivie dans le cadre d'un dialogue social approfondi et dans le souci constant d'une action sociale adaptée aux besoins des agents.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme, ainsi que leur déclinaison opérationnelle, sont les suivants :

- Mettre en œuvre un plan de lutte contre l'absentéisme et de prévention de la désinsertion professionnelle.

Le taux moyen d'absence du Département (9,15 %) appelle une démarche volontariste visant à mieux en comprendre les causes, manifestations et effets de ces absences dans le cadre d'un diagnostic partagé avec les directions et les organisations syndicales.

Il s'agit d'une part de construire un pilotage stratégique des absences à travers le suivi d'indicateurs et de prendre des mesures à la fois préventives et incitatives, notamment :

- l'accompagnement des agents après un retour d'absence : proposer un parcours de « ré-accueil » et de « réintégration » après une absence de longue durée,
- la systématisation des entretiens professionnels après 10 ans sur le même poste,
- la garantie d'un accompagnement social à tout agent en arrêt maladie de plus de trois mois,
- le contrôle a posteriori des absences injustifiées,
- le suivi des durées d'absences pour accidents de travail ou de trajet et pour maladie professionnelle,
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur les absences en direction des agents et de la ligne managériale, notamment concernant la procédure de déclenchement des contrôles médicaux,
- le renforcement de la cohérence entre la politique de prévention des absences à celle de prévention des risques psychosociaux.

- Renforcer l'aide du Département pour inciter les agents à l'adhésion à une complémentaire, en santé et en prévoyance.

Le dispositif actuel montre un taux de couverture moyen insuffisant en matière de prévoyance, à hauteur de 35 %, et 45 % des agents en demi-traitement au cours les cinq dernières années n'avaient pas de couverture prévoyance. Il s'agit donc de mettre en œuvre un nouveau dispositif de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire afin de mieux couvrir les agents les plus fragilisés, en particulier pour la prévoyance et la couverture du demi-traitement.

- Sécuriser et harmoniser la gestion des temps pour mieux répondre aux attentes des usagers du service public.

Cet objectif prend appui autant sur les résultats et préconisations issus des audits et études menées par la Direction de l'audit, du contrôle interne, et de la gestion des risques (DACIGR) ou par des prestataires externes concernant la gestion du temps de travail.

Le régime de congés ainsi que le protocole d'aménagement du temps de travail dérogeant à la durée légale de travail de 1 607 heures résultent du maintien des régimes antérieurs à la loi de 2 000. Ainsi, le Département se base sur un régime dit « général » inférieur aux 1607 heures réglementaires, qui concerne environ 80 % des agents, et de régimes spécifiques encore inférieurs (de 41 semaines à 43 semaines au lieu des 46 semaines légales).

Par ailleurs les règles de gestion interne des absences (congés, récupérations et autorisations d'absences) ne sont pas toujours maîtrisées au sein des directions, ce qui peut entraîner une inégalité de traitement entre agents.

Dans ce contexte, il s'agit d'une part d'harmoniser la gestion des temps et d'autre part d'expérimenter d'autres modalités d'organisation du travail pour mieux répondre aux nouvelles exigences et/ou attentes des usagers du service public.

L'organisation du travail dans les services nécessite une refonte, à règles constantes, du régime des congés et du règlement des horaires de travail, avec pour objectifs prioritaires de :

- clarifier les règles en matière de gestion des temps de travail (congés, CET, autorisations d'absences) en mettant en œuvre des outils de pilotage du temps de travail et des absences par les encadrants. La mise en place d'un règlement intérieur pourrait en être un moyen,
- se doter d'un nouveau logiciel de gestion des temps afin d'avoir des outils de suivi et de pilotage du temps de travail.

Parallèlement l'objectif est d'innover en matière d'organisation du travail :

- en expérimentant les modalités d'exercice d'activités en télétravail à domicile ou dans des espaces de « co-working ». En effet, le télétravail est rendu possible au sein de la fonction publique territoriale depuis un décret en 2016, afin de concevoir une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle et une gestion éco-responsable. Cela doit s'intégrer dans une réflexion sur la perméabilité des temps professionnels et personnels (impacts des nouveaux usages numériques),
- en introduisant davantage de souplesse dans l'organisation et les modalités de travail et en construisant des cycles de travail tenant compte des besoins et attentes des usagers.

- Développer une démarche globale de qualité de vie au travail.

La dynamique engagée par le Département en matière de qualité de vie au travail doit être réexaminée et approfondie à l'aune d'exigences nouvelles, tant dans le champ du travail qu'en dehors du travail. Une des premières conditions en est un dialogue social de qualité, qui doit aborder le plus en amont possible les grandes évolutions du service public départemental et leur impact pour les agents et les équipes de travail.

- Promouvoir la diversité en luttant contre les discriminations, en favorisant l'égalité professionnelle et en maintenant dans l'emploi.

Une démarche de maintien dans l'emploi d'agents en situation d'inaptitude médicale a été mise en place début 2015. Il s'agit d'organiser le pilotage et la transversalité des actions à vocation préventive ou curative permettant d'une part une meilleure prise en charge personnalisée des situations et d'autre part de prévenir l'usure professionnelle. Cette politique s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des procédures et devra faire l'objet de bilans qualitatifs et quantitatifs réguliers.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Relations sociales et santé au travail	Dépenses	3,764	3,575	3,565	4,022
	Recettes	0,029	0,064	0,061	0,001

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Relations sociales et santé au travail	Dépenses	0,125	0,071	0,218	0,219
	Recettes	0,058	0,042	0,055	0,055

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	63	26	19	18

Objectifs prioritaires - Indicateurs

Objectif		Œuvrer à la sécurité et à la prévention des risques au travail				
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de visites médicales réalisées	réalisé	3 247	3 200	3 051	2 048	
<p><u>Commentaire :</u> Afin de garantir une surveillance médicale individuelle et collective, une priorisation des visites auprès de la médecine professionnelle et préventive est organisée. Cette organisation provisoire est définie dans l'attente de recrutements de nouveaux médecins. Les visites médicales ne relevant pas directement du pôle de santé au travail sont organisées selon de nouvelles modalités par le Pôle Personnel et Relations Sociales (PPRS), comme l'aptitude à la manipulation des denrées alimentaires ou les aptitudes pour certaines formations sécurité : travail en hauteur, formation amiante, conduite d'engins de chantier ou habilitations électriques (recours à des médecins agréés).</p> <p>Le traitement des questions de souffrance au travail a été renforcé ; 301 agents ont bénéficié d'une prise en charge par un psychologue du travail en 2015 (261 en 2014). La communication à destination des encadrants sur le dispositif de prise en charge du stress post-traumatique a été renforcée dès 2016 et sera poursuivie en 2017.</p> <p>Par ailleurs, en 2015 les assistantes sociales du travail ont reçu 352 agents (237 en 2014) et ont honoré 837 entretiens.</p> <p>Les problématiques principales rencontrées sont les suivantes :</p> <p>Santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 50,6 % des agents étaient reçus pour des problèmes de santé ➤ 63 % des agents reçus de la tranche d'âge 50-65 ans étaient en arrêt maladie <p>Le secrétariat du pôle accompagnement social a poursuivi l'envoi systématique du courrier de mise à disposition adressé à tous les agents en arrêt de travail supérieur à 1 mois. De nouvelles mises à disposition sont adressées aux agents lors d'arrêts de travail prolongés (CLM, CLD, AT, CMO...). Cette procédure permet le lien entre l'agent et la collectivité afin de préparer le retour au travail dans de bonnes conditions.</p> <p>Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 38 % des agents étaient reçus pour des demandes d'informations sur les droits statutaires et sur leurs difficultés dans leur environnement professionnel <p>L'activité du pôle accompagnement social sera renforcée en 2017.</p> <p>Les actions de prévention à destination des agents du Département ont été renforcées en 2015, avec la validation de plans d'action dans de nombreuses directions et le renforcement de l'évaluation des risques notamment psychosociaux. Cette démarche se poursuivra en 2017 par des bilans et des travaux de consolidation d'actions.</p>						
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles	réalisé	742	753	669	702 (source bilan social)	En cours de chiffrage
Dont nombre de déclarations donnant lieu à un arrêt de travail	réalisé	427	324	106 (au 12/09/14 pour les accidents reconnus immédiatement)	250	

Commentaire : Les chiffres incluent les déclarations dans l'année d'accidents de service, de travail y compris accidents de trajet et les maladies professionnelles (hors rechute) reconnus au 16/08/2016.						
		2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de jours d'absence entraînés par les accidents du travail	réalisé	18 259 jours	19 353 jours	15 893 jours (au 12 septembre 2014)	21 376 jours (source bilan social)	
Commentaire : Les chiffres incluent les déclarations de l'année d'accidents de service, de travail y compris accidents de trajet et les maladies professionnelles reconnus au 16/08/2016.						

Action 1 : Dialogue social et communication interne

Objectifs de l'action

En matière de dialogue social, les objectifs stratégiques sont les suivants : après la signature du Protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social en septembre 2015, la diffusion de ce document et son appréhension par les directions et services du Département est fondamentale pour favoriser un dialogue social de qualité à travers des règles d'exercice des droits syndicaux claires, transparentes et équitables. Le dialogue social passe par une communication permanente avec les organisations syndicales et les représentants du personnel auprès des instances représentatives du personnel. Il passe également par un exercice aisé des droits syndicaux qui n'entrave pas pour autant la continuité de service et favorise un service public de qualité. Il importe également de poursuivre les négociations sur l'usage des nouvelles technologies par les organisations syndicales.

Il s'agira par ailleurs :

- de poursuivre les travaux de concertation autour de nouvelles thématiques de l'Agenda social 2016, notamment les chantiers RH, afin d'accompagner les évolutions attendues en matière de Ressources humaines traduites dans la nouvelle Stratégie RH de la Collectivité 2016-2021,
- de poursuivre le dialogue social avec le Conseil d'administration du CDOS et ses nouveaux membres élus en 2016 dans le cadre des objectifs de la politique d'action sociale du Département et de la renégociation de conventions.

Les objectifs stratégiques relevant du dialogue social se déclinent selon les objectifs opérationnels suivants pour l'année 2017 :

- poursuivre l'accompagnement auprès des Directions et Services dans la mise en œuvre du Protocole d'exercice des droits syndicaux et du dialogue social (communication interne, organisation de conférences avec les responsables hiérarchiques),
- enrichir le Protocole par un volet « technologie de l'information et de la communication » et un volet « carrière des agents déchargés d'activité de service »,
- conduire les concertations autour des thématiques de l'Agenda social 2017,
- conduire les concertations en vue de l'organisation des instances représentatives du personnel (Comité technique et Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail),
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents par la coordination et le suivi des signalements en santé et sécurité au travail et l'organisation de la Commission des locaux,
- consolider le suivi des mouvements sociaux, des saisines syndicales et de l'exercice du droit syndical,
- organiser les élections pour le renouvellement des représentant-e-s de la Commission consultative paritaire départementale (CCPD) en novembre 2017,
- sécuriser et harmoniser la gestion des temps pour mieux répondre aux attentes des usagers du service.

En matière de communication interne, en 2017, le principal objectif sera d'accompagner les évolutions qui feront suite aux cinq chantiers de l'Agenda social RH. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie RH, et en particulier du chantier visant à un plus grand partage de la fonction RH, des actions seront conduites à destination des encadrants pour rendre plus accessibles et lisibles les règles et procédures en matière de ressources humaines au Département.

Les objectifs opérationnels pour 2017 seront les suivants :

- élaborer et mettre en œuvre les plans de communication sur les actions RH avec un fort impact pour les agents : parcours professionnels, déroulement des carrières, aide du Département sur l'adhésion à une complémentaire en santé et prévoyance...
- actualiser l'espace RH avec les nouvelles procédures,
- mettre en œuvre les actions de communication prévues dans le protocole égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : mixité des métiers, lutte contre les stéréotypes et les comportements sexistes, prévention des violences sur le lieu de travail, guide de protection fonctionnelle,
- communiquer sur les actions mises en place dans le cadre de la politique lutte contre les discriminations : dispositif d'alerte, réseau des ambassadeurs, sensibilisation et formation.

Principaux partenariats

- Ensemble des Pôles et Directions.
- Pour les élections renouvelant la Commission consultative paritaire départementale : Directions supports (Direction de la communication, Direction des bâtiments et de la logistique) et Direction de l'enfance et de la famille.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Dialogue social et communication interne	Dépenses	0,109	0,071	0,116	0,151

Action 2 : Santé et conditions de travail

Objectifs de l'action

La politique de santé et de sécurité au travail s'inscrit dans le cadre de la responsabilité sociale du Département en sa qualité d'employeur.

Les objectifs stratégiques de cette politique sont les suivants :

- préserver la santé physique et psychique des agents dans une politique cohérente, visant à promouvoir la qualité de vie au travail, l'égalité au travail,
- améliorer la qualité du service public par la réduction des absences liées aux risques professionnels et aux conditions de travail et le renforcement de l'engagement professionnel des agents.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont les suivants :

- Consolider l'organisation des acteurs de la santé et de la sécurité au travail du département, à travers :
 - la formalisation des rôles et positionnements de tous les acteurs de la santé et de la sécurité au travail au sein de la collectivité,
 - la nomination, la montée en compétences et l'animation des acteurs relais, correspondants santé sécurité au travail de la collectivité sur la prévention des risques liés au travail sur écran et sur l'analyse des accidents du travail,
 - la clarification du rôle des responsables de sites et chefs d'établissement et leur formation,
 - la mobilisation des encadrants autour de la santé au travail, la prévention des risques y compris psychosociaux,
 - le développement d'une co-construction des démarches de prévention dans le cadre des travaux du comité d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail,
 - l'amélioration des fonctionnalités du logiciel de santé au travail, ainsi que l'effectivité de son utilisation.
- Renforcer les démarches de prévention pluridisciplinaire individuelles, afin de préserver la santé au travail, autour de la surveillance médicale, des démarches de soutien individuelles et du maintien dans l'emploi :
 - en consolidant le pôle de santé au travail par le recrutement de médecins du travail,
 - en poursuivant les échanges pluridisciplinaires permettant le maintien dans l'emploi des agents en difficulté, qu'ils soient bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou non,
 - en renforçant la communication autour des dispositifs de soutien psychologique, en particulier relatifs à la prévention du stress post traumatique, à destination de l'encadrement,

- en contribuant à un suivi médical éclairé par la connaissance des différentes expositions (amiante, certains facteurs de risques) et par la mise en œuvre des fiches d'exposition dans le cadre d'une collaboration avec les directions.
 - Poursuivre les démarches collectives, pluridisciplinaires d'évaluation et de prévention des risques, de réduction de la pénibilité et d'amélioration des conditions de travail :
- en accompagnant les directions dans l'évaluation et la prévention des risques professionnels, physiques techniques et psychosociaux, par l'élaboration, la conduite et le suivi de plans d'actions de prévention, dans une optique d'amélioration permanente,
- en adaptant encore les formations aux exigences réglementaires et aux risques professionnels,
- en assurant la mise en œuvre du programme pluriannuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail et notamment du volet portant sur la prévention des risques psychosociaux,
- en finalisant le partenariat sur le projet de recherche-action avec le Fonds National de Prévention de la CNRACL concernant la prévention des risques psychosociaux,
- en renforçant les dispositifs d'analyse des causes des accidents du travail.

- Créer un réseau de médiateurs internes au Département capables d'intervenir dans des situations de conflits interpersonnels et formés à cet effet.

Principaux partenariats

- Partenaires internes : le comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail, les directions et services du département, les directions support (DGP, DBL, DSI...), les correspondants santé sécurité au travail de la collectivité, la mission handicap.
- Partenaires externes :
 - Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne (prestation ponctuelles),
 - Institut d'accompagnement Psychologique et de ressources (soutien des agents en prévention du stress post-traumatique),
 - Fonds national de prévention de la caisse nationale de retraite des collectivités locales (accompagnement et soutien financier des projets de prévention des risques psychosociaux et de troubles musculo-squelettiques),
 - Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile de France, institut national de recherche et de sécurité (INRS), dans le cadre de partenariat sur la prévention du risque d'exposition aux substances cancérigènes mutagènes et rétro-toxiques,
 - Prestataires extérieurs.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Santé, condition de travail	Dépenses	0,475	0,346	0,451	0,832
	Recettes	0,026	0,060	0,060	-

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Santé, condition de travail	Dépenses	0,060	0,035	0,057	0,074

Action 3 : Action sociale du personnel

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- valoriser les agents qui ont dédié leur carrière professionnelle au service des habitants de la Seine-Saint-Denis,
- améliorer la qualité de vie au travail des agents par la prise en compte de leurs conditions de travail et de leurs besoins sociaux.

Il s'agit notamment de :

- promouvoir l'adhésion à la couverture complémentaire santé et à la couverture prévoyance pour prévenir les difficultés sociales en cas d'arrêts prolongés, au travers de la participation du Département,

- prévenir les exclusions sociales ou professionnelles (prêts sociaux, prévention du surendettement, logements sociaux),
- promouvoir une offre de loisirs et de pratiques sportives au travers de subventions aux associations du personnel : CDOS et APSAD 93,
- renforcer le comportement éco responsable des agents par la mise en œuvre du prêt pour l'achat de véhicule électrique.

Le principal objectif opérationnel est de poursuivre l'amélioration continue du service rendu sur l'ensemble des prestations en cohérence avec les chantiers RH 2016 et plus particulièrement :

- mettre en œuvre un nouveau dispositif de participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire afin de mieux couvrir les agents les plus fragilisés, en particulier pour la prévoyance et la couverture du demi-traitement,
- mettre en œuvre les nouvelles modalités de gestion et d'instruction de la prestation subventions et allocations et des chèques vacances,
- poursuivre la gestion dématérialisée des dossiers « médaille » (gestion éco responsable et adaptée à l'évolution des procédures des Préfectures),
- améliorer les conditions d'accueil par une relocalisation pérenne des activités sportives de l'APSAD,
- améliorer les conditions de prise en charge de l'accompagnement budgétaire et financier des agents,
- négocier avec le CDOS les nouvelles conventions « d'objectifs, médaillés et retraités » et produire le bilan des conventions triennales précédentes fin 2017.

Principaux partenariats

- Pour la réception des médaillés et retraités : les Préfectures, la direction de la communication, la Direction des bâtiments et de la logistique.
- Pour les conventions d'objectifs : les associations CDOS et APSAD 93, la direction de la culture, du patrimoine du sport et des loisirs.
- CESF : le CIG.
- Restauration : Direction des bâtiments et de la logistique
- Logement : bailleurs sociaux, service santé sécurité au travail, direction de l'aménagement et du développement, direction de l'éducation et de la jeunesse, direction des affaires domaniales et juridiques.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Action sociale du personnel	Dépenses	1,943	2,135	1,916	1,956
	Recettes	0,003	0,002	0,001	0,001

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Action sociale du personnel	Dépenses	0,065	0,036	0,161	0,145
	Recettes	0,058	0,042	0,055	0,055

Action 4 : Déplacement des agents

Objectifs de l'action

Le Département est pleinement engagé dans une démarche d'éco-responsabilité. Cette dernière se traduit notamment par un nouveau plan de déplacement des agents.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont les suivants :

- promouvoir les transports en commun ou tout autre mode alternatif de transport qui permet de réduire l'empreinte écologique des activités : prise en charge de 60 à 70 % du PASS NAVIGO unique en fonction des revenus des agents, expérimentation du remboursement de l'indemnité kilométrique pour les agents qui utilisent le vélo dans leurs

déplacements domicile-travail, ou encore prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule électrique ou hybride ou d'un vélo électrique ;

- encourager les pratiques éco-responsables pour les déplacements professionnels : dans le cadre du bilan carbone du Département, il s'agit de s'engager sur des objectifs de diminution de l'empreinte énergétique des déplacements, de favoriser l'utilisation des modes de déplacement alternatifs à la voiture dans le cadre des déplacements professionnels, de mettre à disposition régulièrement des directions les statistiques sur les déplacements professionnels de leurs agents ;
- assurer les renouvellements des marchés dits « congés bonifiés » et « déplacements professionnels » dans une logique de baisse des coûts et de maintien de la qualité de service aux agents ;
- prolonger les efforts de maîtrise des dépenses de frais de déplacements et finaliser le déploiement de la dématérialisation des demandes de remboursement en intégrant le service de PMI et la DCPSL dans le dispositif ;
- augmenter le nombre de mandatements afin de réduire les délais de remboursements aux agents.

Principaux partenariats

- Partenariats internes PPRS : articulation entre le bureau de l'action sociale et le SAG,
- PPRS / DGP / SGCR et Pôle gestion des agents des collègues : secteurs gestionnaires en charge du traitement des demandes de congés bonifiés.
- Autres directions départementales fortement en demande de remboursements de frais de déplacements des agents, dont : la DEF / PMI et ASE, la DEA, la DAEIP.
- Autres directions concernées par le PDA : DVD, DBL, DSOE, DAD, Direction de la Communication, Mission Handicap.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Déplacements des agents	Dépenses	1,178	0,965	1,016	1,022

Action 5 : Conditions de travail de la DEA

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont ceux énoncés au niveau du programme.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Conditions de travail de la DEA	Dépenses	0,060	0,057	0,067	0,061

Mission

Conduite de l'action départementale

Programme

Stratégie budgétaire et financière

Programme

Gestion de la dette

Programme

Commande publique

Programme

Information et communication

Programme

Mission jeux olympiques

Programme : **Stratégie budgétaire et financière**

*Ce programme relève de la Mission **Finances**.*

Ce programme comporte sept actions :

- Analyse financière globale,
- Recettes générales,
- Expertise financière,
- Gestion comptable du patrimoine,
- Gestion mandatement et recettes,
- BSPP et Préfecture de police,
- Finances assainissement.

Agenda 21

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.4 : Le Département, acheteur et financeur responsable

Contexte

La construction du budget 2017 sera une nouvelle fois complexe en raison d'un contexte marqué par la stagnation des recettes générales et une hausse continue des dépenses sociales.

La stagnation des recettes générales malgré les fonds obtenus de l'Etat

Le projet de loi de finances initial 2017 (PLF) confirme la participation des Départements à la réduction du déficit public à hauteur de 1,15 milliard d'euros. Ainsi, le prélèvement sur la dotation globale de fonctionnement du Département devrait à nouveau représenter 22,2 millions d'euros en 2017 (9,9 millions d'euros en 2014 et à 22,2 millions d'euros en 2015 et 2016).

Les recettes générales du Département atteindraient 1 742 millions d'euros en 2017 (contre 1 736 millions d'euros prévus en 2016). Cette progression s'explique exclusivement par les 20 millions d'euros attendus dans le cadre du fonds de soutien exceptionnel (contre 5,5 millions d'euros notifiés en 2016).

Des incertitudes demeurent concernant la participation financière de la Région à différents projets (financements d'opérations d'investissement et subventions de fonctionnement), qui pourraient remettre en question leur réalisation.

Le transfert d'une part de la CVAE départementale

La CVAE du Département représente 224 millions d'euros au budget 2016, soit plus de 11 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

L'article 89 de la loi de finances pour 2016 prévoit le transfert dès 2017 de 25 points de CVAE au profit des régions et, corrélativement, la baisse de la part départementale de 48,5 % à 23,5 %, y compris pour les Départements franciliens qui ne sont pas concernés par les transferts de compétences opérés entre eux et les Régions en matière de transports non urbains et de transports scolaires.

L'article 62 du PLF 2017 confirme ce transfert pour les Départements franciliens et en précise les modalités : il aura bien lieu dès le 1^{er} janvier 2017 et l'attribution de compensation versée par la Région reposera sur le produit de CVAE perçu par les Départements en 2016, soit 115,7 M€.

Cette attribution de compensation sera figée, le Département perdra donc le dynamisme de ces 25 points de CVAE au bénéfice de la Région.

La baisse du produit net du Fonds de solidarité des droits de mutations à titre onéreux (DMTO)

Le Fonds de solidarité sur les DMTO a été créé par la Loi de Finances initiale pour 2014, afin d'aider les Départements les plus en difficulté à faire face à la hausse de leurs charges sociales. Il repose sur un prélèvement de 0,35 % des bases

des droits de mutation à titre onéreux perçus par les Départements, tandis que les critères de reversement s'appuient sur des critères de charges sociales.

Au regard de sa situation financière et sociale, la Seine-Saint-Denis a été bénéficiaire de ce fonds dès sa création, avec un produit net de 29,6 millions d'euros en 2014. Cette recette nette a progressé en 2015, s'établissant à 30,7 millions d'euros. En 2016, celle-ci diminue significativement, à hauteur de 24 millions d'euros (soit une perte nette de 6,7 millions d'euros).

Si le prélèvement auquel est soumis le Département a légèrement augmenté en 2016 (9,8 millions d'euros contre 9,4 millions d'euros), l'essentiel de la baisse du produit net s'explique par la diminution du montant perçu par le Département, qui passe de 40,1 millions d'euros en 2015 à 33,8 millions d'euros (soit - 6,3 millions d'euros). Cette perte de produit est due à la baisse du montant global du fonds, qui diminue de 21 % en 2016 (de 537 millions d'euros en 2015 à 423 millions d'euros 2016).

La montée en charge du Fonds d'urgence

La Loi de finances rectificative (LFR) 2015 a créé un Fonds d'urgence pour les Départements les plus en difficulté. Celui-ci a bénéficié à la Seine-Saint-Denis à hauteur de 5,5 millions d'euros en 2016. Le Gouvernement envisage de porter l'enveloppe allouée à ce fonds à 200 millions d'euros en LFR 2016. La Seine-Saint-Denis devrait à nouveau en bénéficier, à hauteur d'environ 20 millions d'euros.

Les engagements en matière d'investissement

En 10 ans, de 2007 à 2016, les dépenses d'investissement du département ont progressé de 32 %. L'année 2017 verra le maintien d'un niveau d'investissement élevé à la hauteur des politiques publiques structurantes engagées pour l'avenir du département à travers la mise en œuvre des différents plan d'investissement : Plan « Petite enfance et parentalité », Plan « Ambition Collège », Plan « Mobilités durables », Plan « Inventons nos parcs », Plan piscines ou encore du Plan handicap. Au total, plus de 230 millions d'euros seront mobilisés en 2017 pour ces investissements d'avenir.

La croissance continue des charges sociales

Les dépenses relatives au Pôle solidarité s'élève à 1 145 millions d'euros en 2016 (BP + DM), soit 65 % des dépenses sectorielles de fonctionnement. Le montant des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) progresse à un rythme soutenu avec 640 millions d'euros prévus en 2016, soit une augmentation de 46 % par rapport à 2010. Il représente 34 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2016, contre 28 % en 2010. Les dépenses par habitant au titre des AIS sont évaluées à 409 euros par habitant en 2016, pour un reste à charge de 169 euros par habitant.

Outre les AIS, les dépenses mobilisées en matière d'aide sociale à l'enfance et d'autonomie représentent un part importante du budget de fonctionnement du Département, respectivement 15 % et 20 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2016.

Le financement du RSA

En février 2016, le Premier ministre s'était engagé à recentraliser le financement du RSA à partir de l'année 2017. Après plusieurs mois de négociations entre Matignon et l'Assemblée des Départements de France, les discussions ont été rompues en juin 2016, en raison notamment de profondes divergences au sein de l'ADF. Les dépenses prévues en 2016 pour le financement du RSA sont reconduites en 2017.

La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Face au poids croissant des dépenses sociales dans son budget, le Département s'est engagé depuis plusieurs années dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour assurer son équilibre financier. Ainsi, les charges à caractère général ont diminué de 16 millions d'euros entre 2008 et 2016 malgré l'inflation. Le BP 2016 enregistre une baisse de 1,2 % des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au BP 2015 et une baisse de 2,4 % des dépenses sectorielles de fonctionnement par rapport au CA 2015. Le cadrage budgétaire 2017 s'appuie sur une réduction de 5 % du montant des dépenses sectorielles de fonctionnement prévues en 2016 et sur la reconduction des enveloppes prévues (BP + DM) en 2016 pour les charges de personnel et l'allocation RSA.

Un produit inédit de FCTVA en fonctionnement

La Loi de Finances Initiale pour 2016 a entériné l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien et de réparation des bâtiments publics, inscrites en section de fonctionnement. Le montant de ces dépenses prévu en 2016 est de 11 millions d'euros, ce qui pourrait apporter 1,5 million d'euros de recettes supplémentaires au Département en 2017.

Les objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- renforcer le pilotage et le cadrage budgétaires de la collectivité ;
- assurer le financement des actions du Département en optimisant les coûts et en assurant la sécurité juridique ;
- Suivre les réformes en cours sur les ressources et le cadre institutionnel : fiscalité locale, fonds de péréquation, dotations d'Etat ;
- apporter aux élus l'expertise financière leur permettant de définir les priorités départementales ;
- Adapter la stratégie budgétaire pluriannuelle aux objectifs d'investissement à l'horizon 2020 et aux perspectives de réforme territoriale ;
- suivre les grands plans d'investissement du Département : Plan Exceptionnel d'Investissement, Plan Ambition Collèges, Plan Petite Enfance et Parentalité, Plan Handicap, Plan Piscines et Plan Mobilités Durables, Programme d'investissement et de modernisation des parcs départementaux 2016-2020 ;
- accompagner les directions dans la préparation et l'exécution de leur budget ;
- favoriser la recherche active de nouvelles recettes en soutien des directions opérationnelles ;
- garantir la lisibilité des subventions allouées par le Département à ses partenaires ;
- Accompagner les directions dans leurs relations avec les partenaires du Département en leur apportant une expertise financière ;
- renforcer la qualité comptable des dépenses et des recettes ;
- fiabiliser les écritures comptables de fin d'exercice et gérer le patrimoine départemental ;
- poursuivre le développement du contrôle de gestion en lien avec la DACIGR et la DSOE à travers la production d'études et d'outils d'aide à la décision ; Les priorités pour 2017 porteront sur la tarification des établissements médico-sociaux, le coût et la gouvernance du logiciel IODAS, les dépenses vacances, les agents positionnés hors postes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	131,120	160,436	119,550	117,362
	Recettes	1 815,734	1 841,103	1 826,635	1 818,525

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Stratégie budgétaire et financière	Dépenses	14,641	71,538	17,552	15,561
	Recettes	108,408	157,513	83,449	82,071

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	35	18	9	8

Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Assurer la capacité du Département à faire face à ses engagements					
		2013	2014	2015	2016	2017
Maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement (évolution en % / n-1)	Cible (de BP à BP)		+ 3 %	-0,6 %	-1,2 %	-2,3 %

Commentaire : En attendant les arbitrages, le scénario budgétaire conduit à une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 2,3 % au cadrage du BP 2017.						
Progression des dépenses d'investissement	Cible (au BP)		254	172	221	230
Commentaire : L'indicateur couvre les dépenses sectorielles. En 2014, incidence PEI (participation contrats de partenariat).						

Objectif	Assurer la qualité de la chaîne comptable départementale					
		2013	2014	2015	2016	2017
Taux de rejets des mandats (en %)	Cible		1,90 %	1,50 %	2 %	2 %
Commentaire : Le taux de rejet fixé en 2016 est reconduit en 2017.						

Action 1 : Analyse financière globale

Objectifs de l'action

Cette action vise à apporter les éléments d'expertise financière nécessaires à la détermination des marges de manœuvre financière du Département à court, moyen et long terme.

L'activité 2017 portera notamment sur :

- le suivi rigoureux des dépenses sectorielles, et tout particulièrement les conditions de réalisation des projets d'investissement (point mensuel à partir du 2ème trimestre de l'année),
- le suivi des recettes tant générales (cf. action recettes générales) que sectorielles,
- un accompagnement renforcé des directions dans l'exécution de la dépense, tout au long de l'exercice et particulièrement en clôture,
- l'analyse des rattachements, ceux-ci étant validés par le service du budget,
- la mise en place de la dématérialisation des virements de crédit.

Principaux partenariats

Les partenaires externes de cette action sont principalement l'Assemblée des Départements de France (ADF), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Préfecture de la Seine-Saint-Denis (Direction des relations avec les Collectivités Locales).

Les partenaires internes recouvrent l'ensemble des directions, et particulièrement leurs correspondants comptables.

Moyens de l'action

Fonctionnement réel (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Analyse financière globale	Dépenses	24,507	48,892	3,998	4,040
	Recettes	77,920	73,370	48,870	19,358

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Analyse financière globale	Dépenses	0,004	54,823	1,900	-
	Recettes	1,481	54,823	-	-

Action 2 : Recettes générales

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- défendre l'autonomie financière du Département pour la mise en œuvre de ses politiques,
- veiller à ce que la réglementation soit correctement appliquée à travers les recettes notifiées.

Principaux partenariats

Les partenaires externes de cette action sont principalement l'Assemblée des Départements de France (ADF), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la Préfecture de Seine-Saint-Denis (Direction des relations avec les collectivités locales).

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Recettes générales	Dépenses	13,798	20,035	21,630	22,683
	Recettes	1 675,050	1 700,664	1 721,562	1 741,904

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Recettes générales	Recettes	36,673	34,227	23,376	24,054

Action 3 : Expertise financière

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action consistent à :

- contribuer à la sécurité financière et juridique du Département dans ses relations partenariales avec les organismes bénéficiant de fonds publics (associations, sociétés d'économie mixte, structures médico-sociales habilitées et tarifées, OPH, etc.) ;
- accompagner les directions opérationnelles dans leurs relations avec les partenaires du Département en leur apportant l'expertise financière nécessaire ;
- alerter les directions et la direction générale sur les risques liés au financement de partenaires.

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2017 sont de :

- formaliser les procédures et méthodes de l'analyse financière tout en accompagnant les directions départementales dans la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion des subventions ;
- développer des outils de suivi et de remontée d'informations financières concernant les associations subventionnées aux fins de diffusion à la Direction générale et aux directions opérationnelles ;
- contribuer au rapport annuel sur la politique associative du Département.

Principaux partenariats

Les directions départementales et les partenaires subventionnés ou tarifés du Département.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Expertise financière des tiers	Dépenses	0,046	0,121	-	-

Action 4 : Gestion comptable du patrimoine

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont de :

- fiabiliser les écritures comptables d'ordre patrimonial à travers une gestion optimisée des amortissements, des opérations d'ordre non budgétaires telles que l'intégration des marchés de travaux terminés et des opérations patrimoniales spécifiques telles que l'intégration des frais d'études ou des biens acquis par voie de partenariat public privé à l'actif du département ;
- avoir une vision exhaustive du patrimoine comptable à travers l'élaboration et le suivi d'un inventaire comptable, le rapprochement de l'inventaire physique et de l'état de l'actif, la gestion des entrées et sorties de l'actif.
- participer à la réflexion transversale en matière d'optimisation de la gestion du patrimoine, et notamment en matière fiscale en dégageant des pistes d'optimisation du FCTVA.

Les priorités de 2017 seront :

- d'assurer le calcul des dotations aux amortissements en intégrant des nouvelles durées d'amortissement des biens acquis à compter de 2015 ;
- de travailler au rapprochement des inventaires physique et comptable et à l'ajustement avec l'état de l'actif du compte de gestion et les annexes budgétaires ;
- de fiabiliser les procédures à l'attention des directions opérationnelles afin d'obtenir les informations nécessaires aux écritures comptables obligatoires telle que la communication des données relatives aux sorties de biens ;
- de mettre en place une formation interne spécifique sur la qualité comptable et ses enjeux financiers.

Principaux partenariats

Les partenaires sont les Directions, Services départementaux et la Paierie départementale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	55,310	54,094	56,250	52,486
	Recettes	9,420	9,852	10,975	11,263

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Gestion comptable du patrimoine	Dépenses	9,420	9,852	10,975	11,263
	Recettes	55,310	54,094	56,250	52,486

Action 5 : Gestion mandatemments et recettes

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est d'assurer une gestion efficace des dépenses et des recettes effectuées par l'ordonnateur départemental, en tenant compte de l'évolution des outils et des méthodes de travail induite par la dématérialisation de la chaîne comptable.

Il s'agit d'assurer la qualité de l'exécution comptable des dépenses et des recettes à travers le développement du contrôle interne comptable, la dématérialisation de la chaîne comptable et l'optimisation des procédures de gestion comptable.

Les priorités pour 2017 sont :

- de poursuivre la réorganisation du service de la gestion comptable et réglementaire de la DBFCG et d'orienter le pôle exécution budgétaire vers des actions d'amélioration de la qualité comptable ;
- de lancer le déploiement de la dématérialisation de la chaîne comptable pour les directions sociales en janvier 2017 ;

- de mettre en œuvre la réorganisation de la fonction comptable.

Les objectifs opérationnels pour 2017 sont les suivants :

- mettre en place un guichet unique qui constituera le point d'entrée unique des demandes d'information des directions ;
- mettre en place une FAQ sur le site collaboratif I-COMPTA ;
- formaliser des guides de procédures à usage interne : Guides, fiches de procédures règlementaires, tutoriels et notes, accessibles sur le site collaboratif I-COMPTA ;
- accompagner la professionnalisation de la fonction comptable à travers une offre de formation à l'attention des comptables des Directions et des ateliers de coaching pour accompagner au mieux les directions dans la conduite du changement.

Principaux partenariats

Pour la dématérialisation de la chaîne comptable et la qualité comptable, le service GCR est soutien et interlocuteur de toutes les directions de l'administration départementale.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Gestion mandatements et recettes	Dépenses	0,743	1,242	0,450	0,457
	Recettes	5,220	11,169	-	-

Action 6 : BSPP et préfecture de police

Objectifs de l'action

Cette action a pour but de sécuriser les relations financières du Département avec la BSPP et la Préfecture de police.

Le Département contribue au financement de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) au titre de ses missions relatives à la lutte contre l'incendie et aux interventions de secours aux victimes. Le niveau de cette participation est fixé au prorata de la population des départements de la petite couronne.

Le Département participe par ailleurs au financement des services communs de la Préfecture de police de Paris (Objets trouvés, Institut médico-légal, Laboratoire central et Laboratoire central des services vétérinaires).

La DBFCG continuera de mettre en évidence l'impact de la réforme du potentiel fiscal sur la participation du Département aux services communs de la Préfecture de Police.

Principaux partenariats

La Préfecture de Police de Paris.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
BSPP et Préfecture de police	Dépenses	36,007	35,311	35,867	36,462

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
BSPP et Préfecture de police	Dépenses	1,817	1,214	1,817	1,800

Action 7 : Finances d'assainissement

Objectifs de l'action

Cette action concerne le financement de l'ensemble du budget annexe d'assainissement, principalement pour ses opérations de fonctionnement, les opérations d'investissement pour la part d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement, ainsi que la gestion de l'encours de dette du budget annexe.

Principaux partenariats

Agence de l'Eau Seine-Normandie (prime AQUEX)

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Finances assainissement	Dépenses	0,709	0,741	1,355	1,234
	Recettes	48,124	46,048	45,228	46,000

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Finances assainissement	Dépenses	3,400	5,649	2,860	2,498
	Recettes	14,944	14,369	3,823	5,531

Programme : Gestion de la dette

*Ce programme relève de la Mission **Finances**.*

Ce programme comporte deux actions :

- Dette
- Trésorerie.

Contexte

La réussite de la politique départementale concernant la désensibilisation de son encours structuré (moins de 10 % de l'encours total de la dette) a permis au département d'amorcer en 2016 une trajectoire de désendettement tout en conservant une politique d'investissement ambitieuse. En effet, pour la première fois depuis plusieurs années, le remboursement du capital de la dette dépasse le montant de l'emprunt.

Objectifs stratégiques du programme (pluriannuels)

Les objectifs stratégiques de l'action sont :

- d'assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement du Département en matière d'emprunts ;
- de diversifier les sources de financement et les prêteurs en favorisant le recours aux prêteurs publics ou parapublics.

Objectifs opérationnels du programme et priorités 2017

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2017 sont de :

- proposer une stratégie de gestion de l'encours de dette pour tirer parti des opportunités de marché ;
- poursuivre la désensibilisation du stock de dette ;
- prospecter de nouveaux financements auprès des établissements financiers pour répondre aux besoins du Département pour les années à venir ;
- recourir à un prestataire en matière de contentieux bancaires qui répondent au mieux aux besoins du Département.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes tous mouvements)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Programme gestion de la dette	Dépenses	165,407	59,279	48,255	42,795
	Recettes	110,415	58,062	2,878	10,606

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Programme gestion de la dette	Dépenses	92,789	70,874	118,290	65,105
	Recettes	153,900	88,593	116,105	106,323

Objectifs prioritaires - indicateurs

Objectif	Assurer de manière pérenne la sécurité des sources de financement					
		2013	2014	2015	2016	2017
Part des produits structurés dans l'encours départemental après prise en compte des contrats de swaps (en %)	cible		40 %	35 %	20 %	10%
	réalisé	43,88 %	25,08 %	8,50 %	8,38% (prévisionnel)	
<u>Commentaire</u> : L'indicateur est calculé au 31 décembre de l'année considérée.						

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	2	2	0	0

Action 1 : Dette

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont de :

- garantir la soutenabilité de la dette du Département en empruntant aux meilleures conditions, en renégociant l'encours toxique et en diversifiant les sources et les modalités de financement ;
- assurer la pérennité et la sécurité des sources de financement en matière d'emprunts en établissant un planning de trésorerie, en développant les relations avec les partenaires financiers et institutionnels et en communiquant positivement sur la dette du Département.

Les objectifs opérationnels et priorités pour 2017 sont les suivants:

- proposer une stratégie de gestion de l'encours de dette qui permette de tirer parti des opportunités de marché ;
- poursuivre la désensibilisation du stock de dette en analysant et en renégociant les propositions des banques ;
- prospecter de nouveaux financements auprès des établissements financiers et des partenaires institutionnels afin de couvrir les besoins à venir du Département ;
- mettre en place un suivi de trésorerie permettant d'anticiper les besoins et de limiter les coûts ;
- choisir un prestataire en matière de contentieux bancaires en adéquation avec les besoins du bureau de la gestion de la dette ;
- privilégier l'emprunt auprès des banques publiques ou parapubliques.

Moyens de l'action (hors reprise de résultat)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Dette	Dépenses	165,407	59,279	48,215	42,755
	Recettes	110,415	58,062	2,878	10,606

Investissement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Dette	Dépenses	92,789	70,874	118,290	65,105
	Recettes	153,900	88,593	116,105	106,323

Action 2 : Trésorerie

Objectifs de l'action

L'objectif de l'action est d'assurer la continuité du financement des actions du Département. Le travail sur les rythmes de paiement et d'encaissement a permis de ne pas mobiliser de lignes de trésorerie en 2014, 2015 et 2016.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Trésorerie	Dépenses	0,000	0,000	0,040	0,040

Programme : **Commande publique**

*Ce programme relève
de la Mission **Finances**.*

Ce programme comporte deux actions :

- Plateforme de dématérialisation des marchés,
- Annonces légales.

Agenda 21

Orientation 4 : Développer l'éco-responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.4: Le Département, acheteur et financeur responsable

Contexte

Une nouvelle réglementation de la commande publique est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016. Cette réforme a pour objectifs de simplifier et de sécuriser ce droit, d'ouvrir davantage la commande publique aux petites et moyennes entreprises (PME) et de favoriser ses bénéfices sociaux et environnementaux.

Ce nouveau cadre réglementaire fixe des orientations pour la commande publique à l'horizon 2018, en matière de simplification, avec notamment la disparition de la signature électronique obligatoire ou la création du Document Unique de Marché Européen, mais également de transparence, avec une obligation renforcée en matière de publication des données de marché.

L'année 2017 sera, par ailleurs, marquée par l'achèvement de la transposition des directives européennes en matière de marchés publics.

Objectifs du programme

La commande publique constitue un levier des politiques départementales. A ce titre, un des principaux enjeux du programme pour 2017 sera la contribution à la mise en œuvre des plans d'investissement.

Les objectifs du programme s'intègrent par ailleurs dans le cadre de la stratégie numérique du Département avec la mise en place du « marché public simplifié » et le développement de l'Open data dans la commande publique.

Enfin, les objectifs du programme concourent aux orientations du Département en matière de développement durable, avec la mise en œuvre d'un schéma de promotion de la commande publique responsable.

Les objectifs stratégiques du programme, inscrits au projet de direction, sont les suivants :

- être garant du respect des règles juridiques en matière de commande publique,
- être force de proposition pour la prise en compte du développement durable dans les achats départementaux,
- assister, conseiller et contrôler les directions sur la formalisation du besoin, la fiabilité de l'achat, le choix et la mise en œuvre des procédures de passation des contrats de commande publique,
- assurer la veille juridique de la réglementation des marchés publics et de la commande publique,
- assurer le pilotage de l'action de l'agenda 21 « Approfondir l'éco-responsabilité et l'éthique de la commande publique »,
- assurer le respect de la Charte pour la diversité dans la commande publique.

Les orientations de la Délégation seront traduites dans le cadre un plan stratégique des achats 2017-2018.

Concernant la simplification administrative des marchés et le développement de la transparence des informations, il s'agira d'expérimenter le dispositif « MPS » (Marchés publics simplifiés) et de mettre en place l'Opedata de la commande publique.

En matière d'amélioration de l'achat et d'optimisation des coûts, il s'agira notamment en 2017 :

- de contribuer au développement d'une politique d'achat (rencontres fournisseurs, *sourcing*, stratégies pour augmenter la concurrence dans certains secteurs d'achat ...) et la structuration de la fonction achat,
- d'améliorer le recensement des besoins et les nomenclatures de fournitures services et de présenter une nomenclature travaux,
- de mettre en place les informations statistiques nécessaires au pilotage de l'activité de commande publique dans le cadre du développement d'un infocentre pour l'application libre EPM (Elaboration et Passation des Marchés).

En matière de responsabilité sociale, La Délégation poursuivra le pilotage et le suivi du schéma de promotion de l'achat public responsable et de la Charte pour la diversité dans la commande publique.

En matière de dématérialisation, les objectifs seront les suivants :

- obtenir davantage d'offres dématérialisées (obligation au-delà de 3 millions d'euros),
- lancer l'interface entre les logiciels EPM et GDA afin d'automatiser la création des coques marchés,
- mettre en place la dématérialisation de la notification des marchés,
- contribuer à la constitution d'une bibliothèque des marchés en lien avec le projet de Gestion Electronique des Documents piloté par la DSOE.

En matière de sécurité juridique, il s'agira de déployer progressivement, auprès des directions acheteuses, la rédaction sécurisée des pièces de consultation sur EPM, en mettant au point des cahiers des clauses administratives et particulières adaptés à chaque type d'achat.

La Délégation poursuivra la démarche d'amélioration continue de la qualité dans le cadre de la certification ISO 9001.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Commande publique	Dépenses	0,022	0,022	0,021	0,021

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	18	12	6	0

Action : Plateforme de dématérialisation des marchés

Objectifs de l'action

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- améliorer la visibilité des marchés du Département afin d'élargir la concurrence,
- améliorer l'accessibilité des marchés du Département aux petites et moyennes entreprises,
- acquérir des outils de politique achat,
- contribuer au développement d'une commande publique durable,
- promouvoir la diversité à travers la commande publique.

Moyens de l'action

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Plateforme de dématérialisation des marchés	Dépenses	0,022	0,022	0,021	0,021

Programme : Information et communication

*Ce programme relève
de la Mission*

**Conduite et valorisation des
politiques départementales**

Ce programme comporte trois actions :

- Information générale
- Communication sectorielle
- Communication interne

Agenda 21

Orientation 1 : Egalité et promotion sociale

Axe 1.3 : Une Seine-Saint-Denis engagée contre toutes les discriminations et pour l'égalité des chances

Orientation 4 : Développer l'éco responsabilité de l'institution départementale

Axe 4.1 : Favoriser les bonnes pratiques des agents

Contexte

La politique de communication du Département accompagne et valorise la réalisation des grands projets départementaux tels que les plans d'investissement, la création de la marque « In Seine-Saint-Denis » ou encore le soutien à la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques 2024. Elle évolue pour mieux répondre aux attentes des usagers internes et externes à travers de nouveaux modes de communication en s'appuyant notamment sur les technologies numériques. Enfin la politique de communication intègre des enjeux d'optimisation en réinterrogeant systématiquement le bien-fondé des actions de communication mises en œuvre et la pertinence des outils utilisés.

Objectifs du programme

Les objectifs stratégiques du programme sont de répondre aux besoins de communication des directions départementales, de mettre en valeur les politiques départementales et de rendre visible pour les habitants l'action du Département.

La périodicité du Magazine sera maintenue en 2017 (10 magazines par an) et le contrôle du taux de distribution du magazine va être poursuivi afin de s'assurer que les habitants reçoivent directement chez eux les informations du Département.

Le lancement de la marque « In Seine-Saint-Denis » a pour objectif de provoquer la mise en réseaux des acteurs territoriaux qui partagent les valeurs de solidarité, d'égalité, de développement durable et de créativité. Le dynamisme ainsi dégagé par cette action de marketing territorial doit permettre de valoriser les actions ambitieuses, bousculer les représentations et combattre les stéréotypes.

Le Département de la Seine-Saint-Denis va mener des actions de communication pour soutenir la candidature de Paris aux jeux olympiques et paralympiques 2024. En effet, le déroulement des JOP à Paris aura des répercussions favorables sur l'ensemble de la Métropole et tout particulièrement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis en termes de constructions de nouvelles infrastructures, d'intensification de l'activité économique et du tourisme, de renommée en faisant connaître « autrement » le Département au niveau national et international.

Les travaux engagés concernant la gestion et l'optimisation de la base de données de la Direction se poursuivront en 2017. L'objectif est de disposer à terme d'une base complète, nourrie par les autres directions du Département. La qualité de cette base de données conditionne le développement des supports ciblés, c'est-à-dire des newsletters à court terme et de la gestion de contenus dynamiques à moyen terme (passage de la gestion de coordonnées à la gestion de compte ou profil), et des événementiels géo localisés.

La direction poursuivra l'amélioration de la qualité de ses interventions à travers notamment :

- le développement du travail en mode projet,
- la consolidation de la fonction achat dans le cadre de la mise en place du pôle gestion et moyens généraux,
- le développement des expertises métiers,
- le recours ciblé aux prestataires externes.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Information et communication	Dépenses	2,899	2,913	2,861	2,829
	Recettes	0,057	0,055	0,055	0,007

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Information et communication	Dépenses	0,052	0,037	0,050	0,050

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	51	26	20	5

Action 1 : Information générale

Objectifs de l'action

Les objectifs stratégiques de l'action sont les suivants :

- faire connaître le Département,
- permettre aux usagers d'être informés sur les prestations auxquelles ils pourraient prétendre,
- faire participer les citoyens,
- valoriser les initiatives.

Le Magazine doit rendre compte de l'actualité du Département et de ses politiques publiques, et mettre en valeur la richesse et le potentiel de la Seine-Saint-Denis. Il participe à la création d'un sentiment d'appartenance. Les enjeux sont l'efficacité de la diffusion du journal en mode solo et le contrôle de la qualité de la prestation.

L'enjeu en matière de communication Web est d'être plus utile pour l'utilisateur par la dématérialisation du service rendu, par une plus grande accessibilité, et une mobilité accrue des contenus. A ce titre, il s'agit de suivre l'actualité départementale sur les différents supports digitaux, et de poursuivre le travail sur la dématérialisation des demandes et des démarches. Le Département continuera d'être présent sur Facebook, Instagram et Twitter et un travail éditorial sera mené en lien avec les vidéos et les contenus rédactionnels.

Concernant la communication relative à la vie démocratique du Département, sont prévus en 2017 :

- la diffusion des séances de l'Assemblée départementale accompagnée par le fil d'actualité sur Twitter,
- des échanges entre le Président du Conseil départemental et des habitants du département à l'occasion de grands moments politiques tels que le vote du budget ou des campagnes de concertation,
- la mise en place de cycles de conférences comme nouvelle forme de communication, destinées à organiser des temps d'échange et, par là même, à accompagner les actions de la démocratie participative.

L'enjeu est d'aller au-delà des formes traditionnelles de communication (discours, campagnes, réunions d'informations, voire questionnaires en ligne) et de conforter l'instauration d'une démocratie participative efficace.

Concernant la communication événementielle, les objectifs pour 2017 seront de :

- faire connaître et inviter aux événements (dématérialisation : save the date) en s'appuyant sur la base de données de la Direction de la communication, mais aussi des autres directions,
- accompagner le déroulement de l'événement, la mise en place de la signalétique, l'habillage du site,
- effectuer des retours sur les initiatives par des reportages vidéos et photos, des articles dans les médias print et digitaux départementaux,
- améliorer la bibliothèque d'images,

- améliorer l'organisation des événements en renforçant la collaboration avec la Direction des bâtiments et de la logistique grâce à la création d'un comité technique.

La marque « In Seine-Saint-Denis » a pour objectif d'impacter favorablement l'économie et l'image du territoire. Le processus de lancement comporte un enjeu pédagogique en veillant à bien faire comprendre aux opérateurs économiques qu'il s'agit d'une marque à part entière et non d'un second logo du Département.

Principaux partenariats

Les directions départementales et les partenaires institutionnels et associatifs (culture, sport, social) du Conseil départemental.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Information générale	Dépenses	2,305	2,432	2,431	2,436
	Recettes	0,057	0,055	0,055	0,007

Investissement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Information générale	Dépenses	0,052	0,037	0,050	0,050

Action 2 : Communication sectorielle

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de l'action est de répondre aux besoins des directions en matière de communication sectorielle.

Les objectifs opérationnels pour l'année 2017 sont les suivants :

- construire les plans de communication des actions portées par les différentes directions avec une attention particulière à l'identification des nouveaux besoins de communication, à l'optimisation des base de données et au développement de nouveaux outils et supports de communication.,
- organiser et harmoniser la communication auprès des partenaires associatifs, institutionnels,
- développer de nouveaux outils de communication digitaux à destination de publics ciblés :
 - adresser des informations ciblées à des publics particuliers en développant de nouveaux outils : des newsletters avec un adressage spécifique, et de l'information géolocalisée,
 - poursuivre le déploiement du Centre de ressources en ligne à destination des partenaires du Département.

Le maintien d'une périodicité de 10 magazines par an constitue un point d'appui pour les plans de communication sectorielle.

Principaux partenariats

Les différentes directions départementales, les associations et autres acteurs du territoire.

Moyens de l'action

Fonctionnement (En M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Proposition BP 2017
Communication sectorielle	Dépenses	0,594	0,481	0,430	0,393

Action 3 : **Communication interne**

Objectifs de l'action

L'objectif stratégique de cette action est de bâtir une communication de proximité et utile à l'agent.

Depuis le lancement de la nouvelle formule du Magazine « Acteurs », le journal donne une place plus importante aux agents et recherche toujours une proximité avec le lecteur. L'enjeu est de proposer une information pratique toujours plus proche de l'agent. Il s'agira en 2017 :

- de poursuivre la diffusion par adressage au domicile de chaque agent du Département,
- d'analyser les résultats de l'enquête de lectorat d'Acteurs et d'évaluer les actions de communication interne avec un focus sur les enjeux de la diversité.

Les évolutions de l'intranet se poursuivront en 2017 en lien avec la Mission numérique. La V3 de l'intranet a pour objectif que l'espace virtuel de l'agent devienne son bureau numérique. L'enjeu est de mener ce travail en collaboration très étroite avec les porteurs de contenus (DSOE, DSI, PPRS) pour permettre aux outils métier de trouver leur place sur cette V3 de l'intranet. Enfin, un objectif pour 2017 sera d'éditorialiser plus précisément le suivi de l'actualité sur l'intranet.

Concernant la communication en matière de ressources humaines, les enjeux de communication seront redéfinis avec le Pôle personnel et relation sociale (PPRS) dans le cadre notamment du déploiement de la Politique Diversité à l'échelle du Département.

Principaux partenariats

Les différentes directions départementales, en particulier le PPRS et la DSI.

Programme : Mission Jeux olympiques et paralympiques

*Ce programme relève
de la Mission*

**Orientation des politiques
départementales**

Agenda 21

Orientation 2 - Un nouveau modèle urbain métropolitain
Axe 2.1. La ville au quotidien, équilibrée et agréable

Contexte

Lors de la séance du 7 mai 2015, le Conseil départemental apportait son soutien à la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024.

Plusieurs jalons ont fait suite à ce soutien initial :

- l'élaboration d'un plan départemental d'accompagnement de la candidature (séance du 22 juin 2016),
- le dépôt du dossier n°1 de la candidature (17 février 2016),
- le vote par le Conseil départemental des autorisations et garanties à produire au Comité international olympique (séance du 29 septembre 2016),
- le dépôt du dossier n°2 de la candidature (7 octobre 2016).

La ville-hôte des Jeux sera désignée le 13 septembre 2017.

Objectifs stratégiques du programme

L'objectif de cette action est de mettre en œuvre le plan d'accompagnement voté le 22 juin dernier pour contribuer au succès de la candidature de Paris et constituer un héritage pour le territoire et ses habitants, quel que soit le résultat du vote du Comité international olympique (CIO).

Les prochaines étapes du projet seront les suivantes :

- le dépôt du dossier final, le 3 février 2017,
- la visite des villes candidates par une délégation du CIO de mars à mai 2017,
- la désignation de la ville-hôte, le 13 septembre 2017.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (En M€)		Total voté 2016	Proposition BP 2017
Mission JOP	Dépenses	0,314	0,800
	Recettes	-	-

Les dépenses d'investissement sont estimées à 67,395 millions d'euros et seront activées à partir de 2018 si la candidature française est retenue.

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	3	3	0	0

Mission

Orientation des politiques départementales

Programme

Assemblée départementale

Programme

Moyens des groupes politiques

Programme : Assemblée départementale

*Ce programme relève
de la Mission*

***Conduite des politiques
départementales.***

Ce programme comporte une action :

- Assemblée départementale.

Objectif

Ce programme réunit les moyens nécessaires au travail de l'Assemblée départementale.

Les principaux objectifs de ce programme sont les suivants :

- assurer le secrétariat des Assemblées (le Conseil départemental et sa Commission permanente),
- dresser les ordres du jour et établir les procès verbaux,
- assurer le secrétariat des commissions de travail de l'Assemblée et de la Conférence des Présidents,
- gérer les désignations des conseillers généraux dans les organismes extérieurs,
- établir les arrêtés de délégation de signature,
- procéder au dernier examen puis au suivi dans le circuit de signature des arrêtés de portée générale et des conventions,
- publier les actes et les archiver,
- assurer la gestion des situations individuelles des Conseillers départementaux et la gestion des moyens des groupes d'Elus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement (en M€)		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Assemblée départementale	Dépenses	2,453	2,359	2,555	2,669

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	41	32	8	1

Programme : Moyens des groupes politiques

Ce programme relève de la Mission

Conduite des politiques départementales.

Ce programme comporte une action :

- Groupes d'élus.

Objectifs du programme

Ce programme concerne la rémunération des personnels affectés aux groupes d'élus.

Récapitulatif des moyens financiers du programme (dépenses et recettes directes)

Fonctionnement En millions d'euros		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Moyens des groupes politiques	Dépenses	0,441	0,478	0,531	0,537

Investissement En millions d'euros		CA 2014	CA 2015	BP 2016	Propositions BP 2017
Assemblée départementale	Dépenses	0,009	0,007	0,020	0,020

Ressources humaines dédiées à la mise en œuvre du programme

Au 1 ^{er} janvier 2016	Total	A	B	C
En nombre de postes	11	7	-	4